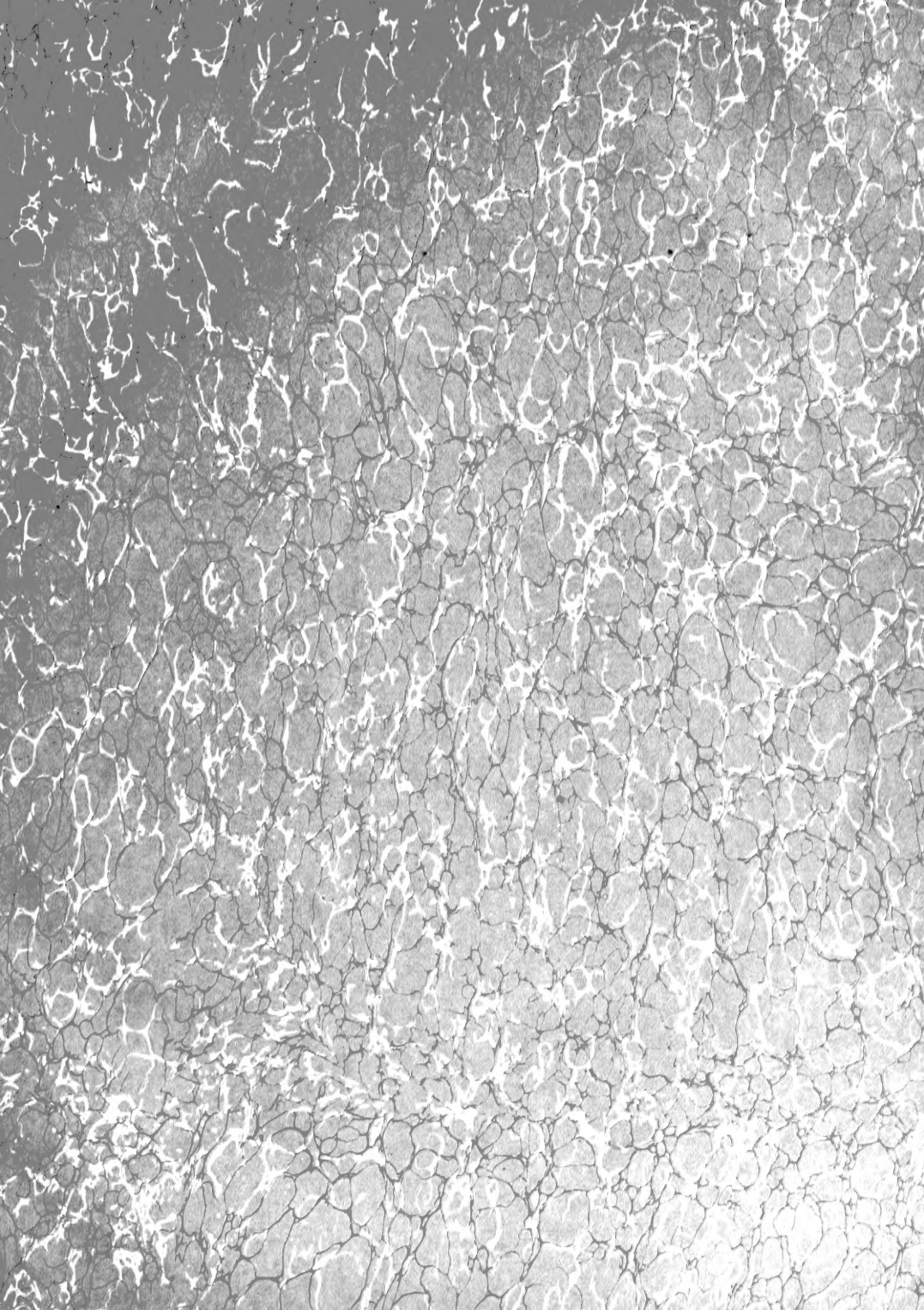


3 1761 00320370

UNIVERSITY  
OF  
TORONTO  
LIBRARY







LE CONTE

DE LA

FEMME CHASTE CONVOITÉE PAR SON BEAU-FRÈRE

ÉTUDE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

PAR

A. WALLENSKÖLD



102895  
27/6/10

HELSINGFORS 1907

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FINNOISSE

LIBRARY OF  
FINLANDIA  
SERVICES  
DATE... MAR 3 0 1910

P11  
873  
W3E  
R07

A MES CHÈRES COLLABORATRICES

M<sup>ME</sup> DAGMAR WALLENSKÖLD

ET

M<sup>LLE</sup> VALBORG WALLENSKÖLD

A. W.

## CHAPITRE I

### *Classement général des différentes versions*

La condamnation imméritée d'une femme accusée d'adultère et sa réhabilitation après une longue suite d'aventures malheureuses est un sujet légendaire souvent utilisé et qui a trouvé sa plus célèbre expression dans la légende de *Geneviève de Brabant*.<sup>1</sup> Ce qui caractérise le conte dont nous nous occuperons dans cette étude, ce sont deux traits communs à toutes ses versions principales: 1) *le premier* (et, dans quelques versions, le seul) *amant rebuté est le frère du mari*, et 2) *les persécuteurs de l'héroïne* (ou, dans quelques versions, le seul persécuteur, le beau-frère), *châtiés par des maladies, sont guéris par leur victime elle-même, après qu'ils ont confessé leurs méfaits*.

<sup>1</sup> Dans son œuvre magistrale, *Danmarks gamle Folkeviser*, Svend Grundtvig, partant de la ballade danoise *Ravengård og Mømering*, traite des divers groupes de légendes basées sur ce thème (v. t. I [1853], pp. 177—213). Depuis, on a pu compléter son exposé systématique: v. notamment, sur la *filie sans mains*, H. Suchier, (*Œuvres poétiques de Philippe de Remi, Sire de Beaumont*, t. I (1884), pp. XXIII—LXXXI); sur la *femme persécutée qui perd ses deux fils*, P. Streve, *Die Octavian-Sage* (1884); sur la légende de *Geneviève de Brabant*, B. Golz, *Pfalzgräfin Genoeffa in der deutschen Dichtung* (1897); sur l'histoire d'un *faux amant introduit dans le lit de la femme persécutée*, G. Paris, *Le Roman du Comte de Toulouse*, p. 12, note 1 (extrait des *Annales du Midi*, t. XII [1900]); etc. etc. Ajoutons à la liste des contes ayant pour sujet les aventures d'une femme injustement accusée par un ou plusieurs amants repoussés, les contes de provenance orientale suivants:

1) *Histoire de la fille vertueuse*, dans G. Spitta-Bey, *Contes arabes modernes* (1883), pp. 80—93 (no. VI), à laquelle se rattachent de près un conte grec dans J. Pio, *Νεοελληνικά Παράμυθια* (1879), pp. 143—50 ('Ο 'οβρηός κ'η κόρη), et un conte *néo-araméen* encore inédit, donné par le ms. Berlin, Cod. Sach. 145, no. 57 (v., sur ce ms., M. Lidzbarski, *Geschichten und Lieder aus den neu-aramäischen Hss. der Kgl. Bibl. zu Berlin* [1896], p. 139; le conte en question est à tort rattaché à notre conte *ouvr. cité*, p. 171. M. S. Fuchs, de Berlin, a bien voulu nous en donner une traduction allemande), ainsi que, avec plus de divergences, un conte russe dans A. N. Afanasieff, *Народныя Русскія Сказки*, t. VII (1863), pp. 12—24 (Волшебное зеркальце [*Le petit miroir enchanteé*]), où il y a mélange avec le thème du conte de *Blanche-Neige*, et un conte *finnois* dans K. Krohn et L. Lilius, *Suomalaisia Kansansatuja, 2 osa: Kuvinkaallisia satuja, 1 vihko (Tieteilijän painos)* [Contes populaires finnois, 2<sup>e</sup> partie: Contes royaux, 1<sup>er</sup> fasc. (Éd. scientifique)] (1893), pp. 14—17 (No. 3: *Kauppiann tytär [La fille du marchand]*) et 148—52 (variantes sous la rubrique: *Viattomasti syytetty neiti [La fille injustement accusée]*).

2) *Le Roi Bahrâm, ses deux Vizirs Khâssa et Khalâssa et la fille du premier*, dans le *Touti-Namêh* de Nakhchabi, nuit 51 (v. la traduction allemande de Pertsch, *Zeitschr. der Deutschen morgenl. Gesellschaft*, t. XXI [1867], pp. 548—50). Apparenté de près à ce conte persan est un conte du *Bakhtyar-Namêh*, *Le Roi Dâdbîn et ses deux Vizirs* (v., pour la version *persane*, Ouseley-Clouston, *The Bakhtyar Nama* [1883], pp. 62—72, et W. A. Clouston dans *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* [1888], pp. 390—6; pour

Ce conte, que nous désignerons du nom de *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*, faute d'un nom propre commun à plusieurs groupes de versions<sup>1</sup>, a déjà depuis longtemps attiré l'attention des savants. J. G. TH. GRASSE fut le premier qui, dans son grand ouvrage très nourri, mais parfois inexact, *Die grossen Sagenkreise des Mittelalters* (1842), essaya de dresser une liste des différentes versions („Florentia von Rom“)<sup>2</sup>. Son exposé est très incomplet et ne distingue pas assez nettement notre conte d'autres contes d'origine différente. Trois ans après, P. O. BÄCKSTRÖM, à propos du „livre populaire“ suédois *Hildegardis och Talandus* (une variante de notre légende), entreprit avec plus de succès, dans ses *Svenska Folkböcker*, une espèce de groupement des différentes versions connues<sup>3</sup>; mais il n'a pas examiné le rapport des groupes entre eux. Il considère la version orientale (persane), qui est la plus riche en épisodes, comme la plus ancienne et attribue par suite à notre conte une origine orientale<sup>4</sup>. Tout opposée est l'opinion de Sv. GRUNDTVIG, exprimée dans son grand ouvrage à juste titre célèbre, *Danmarks gamle Folkeviser* (1853)<sup>5</sup>. Il rejette absolument l'idée d'une origine orientale de la légende, parce qu'il regarde le *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère* comme intimement lié aux différentes versions du cycle général de „la femme innocente persécutée“, dont la ballade danoise *Ravengard og Memering* lui semble représenter le type le plus ancien. La version orientale que connaissait Grundtvig, celle des *Mille et un Jours* de Péris de la Croix<sup>6</sup>, ne serait donc qu'une simple imitation de quelque version occidentale<sup>7</sup>. Même la remarque faite plus tard (en 1860) par F. LIEBRECHT<sup>8</sup> que notre conte se rencontre aussi dans les *Mille et une*

la version arabe, R. F. Burton, *Supplemental Nights to the Book of the Thousand Nights and a Night* [1886—1888], t. I, pp. 94—101, et t. II, pp. 296—7, et R. Basset, *Contes arabes* [1883], pp. 67—78; pour la version ouïgoure, A. Jaubert dans le *Journal Asiatique*, t. X [1827], pp. 150—7, et Davids, *A Grammar of the Turkish language* [1832], pp. 171—8).

3) *La fille dans le coffre*, dans G. Meyer, *Albanesische Märchen*, dans *Archiv für Literaturgeschichte*, t. XII (1884), pp. 127—32 (No. 11: *Das Mädchen im Kasten*); P. Lerch, *Forschungen über die Kurden und die Iranischen Nordchaldäer*, I (1857), pp. 33—9 (No. 6: *Erzählung von Daerebeg*, en kurde, avec traduction allemande); et E. Prym et A. Socin, *Kurdische Sammlungen. Erzählungen und Lieder in den Dialekten des Tür Abdin und von Bohtan. Erste Abtheilung. Dialekt des Tür 'Abdū* (1887), no. VIII, pp. 17—19 (en kurde) et 27—32 (en allemand: *Jusif Baschari*). A ce conte se rattache encore partiellement un conte néo-araméen, publié par M. Lidzbarski, *Geschichten und Lieder aus den neo-aramäischen Hss. der Kgl. Bibl. zu Berlin* (1896), pp. 93—108 (*Das Mädchen im Kasten*). Cp. aussi un autre conte néo-araméen, publié par E. Prym et A. Socin, *Der Neo-Aramäische Dialekt des Tür 'Abdū* (1881), t. I, pp. 145—9 (no. LII: *Çabha* = Aurore; en néo-araméen), et t. II, pp. 211—16 (trad. allemande), où il y a mélange avec le conte connu du *Père amoureux de sa fille*.

<sup>1</sup> La désignation commune, *conte de Crescentia*, provenant du nom donné à l'héroïne dans la version de la *Kaiserchronik*, nous semble trop spéciale et, par là, trop arbitraire.

<sup>2</sup> Pp. 286—7.

<sup>3</sup> T. I (1845), pp. 264—74; v. aussi t. II (1848), pp. 6—7.

<sup>4</sup> V. *ouvr. cité*, t. I, p. 264.

<sup>5</sup> T. I, pp. 195—7 et 203; v. aussi t. III (1862), p. 782, et t. IV (1883), p. 730.

<sup>6</sup> V. t. V (éd. 1729), pp. 241—95 (*Histoire de Reptima*).

<sup>7</sup> V. Grundtvig, *ouvr. cité*, t. I, p. 203.

<sup>8</sup> *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, II, 131.



*Nuits*<sup>1</sup> ne changea en rien l'opinion de Grundtvig<sup>2</sup>. En comparaison avec l'exposé de Bäckström, celui de Grundtvig a le mérite de vouloir suivre le développement historique de la légende<sup>3</sup>.

Trois ans avant l'apparition du premier volume du grand ouvrage de Grundtvig (en 1850), F. H. VON DER HAGEN avait de son côté, à propos de sa publication de la version allemande de *Crescentia*, discuté, dans ses *Gesamtabenteuer*<sup>4</sup>, les vicissitudes de notre légende. Son examen, qui se fonde principalement sur l'exposé de Grässe, est cependant assez superficiel<sup>5</sup>. En 1854, H. F. MASSMANN, dans le III<sup>e</sup> volume de son édition de la *Kaiserchronik*, fournit, à propos de l'épisode *Narcissus oder Crescentia* de la vieille chronique, de nouveaux détails sur les pérégrinations du conte<sup>6</sup>. Il ne réussit cependant pas à bien faire ressortir le rapport des différentes versions entre elles<sup>7</sup>.

Les ouvrages que nous venons de mentionner contribuèrent successivement à élargir la connaissance des différentes versions de notre conte, mais ils ne réussirent pas à classer ces versions d'une manière systématique. Ce ne fut qu'en 1865 que ADOLF MUSSAFIA, dans un mémoire remarquable par sa clarté et sa précision, *Über eine italienische metrische Darstellung der Crescentiasage*<sup>8</sup>, donna un classement méthodique des différentes versions. Son classement est fondé, non sur les divers degrés de développement du conte (probablement Mussafia jugea inutile de hasarder des conjectures incertaines), mais sur un point de départ tout conventionnel, qui est cependant, en même temps, en quelque rapport avec les différentes phases historiques du conte: le nombre des personnes malades et guéries par l'héroïne. Ainsi, dans le groupe I (désignation de Mussafia) il n'y a, en règle générale, qu'un seul malade: le beau-frère; dans le groupe II il

<sup>1</sup> V. l'éd. de Habicht-Hagen-Schall (3e éd., 1834), t. XI, pp. 243—54 (nuit 497): *Abenteuer eines Kaisers und seiner Frau*.

<sup>2</sup> V. Grundtvig, *ouvr. cité*, t. III (1862), p. 782.

<sup>3</sup> Il est surprenant de rencontrer, dans l'exposé si clair et méthodique de Grundtvig, une version qui n'appartient aucunement à la légende en question, mais à la légende de „la méchante belle-mère“: c'est le *Miracle du roi Thierry et de sa femme Osanne*, publié par Monmerqué et Fr. Michel dans leur *Théâtre français au moyen-âge* (1839), pp. 551—608. (V. Grundtvig, *ouvr. cité*, t. I, p. 196).

<sup>4</sup> T. I, pp. C—CIV.

<sup>5</sup> L'assertion erronée de von der Hagen que notre légende se retrouve sous forme de „livre populaire“, dans le hollandais (*Florentina de getrouwe*. v. *ouvr. cité*, p. CIV) provient évidemment d'un passage hâtivement lu dans Grässe. Celui-ci dit expressément (v. *ouvr. cité*, p. 257): „Wohl aber ist zu bemerken, dass durchaus ein anderes Buch, eine Art Familiengeschichte, ist das oft damit verwechsellte Niederländische Volksbuch: *De Historie van Florentina de getrouwe*“ — — —.

<sup>6</sup> V. Massmann, *Der keiser und der kunige buch oder die sogenannte Kaiserchronik*, t. III, pp. 896—906 et 910.

<sup>7</sup> Ainsi la version d'*Hildegarde* (p. 910) est séparée des autres versions par une analyse de deux versions étrangères au conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère (*Die unschuldige Königin von Frankreich* et *Die Königin Sibilla*, pp. 907—10), et une version de notre conte, tirée des *Gesta Romanorum* allemands, est placée à la suite du conte de la femme persécutée qui perd ses deux enfants (v. pp. 913—6).

<sup>8</sup> V. *Sitzungsber. d. phil.-hist. Cl. der Kais. Akad. der Wiss.*, t. LI, pp. 589—692 (Vienne, année 1865). Le mémoire a aussi paru en extrait (1866).

y en a quatre, dont deux sont des persécuteurs de l'héroïne; dans le groupe III, ce ne sont que les deux criminels du groupe précédent qui sont malades; le groupe IV présente quatre criminels malades; enfin, le cinquième (et dernier) groupe ajoute aux malades du groupe précédent un cinquième, le mari<sup>1</sup>. Dans ce classement ne sont cependant pas comprises les versions orientales, dont Mussafia se contenta de dire qu'elles se rapprochent des groupes IV et V<sup>2</sup>. Quant à la version la plus ancienne et à l'origine du conte, Mussafia émit une nouvelle théorie. Selon lui, le conte serait venu de bonne heure de l'Orient dans les pays occidentaux sous une forme plus ou moins simple et y aurait pris les formes I—III; ensuite une autre version orientale, celle-là encore conservée, aurait donné naissance aux groupes IV—V<sup>3</sup>.

Depuis ce mémoire si consciencieux de Mussafia<sup>4</sup>, auquel il ajouta l'année suivante (1866), en guise d'appendice, un autre article sur le même sujet: *Eine altspanische Prosadarstellung der Crescentiasage*<sup>5</sup>, notre conte n'a pas été, dans toute son étendue, l'objet de recherches spéciales. De nouvelles contributions d'une certaine importance à la liste des différentes versions du conte ont été données surtout par H. ÖSTERLEY (*Wendunmuth* de Hans Wilhelm Kirchof, 1869<sup>6</sup>; *Gesta Romanorum*, 1872<sup>7</sup>) et W. A. CLOUSTON (*Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales*, edited by F. J. Furnivall, Edmund Brock and W. A. Clouston, 1888)<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Mussafia, dans son mémoire, donne p. 678, note 1, un petit tableau des personnages malades des différentes versions de la légende. Il y règne cependant une certaine confusion à la suite de quelque *lapsus calami*; au lieu de II il faut lire: III, au lieu de III: II, et au lieu de III: II<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> V. Mussafia, *ouvr. cité*, pp. 678—80. Au lieu de: „Mit III und V berührt sich zunächst die arabische Erzählung“ (p. 678), il faut naturellement lire: „Mit IV und V“ etc.; cp. p. 680: „Der innige Zusammenhang zwischen diesen orientalischen Versionen und den unter IV und V angeführten occidentalischen“ — — —.

<sup>3</sup> V. Mussafia, *ouvr. cité*, pp. 680—1: „es ist daher sehr wahrscheinlich, dass die Sage schon in einfacherer Gestalt dem Westen zugeführt worden sei, dort bald in geschichtlicher, bald in legendarischer Form sich localisirt habe und dass nur der französische *Roman* sammt seinen Ablegern (worunter auch die Versionen der *Gesta Romanorum* [= IV] zu rechnen sind) von jener ausführlicheren orientalischen Version beeinflusst worden sei, welche in den arabischen Erzählungszyklus Aufnahme fand.“

<sup>4</sup> Le mémoire fut reproduit en abrégé par M. Al. d'Ancona dans ses *Sacre Rappresentazioni*, t. III (1872), pp. 200—6 (en italien).

<sup>5</sup> V. *Sitzungsber. der kais. Akad. der Wiss., philos.-hist. Classe*, t. LIII (Vienne, année 1866), pp. 499—565. Ce mémoire a aussi paru en extrait.

<sup>6</sup> T. V, p. 75 (II, 23: *Von könig Carolo magno ein ware histori*).

<sup>7</sup> P. 747 (249: *Hildegardé*). Dans la liste des versions donnée par M. Österley il y a quelques erreurs: 1) la version de Gautier de Coinsi se trouve indiquée trois fois (Méon, 2, 1; — Gautier de Coinsi, de l'empératrice etc.; — Méon, nouv. rec. 2, 1); 2) le renvoi „J. B. Dahl, Hildegardis, 1832“ indique sans doute l'ouvrage de J. Konrad Dahl, intitulé *Die heilige Hildegardis, Abtissin in dem Kloster Rupertsberg bei Bingen* (Mainz, 1832); mais, comme le titre de l'ouvrage le dit déjà, il y est question de sainte Hildegarde, contemporaine de saint Bernard, laquelle n'a jamais eu rien à faire avec notre légende; 3) le renvoi „Grässe, lit. gesch. 3, 1, 279“ se rapporte à une autre légende, celle de *Florent et Octavien*; il y a „279“ au lieu de „286“; 4) les versions de Straparola (*Piaccolli notti* I, 4) et de Basile (*Pentamerone*, no. 22) n'appartiennent pas à notre conte, mais au *conte du père amoureux de sa fille* (cette dernière erreur se trouve déjà dans l'édition du *Wendunmuth* par M. Österley).

<sup>8</sup> Pp. 365—414 (No. 18. *The Innocent Persecuted Wife. Asiatic and European versions of Chaucer's Man of Law's Tale*. Mémoire publié à part déjà en 1886) et 541—3 (Additional Notes).

Nous avons dit ci-dessus (p. 5) que Mussafia, le seul qui ait jusqu'ici tâché de grouper systématiquement les différentes versions de notre conte, avait donné un classement tout conventionnel, basé essentiellement sur le nombre des personnages malades. Il est évident (et nous sommes sûr que Mussafia aurait été le premier à le reconnaître) qu'un tel classement ne peut être qu'un simple expédient. Ce qu'il faudrait, ce serait naturellement un classement où l'on indiquerait d'abord la version la plus ancienne, la source même, ou, si la source est perdue, son dérivé le plus proche, pour suivre ensuite méthodiquement la marche de la légende à travers les pays et les âges. Un tel classement a naturellement le grand désavantage d'être presque toujours plus ou moins hypothétique; car il est très rare, dans ces sortes de recherches, de pouvoir à chaque pas établir un fait assuré. Dans beaucoup de cas, il ne peut s'agir que d'une conjecture plus ou moins bien fondée. Si donc nous adoptons, pour le présent ouvrage, un tel classement rationnel, ce n'est pas que nous osions espérer d'avoir toujours trouvé la solution juste; nous le faisons, simplement parce que nous voulons avoir la conscience nette d'avoir fait ce que nous avons pu pour arriver à un classement vraiment satisfaisant des différentes versions de notre conte.

## CHAPITRE II

### *Origine du conte*

Nous avons déjà mentionné, dans le chapitre précédent (pp. 4—6), les trois opinions différentes qui ont, jusqu'à présent, été émises sur la provenance de notre conte: 1) origine orientale (Bäckström), 2) origine occidentale, plus spécialement germanique (Grundtvig), et 3) origine orientale à deux reprises (Mussafia). Ajoutons que presque tous les savants qui, sans avoir entrepris le classement des différentes versions de notre conte, ont émis une opinion sur sa provenance, se sont montrés partisans de la théorie d'une origine orientale, c'est-à-dire indienne<sup>1</sup>. Pour dire tout de suite notre opinion, nous sommes aussi d'avis que le *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère* est né en Orient, probablement dans l'Inde, et que, contrairement à l'opinion de Mussafia, elle n'a pas, après sa première introduction en Europe, subi une influence orientale postérieure.

<sup>1</sup> V. p. ex. Th. Benfey, dans *Gött. gel. Anz.* 1858, pp. 538—9; G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne* (1865), p. 396 („L'histoire est d'origine orientale“); W. A. Clouston dans *Orig. and Anal. etc.* (1885), p. 414 („I am disposed to consider the Innocent Persecuted Wife as of Hindú, if not of Buddhist, extraction“).

Examinons d'abord la théorie de Grundtvig. Son principal, on pourrait presque dire son unique argument est que, comme notre conte est une simple branche du grand cycle de contes de *la femme innocente persécutée*, dont il place l'origine dans le Nord, elle ne peut pas être en même temps d'origine orientale. Grundtvig attache spécialement de l'importance au nom de *Dietrich*, porté par les deux frères (le mari et le beau-frère) dans l'ancienne version allemande de *Crescentia*; car, selon lui, il y a là un indice de la parenté de cette version avec les légendes allemandes où figure un *Dietrich*, reflet plus ou moins direct du célèbre roi ostrogoth Théodoric<sup>1</sup>. L'argument nous semble cependant bien faible. Quand même le nom de *Dietrich* de la version *Crescentia* serait dû à l'influence d'un conte allemand sur le roi ostrogoth (ce qui nous paraît, d'ailleurs, assez problématique), il ne suivrait nullement de là que la version *Crescentia* dût appartenir au grand cycle germanique de *la femme innocente persécutée*: un nom célèbre a très bien pu être donné par l'auteur de la version *Crescentia* aux deux personnages qui, dans la tradition populaire, n'étaient probablement connus que sous ces noms: l'empereur de Rome et son frère. Si, comme le fait remarquer Grundtvig<sup>2</sup>, l'histoire des deux Dietrich et de la belle Crescentia est placée, dans la *Kaiserchronik*, au temps même où vivait le roi ostrogoth (avant Justinien), cela prouve tout au plus que l'auteur de la *Kaiserchronik* a cru voir dans le mari de la chaste Crescentia son homonyme ostrogoth. Le fait que notre conte se retrouve dans des collections de contes orientales, telles que le *Touti-Naméh* de Nakhchabi, l'*Al Farag Ba'da Alsidda* persan, les *Mille et une Nuits*, etc. (v. ci-dessous chap. III), prouve déjà suffisamment, à notre avis, que l'origine du conte est à chercher en Orient.

Quant à la théorie de Mussafia, selon laquelle la légende est bien de provenance orientale, mais qui, pour les versions occidentales, admet une influence orientale à deux époques différentes, elle n'est fondée sur aucun argument spécial. Mussafia trouve simplement très hasardeux („äusserst bedenklich“) de conjecturer une élimination successive d'épisodes originaux, ce qu'il faut évidemment faire, si l'on regarde les versions orientales, avec leurs quatre criminels malades, comme représentant une forme plus archaïque du conte que les versions européennes I—III. Or, Mussafia ne paraît pas avoir remarqué que toutes les versions „occidentales“ présentent un trait important qui ne se rencontre pas dans les versions orientales et qui a dû, par conséquent, appartenir à la source commune de toutes les versions occidentales, en opposition à leur source orientale:

<sup>1</sup> V. Grundtvig, *ouvr. cité*, t. I, pp. 195 et 203. Grundtvig semble aussi voir un reflet de ce personnage historique dans le seigneur *Thierry* de la version de *Florence de Rome* (v. ci-dessous chap. V); cp. ce que dit Grundtvig, p. 196, sur *Thierry*, personnage du miracle du roi Thierry et de sa femme Osanne (p. p. Monmerqué et Fr. Michel, *Théâtre français au moyen-âge* [1839], pp. 551—605).

<sup>2</sup> T. I, p. 195

le beau-frère, à la suite de ses premiers efforts pour séduire l'héroïne, est enfermé dans un lieu solitaire, d'où il ne sortira qu'au retour de son frère, trait qui n'a guère pu être inventé à deux reprises. Nous nous croyons donc autorisé à rejeter la théorie de Mussafia, quelque singulière que puisse paraître, dans notre classement. L'élimination successive d'épisodes originaux. Cette simplification de la fable primitive, telle qu'elle se présente dans les groupes I—III de la classification de Mussafia, nous l'expliquons comme due aux effets de la tradition orale, tandis que les groupes IV—V nous semblent plutôt témoigner d'une tradition littéraire.

### CHAPITRE III

#### *Versions orientales*

Nous avons dit plus haut (p. 7) que nous croyons notre conte *d'origine indienne*, comme la plupart des contes répandus en Orient. Malgré nos recherches, qui ont dû cependant se borner au dépouillement des recueils de contes indiens accessibles en langues européennes, nous n'avons pu retrouver cet original supposé. Il a peut-être fait partie du fameux recueil de contes sanscrit perdu dont le *Soukasaptati* (ou *Les soixante-dix contes d'un Perroquet*) actuel<sup>1</sup> est le descendant appauvri. Nous pouvons le supposer avec une certaine vraisemblance, puisque nous retrouvons notre *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère* dans un recueil de contes persan du premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, appelé *Touti-Nameh* (*Le livre du Perroquet*) et ayant pour auteur un certain Ziyâi-ed-dîn-Nakhchâbi. Or, ce *Touti-Nameh* n'est que le remaniement d'un *Touti-Nameh* antérieur perdu, qui était une traduction plus ou moins altérée (probablement du XII<sup>e</sup> siècle) du *Soukasaptati* indien primitif<sup>2</sup>.

La version *indienne*, source supposée de toutes les versions du *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*, étant introuvable, il est impossible de dire quelle a été exactement la forme primitive de notre conte. Une comparaison des différentes versions orientales entre elles nous conduit cependant à une source commune (indienne) qui n'a pas dû être très éloignée du vrai original. Partant du principe, d'ail-

<sup>1</sup> Il en existe une bonne traduction allemande par Rich. Schmidt (*Die Sukasaptati — textus orationis*. Stuttgart 1899).

<sup>2</sup> V., pour l'œuvre de Nakhchâbi, l'étude détaillée de W. Pertsch dans la *Zeitschr. der Deutschen morg. Ges.*, XXI (1867), 505—51 (cp. XXII, 568). Nakhchâbi composa son *Touti-Nameh*, d'après ce qu'il en dit lui-même à la fin de son œuvre, l'an 730 de l'hégire, c'est-à-dire en 1330 après J.-C. (cp. Pertsch, *art. cit.*, p. 506). M. W. A. Clouston (*Orig. and Anal.* etc., p. 310) avance, sans preuves à l'appui, que le *Touti-Nameh* de Nakhchâbi a été composé „environ 1306“; cp. R. F. Burton, *Supplem. Nights to the Book of the Thousand Nights and a Night* (Benares 1886—1888), t. II, p. 297.

leurs tout théorique, que cette version primitive a été simple et logique dans ses détails, nous nous la représentons à peu près sous la forme suivante<sup>1</sup>:

Un homme (1), voulant entreprendre un voyage, confia sa femme (2) à la garde de son frère (3). Celui-ci devint amoureux de sa belle-sœur, et, comme elle repoussait ses propositions déshonorées, il l'accusa d'adultère devant le juge du pays. Accusée par de faux témoins soudoyés par son beau-frère, la femme fut condamnée à être lapidée. Laissez à moitié morte sur le lieu du supplice, elle fut recueillie par un passant miséricordieux (4), qui la conduisit dans sa maison et lui confia son fils enfant à garder (a). — Un esclave de la maison (5) tomba amoureux de l'héroïne; rebuté par elle, il résolut de se venger. Une nuit, il s'introduisit dans la chambre où dormait l'enfant de son maître et le tua, puis il entra dans la chambre de sa gardienne, lacha ses habits de sang et cacha près d'elle le couteau ensanglanté. Le lendemain, quand le meurtre eut été découvert, l'esclave allra les soupçons sur l'étrangère<sup>2</sup>. L'hôte et sa femme ne purent cependant pas se convaincre pleinement de sa culpabilité; ils se contentèrent de la renvoyer, et l'hôte compatissant lui donna même une somme d'argent pour son voyage (b). — Avec cet argent elle racheta un jeune homme qu'on allait pendre pour dettes (6). Par reconnaissance, le jeune homme l'accompagna, mais devint amoureux d'elle. Repoussé, il la vendit comme esclave au capitaine d'un navire (c). — Celui-ci (7) l'amena à bord de son vaisseau et voulut user de ses droits de maître envers sa nouvelle esclave. Mais, sur les prières de celle-ci, une violente tempête s'éleva qui brisa le navire. L'héroïne et le capitaine furent sauvés, chacun de son côté (d). — La femme trouva un refuge dans un couvent, où, grâce à sa sainteté, elle guérit toutes sortes de maladies (e). — Pendant ce temps, ses quatre persécuteurs avaient été frappés de maladies diverses, et son mari, revenu, avait appris par son frère sa coupable conduite. Comme le renom de la sainte femme qui guérissait tous les maux était arrivé jusqu'aux oreilles du mari, il se mit en route avec son frère malade pour chercher auprès d'elle la guérison de celui-ci. En chemin, se joignirent à eux successivement le bon hôte avec son esclave malade, le jeune homme racheté et le capitaine (f). — Arrivés à destination, ils furent admis auprès de la femme, qui, couverte d'un voile, leur ordonna de raconter fidèlement ce qu'ils avaient sur leurs consciences. Ils racontèrent alors l'un après l'autre (le mari parlant le premier) ce qui se rapportait à leurs relations avec la femme. Celle-ci se fit connaître, pardonna aux criminels et les guérit, après quoi elle retourna avec son mari dans leur pays, où ils vécurent heureux (g).

<sup>1</sup> Pour simplifier les renvois à cette version primitive, nous y désignons les personnages principaux par des chiffres (1—7) et les différents épisodes du récit par des lettres minuscules (a—g).

<sup>2</sup> Le trait qu'un meurtre est imputé à une personne innocente par l'assassin lui-même se retrouve souvent dans les contes populaires. Mentionnons ici les contes suivants:

un conte *néo-araméen*, où un sénéchal tue l'enfant de son maître et accuse du meurtre la femme du maître (v. E. Prym et A. Socin, *Der Neu-Aramäische Dialekt des Tür 'Abdîn* [1881], t. I, pp. 145—9 et t. II, pp. 211—6 [*'abha*]).

un conte *serbe*, où c'est la méchante belle-sœur qui tue son propre enfant avec le couteau de l'héroïne et cache celui-ci sous l'oreiller de la femme innocente (v. H. F. Massman, *Der keiser und der kunige buoch oder die sogenannte Kaiserchronik*, t. III [1854], pp. 916—7);

un conte *slovaque*, où c'est le père de la femme qui tue ses propres petits-fils et place le couteau ensanglanté sous l'oreiller de sa fille (v. *Zeitschr. für deutsche Mythologie und Sittenkunde*, t. IV [1859], pp. 224—8 [*Der Werwolf*]);

un conte *sicilien*, où c'est un religieux, amoureux de la femme, qui tue les enfants de celle-ci et place le couteau dans sa poche (v. L. Gonzenbach, *Sicilianische Märchen*, t. I [1870], pp. 153—7 [*Von dem Kinde der Mutter Gottes*]);

un conte de l'*Armagne*, où c'est la marâtre qui tue sa propre fille et accuse du meurtre la fille de la première femme de son mari (v. J.-Fr. Bladé, *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagne* [1867], pp. 55—6 [*La danaysleto*]).

Dans les *Piacevoli Notti* de Straparola, l'histoire du „père amoureux de sa fille“ (I, 4) raconte comment le père se venge de sa fille, devenue reine d'Angleterre, en tuant les deux enfants de celle-ci avec le couteau même de la reine, qu'il remet ensuite dans sa gaine. Comme la scène manque dans la source des *Piacevoli Notti*, *Il Pecorone* de Ser Giovanni Fiorentino, ouvrage composé en 1378 (Giorn. X, no. 1), il est possible que Straparola l'ait prise dans quelque version européenne du conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère. Pour des contes apparentés à celui de Straparola, v. encore G. Rua, *Intorno alle „Piacevoli notti“ dello Straparola* (1890), pp. 48—9.

Les versions *orientales* qui nous ont été conservées, et dont aucune n'a gardé intacte la version que nous regardons comme la primitive, peuvent être divisées en trois branches principales: celle du *Touti-Nameh*, celle des *Mille et une Nuits* et celle des *Mille et un Jours*.

Si nous examinons d'abord la branche du *Touti-Nameh*, il faut en premier lieu mentionner la version de Nakhchabi, dont il a déjà été question ci-dessus (p. 9). W. Pertsch en a donné une analyse détaillée dans la *Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft*, tome XXI (1867),<sup>1</sup> sous le titre: *Geschichte von der Chôrschid und dem 'Utârid* (33<sup>e</sup> nuit). Voici les traits principaux par lesquels cette version diffère de la version primitive:

*Personnages*: (1) 'Utârid, écrivain public; (2) Chôrschid; (3) Kaivân; (4) le beau-père de Chôrschid; (5) Latif, second beau-frère de Chôrschid;<sup>2</sup> (6) Scharif; (7) un marchand, passager sur le navire. *Épisodes*: (a) c'est devant l'émir que Kaivân accuse sa belle-sœur; les faux témoins manquent; (b) l'enfant, frère de Latif, habite la même chambre que Chôrschid; il n'est pas question du couteau ensanglanté; Chôrschid ne reçoit pas d'argent pour son voyage;<sup>3</sup> (c) Scharif est battu par des hommes, à la suite d'une rixe; il s'imagine que Chôrschid l'a racheté, parce qu'elle est tombée amoureuse de lui; (d) effrayé par l'orage, le marchand promet de laisser Chôrschid en paix; l'orage cesse, et le navire aborde la terre; (f) le beau-père n'est pas du nombre des personnes qui vont consulter Chôrschid, ni naturellement le marchand; (g) Chôrschid amène la confession des trois criminels en leur racontant une histoire de son invention où leurs méfaits sont décrits.<sup>4</sup>

Le *Touti-Nameh* de Nakhchabi paraît avoir joui d'une très grande réputation, puisqu'il a été plusieurs fois remanié et traduit en différentes langues orientales.<sup>5</sup> Cependant, autant que nous avons pu le constater, notre conte ne se trouve pas dans ces remaniements et traductions.<sup>6</sup> Mais il y a un *remaniement turc* du *Touti-Nameh*

<sup>1</sup> Pp. 536—8. Le *Touti-Nameh* de Nakhchabi n'est pas encore publié dans la langue originale. Une traduction française manuscrite, probablement du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, se trouve à la Bibl. Royale de Munich (Mss. orient. 174—176, 3 volumes in-folio; le texte persan à gauche, la traduction française à droite). Notre conte s'y lit t. II, pp. 135—48 („Conte & soirée 32<sup>e</sup> de la rare beauté de *Courchide*, et des malheurs qui lui survinrent par l'effet de sa beauté“). Cp. J. Aumer, *Die Pers. Hss. d. K. Hof- und Staatsbibliothek in München* (1866), p. 54. Pertsch connaissait l'existence de cette traduction française, mais ne l'avait pas lue (v. Pertsch, *art. cité*, p. 510; no. 4).

<sup>2</sup> C'est une altération évidente du récit primitif que les rôles de l'hôte miséricordieux et de son esclave soient joués par des *parents* de la femme.

<sup>3</sup> L'argent pour le voyage est nécessairement un trait primitif, puisque sans cela on ne comprend pas avec quoi l'héroïne aurait pu racheter le jeune homme. Il est invraisemblable qu'elle l'eût fait avec „l'or et les bijoux qu'elle portait sur elle“, comme le dit la version de Nakhchabi, car comment l'aurait-on lapidée avec tout cela?

<sup>4</sup> Ce trait, que l'héroïne provoque les confessions des coupables en racontant, sous une forme plus ou moins déguisée, sa propre histoire, se retrouve dans un autre conte d'origine orientale, que nous avons signalé ci-dessus p. 3, note 1 (sous 1), dans des versions arabe, néo-araméenne, grecque, russe et finnoise.

<sup>5</sup> V. Pertsch, *art. cité*, pp. 506—8, et t. XXII (1868) de la même revue, p. 568; cp. R. Schmidt, *Vier Erzählungen aus der Çukasaptati* (1890), p. 9.

<sup>6</sup> Nous avons consulté la traduction allemande du *Touti-Nameh* de Mohammed Qâdirî, par C. J. L. Iken (*Touti Nameh. Eine Sammlung persischer Mährchen von Nechshebi*, Stuttgart 1822), ainsi que la traduction anglaise de la rédaction hindoustannique du même ouvrage par J. Gilchrist (*Tota Kuhane: a translation of the popular Persian tales, entitled Tuthi Nameh*. 2<sup>e</sup> éd., Calcutta 1810).

primitif, probablement du commencement du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, qui donne notre conte sous ce titre: *Histoire de Merhûma*. De cette rédaction turque nous connaissons différentes éditions<sup>2</sup>, ainsi que deux traductions en langue allemande, l'une par G. Rosen<sup>3</sup>, l'autre par M. Wickerhauser<sup>4</sup>. En outre, on trouve notre conte, probablement d'après la version de Rosen, sous le titre *La Vertu d'une femme* dans l'œuvre de Xavier Marmier<sup>5</sup>. La version turque du *Touti-Namch* diffère de la version primitive par les traits suivants<sup>6</sup>:

*Personnages*: (1) Merdi-Salih<sup>7</sup>, pieux musulman, vivant au Turkestan; (2) Merhûma; (3) Fessâdj<sup>8</sup>; (4) un Bédouin<sup>9</sup>. *Épisodes*: (a) le Bédouin, frappé de la beauté de Merhûma, propose de l'épouser, mais abandonne son projet, quand il apprend qu'elle est mariée<sup>10</sup>; (b) après avoir découvert le meurtre<sup>11</sup>, le Bédouin maltraite d'abord Merhûma, mais se laisse ensuite convaincre de son innocence; il la renvoie, de peur que sa femme ne lui fasse du mal; (d) non seulement le capitaine, mais tout l'équipage veut porter atteinte à la vertu de Merhûma; tout le monde, excepté Merhûma, est tué par un coup de foudre; elle arrive seule sur le navire à un port de mer<sup>12</sup>; (e) par précaution, Merhûma s'habille en homme<sup>13</sup> et va raconter ses aventures au prince de la ville; celui-ci, ayant reçu de Merhûma le navire avec sa cargaison, lui fait bâtir un couvent; (g) c'est devant le Divan, convoqué par le prince sur les prières de Merhûma, que les trois criminels racontent leurs méfaits<sup>14</sup>.

<sup>1</sup> V. G. Rosen, *Tuti-Namch*, I (1858), p. XIV; cp. Th. Benfey dans *Gött. gel. Anz.*, année 1858, p. 532.

<sup>2</sup> Éd. de Boulac, 1838 [1253], dont l'auteur aurait été un certain Sary Abdoullah-ouffendi (v. Bianchi dans le *Journ. Asiat.*, IV<sup>e</sup> série, tome II (1843), p. 48; no. 138); éd. de Constantinople, 1840 [1256] (v. Hammer dans *Jahrb. der Lit.*, t. XCVI [1841], p. 106, note: no. 160). Nous ne saurions dire si l'édition de Kazan de 1851 (v. Zenker, *Bibl. orient.*, t. II [1861], p. 51; no. 678) contient la même rédaction.

<sup>3</sup> *Tuti-Namch*, I—II, 1858 (d'après l'édition turque de Constantinople). *L'histoire de Merhûma* („Geschichte der Merhûma“) s'y trouve t. I, pp. 89—108.

<sup>4</sup> *Die Papageimärchen*, 1858 (d'après l'édition turque de Boulac). *Die keusche Merhuma* se lit pp. 50—6 (7<sup>e</sup> nuit). Cette traduction diffère seulement pour quelques détails de celle de Rosen. M. Landau (*Die Quellen des Dekameron*, 2<sup>e</sup> éd., 1884, p. 91) mentionne une autre édition (de 1863) de la traduction de Wickerhauser, portant le titre: *Die dreissig Nächte*.

<sup>5</sup> *Contes populaires de différents pays*. Deuxième série (1888), pp. 165—77.

<sup>6</sup> Nous nous sommes servi de la traduction de Rosen.

<sup>7</sup> Dans la version de Wickerhauser: *Salih*, dans celle de Marmier: *Salih*.

<sup>8</sup> Appelé *Ferradi* par Marmier.

<sup>9</sup> Un Arabe, d'après Wickerhauser.

<sup>10</sup> D'après la version de Wickerhauser, la proposition n'a lieu qu'au bout de quelques jours, dans la demeure de l'Arabe.

<sup>11</sup> L'accusation directe par l'assassin, qui manque ici, a nécessairement dû se trouver dans la version primitive, puisqu'elle se retrouve encore dans la plupart des versions occidentales qui donnent l'épisode en question.

<sup>12</sup> Cet épisode, M. de Gubernatis (*Zoological Mythology* [1872], t. I, p. 121) le regarde comme le reflet d'un mythe solaire: „it is the aurora coming out of the gloomy ocean of night, and the monsters who persecute her are burned to ashes by the thunderbolts and the sun's rays.“ De même, M. de Gubernatis dit à propos de la lapidation de Merhûma (*ouvr. cit.*, t. I, p. 315): „the aurora lost in the mountain of stone.“ Avons-nous besoin de dire expressément que nous ne pouvons admettre ce rapprochement fantastique de notre conte tout humain avec les vieux mythes solaires?

<sup>13</sup> Ce trait, assez superficiel ici, mais qui se rencontre très souvent dans les contes populaires orientaux (v. V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, t. V [1901], pp. 96, note I, et 295 [Add.]), ne se trouve pas dans l'édition de Wickerhauser, et a aussi été omis par Marmier.

<sup>14</sup> D'après la version de Wickerhauser, l'Arabe n'a pas accompagné son esclave, et la confession a lieu tout de suite, dans la cellule même de Merhûma.



Comme on a pu le voir par les analyses précédentes, les deux versions du *Touti-Nameh*, quoique différant sensiblement entre elles, ont quelques traits en commun par lesquels elles diffèrent de la version primitive et forment un groupe à part.<sup>1</sup> C'est avant tout le fait que le capitaine (marchand) ne figure pas parmi les malades, quoique la logique du récit demande nécessairement que les personnes qui ont eu directement à faire avec l'héroïne se retrouvent toutes à la scène finale. Ensuite, il faut observer que l'héroïne ne fait pas naufrage. Enfin, ce ne sont que les criminels qui racontent comment ils se sont comportés envers la femme. Voilà les traits caractéristiques de la branche du *Touti-Nameh*.

---

Passons à la seconde branche des versions orientales, celle des *Mille et une Nuits*.

Dans les différentes rédactions de cette célèbre collection arabe de contes, qui, dans sa forme première, remonte au moins au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, on trouve trois versions différentes du conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère. Celle qui, par la conservation de l'épisode (d), est le plus voisine de la version primitive, se trouve dans le ms. *Wortley Montague*<sup>3</sup>, conservé actuellement à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Le conte y porte ce titre: *Le Cadi de Bagdad, sa vertueuse femme et son méchant frère*<sup>4</sup>. Cette version fut publiée en anglais, en 1811, par Jonathan Scott dans ses *Arabian Nights Entertainments* sous le titre: *Adventures of the Cauzee, his Wife etc*<sup>5</sup>. Depuis lors, elle a encore été reproduite en anglais<sup>6</sup> et traduite, d'après la version de Scott, en d'autres langues<sup>7</sup>. Cette version, que nous appellerons la *version Montague*, diffère de la version primitive par les traits suivants<sup>8</sup>:

---

<sup>1</sup> Que la version turque ne puisse pas dériver de celle de Nakhchabi, c'est ce qui ressort, non seulement des analyses précédentes, mais aussi d'une comparaison générale du contenu des deux *Touti-Nameh* (v. Pertsch, *art. cité*, pp. 513—51).

<sup>2</sup> V. R. F. Burton, *The Book of the Thousand Nights and a Night* (London 1894), t. VIII, p. 79: „a study of the vie intime in Al-Islam and of the manners and customs of the people proves that the body of the work, as it now stands, must have been written before A. D. 1400.“

<sup>3</sup> Tome VII, p. 77 et suiv.

<sup>4</sup> D'après la table des matières de ce ms., donnée par J. Scott dans *The Oriental Collections* de W. Ouseley, t. II (1798), pp. 25—35.

<sup>5</sup> T. VI, pp. 396—408 (nuits 900—911).

<sup>6</sup> Ainsi, par M. W. A. Clouston dans les *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* (1888), pp. 379—85. Cette traduction diffère un peu de celle de Scott.

<sup>7</sup> En français, elle se trouve dans les éditions des *Mille et une Nuits* d'Éd. Gauttier, t. VI (1823), pp. 406—18 (497<sup>e</sup> nuit: *Aventures d'un Cadi et de sa femme*), et de M. Destains (1825), t. VI, pp. 300—13 (*Aventures du Cadi et de sa femme*); en allemand, dans l'édition de Habicht-Hagen-Schall (1825), t. XI, pp. 287—99; 5<sup>e</sup> éd. (1840), t. XI, pp. 197—206 (nuit 497; *Abenteuer eines Kadis und seiner Frau*).

<sup>8</sup> Nous nous sommes servi de la traduction anglaise donnée par M. Clouston dans les *Orig. and Anal.* etc. (v. ci-dessus note 6).

*Personnages*: (1) un cadî, vivant à Bagdad; (4) un éleveur de chameaux; (5) un chamelier. *Épisodes*: (a) la femme est condamnée à être fustigée et chassée; (b) le chamelier tue par mégarde l'enfant qui dormait à côté de la femme, en voulant tuer celle-ci, après quoi il s'enfuit; la femme n'est pas soupçonnée, elle continue tout simplement sa route; il n'est pas question d'argent de voyage; (c) c'est un sultan qui donne à la femme une demeure près de son palais; elle ne guérit pas de malades, mais acquiert une grande réputation de sainteté par l'efficacité de ses prières en général; (f) le cadî n'accompagne pas son frère, qui a quitté la maison avant lui, mais ils se rejoignent en route sans se reconnaître; aucun des voyageurs n'est malade: ils se rendent chez la femme pour chercher absolution de leurs péchés; (g) un homme de confiance du sultan assiste, caché, à l'entrevue, et le sultan veut d'abord punir les quatre coupables; le cadî et sa femme restent auprès du sultan.

Une autre version des *Mille et une Nuits*, qui se trouve dans les éditions arabes de Boulac (1835—1836), de Calcutta (1839—1842), de Bombay (1297 h.), du Caire (1302 h.) et de Beyrouth (1889—1890)<sup>1</sup>, porte le titre: *Le Cadî juif et sa pieuse femme*. Elle a été publiée plusieurs fois en langues européennes, la première fois en 1823 par A. E. Zinserling en allemand, d'après une traduction française manuscrite, aujourd'hui perdue, faite par l'orientaliste J. von Hammer<sup>2</sup>. Cette version, que nous appellerons la *version Boulac*, diffère par les traits suivants de la version primitive<sup>3</sup>:

\* *Personnages*: (1) un cadî juif; (4) un paysan; (5) un voleur; (6) un malfaiteur<sup>4</sup>; (7) manque. *Épisodes*: (b) = la version Montague<sup>5</sup>; la paysanne bat la femme et veut la tuer<sup>6</sup>; le paysan ne lui donne pas d'argent<sup>7</sup>; (c—e) on est en train de crucifier le malfaiteur; il n'est pas déloyal envers sa bienfaitrice; c'est lui, au contraire, qui lui bâtit une cellule, où il la sert fidèlement; l'épisode (d) manque donc entièrement; (f) les malades sont le beau-frère, le voleur et la paysanne; ils ne se rencontrent qu'à la porte de la sainte femme, la paysanne accompagnée de son mari; (g) seulement les criminels se confessent; tous restent auprès de la femme du cadî à servir Dieu<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> V. la liste des contes de deux éditions nommées en premier lieu dans J. Payne, *Tales from the Arabic*, t. III (1884), pp. 249—59 (no. 118, nuits 465—466: *The Jewish Cadî and his Pious Wife*). Pour les éditions de Bombay, du Caire et de Beyrouth, v. la liste dressée par M. R. Basset dans la *Revue des traditions populaires*, t. XI (1896), pp. 148—87 (nuits 465—466: *La femme accusée injustement* [pp. 168—9]).

<sup>2</sup> Cette version se trouve dans les éditions suivantes des *Mille et une Nuits*: 1) en allemand: A. E. Zinserling, *Der Tausend und Einen Nacht noch nicht übersetzte Märchen. Erzählungen und Anekdoten* (1823—1824), t. I, pp. 268—70 (*Die tugendhafte Israelitin*); G. Weil, *Tausend und eine Nacht*, t. IV (1841), pp. 106—9; 3<sup>e</sup> éd., 3<sup>e</sup> impr. (1889), t. IV, pp. 85—7 (*Die tugendhafte Frau eines israelitischen Richters*); M. Henning, *Tausend und eine Nacht* (1895—1899), t. IX, pp. 14 et suiv. (*Der israelitische Kadî und sein frommes Weib*): 2) en français: G.-S. Trébutien, *Contes inédits des Mille et une Nuits* (1828), t. III, pp. 422—4 (*La Vertueuse Israélite*; = la traduction allemande de Zinserling); 3) en anglais: J. Payne, *The Book of the Thousand Nights and One Night*, t. V (1883), pp. 9—13 (*The Jewish Cadî and his Pious Wife*); R. F. Burton, *A plain and literal translation of the Arabian Nights' Entertainments, now entitled The Book of the Thousand Nights and a Night* (Benares 1885), t. V, pp. 256—9 (*The Jewish Kazi and his pious Wife*, version reproduite par M. W. A. Clouston dans *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* [1888], pp. 368—71); J. H. Mc Carthy, *Lady Burton's Edition of her Husband's Arabian Nights*, t. III (1886), pp. 335—8 (= la précédente version); R. F. Burton et L. C. Smithers, *The Book of the Thousand Nights and a Night* (London 1894), t. IV, pp. 206—9 (= l'édition de 1885).

<sup>3</sup> Nous nous sommes servi de la traduction anglaise de Burton.

<sup>4</sup> Un débiteur, d'après les traductions de Zinserling et de Trébutien.

<sup>5</sup> Dans les versions de Zinserling et de Trébutien, l'assassin, dont la profession n'est pas indiquée, tue l'enfant, parce que le petit commence à crier.

<sup>6</sup> Si l'on considère l'attitude hostile de la femme du Bédouin dans la version turque du *Touti-Namch* (v. ci-dessus p. 12), on est tenté d'admettre que ce trait est primitif.

<sup>7</sup> Dans la rédaction Zinserling-Trébutien le paysan donne à la femme une somme d'argent.

<sup>8</sup> La fin du récit est abrégée et un peu différente dans la version Zinserling-Trébutien.

Par le fait que, dans les versions Montague et Boulac, l'assassin tue l'enfant *par mégarde* (ou, du moins, sans préméditation) ces deux versions paraissent être assez étroitement apparentées entre elles, malgré toutes leurs divergences.

Par ce même trait, une *version juive*, contenue dans le célèbre *Mause-Buch*, composé probablement dans le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle par un Juif de l'Allemagne méridionale d'après différentes sources<sup>1</sup>, semble remonter à la même source que ces deux versions arabes. Comme la version Boulac, la version juive raconte, en opposition avec la version Montague: 1) que la femme est lapidée, et 2) que les criminels sont malades. D'autre part, la version juive donne (sous une forme très altérée) l'épisode du voyage en mer, ce qui montre que la version Boulac ne peut pas être sa source. Voici les principaux traits par lesquels la version du *Mause-Buch*, d'après une édition, non datée, de Wilmersdorf (Bavière), chap. 203, diffère de la version primitive<sup>2</sup>:

*Personnages*: (6) manque; (7) des pirates. *Épisodes*: (b) l'esclave veut tuer la femme, mais le fils de l'hôte (jeune homme, à qui elle donne des leçons) se jette contre l'assassin et est tué, après quoi la femme s'enfuit; l'épisode (c) manque; (d) la femme est prise par les pirates, qui, effrayés par un orage, tirent au sort pour savoir qui sera jeté à la mer; le sort tombe sur la pauvre femme, mais les pirates se contentent de la conduire à terre; (e) la femme se construit une cabane et apprend à guérir la lèpre; (f) les malades qui viennent la voir (avec le mari) sont les (deux) faux témoins; (g) les lépreux ne sont pas guéris, vu la gravité de leur crime<sup>3</sup>.

Il est naturellement difficile de dire quel est le rapport exact entre la version Montague, la version Boulac et la version juive. Par le fait que, dans les deux dernières, il s'agit de la *construction* d'une demeure pour la femme, on pourrait supposer qu'elles forment un groupe contre la version Montague.

Nous arrivons maintenant à la troisième version des *Mille et une Nuits*. Elle a été publiée en arabe, d'après un ms. tunisien, dans l'édition dite de Breslau (1825—1843) par M. Habicht et H. L. Fleischer, et porte ce titre: *La pieuse Femme accusée de libertinage*<sup>4</sup>. Elle a été deux fois traduite en anglais<sup>5</sup>. Cette version, que nous

<sup>1</sup> Sur le *Mause-Buch* v. l'article de M. Steinschneider, *Jüdisch-deutsche Litteratur und Jüdisch-Deutsch* dans *Serapeum*, t. XXVII (1866), pp. 1—12; cp. aussi t. XXV (1864), pp. 67—72. Différentes éditions sont citées par J. Chr. Wolf, *Bibliotheca Hebraea*, t. II (1721), p. 1360 (no. 395), et M. Steinschneider dans *Serapeum*, t. IX (1848), p. 379 (no. 156).

<sup>2</sup> Nous nous sommes servi d'une transcription en allemand, faite pour notre compte par M. Heinrich Glaser, de Munich. Nous en donnons une traduction française dans notre *Appendice* (A).

<sup>3</sup> Dans le résumé que donne de la dernière partie de cette version M. Max Grünbaum, *Jüdisch-deutsche Chrestomathie* (1882), pp. 430—1, d'après l'édition de Rödelheim (de l'année 1753) et celle que nous avons employée, il raconte que le beau-frère devient aussi lépreux et va avec les deux faux témoins chez la femme persécutée. Nous ne saurions dire si M. Grünbaum s'est trompé, ou bien si c'est vraiment là la version de l'édition de Rödelheim. La logique du récit demande évidemment que l'instigateur du crime, le beau-frère, soit également puni, mais, d'autre part, cette histoire veut spécialement prouver comment sont punis ceux qui portent faux témoignage (v. l'*Appendice*, A, la fin).

<sup>4</sup> V. la liste des contes de ce ms. dans J. Payne, *Tales from the Arabic*, t. III (1884), pp. 263—74 (no. 110 r, nuits 907 et suiv.: *The Pious Woman accused of Lewdness*).

<sup>5</sup> V. J. Payne, *Tales from the Arabic*, t. II (1884), pp. 5—16 (*Story of the Pious Woman accused of Lewdness*). R. F. Burton, *Supplemental Nights to the Book of the Thousand Nights and a Night* (Benares 1856—

appellerons la *version Breslau*, présente par rapport à la version primitive les divergences que voici<sup>1</sup>:

*Personnages*: (1) un homme de Nichapour; (4) un cheik; (5) le fils du cheik; (7) manque. *Épisodes*: (a) la femme est lapidée par des gens qui croient l'accusation du beau-frère; (b) le fils du cheik, pour se venger, suborne un autre jeune homme, qui s'introduit dans la demeure du cheik, vole quelques objets, se laisse arrêter et accuse la femme d'être sa complice (donc pas de meurtre); (c) le débiteur doit être fustigé; il dénonce sa bienfaitrice comme espion au sultan du pays, mais elle a le temps de s'enfuir; (d) manque; (e) la femme, habillée en homme<sup>2</sup>, arrive dans une grande ville, où elle acquiert l'amitié de la fille du roi; le roi mort, les gens de la ville veulent tuer la princesse et son prétendu amant; la princesse est, en effet, massacrée, mais, quand la femme persécutée fait connaître son sexe, la haine se change en repentir, et on la proclame reine; (f) le complice du fils du cheik est parmi les malades; (g) seulement les criminels racontent leur histoire; le mari est fait roi de la ville.

Comme l'épisode (b) est fortement altéré, il est difficile de savoir si la version Breslau doit être groupée avec les deux autres versions arabes, ou bien si celles-ci forment groupe contre elle. A l'appui de cette dernière alternative on pourrait citer le fait que, dans la version Breslau, le cheik donne à la femme une somme d'argent pour ses frais de voyage, trait sûrement primitif<sup>3</sup>, mais qui manque dans les versions Montagne et Boulac<sup>4</sup>, ainsi que dans la version du *Maase-Buch*. Quant à l'épisode (e), il paraît être emprunté à quelque autre conte, où une femme, après s'être fait passer pour homme, est arrivée à de grands honneurs<sup>5</sup>.

On remarque un rapport assez étroit entre la version Breslau et une *version tatare* très corrompue, donnée par M. W. Radloff dans ses *Proben der Volksliteratur der Türkischen Stämme Süd-Sibiriens* sous le titre: *Das Weib als Fürst*<sup>6</sup>. La comparaison avec la version primitive donne le résultat suivant:

*Personnages*: (4—5) manquent; (6) un homme ivre. *Épisodes*: (a) la femme est condamnée à être pendue; elle réussit à s'échapper, en donnant de l'argent aux bourreaux; (b) manque; (c) simple rencontre avec l'homme ivre; (e) la femme est recueillie par un homme charitable; le vieux souverain de la ville veut abdiquer et, pour trouver son successeur, il se sert d'un oiseau magique qui doit se placer sur la tête

1888), t. I, pp. 270—81 (*The tale of the Devotee accused of lewdness*). Cette dernière traduction a été reproduite par M. W. A. Clouston dans les *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* (1888), pp. 371—8, et dans la nouvelle édition par M. L. C. Smithers (Londres 1894) de l'ouvrage de Burton, t. IX, pp. 177—84.

<sup>1</sup> Nous nous sommes servi de la traduction de Burton.

<sup>2</sup> Cp. ci-dessus p. 12, note 13.

<sup>3</sup> Cp. p. 11, note 3. Déjà le manque de ce trait dans la version Boulac nous empêche de regarder, avec Burton (*Suppl. Nights etc.*, I, 270, note 1; éd. de 1894, IX, 177, note 1), la version Breslau comme un simple „réchauffé“ de la version Boulac. En outre, la trahison du débiteur racheté manque dans cette dernière version.

<sup>4</sup> Il se rencontre cependant dans la version Zinserling-Trébutien (v. ci-dessus p. 14, note 7), qui présente certaines altérations secondaires de la pure version Boulac.

<sup>5</sup> Voir p. ex. le conte arabe des *Amants de Syrie* (É. Gauttier, *Les Mille et une Nuits*, VI [1823], 348—60) et le conte apparenté de la *Fille dans le coffre* (v. ci-dessus p. 3, note 1). Cp. p. 12, note 13.

<sup>6</sup> V. t. IV (1872), pp. 141—5 (recueillie parmi les Tatares de Chodscha Aul, au nord de la ville de Tara).

de la personne élue<sup>1</sup>; c'est ainsi que la femme devient souveraine de la ville; (g) les malades sont guéris au moyen d'une boisson; le mari devient roi à côté de sa femme.

C'est à cause de la haute position que parvient à obtenir la femme aussi bien dans la version Breslau que dans la version tatare que nous regardons ces deux versions comme apparentées entre elles, par rapport aux versions Montague et Boulac, ainsi qu'à la version du *Maase-Buch*. Mais le fait que l'épisode du capitaine, qui manque entièrement dans la version Breslau, se retrouve intact dans la version tatare démontre que celle-ci n'est pas un dérivé corrompu de la version Breslau, telle qu'elle nous est conservée. Les deux versions dérivent donc d'une source commune perdue.

Nous arrivons à la troisième branche des versions orientales, celle des *Mille et un Jours*.

On sait que, dans la préface de la célèbre édition des *Mille et un Jours* de Pétis de la Croix (publiée en 1710—1712), il est dit<sup>2</sup> que cette œuvre est la traduction d'un recueil de contes persan, *Hezarjek-Rouz* (= Les mille et un jours), qu'aurait fait, d'après des „comédies indiennes,“ un derviche Moclès, avec qui Pétis de la Croix avait été „en liaison d'amitié“ à Ispahan, en 1675, et qui lui aurait alors communiqué son recueil manuscrit<sup>3</sup>. Ces informations concernant la source des *Mille et un Jours* ont paru suspectes à plus d'un titre. D'abord, on ne connaît pas l'existence d'anciennes *comédies indiennes*, et puis l'auteur de la préface des *Mille et un Jours* commet une erreur évidente, quand il dit qu'on voit „à la Bibl. du Roy“ une traduction turque de ces comédies indiennes „sous le titre de *Alfarage Badal-Schidda*, ce qui signifie la joie après l'affliction“; car le ms. turc, portant ce titre et conservé à la Bibliothèque nationale, ne contient pas des „comédies“, mais des contes, qui ne sont même pas identiques à ceux des *Mille et un Jours*, et il est d'ailleurs connu qu'on n'a ni comédies turques, ni traductions turques directes d'ouvrages indiens<sup>4</sup>. Si donc il faut se garder de prendre l'historiette de la préface des *Mille et un Jours* à la lettre, il est, d'autre part, évident que Pétis de la Croix n'a pas simplement inventé ses contes en imitation

<sup>1</sup> Ce trait de *l'oiseau indicateur* se retrouve dans un conte des *Mille et une Nuits* qui présente quelque analogie avec le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère, mais qui en est historiquement indépendant: c'est l'*Histoire des Amants de Syrie* (v. Burton, *The Book of the Thousand Nights and a Night* [1894], t. XI, p. 171 et note 2). Cp. aussi M. Lidzbarski, *Geschichten und Lieder aus den neu-aramäischen Hss. der Kgl. Bibl. zu Berlin* (1896), p. 101 (*Das Mädchen im Kasten*), et note 2, où l'auteur signale encore d'autres contes dans lesquels un trait analogue se retrouve.

<sup>2</sup> C'est, d'ailleurs, Cazotte qu'on suppose avoir écrit cette préface.

<sup>3</sup> V., dans l'édition de 1729, t. I, pp. 3—6.

<sup>4</sup> V. W. A. Clouston dans *Orig. and Anal.* etc., p. 386.

de ceux des *Mille et une Nuits*, rendus populaires par la traduction de Galland, mais qu'ils sont vraiment des traductions, plus ou moins enjolivées, de contes orientaux, probablement persans. On ne connaît pas de *Hezaryek-Rouz* persan, mais dans l'ouvrage cité: *Alfarage Badal-Schidda* (*Al Farag Ba'da Alsidda*), dont on connaît plusieurs manuscrits persans<sup>1</sup> et turcs<sup>2</sup>, quelques-uns des contes des *Mille et un Jours* se retrouvent en effet, entre autres notre conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère. Il serait donc *a priori* possible que Pétis de la Croix se fût servi, entre autres recueils de contes persans, de celui qui porte le titre: *Al Farag Ba'da Alsidda* (La Joie après l'Affliction).

Comme nous venons de le dire, le recueil persan nommé *Al Farag Ba'da Alsidda* contient notre conte, du moins dans la version qu'en donne le ms. Londres, Brit. Mus. Or. 237; dans ce ms. notre conte porte le titre: *Histoire de l'Arabe, de sa femme Ouriya et de son frère*<sup>3</sup>. La traduction turque, dans le ms. que nous avons consulté (Brit. Mus. Add. 7883: *El-Ferej ba'd esh-Shiddet*, XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>4</sup>, donne également notre conte<sup>5</sup>, à peu près sous la même forme. Voici par quels traits la version d'*Al Farag Ba'da Alsidda*, d'après le ms. persan de Londres, diffère de la version primitive<sup>6</sup>:

*Personnages*: (1) un Arabe; (2) Ūriyah; (4) un voleur de grands chemins; (5) un esclave nègre; (6) un jeune homme qui a détourné l'argent du roi. *Épisodes*: (a) il y a une introduction où il est question du père d'Ūriyah, qui ne veut pas marier sa fille; ce n'est qu'après la mort du père qu'Ūriyah se marie; avec quatre témoins le beau-frère surprend, dans la chambre d'Ūriyah, un faux amant qu'il y avait fait entrer lui-même; (b) Ūriyah est maltraitée aussi bien par les parents de l'enfant assassiné que par l'assassin lui-même; (d) le capitaine du navire est emporté par-dessus bord par un coup de vent, et Ūriyah arrive sur le navire à un port de mer, appelé Sahel; (e) le roi du pays où Ūriyah a trouvé un refuge devient amoureux d'elle, mais est repoussé; son bras ayant été par deux fois atteint de paralysie et guéri par Ūriyah, il se convertit à l'islamisme avec tout son peuple; après sa mort, Ūriyah devient reine; (f) le jeune homme ra-

<sup>1</sup> V. Ch. Rieu, *Catal. of the Persian Manuscripts in the British Museum*, II (1881), p. 759 (Ms. or. 237); V. Chauvin, *Bibliogr. des ouvrages arabes*, IV (1900), p. 126. Déjà en 1821, W. Ouseley (*Travels in various countries of the East*, II, 21, note 16) mentionnait un ms. en sa possession qui a dû contenir l'*Al Farag Ba'da Alsidda*, puisque l'héroïne de notre conte y porte le même nom (*Aruiyah*).

<sup>2</sup> V. Ch. Rieu, *Catalogue of Turkish Manuscripts in the British Museum* (1888), pp. 224—5 (Add. 7883); V. Chauvin, *Bibliogr. des ouvrages arabes*, IV (1900), p. 126.

<sup>3</sup> V. Ch. Rieu, *Catal. of the Persian Mss. in the Brit. Mus.*, II (1881), 760 a: Ms. or. 237, fol. 117 b: *The Arab, his wife Ūriyah, and his brother*. Le ms. date du XVI<sup>e</sup> ou du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle; comme auteur est nommé „Muhammed Kāzim B. Mirak Husain Muzaffari Sajavandi, poetically surnamed Hubbi“ (v. Rieu, *ouvr. cit.*, p. 759).

<sup>4</sup> Un des mss. de cette traduction turque, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris sous la cote „f. or. anc., turc 377“, date des environs de l'année 1480; v. W. A. Clouston dans *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* (1888), p. 542.

<sup>5</sup> Cp. Ch. Rieu, *Catal. of Turkish Mss. in the Brit. Mus.* (1888), p. 225 b: Tale 30: *Erriyyeh, the pious woman, whom her husband's brother attempted to seduce* (f. 194 a).

<sup>6</sup> Nous nous sommes servi d'une traduction anglaise que M. Denison Ross, professeur de langues orientales à l'Université de Londres, a eu l'obligeance de nous procurer. Nous en donnons une traduction française dans notre *Appendice* (B).

cheté est accompagné de sa mère; (g) le mari, le voleur, la mère du jeune homme et le capitaine racontent d'abord pourquoi ils sont venus; le lendemain, le capitaine, le jeune homme racheté, le nègre et le beau-frère se confessent; pour éprouver la fidélité du mari, Ūriyah lui offre, avant de se faire reconnaître, une de ses belles compagnes pour femme; Ūriyah et son mari règnent longtemps ensemble et se retirent ensuite dans la solitude pour servir Dieu, laissant le gouvernement au frère.

Par le trait que l'héroïne devient reine, trait trop exagéré pour pouvoir être primitif, cette version se rattache à la version Breslau de la branche des *Mille et une Nuits*, mais représente en même temps, si l'on excepte quelques détails, une version beaucoup moins éloignée de la version primitive.

Nous avons déjà dit plus haut (p. 18) que notre conte se retrouve dans le célèbre recueil de contes intitulé *Mille et un Jours*; il y porte ce titre: *Histoire de Rejsima*<sup>1</sup>. Il entre naturellement aussi dans les nombreuses traductions des *Mille et un Jours*<sup>2</sup>. Chose plus curieuse, l'*Histoire de Rejsima* a eu la bonne fortune de devenir „livre populaire“ en Suède. La plus ancienne édition connue est celle de Hemöсанд de l'année 1802, portant le titre: *Den Sköna Rejsimas Besynnerliga Händelser*; c'est une traduction presque littérale du texte de Pétis de la Croix<sup>3</sup>.

La version des *Mille et un Jours* diffère par les traits suivants de la version primitive<sup>4</sup>:

*Personnages*: (1) Temim, marchand de Basra; (2) Rejsima; (3) Revendé; (4) un voleur de grands chemins; (5) Calid, nègre. *Épisodes*: (a) une introduction comme dans la version d'*Al Farag Ba'da Al-sidda*: le père s'appelle Dukin, et c'est Rejsima elle-même qui ne veut pas se marier; la scène du flagrant délit comme dans la version d'*Al Farag Ba'da Al-sidda*: Rejsima est enterrée vivante jusqu'à la poitrine; (e) Rejsima arrive à une île, gouvernée par une reine, où les habitants lui donnent une retraite; elle acquiert

<sup>1</sup> Nous n'avons pas vu l'édition *princeps* (1710—1712) des *Mille et un Jours* (à la Bibliothèque nationale de Paris il n'en existe qu'un exemplaire dépareillé, où manque le volume contenant l'*Histoire de Rejsima*). Dans l'édition de 1729, le conte se lit t. V, pp. 241—95 (jours 987—1001); dans l'édition de 1826, t. III, pp. 117—53 (jours 218—232). V. encore *Le Cabinet des fées* (Amsterdam 1785), XV, 431—65; (Genève 1786), XV, 477—514; *Pantheon littéraire, Contes orientaux*, II (1838), 265—74; éd. de F. de Donville (Paris 1883), pp. 357—84. Pour la bibliographie des éditions (et traductions) des *Mille et un Jours*, v. V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, IV (1900), 123—32.

<sup>2</sup> V. en anglais: King, *The Persian and the Turkish Tales*, II (1714), 700—26 (*The Story of Rejsima*); A. Philips, *The Thousand and One Days* (3<sup>e</sup> éd. 1722), III, 292—330 (*The History of Rejsima*); H. Weber, *Tales of the East*, II (1812), 517—25 (*The History of Rejsima*, d'après Philips); *The Persian Tales, or The Thousand and One Days* (Bombay 1848), II, 101—14 (*The Story of Rejsima*; cette édition est faite d'après celle de King, réimprimée en 1824); J. H. Mc Carthy, *The Thousand and One Days* (1892), II, 208—42 (*The Story of Rejsima*; il y a au commencement du volume une gravure de Stanley L. Wood, représentant la scène où le nègre déclare son amour à Rejsima); en allemand: *Tausend und ein Tag* (1745), pp. 862—93 (*Historie von der Rejsima*); F. H. von der Hagen, *Tausend und ein Tag*, IV (1827), 192—231 (*Geschichte Rejsima's*). Dans la *Bibliographie de Chauvin* (v. la note précédente) ne sont pas indiquées quelques-unes des traductions que nous connaissons: celle de King, celle de Philips de 1722 et la traduction allemande de 1745.

<sup>3</sup> Cette édition fut signalée en 1845 par P. O. Bäckström dans ses *Svenska Folkböcker*, I, 270. Deux autres éditions sont mentionnées par Hj. Linnström, *Svenskt Boklexikon* (1853—1884), I, 644 (No. 182: *En underbar Historia om den sköna Rejsima*. Hvari visas att dygden till slut belönas, men att laster och brott alltid blifva straffade. Ganska nöjsam att läsa. Vestervik 1854. 16 pp.), et II, 294 (*Rejsima*. Sanning af sagor till nöjsamt tidsfördrif, no. 1. Vestervik 1859. 24 pp.).

<sup>4</sup> Nous nous sommes servi de l'édition de 1729 des *Mille et un Jour* (*sic*).

l'estime de tout le monde, la reine la choisit pour son héritière, et après la mort de la reine Repsima monte sur le trône; (f) le voyage des six hommes n'est pas raconté: un beau jour, ils se trouvent en même temps devant la porte de Repsima; (g) le mari, le voleur, le capitaine et le débiteur racontent d'abord pourquoi ils sont venus, après quoi tous sont renvoyés; le lendemain, le nègre et le beau-frère se confessent aussi, et les criminels, en dernier lieu Revendé, sont guéris; comme dans la version d'*Al Farag Ba'da Alsidda*, Repsima offre à son mari une nouvelle femme; Repsima retient son mari avec elle, et Revendé devient son premier ministre.

Comme on le voit, les divergences de l'*Histoire de Repsima* d'avec la version d'*Al Farag Ba'da Alsidda* ne sont pas très grandes quant au fond du conte, de sorte qu'on pourrait être tenté d'admettre que Pétis de la Croix a tout simplement pris son histoire dans le recueil de contes persan. Il y a cependant un épisode dans la version des *Mille et un Jours* qu'il faut, grâce au témoignage de la version Montague des *Mille et une Nuits* et de la version tatare, regarder comme plus primitif que l'épisode correspondant du recueil persan: c'est l'épisode de la tempête. Il faut donc croire que Pétis de la Croix n'a pas utilisé le recueil *Al Farag Ba'da Alsidda*, du moins dans la forme que nous connaissons, mais qu'il s'est servi d'un autre recueil de contes, peut-être vraiment un *Hezaryek Rouz* perdu (v. ci-dessus p. 18), d'où notre conte serait venu aussi dans le recueil *Al Farag Ba'da Alsidda*. Ce recueil de contes perdu, *Hezaryek Rouz* ou autre, était peut-être une imitation persane des *Mille et une Nuits*, composée de contes de provenance arabe<sup>1</sup>. Comme notre conte, dans les versions d'*Al Farag Ba'da Alsidda* et des *Mille et un Jours*, a cela de commun avec la version Breslau des *Mille et une nuits* et la version tatare que l'héroïne devient reine, il est possible que la source de l'*Histoire de Repsima* et du conte du recueil intitulé *Al Farag Ba'da Alsidda* ait eu une origine commune avec la troisième version arabe. Dans tous les cas, le commencement des deux versions dont nous nous sommes occupé ci-dessus n'est certainement pas primitif, car il est tout à fait inutile à la marche du récit que l'héroïne ne se marie pas avant la mort de son père. Ce commencement a sans doute été ajouté plus tard pour renforcer l'idée de la grande chasteté de l'héroïne<sup>2</sup>. L'introduction d'un faux amant dans la chambre de l'héroïne doit également être regardée comme un trait postérieur, car le rôle des faux témoins devient par là superflu. Enfin, la scène de la confession, avec tous ses retards, a bien l'air d'être altérée; l'ordre du récit semble demander que les visiteurs racontent successivement leur histoire, en commençant par le mari et en terminant par le capitaine (cp. la version Montague).

<sup>1</sup> Cp. W. A. Clouston dans *Originals and Analogues* etc. (1888), p. 542.

<sup>2</sup> A cause du nom de l'héroïne, *Repsima*, dans les *Mille et un Jours*, on pourrait être tenté de voir, dans l'averion de l'héroïne pour le mariage, un écho éloigné de la légende arménienne de sainte *Ripsime* (v. *Acta Sanctorum*, sept. XXX, t. VIII [éd. 1855], pp. 295—413: „De S. Gregorio Episc. Armeniae Confessore, item de SS. Virginibus Ripsime, Gaiana et sociis martyribus in Armenia Majore“; cp. S. C. Malan, *The Life*



Il nous reste à parler de quelques autres versions appartenant à la troisième branche des versions orientales.

Il faut tout d'abord mentionner un drame en trois actes, basé sur l'épisode du meurtre, d'après les *Mille et un Jours* de Pétis de la Croix: *Repsima, essai d'une tragédie domestique*, publié à Lausanne en 1767, sans nom d'auteur<sup>1</sup>. Le récit a naturellement été un peu changé:

L'action se passe dans la tente du voleur, appelé Adel. Celui-ci est aussi amoureux de Repsima, ce qui provoque la jalousie de sa femme, Zamé. Calid ne tue pas l'enfant; il l'emporte seulement et tue à sa place un chevreau. Temin (*sic*) retrouve sa femme dans la tente d'Adel, après avoir appris son innocence de la bouche de son frère mourant. Calid est tué par un coup de foudre.

Il est probable que l'*Histoire de Repsima* a aussi donné naissance à une pastorale basquë<sup>2</sup>, *La princesse de Cazmira*, composée de 6492 vers, répartis en 26 rôles. D'après une analyse donnée par M. J. Vinson dans son ouvrage intitulé *Le Folk-lore du pays basque* (1883)<sup>3</sup>, la version basque diffère par les traits suivants de la version primitive:

*Personnages*: (1) le fils du roi de Chiraz; (2) la princesse de Cachemire, fille du roi Torgul; (3) Valen; (4) un Maure; (5) = (4). *Épisodes*: (a) l'héroïne est jetée dans un trou par Valen; (b) elle poignarde le Maure, qui veut la prendre de force, après quoi elle s'enfuit; (d) le capitaine la dépose dans une île; (e) elle devient reine; (f) l'analyse ne dit rien sur le voyage des criminels; (g) l'analyse dit seulement qu'elle retrouve son mari.

Le trait que la princesse devient reine montre évidemment un rapport étroit avec la version des *Mille et un Jours*. La pastorale basque est sans doute basée directement sur le conte de Pétis de la Croix.

Il est plus difficile de dire si un *conte populaire grec*, recueilli en Épire (Janina) et qui se rattache de près au groupe des *Mille et un Jours*<sup>4</sup>, a été inspiré par le conte de Pétis de la Croix, ou bien s'il est venu directement de l'Orient, peut-être par

*and Times of S. Gregory the Illuminator* [1868], pp. 187-213). Cette vierge romaine très belle, qui aurait vécu à Rome sous l'empereur Dioclétien, s'était vouée au célibat. Comme l'empereur voulait l'épouser, elle s'enfuit avec ses compagnes jusqu'en Arménie. Là, le roi Tiridate veut la violenter; elle sort victorieuse de cette épreuve, mais doit subir le martyre. — Il est cependant probable que c'est Pétis de la Croix qui a donné des noms aux personnages du conte. Autrement, on ne comprendrait pas bien pourquoi, dans le recueil *Al Farag Ba'da Alsidda*, aucun des personnages, excepté l'héroïne, n'est nommé.

<sup>1</sup> L'auteur de cette tragédie domestique était Mlle Bouillé, fille d'un réfugié d'Amsterdam, morte à Lausanne en 1816 (v. A.-A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*. 3<sup>e</sup> éd., t. IV [1879], p. 323 a: „Repsima“ — —). Mlle Bouillé dit elle-même (p. 3) que le sujet de sa pièce „est pris des *Mille et un Jours*, *Contes Persans*, Tome VII, dans le Conte intitulé *Histoire de Repsima*.“ Elle donne un résumé de ce conte jusqu'à l'épisode du meurtre inclus (pp. 3-7).

<sup>2</sup> On sait que les *pastorales* basques sont des pièces de théâtre, comparables aux anciens *mystères* français et qui sont jouées encore de nos jours (v. J. Vinson, *Le Folk-lore du pays basque* [1883], p. 324).

<sup>3</sup> V. pp. 344-5. C'est M. Kr. Nyrop, *Storia dell'epopea francese nel medio evo* (trad. de M. Eg. Gorra, 1886), p. 211, note 3, qui a le premier signalé le rapport existant entre notre conte et la pastorale basque.

<sup>4</sup> R. Köhler, dans la *Jenaer Literaturzeitung*, année 1878, p. 306, avait déjà signalé le rapport étroit qui existe entre le conte grec et l'*Histoire de Repsima*.

l'intermédiaire d'une traduction turque<sup>1</sup>. Nous sommes porté à croire à la première alternative, vu l'étroite ressemblance, pour plusieurs détails (p. ex. le fait que l'héroïne succède à une *reine*), entre l'*Histoire de Repsima* et notre conte. Il est vrai que le conte grec *décrit* le voyage des six hommes à la résidence de l'héroïne, ce qui a tout l'air d'être un trait primitif, tandis que le conte de Pétis de la Croix ne le fait pas. Mais il ne semble pas trop osé d'admettre que c'est le conte grec qui a changé, à cet endroit, la version de sa source, celle-ci étant quelque peu artificielle.

Le conte grec fut publié la première fois par J. G. von Hahn dans ses *Griechische und Albanesische Märchen* (1864) sous le titre: *Von der Frau, die Gutes thut und Undank erführt*<sup>2</sup>. Le conte diffère par les traits suivants de la version primitive:

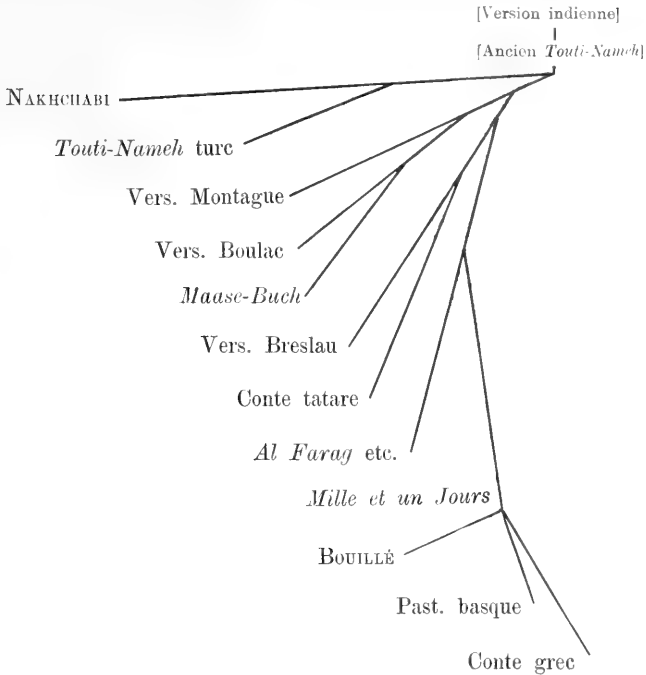
*Personnages*: (1) un marchand grec; (4) un voleur nègre; (5) un autre voleur. *Épisodes*: (a) il y a une introduction qui tend à démontrer le caractère dissipé du beau-frère et le caractère généreux du mari; le beau-frère introduit un homme ivre dans la maison du frère pour convaincre le cadé de la vérité de son accusation; la femme doit être mise à mort, mais les bourreaux se contentent de l'enterrer jusqu'au cou; (d) tout l'équipage est sauvé du naufrage; (e) = la version des *Mille et un Jours*; la nouvelle reine fait bâtir un grand hôpital pour les malades qui viennent chercher guérison; (g) seulement les criminels racontent leur histoire; tous restent auprès de la reine et reçoivent des charges à sa cour.

Nous avons ainsi passé en revue toutes les versions de la *branche orientale* de notre conte que nous connaissons<sup>3</sup>. Voici, en guise de répétition, comment nous nous en figurons la filiation:

<sup>1</sup> En aucun cas, le conte grec ne peut venir d'un roman français perdu, comme l'ont supposé quelques savants; v. Dunlop, *History of prose fiction* (éd. 1888), t. I, p. 91, note; E. Rohde, *Der griechische Roman* (1876), p. 534, note 2; 2:e éd. (1900), p. 568, note 2; B. Schmidt, *Griechische Märchen, Sagen und Volkslieder* (1877), p. 7, note 1.

<sup>2</sup> V. t. I, pp. 140—8 (No. 16). Plus tard (en 1879) il fut publié en grec par J. Pio dans son ouvrage *Νεοελληνικά παραμύθια* (pp. 66—9, no. 21) sous le titre: *Ἡ καλὴ γυναῖκα*.

<sup>3</sup> D'après E. Rohde, *Der griechische Roman* (1876), p. 534, note 2 (2:e éd. [1900], p. 569, note 2), deux autres contes orientaux proviendraient encore de la source indienne de notre légende: *Aventures de la fille d'un Vizir* (v. Cardonne, *Mémoires de litt. orient.*, t. II [1870], pp. 36—57) et *L'héroïsme de la piété filiale* (v. Abel-Rémusat, *Contes chinois*, t. I [1827], pp. 3—129). Bornons-nous à dire que ces contes ne nous paraissent avoir aucun rapport historique avec notre légende: ni dans l'un ni dans l'autre ne se retrouvent les traits caractéristiques du *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*. D'ailleurs, le conte qu'a publié Cardonne n'est qu'une variante du *conte albanais* qu'a publié G. Meyer dans *Arch. für Litt. gesch.*, t. XII [1884], pp. 127—132; No. 11. *Das Mädchen im Kasten*, et dont nous avons parlé ci-dessus p. 3, note 1 (sous 3).



## CHAPITRE IV

*Les Gesta Romanorum*

Comme il a déjà été dit dans le chapitre II (pp. 8—9), toutes les versions occidentales du *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*<sup>1</sup> présentent en commun un trait important, l'emprisonnement du beau-frère, qui prouve que ces versions proviennent d'une source commune, version orientale quelconque. Un autre trait de moindre importance, bien que non sans valeur, est que le mari est toujours un très haut personnage, empereur ou roi. C'est donc avec ces deux traits supplémentaires que notre conte a été apporté en Occident, et le fait qu'il se rencontre sous une forme très abrégée

<sup>1</sup> Par le nom de *versions occidentales* nous ne désignons naturellement que celles des versions en langues européennes qui n'appartiennent pas directement au groupe des *versions orientales*. Ainsi p. ex. la pastorale basque (v. p. 21) n'est pas une version occidentale, non plus que le conte grec (v. pp. 21—2).

dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> fait supposer que son introduction en Europe ne peut guère être postérieure à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

Deux des groupes occidentaux que nous aurons à traiter, celui des *Gesta Romanorum* et celui de *Florence de Rome*, se rapprochent davantage, pour le fond du récit, de leur source orientale: ils ont tous les deux conservé les quatre criminels (le beau-frère, l'assassin, le jeune homme racheté et le capitaine). Il y a donc lieu de croire qu'ils forment entre eux une branche à part, provenant d'une source commune. Aucun de ces deux groupes ne peut cependant dériver directement de l'autre, chacun ayant conservé des traits primitifs qui manquent dans l'autre. Si nous parlons d'abord du groupe de versions que nous appelons celui des *Gesta Romanorum*, c'est parce que celui-ci, à tout prendre, s'éloigne moins de notre version primitive (indienne) que celui de *Florence de Rome*.

Des *Gesta Romanorum*, le célèbre recueil latin de contes moralisés, compilé à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, il existe deux rédactions principales: l'une d'origine anglaise, l'autre d'origine continentale, dont celle-là est probablement la plus ancienne<sup>3</sup>, mais dont les rapports exacts n'ont pas encore été définitivement fixés<sup>4</sup>. Notre conte se retrouve, avec de fort légères différences, dans les deux rédactions. Voici d'abord par quels traits ces deux versions en commun diffèrent de notre version primitive (indienne):

*Personnages:* (1) un empereur de Rome; (4) un grand seigneur; (5) un sénéchal au service du seigneur; (6) un malfaiteur. *Episodes:* (a) l'empereur, qui part pour la Terre Sainte, laisse le gouvernement à sa femme; l'impératrice, obsédée des déclarations d'amour du beau-frère, le fait jeter en prison; à la nouvelle du retour de l'empereur, l'impératrice, accompagnée du beau-frère relâché et d'une nombreuse suite, se rend à sa rencontre; en route, comme la suite commence à courir après un cerf, le beau-frère veut faire violence à l'impératrice; ne parvenant pas à ses fins, il l'abandonne dans la forêt, attachée par les cheveux à un arbre, et va raconter à son frère que l'impératrice lui a été enlevée par une troupe d'hommes armés; l'enfant que l'impératrice doit soigner est une fille; (b) le couteau est placé dans la main de l'impératrice, dormant à côté de la fille; c'est la femme du seigneur qui accuse l'impératrice du meurtre et veut la faire tuer; il n'est pas question d'argent de voyage; (c) le malfaiteur racheté devient le serviteur de l'impératrice et ne tombe pas amoureux d'elle; c'est le capitaine qui, ayant vu la belle impératrice, corrompt le serviteur;

<sup>1</sup> Dans la *Kaiserchronik*, qui a été écrite environ 1150 (v., pour cette date, *Die Kaiserchronik*, éd. Edw. Schröder, 1892, p. 44).

<sup>2</sup> V., pour cette date, *Gesta Romanorum*, éd. H. Österley (1872), p. 257.

<sup>3</sup> V. *Gesta Rom.*, éd. Österley, pp. 262—6.

<sup>4</sup> F. Liebrecht (*The Academy*, IV, 1873, col. 464) caractérise ainsi le rapport des deux rédactions: „it is clear that the supposition of an independent Anglo-Latin text is untenable, and that the English version can only be counted as one of the branches of a widely spread family of manuscripts“.

l'impératrice est enlevée, quand elle va acheter des marchandises sur le navire; (f) les voyageurs, parmi lesquels n'est pas le maître de l'assassin, ne se rencontrent qu'au couvent; (g) le beau-frère ne confesse son crime qu'après une seconde sommation.

La rédaction anglo-latine de cette version n'a pas encore été imprimée. D'après les mss. que nous avons consultés<sup>1</sup>, elle présente les traits caractéristiques suivants:

*Personnages*: (1) Menelaüs<sup>2</sup>; (2) la fille du roi de Hongrie. *Épisodes*: (a) il y a une seconde raison pourquoi l'impératrice fait jeter le beau-frère en prison: c'est qu'il s'immisce dans les affaires publiques de l'empire; (c) dans la ville où l'impératrice loge avec son serviteur, ce n'est pas seulement le capitaine qui s'éprend d'amour pour elle: beaucoup de personnes le font.

De bonne heure, la rédaction anglo-latine des *Gesta Romanorum* fut partiellement traduite en anglais. De cette traduction anglaise on possède aujourd'hui quelques mss. des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>3</sup>, dont un (Londres, Brit. Mus. Harl. 7333, XV<sup>e</sup> siècle) donne aussi notre conte sous le titre *Merelaus the Emperour* (chap. 69). En 1838, cette version anglaise de notre conte, qui ne diffère guère pour le contenu de la version latine, fut imprimée par Sir F. Madden dans sa magnifique édition des *Gesta Romanorum* anglais<sup>4</sup>. Mais déjà trois siècles auparavant, notre conte avait été imprimé en anglais dans l'édition des *Gesta Romanorum* de Wynkyn de Worde (vers 1510—1515) sous une forme quelque peu différente<sup>5</sup>. Dans cette édition, qui ne contient qu'une partie (43) des histoires originales, notre conte, qui occupe la quarantième place, donne

<sup>1</sup> Ce sont les mss. Londres, Brit. Mus. Harl. 2270 (XV<sup>e</sup> siècle), chap. 101 (fol. 80 r<sup>o</sup>—82 v<sup>o</sup>), et Londres, Brit. Mus. Harl. 5259 (XV<sup>e</sup> siècle), chap. 99 (fol. 117 r<sup>o</sup>—120 r<sup>o</sup>). Nous donnons *in extenso* le texte du premier de ces mss. dans notre *Appendice* (C). — Cette version latine a été racontée en anglais par Fr. Douce dans sa *Dissertation on the Gesta Romanorum*, incorporée dans ses *Illustrations of Shakspeare and of Ancient Manners* (1<sup>ère</sup> éd., 1807, t. II, pp. 416—20; éd. 1839, pp. 568—70).

<sup>2</sup> Dans les mss. Londres, Brit. Mus. Harl. 5259 et 5369 (XV<sup>e</sup> siècle, chap. 40; v. *Gesta Rom.*, éd. Österley, p. 192), il y a, par la méprise d'un enlumineur quelconque, *Gerelaus* (le nom ne s'y trouve qu'une fois, comme le premier mot de la version).

<sup>3</sup> V. pour ces mss., *Gesta Romanorum*, éd. H. Österley, pp. 237—41.

<sup>4</sup> V. Sir F. Madden, *The old english version of the Gesta Romanorum*, pp. 251—60. Dans la réimpression diplomatique de ces *Gesta* par M. S. J. H. Herrtage pour *The Early English Text Society* (*The Early English Versions of the Gesta Romanorum*, 1879), le conte (*Merelaus the emperour*) se trouve pp. 311—9. La même version a été réimprimée par M. F. J. Furnivall dans les *Orig. and Anal. of some of Chaucer's Canterbury Tales* (1888; cette partie imprimée en 1872), pp. 57—70, sous le titre: *The Tale of the Wife of Merelaus the Emperour*.

<sup>5</sup> L'on ne connaît qu'un seul exemplaire de cette édition, conservé à St. John's College à Cambridge; v., sur ce livre, *The Retrospective Review*, t. II (1820), pp. 327—9 (cet article a été reproduit par C. H. Hartshorne, *The Book Ravities in the University of Cambridge* [1829], pp. 398—400), et F. Madden, *ouvr. cit.*, p. XV, note \*. On a supposé que l'auteur de cette édition fut John Leland, antiquaire (mort en 1552), supposition émise par Richard Robinson dans son curieux ouvrage *Eupolemia, Archippus & Panoplia*, encore inédit (ms. Londres, Brit. Mus., Reg. 18 A LXVI), écrit en 1603. Dans cet ouvrage, sorte de catalogue des livres imprimés de Robinson, de ses patrons et de leurs bienfaits, on lit (fol. 5 r<sup>o</sup>): „1577. A Record of Ancyent Histories. intituled in Latin Gesta Romanorum translated (auctore vt supponitur Johane Leylando Antiquario) by mee persved corrected and bettered“ (le passage a déjà été donné par Fr. Douce, *Illustr. of Shakspeare*, t. II [1807], pp. 424—5, avec quelques changements insignifiants dans la transcription). Cp. cependant l'attitude réservée de F. Madden, *ouvr. cit.*, p. XVII, note \*.

à l'empereur le nom de „Menaly“<sup>1</sup>. En 1577, l'édition de Wynkyn de Worde fut réimprimée par Richard Robinson avec des corrections et des additions<sup>2</sup>, et cette édition abrégée des *Gesta Romanorum* anglais a ensuite été réimprimée nombre de fois. Il en existe des éditions des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans deux rédactions différentes<sup>3</sup>, et en 1824 Ch. Swan, dans l'*Introduction* de ses *Gesta Romanorum*, réimprima notre conte d'après l'une de ces versions<sup>4</sup>. Ajoutons encore que le poète anglais Thomas Hoccleve ou Occleve (environ 1368—1450) a fait son conte en vers anglais, intitulé *Fabula de quadam Imperatrice Romana*, d'après un des mss. latins où, par la méprise de l'enlumineur, „Meneslaus“ est devenu „Gereslaus“<sup>5</sup>.

Les différentes versions mentionnées de notre conte ne présentent que des divergences de peu d'importance.

À côté de la version anglo-latine et de ses dérivés anglais, il existe une version continentale. Cette version fut pour la première fois publiée en 1872 par H. Österley dans son édition des *Gesta Romanorum*<sup>6</sup>. Plus tard (en 1890) elle a été publiée,

<sup>1</sup> V. F. Madden, *ouvr. cité*, p. XVII. H. Österley (*Gesta Rom.*, p. 242) dit que le texte de l'édition de Wynkyn de Worde est une traduction fidèle du ms. Brit. Mus. Harl. 5369, mais cela doit être une erreur, puisque l'empereur y est appelé „Gereslaus“ (cp. F. Madden, *ouvr. cité*, p. 521, note au chap. LXLX).

<sup>2</sup> C'est l'édition, actuellement introuvable, dont il a été question ci-dessus p. 25, note 5.

<sup>3</sup> Nous avons été à même de consulter une édition de 1648 (Londres), portant le titre: „*A Record of Ancient Histories, Entituled in Latine: Gesta Romanorum. Now newly Perused and Corrected, with some thing added*, by R. R.“, ainsi que des éditions de 1663, 1689, 1696, 1698, 1703 et 1713. Dans ces éditions, où l'empereur porte le nom de „Menelay“, notre conte est toujours le 40<sup>ième</sup>, mais le nombre des contes y est porté à 44. Douce (*Illustr. of Shakspeare* [1807], t. II, pp. 427—8) mentionne encore des éditions de 1595, 1668 et 1672, ainsi que deux sans date (imprimées l'une par R. Bishop, l'autre par Stansby). Madden (*ouvr. cité*, p. XVIII et p. XIX, note\*) y ajoute des éditions de 1600, 1715 et 1753; il suppose en outre que l'édition sans date imprimée par Stansby est de 1682. Dans Hazlitt, *Hand-Book to the Pop., Poet., and Dram. Lit. of Great Britain* (1867), p. 227, et *Second Ser. of Bibl. Coll. and Notes on Early Engl. Lit. 1474—1700* (1882), p. 248, on trouve encore indiquées des éditions de 1557 (?), 1602, 1610, 1662, 1681, 1682 et 1700 (environ), ainsi qu'une édition s. d., imprimée par A. Baldwin. D'après Hazlitt, l'édition de Stansby daterait d'environ 1620, celle de Bishop d'environ 1640. Robinson lui-même a dit, dans l'ouvrage intitulé *Eupolenia, Archippus & Panoplia* (ms. Londres, Brit. Mus., Reg. 18 A LXVI, fol. 5 r<sup>o</sup>), que sa version des *Gesta Romanorum* fut imprimée six fois à partir de 1577 jusqu'en 1601. Douce (*ouvr. cité*, p. 427) nous informe que l'édition de 1595 ne contenait encore que 43 contes, comme celle de Wynkyn de Worde; ce n'est probablement qu'à partir de l'édition de 1648 qu'une 44<sup>ième</sup> histoire a été ajoutée à la fin (cp. Madden, *ouvr. cité*, p. XIX). — La seconde rédaction anglaise des *Gesta Romanorum*, qui contient 58 histoires, donne à notre conte la 46<sup>ième</sup> place (l'empereur y est également appelé „Menelay“ ou „Manelay“). De cette rédaction nous ne connaissons que les deux éditions suivantes: *Gesta Romanorum: or Fifty-eight Histories Originally (as 'tis said) collected from the Roman Records*. — — By B. P., London, S. d. (1720?), in-12, et *Gesta Romanorum: containing Fifty Eight Remarkable Histories. Collected originally from the best and most ancient Roman Records*. — — By A. B., London 1722, in-12.

<sup>4</sup> V. Ch. Swan, *Gesta Rom.*, t. I, pp. CCXIV—CCXXXII (chap. CD); éd. de 1877, publiée par W. Hooper (dans *Bohn's Antiquarian Library*), pp. LIII—LX. Swan s'est servi de l'édition de 1703 (v. Swan, *ouvr. cité*, éd. de 1824, t. I, p. LVIII, note 1; éd. de 1877, p. XXXIV, note 3).

<sup>5</sup> V. F. J. Furnivall, *Hoccleve's Works*, t. I, pp. 140—73 (d'après le ms. Durham III, 9). L'éditeur appelle le conte *Jereslaus Wife* (v. p. 255). Dans le ms. Londres, Brit. Mus., Reg. 17 D 6, l'empereur est nommé „Gereslaus“ (v. Furnivall, *ouvr. cité*, t. I, p. 255).

<sup>6</sup> V. pp. 648—53, „moralitas“ pp. 653—4 (no. 249, app. 53: *Hildegarde*). Dans quelques-uns des mss. cités par Österley, notre légende est munie d'une rubrique: tels les mss. Dresde, C, 193 d (env. 1422): *De*

d'après d'autres mss., par W. Dick dans son édition du célèbre recueil d'exemples<sup>1</sup>. Cette version se distingue par les traits suivants:

*Personnages:* (1) Octavianus. *Épisodes:* (a) après avoir abandonné l'impératrice dans la forêt, le beau-frère reprend simplement le même chemin par où il était venu<sup>2</sup>; (e) l'impératrice apprend les vertus médicales des plantes, de sorte qu'elle guérit les malades d'une manière toute naturelle; (g) l'impératrice n'a pas de voile, elle tâche seulement de ne pas faire voir son visage; après la première confession incomplète du beau-frère, le remède est essayé sur lui, mais sans résultat.

De cette dernière version latine il existe deux traductions différentes en langue allemande. L'une d'elles fut publiée la première fois en 1757 par Th. J. Bodmer dans l'ouvrage intitulé *Fabeln aus den Zeiten der Minnesinger* (de Boner)<sup>3</sup> d'après un ms. du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, la seconde fois par H. F. Massmann, en 1854, dans son édition de la *Kaiserchronik*<sup>5</sup> d'après un autre ms. peu différent. Dans cette dernière rédaction notre conte porte le titre: *Von octaviano dem chaiser des fraw so vil umb ir rainig-chait laid, so dz sy irs manns brüder vieng und in darnach wid' ausz liesz* etc.<sup>6</sup> L'autre traduction allemande a été donnée par J. G. Th. Grässe, en 1842, dans le premier appendice de son édition des *Gesta Romanorum* d'après le ms. Berlin, Grimm. 81, écrit en 1469<sup>7</sup>. Ces deux versions de la rédaction allemande ne diffèrent entre elles que pour des détails insignifiants.

Ayant ainsi passé en revue les deux versions principales des *Gesta Romanorum*, l'anglo-latine et la continentale, avec leurs traductions anglaises et allemandes, il ne nous reste qu'à constater que le nom de l'empereur, aussi bien *Menelaus* qu'*Octavi-*

*Octaviano qui super omnia uxorem dilexit* (v. Österley, *ouvr. cité*, p. 25), et Colmar, Issenheim. 10 (XIV<sup>e</sup> siècle): *De imperatrice que ligno erat suspensa et post diversa pericula ad majorem honorem est reducta* (v. Österley, *ouvr. cité*, p. 181).

<sup>1</sup> V. W. Dick, *Die Gesta Romanorum, nach der Innsbrucker Hs. vom Jahre 1342 und vier Münchener Hss. herausgegeben*, pp. 111–8 (cap. 150: *De fratre imperatoris, qui concupiuit imperatricem et suspendit eam viam*). Sur un ms. de la Bibl. Univ. de Buda-Pesth (cod. 25, de l'année 1474), où notre légende occupe la 134<sup>e</sup> place (fol. 69 a<sup>o</sup>), v. L. Katona dans *Zeitschr. für vergl. Litt. gesch., Neue Folge*. XIII (1899), 470–91.

<sup>2</sup> Cela est évidemment une altération de la version primitive des *Gesta Romanorum*; pour pouvoir rester auprès de l'empereur, il faut que le beau-frère explique de quelque manière la disparition de l'impératrice.

<sup>3</sup> Pp. 262–71 (App. XII).

<sup>4</sup> Le ms. Zurich C, 113 (no. 103). La rubrique de notre légende y est: *Von dem kaiser octaviano dez weib alz vil laid umb ir kaisch so daz si irs mannes bruder hieng* (v. Österley, *ouvr. cité*, p. 211).

<sup>5</sup> T. III, pp. 913–6.

<sup>6</sup> Nous avons encore pu voir une traduction manuscrite, presque identique à celle publiée par Bodmer, dans le ms. Londres, Brit. Mus. Add. 10291 (fol. 83 r<sup>o</sup>b — 87 r<sup>o</sup>a; no. 103), daté de 1420. Le titre en est: *Von dem chaiser Ottaviano dez weib als vil umb ir cheusch led so daz sey — —* (mot illisible) *man pruder hing*. Dans le registre du ms. on lit: *Von dem chaiser ottaviano und seinem weib di sein prud' hing*.

<sup>7</sup> V. J. G. Th. Grässe, *Gesta Romanorum, das älteste Mährchen- und Legendenbuch des christlichen Mittelalters* (1842), II, 152–9 (Achte Erzählung: *Vom Kaiser Octavianus*). Notre conte occupe dans le ms. la 36<sup>e</sup> place et y porte, d'après Österley (*ouvr. cité*, p. 229), la rubrique: *Octavianus het sein weib lieb*, etc. C'est naturellement par erreur que Grässe dit (t. II, p. 281) que la version en question n'est que l'histoire très simplifiée de l'Empereur Octavien (appartenant au type de la méchante belle-mère), erreur déjà relevée par Koberstein dans son *Grundriss der Gesch. der d. Nat. lit.* (v. la 5<sup>e</sup> éd., 1872, I, 399: § 168, note 22).

anus, ne peut être rattaché à aucun personnage historique et qu'il est, par conséquent, entièrement fictif<sup>1</sup>.

## CHAPITRE V

### *Florence de Rome*

Il a déjà été dit dans le chapitre précédent (p. 24) que la branche des *Gesta Romanorum* et celle de *Florence de Rome* sont apparentées de près. On serait même tenté de croire que celle-ci dérive directement de celle-là, si la branche de *Florence de Rome* n'avait gardé un trait primitif qui manque dans les versions des *Gesta Romanorum*: l'assassin est accompagné, chez la sainte femme, du père de l'enfant tué, lequel raconte, à son tour, ce qu'il sait concernant la femme persécutée. Il faut donc admettre que les deux branches dérivent séparément d'une version perdue où l'hôte miséricordieux accompagnait l'assassin. La branche de *Florence de Rome*, tout en se basant sur ce fond commun, l'a beaucoup développé et altéré en certains détails.

Les versions qui constituent la branche de *Florence de Rome* sont les suivantes:

1) un roman d'aventure français du premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, en 6410 vers

<sup>1</sup> C'est peut-être à la version des *Gesta Romanorum* de notre conte que le moine anglais Nicholas Trivet (mort après 1334), auteur d'une *Chronique anglo-normande*, a emprunté l'épisode du meurtre pour sa *Vie de Constance*, légende appartenant au type de la *méchante belle-mère*. Trivet raconte que Constance, pauvre impératrice persécutée, a été recueillie en Northumberland par un châtelain Elda et sa femme Hermingilde. Un chevalier s'éprend de la belle inconnue et lui fait des propositions d'amour. Repoussé, il se venge en coupant la gorge à Hermingilde, couchée à côté de Constance, en plaçant le couteau ensanglanté sous l'oreiller de celle-ci et en l'accusant ensuite du meurtre. L'accusateur est cependant frappé par une main divine et l'innocence de Constance est reconnue (v. l'édition de cette *Vie*, accompagnée d'une traduction anglaise, par E. Brock dans les *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* [1888], pp. 2-53 [l'épisode du meurtre se lit pp. 21-5]; cp. aussi la vieille traduction anglaise, publiée dans l'*ouvrage cité*, pp. 223-50, d'après un ms. du XV<sup>e</sup> siècle). Chaucer (1340 [?]-1400) et John Gower (1325 [?]-1408) ont séparément remanié le conte de Trivet, celui-là dans *The Tale of the Man of Lawe*, celui-ci dans sa *Confessio Amantis*, livre II (pour l'épisode du meurtre dans Chaucer, v. Skeat, *The Complete Works of Geoffrey Chaucer*, IV [1894], 147-50, vers 582-689; pour cet épisode dans Gower, v. l'éd. de R. Pauli, I [1857], 185-9). Pour le rapport entre Trivet, Chaucer et Gower à l'égard de cet épisode, v. E. Lücke, *Das Leben der Constance bei Trivet, Gower und Chaucer* (1891), pp. 8-12, et *Anglia*, XIV (1892), 120-2 et 147-54; cp. encore Skeat, *The Compl. Works of G. Chaucer*, III, 413-7. Peut-être Shakespeare a-t-il, à son tour, puisé dans Chaucer l'idée de la scène de *Macbeth* (acte II, scène III) où Lenox décrit l'attitude des domestiques du roi assassiné:

„Those of his chamber, as it seem'd, had donè:  
 „Their hands and faces were all badg'd with blood,  
 „So were their daggers, which, unwip'd, we found  
 „Upon their pillows:“ — — — .

(Cp. *The Plays of William Shakspeare*, 1803, t. X, p. 132, note 8).



alexandrins (208 laisses), version encore inédite<sup>1</sup>, mais dont il existe une ancienne traduction en prose espagnole, publiée en 1864 par J. Amador de los Rios dans sa *Historia critica de la literatura española*<sup>2</sup>; 2) un remaniement français, de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, de la version primitive perdue du roman de *Florence de Rome*, version inédite<sup>3</sup>; 3) une romance anglaise, du XIV<sup>e</sup> ou de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, publiée par Joseph Ritson dans ses *Ancient Engleish Metrical Romance's* (1802)<sup>4</sup> et par M. Wilhelm Viëtor sous le titre *Le bone Florence of Rome* (1893)<sup>5</sup>; et 4) le *Dit de Flourence de Romme*, du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, publié par A. Jubinal dans son *Nouveau Recueil de Contes, Dits, etc.* (1839)<sup>6</sup>. La source commune de ces versions était probablement une chanson française de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, actuellement perdue<sup>7</sup>. En comparant les différentes versions de la branche de *Florence de Rome*<sup>8</sup>, nous constatons que la version-mère a dû différer au moins par les traits suivants (détails superflus omis) de la version primitive (indienne):

*Personnages*: (1) Esmeré, fils de Philippe, roi de Hongrie, plus tard empereur de Rome; (2) Florence, fille d'Oton, empereur de Rome; (3) Milon, frère aîné d'Esmeré; (4) Thiéri, seigneur de Château-Perdu; (5) Macaire, chevalier auprès de Thiéri; (6) un malfaiteur; (7) Escot. *Épisodes*: (a) très longue introduction,

<sup>1</sup> Nous publierons sous peu cette version, d'après les trois mss. connus (Bibl. nat., nouv. acq. franc. 4192; ms. appartenant à M. Y.-T. d'Arcy Hutton, Marske Hall, Richmond, Yorkshire; Mus. Brit., Landsd. 362, fragment), dans les publications de la Société des anciens textes français.

<sup>2</sup> T. V, pp. 391—468; une analyse détaillée de cette version se lit *ibid.* t. V, pp. 65—74.

<sup>3</sup> Nous publierons également cette version française, d'après le ms. Bibl. nat., f. fr. 24384, dans notre édition de *Florence de Rome*. Pour la date, le *terminus a quo*, l'année 1312, est fourni par la mention, vers 31, de *Fezonne* comme type de beauté féminine; car ce personnage est emprunté aux *Vœux du Paon*, poème qui ne peut être antérieur à cette date (v. P. Meyer dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes français*, VIII, 55—6; même auteur, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, t. II [1886], p. 269). G. Paris (*Rom.*, XXIII, 81, note 2) a démontré qu'il y a eu deux rédactions du poème intitulé *Les Vœux du Paon*, l'une composée peu avant, l'autre peu après l'année 1313. Cp. aussi F. Bonnardot, *Rom.*, XXIV, 576—81. — Pour le *terminus ad quem*, il n'y a d'autre critérium que la langue du remaniement (v. notre édition).

<sup>4</sup> T. III, pp. 1—92.

<sup>5</sup> Cette version est conservée par un seul ms.: Cambridge, Univ. Libr., Ff. II. 38.

<sup>6</sup> T. I, pp. 88—117. Pour la date du *Dit*, v. P. Paris dans *l'Hist. lit. de la France*, XXVI (1873), 349; cp. J. Schiött dans *Arch. für das Studium der neueren Spr. und Litt.*, XXXVI (1882), 173. L'auteur du *Dit* était peut-être Jehan de Saint-Quentin; v. G. Gröber, *Grundr. der roman. Phil.*, II, partie I (1902), p. 910 (§ 223).

<sup>7</sup> Nous étudierons cette question de plus près dans l'Introduction à notre édition de *Florence de Rome*.

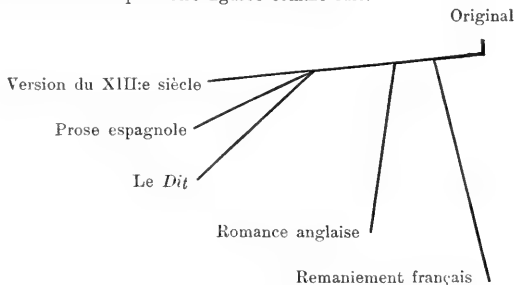
<sup>8</sup> Dans son ouvrage intitulé *Die Fassungen der Sage von Florece de Rome* (1890), M. R. Wenzel donne une comparaison analytique très détaillée de toutes ces versions de *Florence de Rome*. — Ajoutons ici qu'il est possible qu'il ait aussi existé un remaniement en prose de la chanson de *Florence de Rome*, puisque Barbazan, dans le catalogue qu'il avait dressé des manuscrits de M. de Bombarde (v. ms. Paris, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1790, fol. 69—70), mentionne comme le 22<sup>e</sup> ms. de cette collection un „Fragment de Florence de Rome et d'Esmeréz. Roman en prose. 14<sup>e</sup> siècle“; cp., sur les mss. de M. de Bombarde et sur sa personne, H. Martin, *Cat. des mss. de la Bibl. de l'Ars.*, VIII (1899), 282—7. Ce fragment est actuellement introuvable. Il se pourrait cependant que Barbazan se fût trompé en parlant d'un „roman en prose.“ puisqu'il dit (ms. cité, fol. 7 v°), en indiquant le contenu d'un ms. „acquis par M. l'Abbé de Fleury au mois de février 1752,“ lequel est actuellement à la Bibl. nat. de Paris (f. fr. 24432), qu'il connaissait „un fragment chez M. de Bombarde“ du „Roman de Flourence de Rome“ donné par le ms. en question (fol. 215). Or, ce dernier „roman“ n'est autre que le *Dit de Flourence de Rome*, publié par A. Jubinal. Le fragment de la collection Bombarde a donc pu être tout simplement une partie de ce *Dit*.

dans laquelle il est raconté comment Esmeré de Hongrie, après la mort d'Oton de Rome et après avoir vaillamment combattu le roi de Grèce, qui avait commencé une guerre contre Rome, parce qu'il n'avait pas obtenu Florence pour femme, épouse celle-ci et devient empereur; pendant une absence d'Esmeré, occasionnée par la guerre, Milon veut épouser Florence, prétendant que son frère est mort; il est cependant convaincu de trahison et jeté dans une tour; à la nouvelle du retour d'Esmeré, Florence va à sa rencontre, accompagnée de Milon, qu'elle a relâché, et d'une nombreuse suite; Milon réussit à séparer Florence de sa suite et la conduit loin de Rome, afin de la posséder; sa vertu est cependant sauvegardée par une broche magique; furieux, Milon l'attache à un arbre et la bat; à ce moment, il est surpris par Thierry, qui chassait dans la forêt, et prend la fuite; (b) l'enfant de Thierry et de sa femme Églentine, jeune fille du nom de Béatrice, couche dans le même lit que Florence; Macaire place le couteau ensanglanté dans la main de Florence dormante; celle-ci va être brûlée, mais est graciée au dernier moment, et on lui rend sa mule et ses riches habits; (c) le malfaiteur devient le serviteur de Florence et ne tombe pas amoureux d'elle; (f) Esmeré est aussi parmi les malades; ils arrivent tous séparément au couvent (Beau-Repaire), Macaire accompagné, non seulement de Thierry, mais aussi de sa femme; (g) les criminels sont brûlés vifs.

Cette version de *Florence de Rome* est représentée par deux sous-versions, l'une donnée par le remaniement français du XIV<sup>e</sup> siècle, l'autre par les autres rédactions<sup>1</sup>. Si nous examinons d'abord le remaniement français, qui, malgré sa date relativement récente, paraît avoir conservé certains détails de la version-mère de *Florence de Rome* qui ont été altérés dans l'autre branche<sup>2</sup>, nous voyons qu'il se distingue par les traits suivants:<sup>3</sup>

*Personnages:* (6) Gombaut<sup>4</sup>. *Épisodes:* (a) Esmeré et Florence ne sont que fiancés; (c) Gombaut est en prison chez Thierry; (d) Escot périt dans le naufrage; (f) Thierry est aussi parmi les malades; (g) le mariage d'Esmeré et de Florence s'accomplit à Rome.

<sup>1</sup> La filiation des versions peut être figurée comme suit:



Pour plus de détails nous renvoyons à notre édition de *Florence de Rome*.

<sup>2</sup> Ces détails seront examinés dans notre édition de *Florence de Rome*.

<sup>3</sup> Une analyse détaillée de cette version fut donnée par P. Paris, *Hist. litt. de la France*, XXVI (1873), 335-50. — Mentionnons en passant que dans le roman d'aventures *Florent et Octavian*, auquel cette rédaction de *Florence de Rome* fait suite, on raconte longuement les aventures variées d'Oton jusqu'à son avènement au trône. Oton était fils de Florent et de Marsebille, fille du soudan de Babylone; il était comme jeune appelé Othonet et épousa à la fin Police, fille du roi de Palerne. V. l'analyse de P. Paris, *Hist. litt. de la France*, XXVI (1873), 303-35.

<sup>4</sup> Nom de traître; v. E. Sauerland, *Ganelon und sein Geschlecht im afr. Epos* (1886), p. 26 (*Gaydon*, v. 7888 et suiv.). V. aussi le rôle de Gombaut de Lausanne dans *Charles le Chauve* (cp. Wenzel, *Die Fassungen*, etc., p. 52, note). Dans *Aiol*, „Gombaut“ est le nom d'un brigand (éd. Normand-Raynaud [1877], vers 6665 et 6685).

Une comparaison avec la version primitive (indienne) montre que dans tous ces cas, excepté peut-être pour le nom du larron, le remaniement français a altéré la version primitive de *Florence de Rome*.

Quant à l'autre branche, le plus complètement représentée par la chanson française du premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, elle présente les traits particuliers suivants :

*Personnages*: (6) Clarembaut. *Épisodes*: (a) relâché de la tour, Milon va d'abord seul à la rencontre d'Esmeré et accuse Florence d'adultère; convaincu de mensonge, il est chassé par son frère, mais retourne à Rome et persuade à Florence d'aller à la rencontre du mari; dans la forêt, des bêtes sauvages qui attaquent Milon contribuent à sauver Florence; (c) Clarembaut est aidé dans sa trahison par un certain Peraut, chez qui il a logé Florence<sup>1</sup>.

Il est assez malaisé de dire si ces traits sont primitifs pour la branche ou non. Ce qui parle cependant en faveur au moins de l'épisode où Milon va seul à la rencontre d'Esmeré et accuse l'impératrice d'adultère, c'est que, grâce à cette accusation *démentie*, il est facile de comprendre pourquoi Milon ne retourne pas auprès de son frère, après avoir abandonné Florence dans la forêt.

De cette version française du premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle dépendent directement la traduction en prose espagnole, qui est étroitement apparentée à l'un des mss. qui la donnent<sup>2</sup>, et le *Dit* du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce *Dit* a altéré la version de la chanson française de la manière suivante :

*Personnages*: (6) Archembaut; (7) Cadot. *Épisodes*: (a) l'épisode où Milon accuse Florence d'adultère manque<sup>3</sup>; il n'est pas question de la broche miraculeuse<sup>4</sup>; (b) l'auteur ne dit pas le nom de la demeure du chevalier Thierry, ni ceux de sa femme et de sa fille; (f) le complice d'Archembaut, dont le nom n'est pas dit, figure parmi les malades.

Cette version, fortement abrégée et partiellement défectueuse dans l'édition de Jubinal<sup>5</sup>, est empreinte d'un caractère très religieux; ainsi, Florence est, selon l'auteur, accablée de tous ces malheurs, parce que, en épousant Esmeré, elle rompt un vœu de chasteté qu'elle avait fait. La version du *Dit* ne paraît pas être tirée de l'un des mss. existants de la chanson de *Florence de Rome*<sup>6</sup>; elle provient donc d'un manuscrit perdu.

<sup>1</sup> Dans le roman français, la fin de la chanson, qui n'est donnée que par l'un des mss. (ms. d'Arcy Hutton), est altérée: les criminels n'y sont pas brûlés, mais retournent guéris chez eux.

<sup>2</sup> Ms. Bibl. nat., nouv. acq. franç. 4192; v. notre édition de *Florence de Rome*.

<sup>3</sup> C'est une coïncidence fortuite avec la version du remaniement; le *Dit* abrège beaucoup.

<sup>4</sup> Ce trait n'implique nullement que le *Dit* ait eu une autre source, comme le veut Mussafia (*Wiener Sitzungsber.*, philos.-hist. Classe, LI, 676, note 1). Il est compréhensible que le très pieux auteur du *Dit* n'ait pas voulu attribuer le salut de Florence à un objet de nature magique.

<sup>5</sup> Par suite du manque d'un feuillet dans le ms. d'où l'éditeur a tiré sa version, l'épisode du capitaine et l'arrivée de Florence à Beau-Repaire manquent.

<sup>6</sup> Comme le ms. de Londres n'est actuellement qu'un fragment sans valeur pour la question de la provenance du *Dit*, il est impossible d'affirmer d'une manière absolue qu'il n'ait pas été, dans son état primitif, la source du *Dit*. Le ms. d'Arcy Hutton ne peut pas l'être, parce que les criminels n'y sont pas brûlés (v. ci-dessus note 1). Quant au ms. de Paris, il ne contient pas certaine scène (celle où Milon est attaqué dans la forêt par un énorme serpent) qui se trouve dans le *Dit* et qui nous semble être primitive (l'argument de M. Wenzel, *Die Fassungen* etc., p. 46, en faveur de l'étroite parenté du *Dit* et du ms. d'Arcy Hutton n'est donc pas fondé).

Reste la *romance anglaise*, version très libre de la chanson perdue du XII<sup>e</sup> siècle. Elle ne diffère cependant guère, pour les traits qui nous occupent, de la chanson du XIII<sup>e</sup> siècle, avec laquelle elle forme groupe contre le remaniement du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Il n'y a qu'à remarquer le trait suivant, qui paraît démontrer que l'auteur était un homme qui n'aimait pas le fantastique :

*Épisode* (a) : L'auteur ne mentionne ni bêtes sauvages ni broche miraculeuse : ce sont uniquement les prières de Florence qui ôtent à Milon toute sa force<sup>2</sup>.

En comparant les versions primitives des *Gesta Romanorum* et de *Florence de Rome*, on voit que leur source commune, version occidentale ancienne, avait altéré la version orientale primitive par les traits suivants :

*Personnages* : (1) un empereur de Rome ; (4) un grand seigneur ; (5) un chevalier, au service du seigneur ; (6) un malfaiteur. *Épisodes* : (a) l'héroïne fait jeter le beau-frère en prison ; à la nouvelle du retour du mari, elle va à sa rencontre avec le beau-frère et une nombreuse suite ; en route, l'héroïne et le beau-frère sont séparés de la suite ; le beau-frère veut abuser d'elle, mais ne parvient pas à ses fins ; il l'abandonne dans la forêt, attachée à un arbre, et retourne auprès du mari, à qui il raconte qu'on lui a enlevé sa belle-sœur ; (b) l'enfant qu'on confie aux soins de l'héroïne est une jeune fille ; elles dorment dans le même lit ; l'assassin place le couteau ensanglanté dans la main de l'héroïne dormante ; elle ne reçoit pas d'argent de voyage ; (c) le jeune homme racheté devient le serviteur de l'héroïne et ne tombe pas amoureux d'elle ; c'est par cupidité qu'il la vend au capitaine ; (f) les quatre criminels ne se rencontrent qu'au couvent.

## CHAPITRE VI

### *Le Miracle de la Vierge*

Jusqu'à présent nous n'avons pas vu d'intervention divine directe dans le récit de notre héroïne. Elle a bien obtenu, par ses prières, ce qu'elle a demandé ; mais il n'a pas été question d'apparition miraculeuse de quelque être divin dans le dessein de secourir la femme persécutée. Or, il est facile de comprendre que le moyen âge, si porté à croire aux miracles, ait trouvé moyen de faire de notre conte oriental un miracle à la glorification de la sainte Vierge. Le trait miraculeux, c'est l'épisode où la Vierge indique à l'héroïne, endormie sur un rocher au milieu de la mer, le moyen de guérir les lépreux<sup>3</sup>. Un autre trait caractéristique dans ce groupe de versions, c'est

<sup>1</sup> V. p. 30, note 1.

<sup>2</sup> Les noms propres de la romance sont naturellement un peu altérés.

<sup>3</sup> Ces sortes de miracles ne sont pas rares dans les légendaires du moyen âge. Nous avons aussi retrouvé un trait analogue dans une légende locale moderne de la Souabe, *Légende von Mariä Flochberg* (v. A. Birlinger, *Volksthümliches aus Schwaben* [1861], t. I, p. 375 ; no. 596). Là, la Vierge apparaît à un garçon malade et lui dit de chercher une herbe à un endroit indiqué. Après plusieurs exhortations le garçon obéit, et la sainte Vierge elle-même le guérit en pressant la plante contre son front.

qu'il n'y a jamais plus de deux criminels, le beau-frère et l'assassin, l'épisode du capitaine survivant toutefois dans un voyage en mer, aboutissant à l'exposition de l'héroïne sur un rocher. Comme dans ces versions *le beau-frère accuse l'héroïne d'adultère*, ce qui est un trait primitif qui ne se trouvait pas dans la source commune des *Gesta Romanorum* et de *Florence de Rome* (v. ci-dessus p. 32), il est très vraisemblable que le *Miracle de la Vierge*, qui apparaît déjà dans un ms. du XII<sup>e</sup> siècle, remonte à une version occidentale antérieure à la source commune des *Gesta Romanorum* et de *Florence de Rome*. Cette supposition est corroborée par le fait que, dans le *Miracle de la Vierge*, l'enfant assassiné est, comme dans les versions orientales, un petit garçon, tandis que, dans les versions des *Gesta Romanorum* et de *Florence de Rome*, c'est une jeune fille.

La forme la plus ancienne sous laquelle se retrouve la version du *Miracle de la Vierge* est celle conservée dans un certain nombre de mss. du XII<sup>e</sup> siècle et des siècles suivants, contenant en latin des miracles anonymes à la glorification de la sainte Vierge. Dans ses *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden*<sup>1</sup>, Ad. Mussafia a donné des indications précieuses sur l'apparition de notre légende (*Kaiserin von Rom*) dans ces collections de miracles<sup>2</sup>. A l'aide de ces indications, nous avons pu constater que notre *Miracle de la Vierge* s'y rencontre sous quatre formes différentes, apparentées de très près. Voici par quels traits notre *Miracle de la Vierge*, tel qu'il est donné par ces quatre versions latines, diffère de la version orientale primitive:

*Personnages*: (1) un empereur romain; (4) un noble seigneur; (5) le jeune frère du seigneur; (6) manque; (7) des marins. *Épisodes*: (a) l'empereur, qui part pour la Terre Sainte, laisse l'empire et son jeune frère aux soins de sa femme; l'impératrice, fatiguée des poursuites du beau-frère, feint de vouloir céder à ses prières; elle fait donc mettre en ordre une tour spéciale pour leurs rendez-vous, mais, aussitôt que le beau-frère y est entré, elle l'y enferme et l'y tient prisonnier cinq ans<sup>3</sup>; à la nouvelle du retour de l'empereur, l'impératrice, pleine de joie, fait mettre le beau-frère en liberté; celui-ci se hâte d'aller à la rencontre de son frère et, questionné sur sa figure pâlie, raconte que l'impératrice avait voulu le séduire et que, pour se soustraire à ses tentatives, il s'était tenu enfermé dans une tour; l'empereur, saisi de chagrin, s'évanouit, puis continue sa route vers Rome; quand l'impératrice vient à sa rencontre, il la frappe au visage et donne à deux valets l'ordre de la conduire dans une forêt pour l'y décapiter; au moment où les valets veulent la violer avant de la tuer, ils sont surpris et mis à mort par le noble seigneur et sa suite; (b) l'assassin place le couteau ensanglanté dans la main de l'impératrice, dormant à côté du petit fils du seigneur; par ses cris d'effroi, l'impératrice éveille le seigneur et sa femme; elle est conduite à la mer pour être transportée dans un autre pays; l'épisode (c) manque; (d) sur le navire, les marins veulent abuser d'elle, mais, émus par ses prières, ils se contentent de la déposer sur un rocher désert, au milieu de la mer; là, la sainte Vierge lui

<sup>1</sup> V. *Sitzungsberichte der philos.-hist. Classe der Kais. Akad. der Wissenschaften*, Vienne, t. CXIII (1886), pp. 917-94 (= I); t. CXV (1888), pp. 5-92 (= II); t. CXIX (1889), mém. IX, pp. 1-66 (= III); t. CXXXIX (1898), mém. VIII, pp. 1-74 (= V).

<sup>2</sup> Cp. aussi Ad. Mussafia, *Über die von Gautier de Coincy benutzten Quellen* (dans les *Denkschriften der Kais. Akad. der Wiss., Philos.-hist. Classe*, Vienne, t. XLIV [1896], no. I, pp. 1-58), p. 28.

<sup>3</sup> Comme la branche de *Florence de Rome* parle aussi d'une *tour* (v. ci-dessus p. 30), il est possible que ce trait soit propre à la branche occidentale primitive.

indique, dans un songe, une herbe, croissant sous sa tête, avec laquelle elle pourra guérir les lépreux; l'impératrice cueille de cette herbe, et peu après un navire la recueille et la conduit à la terre ferme; (e) sortie du navire, l'impératrice guérit un lépreux et ensuite beaucoup d'autres lépreux; il n'est pas question de couvent; (f-g) l'assassin, devenu lépreux et ayant entendu parler de ces cures merveilleuses, fait appeler la femme; il ne confesse son crime qu'après une seconde sommation; on veut que l'impératrice épouse le jeune homme guéri, mais elle refuse et continue son chemin vers Rome; le frère de l'empereur étant devenu lépreux, l'impératrice est appelée auprès de lui et le guérit en la présence de son mari, du pape et du sénat; après s'être fait connaître, elle entre dans un couvent.

Il faut probablement regarder comme la plus ancienne de ces quatre versions latines celle, la seule donnée par un ms. du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, qui commence par les mots: „Quam mercedem legale coniugium caste servantes obtineant in futuro, nondum, fratres carissimi, cognoscimus“. et qui, dans les mss., apparaît sous les rubriques: *De pudicitia et tolerantia cuiusdam imperatricis*<sup>3</sup>, *De imperatrice quam ex omni tribulatione salvavit* (sc. Virgo Beata)<sup>4</sup> et *Erempum de quadam imperatrice*<sup>5</sup>. Nous désignerons cette version comme le *Miracle latin A*.

La seconde version du miracle, que nous appellerons le *Miracle latin B*<sup>6</sup>, commence par les mots: „Fuit quidam Romanus imperator, cui providit Dei clementia uxorem genere et moribus nobilissimam ac pulchritudine honestissimam“, et est divisée en trois chapitres portant les rubriques: I. *De quadam imperatrice cuius castitatem beata virgo a violentia servorum eripuit*; II. *De alio casu consimili circa eundem imperatricem*; III. *De medicina quam beata virgo innotuit*. Cette version n'est qu'un remaniement raccourci, mais fidèle, du *Miracle latin A*. C'est elle que le célèbre historiographe Vincent de Beauvais (mort en 1264) introduisit mot pour mot dans son *Speculum Historiale*, dont nous parlerons plus tard<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Il ne s'agit plus que de cette maladie; dans les trois branches précédentes les maladies variaient.

<sup>2</sup> Ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 14463 (fol. 36 r<sup>o</sup>a). Les autres mss. qui, à notre connaissance, contiennent cette version sont: Paris, Bibl. nat., f. lat. 12593 (fol. 190 v<sup>o</sup>a; XIII<sup>e</sup> siècle), 15027 (fol. 99 v<sup>o</sup>; XV<sup>e</sup> siècle), 16056 (fol. 25 r<sup>o</sup>a; XIII<sup>e</sup> siècle) et 18134 (fol. 126 r<sup>o</sup>a; XIII<sup>e</sup> siècle), ainsi que le ms. Paris, Ars. 946 (fol. 27 r<sup>o</sup>b, sans rubrique, XIII<sup>e</sup> s.), et très probablement le ms. Charleville 168 (XIII<sup>e</sup> siècle; indiqué par Mussafia, *ouvr. cité*, t. CXV, p. 50), que nous n'avons pas eu l'occasion de consulter, mais qui, d'après Mussafia, commence par une phrase („Erat Rome seculari habitu imperator honorabilis, fide et religione venerabilis, verbo et actu in regno amabilis“) qui se retrouve presque mot pour mot dans le texte des autres mss. après la petite introduction. Quant au ms. appelé par Mussafia Ps, nous n'avons pas réussi à l'identifier; apparenté de très près au ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 16056 (v. Mussafia, *ouvr. cité*, t. CXIII, pp. 959—60), il doit cependant contenir la même version. — Nous donnons la version du ms. Bibl. nat., f. lat. 14463 dans notre *Appendice* (D). Les versions des cinq autres mss. parisiens ne diffèrent que pour des détails insignifiants de la version du ms. Bibl. nat., f. lat. 14463.

<sup>3</sup> Mss. Paris, Bibl. nat., f. lat. 14463, 15027 et 16056, ainsi que très probablement celui désigné par Mussafia (*ouvr. cité*, t. CXIII, p. 959) par le sigle Ps, lequel nous n'avons pas réussi à identifier.

<sup>4</sup> Ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 12593.

<sup>5</sup> Ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 18134.

<sup>6</sup> Nous l'avons trouvée dans le ms. Paris, Bibl. nat., f. lat., nouv. acq. 357 (fol. 1; XIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>7</sup> Nous devons cependant avouer qu'il nous semble tout au moins possible que le *Mir. lat. B* soit une simple copie du récit de Vincent de Beauvais. Celui-ci aurait dans ce cas remanié la version du *Mir. lat. A*

La troisième version, le *Miracle latin C*, est apparentée de très près à la version B et commence à peu près par les mêmes mots. Nous ne la connaissons que d'après un ms. du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Enfin, la quatrième version, le *Miracle latin D*, est un remaniement en vers, composé de 82 quatrains de vers décasyllabes, lequel, pour le fond du récit, suit de près les trois autres versions<sup>2</sup>. Cette version porte le titre: *De imperatrice miraculum*, et commence par le couplet suivant:

„Fuit olim vir quidam nobilis,  
 Urbis Rome dux venerabilis,  
 Fide constans et facto stabilis,  
 Juxta causam judex immobilis“<sup>3</sup>.

Comme il a déjà été dit plus haut (p. 34), la version A du *miracle latin* se rencontre dans un ms. du XII<sup>e</sup> siècle, mais il est possible que le miracle en question remonte jusqu'au siècle précédent, car c'est à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle que ces sortes de miracles deviennent communes<sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit de l'époque précise de la composition de ce miracle, ce n'est qu'au XIII<sup>e</sup> siècle qu'il a eu un développement remarquable, grâce surtout à deux auteurs bien connus, le moine français Gautier de Coinci (1177—1236) et le célèbre historiographe Vincent de Beauvais (1190—1264). Mais avant de parler d'eux et de leur rôle dans l'histoire de notre légende, il convient de mentionner à cet endroit l'apparition de notre miracle dans quelques recueils anonymes de *miracles de la Vierge*, écrits en français, en hollandais et en islandais, qui sont des traductions de recueils de miracles latins.

En français le *Miracle de la Vierge* se rencontre en trois versions différentes, dont deux en prose et une en vers. L'une des versions en prose, que nous avons trouvée dans deux mss. du XV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, porte la rubrique: *De Nostre Dame, qui garda la femme de l'empereur de plusieurs perils*. Elle ne diffère guère du miracle latin. Les divergences les plus remarquables sont:

<sup>1</sup> Ms. Londres, Brit. Mus. Harl. 2316 (fol. 6 r<sup>o</sup>—7 v<sup>o</sup>; no. 12). Nous donnons cette version, jusqu'ici inédite, dans notre *Appendice* (E).

<sup>2</sup> Mentionnons cependant que, dans la version D, le beau-frère dit à l'empereur que c'est l'impératrice qui l'a enfermé dans la tour, et qu'il n'y est pas dit que l'empereur frappe sa femme.

<sup>3</sup> Nous avons trouvé cette version, d'après les indications de Mussafia (*Sitz. ber.*, t. CXIII, pp. 979 et 981), dans les mss. Paris, Bibl. nat., f. lat. 17491 (fol. 155 r<sup>o</sup>; XIII<sup>e</sup> siècle) et 2333 A (fol. 119 r<sup>o</sup>; XIV<sup>e</sup> siècle). Nous donnons cette version inédite dans notre *Appendice* (F) d'après le premier des mss. cités. L'autre ne présente en général que des variantes insignifiantes.

<sup>4</sup> Cp. Mussafia, *Wiener Sitz. ber.*, philos.-hist. Classe, t. CXIX, p. 57. — Ces collections de *miracles de la Vierge* étaient connues sous les noms de *Mirionale* ou de *Mariale*. Le premier nom se rencontre dans une version hollandaise de notre miracle dont nous parlerons ci-dessous, le second nom („*Mariale magnum*“) se trouve dans Vincent de Beauvais.

<sup>5</sup> Paris, Bibl. nat., f. fr. 1805 (fol. 90 r<sup>o</sup>—95 r<sup>o</sup>) et 1806 (fol. 61 r<sup>o</sup>—64 v<sup>o</sup>). Nous donnons cette version, d'après le premier des mss., dans notre *Appendice* (G).

*Épisodes:* (a) l'empereur confie sa femme à son frère; le beau-frère raconte à l'empereur que l'impératrice l'avait enfermé dans une tour<sup>1</sup>, parce qu'il avait voulu s'éloigner, exaspéré de la vie scandaleuse que menait sa belle-sœur.

L'autre version française en prose se trouve dans un ms. de la Bibl. nat. de Paris<sup>2</sup> qui porte le titre: *Faiz et miracles de Nostre Dame*<sup>3</sup>. Notre miracle s'y lit sous la rubrique: *De la femme d'un empereur qui pour bien fere eut a souffrir moult de maux, et estoit en grant perill de mort, laquelle Nostre Dame delivra pour ce que elle se reclama a elle.* Pour le contenu, cette version ne diffère non plus du miracle latin que par des détails insignifiants<sup>4</sup>:

*Épisodes:* (a) l'empereur, qui part pour des contrées éloignées de son empire, confie l'empire et sa femme aux soins du frère; ce sont quatre „escuyers“ qui reçoivent l'ordre de tuer l'impératrice; (b) l'impératrice est placée, sans vivres, dans un petit bateau; (d) c'est de cette situation que la tirent les marins qui veulent ensuite la violenter.

La version française en vers, enfin, qui ne nous est connue que par un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris<sup>5</sup>, commence par les vers:

„Dames, qui vostre mariage  
Tenés en loi de pucelage,“ — —

et porte la rubrique: *De la sainte empereris qui garissoit les lieprous.* Cette version est, pour le fond du récit, tout à fait identique au miracle latin.

Quant à la version *hollandaise*, nous ne la connaissons que par un ouvrage imprimé à Leyde en 1503 par Hugo Jan Soen van Woerden et portant le titre: *Die miraculen van onse lieue vrouwe.* Notre miracle y est intitulé: *Van eenre keiserinnen* et commence ainsi: „En leest in een boeck van onser lieuer vrouwen exempelen dat gheheten is *marionale* Dat te romen was een keiser dye hadde een goede eerbaer vrouwe seer innich tot gode“, etc.<sup>6</sup> Cette version ne diffère du miracle latin que pour quelques détails:

*Épisodes:* (a) le beau-frère raconte à son frère que c'est l'impératrice qui l'a fait enfermer dans la tour; (d) les marins jettent l'impératrice dans la mer sur une planche, et elle est ainsi conduite par les flots à l'île.

En *islandais*, notre miracle se rencontre dans trois rédactions différentes, qui ont été publiées, en 1871, par C. R. Unger dans son ouvrage intitulé *Mariu*

<sup>1</sup> Ce trait, qu'on a vu déjà dans le *Miracle latin D*, pourrait bien être primitif; car il est peu naturel que le beau-frère explique sa pâleur par un séjour *volontaire* dans la tour. On le rencontre, d'ailleurs, dans plusieurs autres versions, dont nous parlerons plus bas.

<sup>2</sup> F. fr. 410 (XV<sup>e</sup> siècle), fol. 15 r<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> A la fin du volume on lit: „Explicit per dei gratiam liber miraculorum virginis marie“.

<sup>4</sup> Nous publions aussi cette version française en prose dans notre *Appendice* (H).

<sup>5</sup> No. 3516 (XIII<sup>e</sup> siècle), fol. 133 r<sup>o</sup>a—136 r<sup>o</sup>a. Une miniature qui se trouvait avant la rubrique (au bas du fol. 132 v<sup>o</sup>b) a été enlevée. — Nous donnons cette version dans notre *Appendice* (I).

<sup>6</sup> V. fol. p II r<sup>o</sup>. Le miracle va jusqu'au fol. p III v<sup>o</sup>. — Nous avons utilisé un exemplaire qui se trouve au Musée Britannique.



*Saga*<sup>1</sup>. Pour le contenu, ces trois rédactions, dont l'une est incomplète au commencement<sup>2</sup>, ne diffèrent guère du miracle latin. L'une des rédactions, intitulée *Wor fru frelsadi drottningu* (Notre Dame sauva la reine)<sup>3</sup>, se rapproche beaucoup dans sa forme du *Miracle latin A*. Les deux autres, dont celle qui est complète est intitulée *Af keisara fru* (De la femme de l'empereur), rappellent plutôt les *Miracles latins B* et *C*. Il faut seulement mentionner que la rédaction intitulée *Af keisara fru* présente un certain nombre d'amplifications de détail.

Le miracle, tel qu'il a été raconté, vers 1218—1222<sup>4</sup>, en vers français par Gautier de Coinci dans ses *Miracles de Notre-Dame*, a été publié par M. Méon, en 1823, dans son *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits*<sup>5</sup>. Le miracle y porte le titre: *De l'Empereur qui garda sa chasteté par moult temptacions, ou de l'Anpereriz de Rome qui fu chacie de Rome pour son serorge*, et commence ainsi:

„As saiges dit et fet savoir  
Li très bons livres de savoir“ — —<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> V. pp. 421—38, 1104—12 et 1112—6.

<sup>2</sup> C'est la rédaction imprimée en dernier lieu. Elle commence au moment où le seigneur qui a sauvé l'impératrice des mains de ses bourreaux la conduit chez lui.

<sup>3</sup> C'est celle donnée pp. 1104—12.

<sup>4</sup> V., pour cette date, les *Miracles de la Sainte Vierge*, éd. Abbé Poquet (1857), p. XXXVIII. Dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, partie I (1902), p. 651 (§ 99), M. G. Gröber place la composition des *Miracles de Notre Dame* vers 1223.

<sup>5</sup> V. t. II, pp. 1—128 (4064 vers plats de huit syllabes; le récit finit déjà avec le vers 3983). La citation erronée „II, 50 et suiv.“, qui se rencontre souvent (la première fois dans Monmerqué-Michel, *Théâtre Français*, 1839, p. 365), provient d'une citation mal comprise de Fr. Michel dans son édition du *Roman de la Violette* (1834), p. 192, note 2. Michel voulait dire que l'épisode du meurtre commence, dans Méon, p. 50, ce qui est juste.

<sup>6</sup> Méon n'indique pas la source de sa version; il est probable qu'il a utilisé plusieurs mss., ce qu'indique déjà le double titre; cp. A. Weber, *Handschriftl. Studien auf dem Gebiete romanischer Literatur des Mittelalters* (1876), p. 6. Dans le ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 23111 (XIII<sup>e</sup> s.), notre miracle (fol. 253 v<sup>o</sup> b) porte le même titre que la première partie de la rubrique donnée par Méon; cp. A. Weber, *ouvr. cité*, p. 27. D'autre part, la seconde partie de la rubrique est donnée par le ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 24300 (XIII<sup>e</sup> s.; fol. 83 r<sup>o</sup> b). Les rubriques du miracle étant très variées dans les différents mss., nous en donnons ici un petit échantillon:

*De l'empereris de Rome qui garda chasteté en moult de temptacions* (ms. de Soissons, miracle no. 40); v. l'Abbé Poquet, *Les Miracles de la Sainte Vierge, traduits et mis en vers par Gautier de Coinci* [1857], p. XXXIII);

*De l'empeerris qui garda sa chasteté contre moult de temptacions* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 986 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 103 r<sup>o</sup> b);

*D'une emper[er]is de Rome qui souffrit moult pour maintenir chastetez* (ms. Berne, Steiger-Mai [XV<sup>e</sup> s.], fol. 142 r<sup>o</sup> a; v. A. Tobler dans *Jahrb. für roman. und engl. Lit.*, VII [1866], 433, et A. Weber, *ouvr. cité*, pp. 7 et 9);

*De la bonne enpereris qui garda loiaument sen mariage* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 25532 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 109 v<sup>o</sup> a, et ms. Paris, Ars. 3519 [XVIII<sup>e</sup> s., partiellement en résumé], p. 62 a);

*De l'empereriz de Rome qui moult aime Notre Dame sainte Marie* (ms. Londres, Brit. Mus. Harl. 4401 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 108 r<sup>o</sup> b);

Cette version ne diffère du miracle latin par aucun trait important, mais seulement par des amplifications de détails<sup>1</sup>. Comme le montre déjà le grand nombre de manuscrits qui ont conservé l'œuvre de Gautier de Coinci, ses miracles ont dû jouir d'une très grande notoriété. Il n'est donc pas étonnant de retrouver son miracle de l'*Impératrice de Rome* dans la Péninsule ibérique. Ad. Mussafia en a publié, en 1866, une traduction espagnole en prose du XIV<sup>e</sup> siècle dans son mémoire *Eine altspanische Prosadarstellung der Crescentiasage*<sup>2</sup>, traduction indirecte faite d'après une traduction galicienne perdue<sup>3</sup>. Dans le seul ms. qu'on connaisse de la traduction espagnole<sup>4</sup>, le miracle porte ce titre: *Muy fermoso cuento de una santa emperatriz que ovo en Rroma et de su castidat*. Cette traduction est très fidèle.

Nous avons déjà dit plus haut (p. 34) qu'une des versions du miracle latin anonyme a été introduite par l'historiographe Vincent de Beauvais dans son *Speculum*

*De l'empercis de Rome qui ces scrouges ama* (ms. Chantilly, Musée Condé 1578 [XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> s.], fol. 167; v. Chantilly, *Le Cabinet des livres, Manuscrits*, tome II (1900), p. 55 [no. 475]);

*De la feme de l'empeur de Rome quy fut traü du frere de son mari et qui Nostre Dame ayda et la remist a son honneur* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1613 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 151 v<sup>o</sup>b [la rubrique a été ajoutée postérieurement par une main du XV<sup>e</sup> siècle]);

*De l'empereriz qui fu tentee en multes tribulacions* (ms. Blois 34 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. VI<sup>xx</sup> X v<sup>o</sup>; v. *Cat. gén. des mss. des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XXIV (1894), p. 392);

*De la bone empereriz qui garissoit les mesiaus par miracle* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1533 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 140 v<sup>o</sup>a);

*De l'empereriz de Roume* (mss. Paris, Ars. 3517 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 148 r<sup>o</sup>a, et Paris, Bibl. nat., f. fr. 1536 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 120 r<sup>o</sup>a);

*De inperatrice que per multas tentaciones castitatem seruaüt* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 817 [ann. 1465], fol. 75 v<sup>o</sup>a);

*De inperatrice* (mss. Paris, Bibl. nat., f. fr. 2163 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 103 v<sup>o</sup>a, et 2193 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 21 r<sup>o</sup>a). Ajoutons enfin qu'il n'y a pas de rubrique dans les mss. suivants: 1) Paris, Bibl. nat., f. fr. 22928 (XIV<sup>e</sup> s.), fol. 160 r<sup>o</sup> (le commencement du miracle fait défaut); 2) Berne 634 (XIII<sup>e</sup> s.), fol. 99 v<sup>o</sup> (v. J. R. Sinner, *Catalogus codicum mss. Bibliothecae Bernensis*, t. III [1772], p. 389; cp. H. Hagen, *Catalogus codicum Bernensium* [Berne 1875], p. 490 [„Miracle de l'imperatrice"]); 3) Paris, Bibl. nat., f. fr. 1530 (XIII<sup>e</sup> s.), fol. 147 v<sup>o</sup>a (les rubriques des autres miracles sont en latin).

<sup>1</sup> Dans l'*Histoire littéraire de la France*, XIX (1838), 850—5, A. Duval a donné une analyse de la version de Gautier de Coinci (d'après le ms. Paris, Bibl. nat., no. 2710 du *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le Duc de La Vallière*, 1<sup>ère</sup> part., t. II [1783], pp. 171—4 [ms. La Vallière 85], actuellement Bibl. nat., f. fr. 22928, où le commencement de la légende manque aujourd'hui par suite d'une déchirure; cp. P. Paris, *Les mss. français*, VI [1845], 318).

<sup>2</sup> V. *Sitzungsberichte der kais. Akad. der Wissenschaften, phil.-hist. Classe* (Vienne), t. LIII (année 1866), pp. 499—565. Notre légende y occupe les pp. 508—62.

<sup>3</sup> Le traducteur castillan dit lui-même: „desto vos quiero retraer fermosos miraglos, asy como de latin fué tresladado en francés et de francés en gallego" (cp. Mussafia, *ouvr. cité*, p. 500).

<sup>4</sup> C'est le même ms. (Escorial h. j. 12), intitulé *Flos Sanctorum*, qui contient la version espagnole de *Florence de Rome* (v. ci-dessus p. 29). — A. Ebert (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, IV [1862], 59) a le premier signalé la présence de cette version castillane du *miracle de l'Impératrice de Rome* dans le ms. en question, indiqué par lui sous la cote h—I—13.

historiale, achevé en 1244 ou 1254<sup>1</sup>. Le miracle y occupe les chapitres 90—92 du septième<sup>2</sup> livre (époque de l'empereur Tibère) et y porte ces rubriques: Cap. XC: *De Imperatrice cuius castitatem [Beata Virgo] a violentia servorum eripuit*: Cap. XCI: *De alio casu consimili circa eandem Imperatricem*; Cap. XCII: *De medicina quam ei Beata Virgo innotuit*. L'on connaît beaucoup d'éditions de l'œuvre de Vincent de Beauvais, ainsi que des traductions en néerlandais et en français. La traduction néerlandaise, qui est en vers, fut exécutée par le poète flamand Jacob van Maerlant, entre les années 1284 et 1290, sous le titre *Spiegel Historiael*, et notre miracle (300 vers) y est appelé: *Van der keyserinnen van Rome*<sup>3</sup>. La traduction française, *Miroir historial*, qui est très fidèle, ne date que du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> et a pour auteur Jean du (ou: de) Vignay<sup>5</sup>. La version de Vincent de Beauvais de notre miracle a aussi été publiée par H. F. Massmann dans son édition de la *Kaiserchronik* (1854)<sup>6</sup>; une traduction en italien se trouve dans Fr. S. Quadrio, *Della storia e della ragione d'ogni poesia*<sup>7</sup>, et M. W. A. Clouston donne, dans les *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* (1888), une traduction en anglais des chapitres XC et XCI<sup>8</sup>.

Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la version de Vincent de Beauvais fut utilisée pour le célèbre recueil d'exemples intitulé *Scala celi*, qui avait pour auteur le dominicain Johannes Gobii, appelé ordinairement Johannes Junior. Notre miracle, qui

<sup>1</sup> V., pour ces dates, l'*Hist. litt. de la France*, XVIII (1835), 456. — Nous répétons ici ce que nous avons dit déjà p. 34, note 7: qu'il est possible que le *Mir. lat. B* ne soit qu'une copie de la version de Vincent de Beauvais, qui aurait, par conséquent, utilisé plutôt le *Mir. lat. A*. Ce qui pourrait être considéré comme une preuve en faveur de cette opinion, c'est que le ms. qui contient le *Mir. lat. C* (apparenté de très près au *Mir. lat. B*) renvoie pour plusieurs miracles (cependant pas pour le nôtre) à l'ouvrage de Vincent de Beauvais comme source.

<sup>2</sup> Dans les plus anciennes éditions, du moins l'édition *princeps* de 1473 (imprimée à Strasbourg par Johannes Mentellin) et celle de 1483 (imprimée à Nuremberg par Antonius Koburger), dans lesquelles on compte un livre de plus au commencement (contenant le prologue et la table des matières des trente-deux livres du *Spec. hist.*), c'est le huitième livre.

<sup>3</sup> V. l'éd. de M. de Vries et E. Verwijs, I [1863], 340 5 (partie I, livre VII, chap. LXV). Dans l'éd. de J. A. Clignett et J. Steenwinkel (*Spiegel Historiael of Rijkronijk van Jacob van Maerlant*, Leyde 1784—5), notre miracle se lit t. II, pp. 220—9.

<sup>4</sup> Elle a probablement été faite en 1332—1333; v. L. Delisle *Exemplaires royaux et princiers du Mir. historial* (extrait de la *Gazette archéologique*, année 1886), pp. 4—6. La première édition imprimée date de 1495—1496 (Paris, Vêrard); cp. J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, t. V (1864), col. 1256.

<sup>5</sup> V. l'éd. *princeps*, t. I, fol. CCLXXXVII (doit être: CCXCIX) v<sup>o</sup>b — CCCXI (doit être: CCCL), r<sup>o</sup>b; l'éd. de 1531, t. I, fol. CCXXI r<sup>o</sup>b — CCXXII v<sup>o</sup>a. Le miracle se trouve dans le huitième (v. ci-dessus note 2) livre, chapp. 90—2. Les rubriques des chapitres sont, d'après l'éd. de 1495: XC: *De temperiere de laquelle elle [la mere dieu] garda la chastete et defendit quelle ne fut corrompue ne violée de ses mauvais serfs*: XCI: *Dung autre cas semblable qui aduint a celle emperiere mesmes*: XCII: *De la medecine que la benoïste vierge pucelle mariée lui demonstra en la roche de la mer donc elle fut puis essauciee sur ses enemys*.

<sup>6</sup> T. III, pp. 899—902.

<sup>7</sup> T. IV (1749), pp. 381—4.

<sup>8</sup> Pp. 400—1. L'omission du dernier chapitre est probablement due à une erreur commise par plusieurs savants (le premier, à notre connaissance, était Fr. Douce, *Illustr. of Shakspeare* [1807], II, 420), qui n'ont cité que les deux premiers chapitres de la version de Vincent de Beauvais.

y occupe la sixième place sous la rubrique alphabétique *Castitas*, ne présente avec sa source que quelques différences de pure forme<sup>1</sup>.

Parmi les écrivains qui, de leur propre aveu, ont utilisé la version de Vincent de Beauvais, il faut ensuite nommer le dominicain Johannes Herold († en 1468)<sup>2</sup>, appelé d'ordinaire „Discipulus“, qui en fit le premier miracle de son *Promptuarium de miraculis beate Marie Virginis* (composé vers 1435—1440)<sup>3</sup>. Le miracle, qui porte ce titre: *Imperatrici subvenit Maria in maximis angustiis*, ne diffère que dans les termes de la version de Vincent de Beauvais; il est un peu abrégé. En 1728, le dominicain Bonaventura Elers réimprima le *Discipulus* sous ce titre: *Discipulus redivivus: seu sermones discipuli quadragesimales et festivales cum Promptuario Exemplorum*<sup>4</sup>.

Un autre qui dit également avoir puisé dans Vincent de Beauvais fut l'illustre prédicateur italien Gabriel Bareleta (Barleta, Barletta, Bareletta; mort probablement après 1480). Sa version du miracle, dans ses *Sermones tam quadragesimales quam de sanctis*<sup>5</sup>, est en effet tout à fait conforme à celle de Vincent de Beauvais.

La version de Vincent de Beauvais a encore, dans un état tout à fait intact, été introduite dans le célèbre recueil de légendes pieuses connu sous le nom de *Speculum exemplorum*, dont la première édition parut en 1481. Le miracle porte dans la table ce titre: *Castitatis merito imperatrix per Beatam Virginem ex multis angustiis liberatur*<sup>6</sup>. Dans la refonte de cet ouvrage par un anonyme (le jésuite Johannes

<sup>1</sup> V. l'éd. de 1476 (Lubec), fol. XLIV v<sup>o</sup>—XLVII r<sup>o</sup>, où, par erreur, la rubrique est *Caritas*. Dans l'édition de 1480 (Ulm) il y a *Castitas*. Pour d'autres éditions, v. T. F. Crane, *The Exempla — of Jacques de Vitry* (1890), p. LXXXVI, note †.

<sup>2</sup> V., pour cette date, Bonaventura Elers, *Discipulus redivivus: seu Sermones Discipuli dominicales, quadragesimales et festivales, cum Promptuario exemplorum*: — — (Augsbourg 1728); le volume ne contient que les „sermons dominicaux“, Praefatio. D'après E. Wolter, *Der Judenknecht* (1879), p. 6, Herold était encore en 1470 célèbre comme prédicateur à Bâle.

<sup>3</sup> V., pour cette date, T. F. Crane dans les *Proceedings of the American Philosophical Society*, t. XXI (1884), p. 58, note \*, et *The Exempla — of Jacques de Vitry* (1890), p. LVII. L'ouvrage de Herold a souvent été imprimé aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Nous nous sommes servi d'une édition sans date, lieu ni pagination, probablement imprimée à Reutlingen, en 1475.

<sup>4</sup> Notre miracle se lit pp. 851 b—854 a (no. 635). — Dans les *Proceedings of the Amer. Philos. Soc.*, XXI (1884), 58, note \*. M. T. F. Crane dit que l'ouvrage intitulé *La fleur des commandemens de Dieu*, dont il existe plusieurs éditions de la fin du XV<sup>e</sup> et de la 1<sup>ère</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (v. J.-G.-Th. Graesse, *Trésor des livres rares et précieux*, t. II [1861], p. 596 a; T. F. Crane, *art. cité*, p. 58, note \*, et *The Exempla . . . of Jacques de Vitry* (1890) p. CXIII, note \*), est une traduction du *Promptuarium* de Herold. Cela est une erreur, comme M. Crane paraît l'avoir remarqué lui-même plus tard (v. *The Exempla* etc., pp. CXIII—CXIV); aussi notre miracle ne s'y rencontre-t-il pas (nous avons consulté une édition de 1548, Paris, par Jehan Real).

<sup>5</sup> V. l'éd. de 1497—1498 (Brescia, in-4<sup>o</sup>), part. I (1497), ff. 38 r<sup>o</sup>b—38 v<sup>o</sup>b. Dans l'éd. de 1504 (Lyon, Cl. Davost), le miracle se lit part. I, ff. LII v<sup>o</sup>a—LIII v<sup>o</sup>a. Concernant les diverses éditions de ces *Sermones*, v. D. Clement, *Bibliothèque curieuse historique et critique ou Catalogue raisonné de livres difficiles à trouver*, t. II (1751), pp. 425—7. — Le miracle est placé parmi les *Sermones quadragesimales* „in secundo Sabbato quadragesime“ sous la rubrique générale: „quod Maria est advocata nostra“.

<sup>6</sup> V. l'éd. de 1481 (Davenport, Richardus Paefroed), fol. v III v<sup>o</sup>a — v V r<sup>o</sup>b. Le miracle est le troisième „exemple“ de la „distinctio quarta“. Pour les nombreuses éditions de cet ouvrage, v. T. F. Crane dans les *Proceedings of the American Philos. Society*, t. XXI (1884), p. 60, note \*, et *The Exempla — of Jacques de Vitry* (1890), p. LXXIV, note †.

Major, né en 1542, mort en 1608), laquelle porte le titre: *Magnum Speculum Exemplorum*, on lit à la tête de notre miracle: *Beata virgo Maria Imperatricem castissimam, marito fidelissimam, & propter corporalem pulchritudinem multa perpressam à tribulationibus liberat*<sup>1</sup>.

Mentionnons encore que le Père Don Silvano Razzi, frère aîné de l'illustre dominicain florentin du XVI<sup>e</sup> siècle, Seraphino Razzi<sup>2</sup>, introduisit la version de Vincent de Beauvais dans son ouvrage en italien: *Miracoli della gloriosa Vergine Maria nostra Signora*, où elle est le premier miracle du second livre: *Maria souuïene ad una Imperatrice posta in grauissima angustia*<sup>3</sup>.

Enfin, le célèbre écrivain religieux allemand Martinus von Cochem († en 1712) raconte le miracle, d'après Vincent de Beauvais, dans son *Auszerlesenes History-Buch*<sup>4</sup>. Le récit, qui porte le titre: *Wie die Mutter Gottes einer Keyserin in ihren grossen Noethen zu Hülf kommen*, contient certaines amplifications de détail, mais le fond en est tout à fait le même.

Nous venons d'énumérer les ouvrages, contenant notre miracle, qui ont sûrement utilisé la version du *Speculum historiale*. Mais dans plusieurs autres cas, où la source du miracle n'est pas expressément indiquée, il est naturellement impossible de dire si l'auteur a puisé dans Vincent de Beauvais, ou bien s'il s'est servi d'une des collections de „miracles de la Vierge“ d'où Vincent de Beauvais lui-même a tiré sa version de notre miracle. Il nous faut donc nous contenter d'avoir indiqué cette alternative, sans pouvoir, pour chaque cas spécial, résoudre la question d'origine.

Mentionnons d'abord quelques versions *latines*, datant encore du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> V. dans la première édition, de 1603, pp. 240 b—242 b (tom. I, dist. IV, ex. III). Dans la seconde édition, de 1605, notre miracle se lit pp. 236 b—238 b. D'autres éditions ont été indiquées par A. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, nouv. éd. (1869—1876), t. II, p. 1012, et T. F. Crane, *Proceedings of the American Philos. Society*, t. XXI (1884), p. 60, note †. Quand M. Crane dit (*ouvr. cité*, p. 60, et *The Exempla* — — of Jacques de Vitry [1890], pp. LXXV—LXXVI) que cet ouvrage diffère du *Speculum exemplorum* par l'arrangement des exemples, qui seraient placés alphabétiquement dans le *Magnum Speculum Exemplorum* (cp. aussi Quéatif-Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti* — —, t. I [1719] p. 185 b), ainsi que par la manière libre dont Johannes Major traite le contenu de l'original, il y a évidemment erreur. Le *Magnum Spec. Exempl.* (du moins dans les éditions de 1603 et de 1605) ne diffère essentiellement du *Spec. exempl.* (éd. 1481) que par l'addition de 137 nouveaux exemples par ordre alphabétique, en guise d'appendice, et d'un *Tractatus* par le Père Johannes Diestemius.

<sup>2</sup> V. Quéatif-Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti* — —, t. II (1721), p. 388 a.

<sup>3</sup> V., dans l'éd. de 1612 (Trevigi), pp. 111—8. Trois éditions de cet ouvrage avaient paru à Florence avant 1594; v. Quéatif-Echard, *endroit cité*.

<sup>4</sup> V. t. I (éd. 1687), pp. 213—23. („Der Dritte Titel. Von der Mutter Gottes. Die achto History\*“). Dans l'éd. de 1732 (Augsbourg et Dillingen, in-4<sup>o</sup>), ce miracle manque.

Dans son ouvrage intitulé *Tractatus de diversis materiis predicabilibus ordinatis et distinctis in septem partes secundum septem dona Spiritus Sancti etc.* (appelé brièvement: *Liber de septem donis*), le dominicain Étienne de Bourbon (Stephanus de Borbone; † vers 1261) donne une version raccourcie et un peu altérée de notre miracle. On la lit dans l'ouvrage de A. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon (1877)*<sup>1</sup>:

*Épisodes*: (a) l'empereur, qui quitte l'empire pour des affaires, laisse sa femme sous la garde de son frère; la scène de l'emprisonnement manque; l'empereur frappe sa femme des mains et des pieds; (b) l'impératrice se défend „cum pugnis“ contre le frère du seigneur; (d) l'on n'apprend pas comment l'impératrice vient de l'île où elle a été déposée; (f-g) le seigneur et son frère malade viennent chez l'impératrice.

La version d'Étienne de Bourbon a été la source de la version très abrégée du miracle qui se trouve dans l'ouvrage connu sous le titre: *Liber de abundantia exemplorum*, attribué sans raison, dans l'unique édition (sans date, mais probablement de l'année 1480), à „Magister Albertus magnus. Ratispa. episcopus“<sup>2</sup>. Le véritable auteur en était sans doute Humbert de Romans († en 1277)<sup>3</sup>. Notre miracle se trouve dans la septième partie: „De timore periculorum“<sup>4</sup>.

Beaucoup plus près du récit de Vincent de Beauvais que la version d'Étienne de Bourbon est la version donnée par Étienne de Besançon († en 1294) dans son *Alphabetum narrationum*. Dans cet ouvrage, qui n'a pas encore été édité, le miracle se lit sous le titre: *Regina quanto dignior, tanto magis castitatem suam servare debet*<sup>5</sup>. Les différences avec le miracle latin sont tout à fait insignifiantes, mais le récit est très condensé<sup>6</sup>. L'*Alphabetum narrationum* a été traduit en anglais et en catalan. La traduction anglaise de notre miracle nous est connue par un ms. du XV<sup>e</sup> siècle,

<sup>1</sup> Pp. 115-7 (no. 136). Dans l'ouvrage d'Étienne de Bourbon le miracle est rangé dans la seconde division: „De eis que pertinent ad donum pietatis“ (Tit. VI: De beata Maria: Quod servientes sibi a tribulatione liberat)

<sup>2</sup> Cp. L. Hain, *Repert. bibl.*, t. I, partie I (1826), p. 53 b, \*484.

<sup>3</sup> V. Quéatif-Echard, *Script. Ord. Praed.* (1719-1721), t. I, pp. 147 b-148 a, 186 a, 430 b; T. F. Crane, dans *The Academy*, 1886, 20 févr. (no. 720), p. 133. Cp. cependant Edw. Schröder dans *Zeitschr. f. deutsches Altertum*, XLIV (1909), 425. — Il y a, dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXIX (1885), 546-51, un article de B. Hauréau sur l'ouvrage en question.

<sup>4</sup> Il n'y a pas de pagination, mais c'est fol. 59 r<sup>o</sup>-59 v<sup>o</sup>. — Ce qui prouve directement que la version du *Liber de abundantia exemplorum* est basée sur celle d'Étienne de Bourbon, c'est que dans les deux l'empereur frappe sa femme „des mains et des pieds“ et que l'impératrice se défend aussi „avec les poings“ contre le frère de son sauveur.

<sup>5</sup> V. les mss. Paris, Bibl. nat., f. lat. 15913, fol. 74 r<sup>o</sup>a-74 v<sup>o</sup>a; Paris, Ste Gen. 546 (année 1328), fol. 169 v<sup>o</sup>b-170 r<sup>o</sup>a; Londres, Brit. Mus. Harl. 268 (XV<sup>e</sup> s.), fol. 178 v<sup>o</sup>-179 r<sup>o</sup>. Pour d'autres mss. contenant l'*Alphabetum narrationum* d'Étienne de Besançon, v. T. F. Crane, *The Exempla - - - of Jacques de Vitry* (1890), p. LXXI, note \*. — Nous publions la version du ms. de la Bibl. nat., f. lat. 15913, dans notre *Appendice* (J).

<sup>6</sup> Comme on lit dans les mss., après le titre du miracle: „Ex Miraculis Beate Virginis“, il est fort probable que l'auteur a puisé directement dans une collection de miracles de la Vierge, et non dans Vincent de Beauvais.

où le titre latin est encore conservé<sup>1</sup>. La traduction catalane, qui date de la fin du XIV<sup>e</sup> ou du commencement du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, a été imprimée, sans date ni lieu<sup>3</sup>, sous le titre: *Recull de eximplis e miracles, gestes e faules e altres legendes ordenades per A-B-C*, etc. Notre miracle y est annoncé de la manière suivante: *Miracle que la verge Maria feu a Lemperadriu muller del Emperador de Roma, segons qucs recompte en los miracles de la verge Maria mare de Jhesuchrist*, après quoi suit la rubrique latine: *Regina quanto diuor [dinior?], tanto magis castitatem suam debet obseruare*<sup>4</sup>.

La dernière version latine du miracle que nous avons à mentionner est un court récit en vers rythmiques de Jean de Garlande (Johannes de Garlandia) faisant partie de son poème non édité *Stella maris de Miraculis Beate Marie Virginis*<sup>5</sup>, composé vers 1248<sup>6</sup>. L'exposé de Johannes de Garlandia semble bien basé sur le miracle latin, mais ne raconte que très sommairement notre légende<sup>7</sup>.

Passons maintenant aux *versions en langues modernes*.

En français, nous avons d'abord à mentionner la version que donne Jean Miélot (milieu du XV<sup>e</sup> siècle) dans ses *Miracles de Nostre Dame*. Notre miracle (no. XXIX) y apparaît sous le titre: *Dune grant dame de Romme qui fut par deux foiz faulsement accusee de adultere et de omicide, la quelle par la grace de la vierge Marie, a qui elle recourroit, fut deliuree et preseruee*<sup>8</sup>. Cette version ne diffère guère du miracle latin:

*Personnages*: (1) un grand seigneur de Rome; (4) Heros.

<sup>1</sup> Ms. Brit. Mus., Add. 25719, fol. 157 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. Le miracle commence ainsi: „We rede in pe' miracles of our ladie how somtyme in Rome per was ane Emperour pat had a fayr wyfe and a chaste“.

<sup>2</sup> V. T. F. Crane dans les *Proceedings of the American Philos. Society*, XXI (1884), 62.

<sup>3</sup> L'ouvrage a été imprimé à Barcelone, t. Ier en 1881, t. II probablement en 1888; v. T. F. Crane, *The Exempla* — — of Jacques de Vitry, p. CV, note\*.

<sup>4</sup> T. II, pp. 201-6 (no. DXCV).

<sup>5</sup> Les deux premières strophes du poème, ainsi que la dernière, ont été publiées par A. Scheler, dans le *Jahrb. für roman. und engl. Lit.*, VI (1865), 55, d'après le ms. Bruges 546 (fol. 84 r<sup>o</sup>-88 v<sup>o</sup>: *Gloriose virginis miracula*). M. Hauréau a encore communiqué la première strophe, d'après le même ms., dans les *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat. etc.*, t. XXVII, 2e partie (1879), p. 7. Cp. Mussafia, *Wiener Sitzungsber., philos.-hist. Cl.*, t. CXLIX (1889), mém. IX, pp. 6-7.

<sup>6</sup> V., pour cette date, Ward, *Catal. of romances*, II (1893), 699.

<sup>7</sup> V. le ms. Londres, Brit. Mus., Roy 8. C. IV (XIV<sup>e</sup> siècle), fol. 18 r<sup>o</sup>b-v<sup>o</sup>b (le texte est accompagné de gloses latines d'une main postérieure). Le miracle est contenu en onze strophes et demie, composées selon la formule 8 a \_ 8 a \_ 7 b s e \_ 8 e \_ 7 b. — Nous donnons la version du ms. de Londres dans notre *Appendix* (K).

<sup>8</sup> V. la splendide édition de G. F. Warner pour le Roxburghe Club (1885) d'après le ms. Oxford, Douce 374, pp. 23-8 (texte imprimé) et fol. 30 a — 37 a (reproduction autotypique). Fol. 30 b il y a une magnifique peinture en grisaille représentant l'emprisonnement dans la tour en trois scènes consécutives, figurant sur le même plan. — Pour l'édition du Roxburghe Club et les mss. contenant l'œuvre de Miélot, v. l'article de L. Delisle dans le *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux hist. et scient.*, année 1886, pp. 32-45.

Beaucoup plus éloignée du miracle latin est la version fortement abrégée de la *Vie des Pères*, recueil de contes dévots en vers plats de huit syllabes, datant du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'épisode du meurtre, ainsi que le voyage en mer, y manque entièrement. Il se pourrait donc que cette version dérivât du miracle latin à travers une tradition orale. Cette version, qui n'a pas été publiée, autant que nous sachions<sup>2</sup>, porte dans les manuscrits différentes rubriques, rappelant plus ou moins celles du miracle de Gautier de Coinci<sup>3</sup>. Voici par quels traits cette version, qui commence par les vers :

„Fous est qui acroit sur ses piaux.

Tandis comme li jeus est biaux“ — — —,

<sup>1</sup> V. pour cette date, E. Schwan dans *Romania*, XIII (1884), 257.

<sup>2</sup> Elle n'est pas dans les anciennes éditions de la *Vie des Pères*. Nous avons consulté celle de 1495 (Paris, Anth. Vêrard), sur laquelle on peut voir la description dans J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, t. III (1862), col. 163.

<sup>3</sup> Nous publions cette version dans notre *Appendice* (L) d'après le ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1546 (XIII<sup>e</sup> siècle), fol. 29 r<sup>a</sup> — 33 r<sup>a</sup> (no 11), où elle porte la rubrique: *Du roy qui ala outremer*. Voici les autres rubriques que nous connaissons:

*D'un empereur de Rome qui seua ala outre mer* (ms. Paris, Bibl. nat., f. Moreau 1715—1719, 1<sup>er</sup> ms., p. 317 b; cp. P. Meyer dans les *Notices et Extraits*, t. XXXIII [1890], 1<sup>ère</sup> partie, p. 69);

*Du roi qui ala outremer, quant il fu respassez* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 24759 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 49 v<sup>o</sup>b);

*De l'empereur qui ala outre mer et lessa sa femme en la garde son frere* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 815 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 116 v<sup>o</sup>b; cp. Ad. Mussafia dans *Romania*, t. XIV [1885], p. 585);

*D'un empereur qui ala outremer, qui lessa sa feme en garde a son frere* (ms. Paris, Ste Gen. 586 [fin du XIII<sup>e</sup> s.], fol. 121 v<sup>o</sup>a);

*De l'empereur de Rome qui bailla sa fame a son frere a garder* (ms. Paris, Ars. 5204 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 136 v<sup>o</sup>b);

*D'un empereur de Rome le quel ala outre mer et bailla sa feme a son frere et il lui vould fors trere* (ms. Paris, Ars. 5216 [XV<sup>e</sup> s.], fol. 131 r<sup>o</sup>a);

*D'un empereur de Rome qui alla en pelerinage et lessa sa femme en garde a son frere, qui la requist de faire fornicacion* (ms. Paris, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6835 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 78 r<sup>o</sup>b);

*D'un empereur et de sa femme, que ses serours diffama, tant que en essil la dame gila* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 25438 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 41 v<sup>o</sup>b);

*D'un empereur de Rome qui commanda a decoller sa femme par le conseil de son frere* (ms. Neuchâtel, Bibl. publ. 4816 [XIV<sup>e</sup> s.], no. X; v. G.-A. Matile dans la *Revue Suisse*, t. II [1839], p. 248, et E. Wolter, *Der Judenknabe* [1879], pp. 10 et 13);

*Del frere l'empereur ki ama sa serorge* (mss. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1039 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 46 r<sup>o</sup>a, et 15212 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 198 r<sup>o</sup>);

*D'un empereur de Rome que li freres son baron requist* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 12471 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 204 r<sup>o</sup>b);

*De l'empereur de Rome cui li freres son mari pria* (ms. Paris, Ars. 3641 [XIII<sup>e</sup> s.], fol. 64 r<sup>o</sup>b);

*De l'empereur de Rome qui fut mal mise par la trayson de son serorge* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1545 [XV<sup>e</sup> s.], fol. 32 v<sup>o</sup>b);

*De l'empereur de Rome qui fu contampnee a tort* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 25440 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 167 v<sup>o</sup>);

*De l'empereur de Rome qui just a moult grant tort contampnee* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1544 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 57 r<sup>o</sup>b);

*De l'empereur de Rome qui fu mise a dampnement sanz forfait* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 24758 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 63 r<sup>o</sup>b);

*De l'empereur qui par fals blasma fu liee a essil* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 24301 [XIII<sup>e</sup> s.], pag. 78 b);

*D'une feme a un empereur ki fu savee par la vertu de sa bonte* (ms. Paris, Ars. 3527 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 68 r<sup>o</sup>a);

*De la fame a un empereur cui Nostre Dame sauva la vie en la roche de mer* (ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1807 [XIV<sup>e</sup> s.], fol. 76 r<sup>o</sup>a).

Dans le ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1547 [XV<sup>e</sup> s.], fol. 76 v<sup>o</sup>, il n'y a pas de rubrique



diffère du miracle latin :

*Personnages*: (4), (5) et (7) manquent. *Épisodes*: (a) c'est à cause d'un vœu, fait pendant une maladie, que l'empereur va visiter les lieux saints; il confie le gouvernement de l'empire à son frère, sous la surintendance de sa femme; il n'est pas dit que ce soit par ruse que l'impératrice enferme le beau-frère; celui-ci dit que c'est l'impératrice qui l'a enfermé; c'est à trois chevaliers que l'empereur donne l'ordre de tuer l'impératrice; les chevaliers se laissent attendrir et déposent l'impératrice directement sur le rocher au milieu de la mer; l'épisode (b) manque; (e) le premier que l'impératrice guérit, arrivée à la terre ferme, est le seigneur du pays; (f-g) les trois chevaliers qui avaient épargné la vie de la souveraine sont récompensés; l'impératrice ne se fait pas nonne.

De cette version P.-J.-B. Le Grand (Legrand d'Aussy) a donné une analyse, qu'il appelle „Extrait“, dans ses *Fabliaux ou Contes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle* sous le titre: *De la bonne Impératrice qui garda loyalement la foi du mariage, ou de l'Empereur de Rome qui fit le voyage d'outre-mer*<sup>1</sup>. Cette analyse reproduit fidèlement la version de la *Vie des Pères*.

Dans une note ajoutée à la fin de son analyse, Legrand d'Aussy fait savoir que „Mlle de la Rochequillen<sup>2</sup> a fait de ce Conte, sous le nom d'*Adélaïde de Hongrie*, un Roman“. En effet, c'est bien sur le „conte dévot“ qu'a analysé Legrand d'Aussy que paraît être basé le roman insipide de Mlle Laroche Guillen († en 1710)<sup>3</sup>. Voici les principaux traits par lesquels il diffère de la version de la *Vie des Pères*:

*Personnages*: (1) Ladislas, roi de Hongrie; (2) Adeleide, fille du roi de Bohême; (3) Venceslas. *Épisodes*: (a) le roi fait une expédition guerrière contre le Mahométan Amurath; Venceslas a été auparavant amoureux d'Hildegade, cousine d'Adeleide; Venceslas déclare son amour, non seulement de vive voix, mais aussi par une lettre; l'emprisonnement dans la tour manque; sans avoir revu sa femme, Ladislas donne à un chevalier, Edmond, l'ordre de la tuer; Adeleide se rend avec Edmond et Hildegade à un château solitaire où elle croit rencontrer son mari; quand Edmond veut accomplir sa mission, Adeleide montre la lettre compromettante de Venceslas; Edmond épargne la reine, mais annonce à Ladislas sa mort, lui montrant en même temps la lettre de Venceslas; le roi, désolé de sa crédulité, chasse son frère; (f-g) Hildegade fait savoir au roi qu'Adeleide vit; le roi accourt au château; Venceslas reçoit son pardon à condition d'épouser Hildegade<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> V. l'éd. de 1781 (in-12<sup>e</sup>), t. V, pp. 164-9; 3<sup>e</sup> éd. (1829, *Fabliaux ou contes, fables et romans du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle*), t. V, pp. 125-9. Dans le volume anonyme de 1781 (in-8<sup>o</sup>), qui porte le titre: *Contes dévots, Fables et Romans anciens; pour servir de suite aux Fabliaux*, notre conte est donné pp. 115-9 (ce volume forme le tome IV de l'édition de 1779, parue en trois volumes). — Une traduction anglaise de cet „extrait“ a été donnée par M. W. A. Clouston dans les *Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales* (1888), pp. 397-9.

<sup>2</sup> Dans l'éd. de 1829: „Madame de La Rochequillen“.

<sup>3</sup> V. ses *Dernières Œuvres, contenant plusieurs Histoires galantes* (Amsterdam, 1708), où *Adélaïde Reine de Hongrie* occupe pp. 66-102. Dans une édition de l'année suivante (Amsterdam 1709, in-12), qui porte le titre: *Histoires curieuses et galantes ou Dernières œuvres de Mademoiselle La Roche-Guilhen*, notre histoire se lit t. II, pp. 1-50 („Adeleide, Reine d'Hongrie. Nouvelle Historique“). Il y a encore une troisième édition de ce livre, de 1711 (Amsterdam, in-12), portant le titre: *Œuvres diverses, contenant quelques histoires galantes*, etc. de Mlle de La R\*\*\* G\*\*\* (v. J.-M. Quérard, *La France littéraire*, t. XI [1854-1857], p. 220).

<sup>4</sup> Un résumé de ce roman a été donné par l'Abbé de La Porte dans l'*Histoire littéraire des Femmes Françaises ou Lettres Historiques et Critiques* — — — par une Société de Gens de Lettres, t. III, Paris 1769, pp. 91-2 (Lettre VII).

C'est encore sur le „conte dévot“ analysé par Legrand d'Aussy qu'est basé un „mystère“ français en 2130 vers de la fin du XIV<sup>e</sup> ou du commencement du XV<sup>e</sup> siècle: *Miracle de Nostre Dame de l'empereris de Romme*<sup>1</sup>. Il a été publié deux fois, d'abord par L.-J.-N. Monmerqué et Fr. Michel dans leur *Théâtre Français au Moyen Age* (1839)<sup>2</sup>, ensuite par G. Paris et U. Robert dans les *Miracles de Nostre Dame par personnages* (1879)<sup>3</sup>. Il a en outre été reproduit en prose française par le Comte de Douhet, dans son *Dictionnaire des Mystères* (1854), sous le titre: *Miracle de l'Impératrice romaine*<sup>4</sup>. Enfin, Petit de Julleville l'a analysé longuement dans son *Histoire du Théâtre en France* (1880)<sup>5</sup>. Cette version diffère, pour le fond du récit, très peu de la version de la *Vie des Pères*<sup>6</sup>:

*Épisodes*: (a) le beau-frère est enfermé dans la tour même où il espérait triompher de la résistance de l'impératrice<sup>7</sup>; (d) Dieu lui-même envoie la sainte Vierge au secours de l'impératrice; c'est à Naples que l'impératrice débarque; (e) elle guérit d'abord un comte de Malepel<sup>8</sup>, puis tous les lépreux des comtés de Célanne, de Malepel et de Fondi.

En Italie, notre miracle a eu un développement encore plus remarquable qu'en France.

Mentionnons d'abord un long poème en „ottava rima“, *L'Urania overo La Costante Donna*, par Don Felice Passero, „Abbate della Congregation Cassine“<sup>9</sup> (imprimé en 1616 à Naples „appresso Gio. Domenico Roncagliolo“, in-8<sup>0</sup>), qui a pris pour source le miracle latin, mais y a introduit nombre d'amplifications de détail et

<sup>1</sup> Un passage du mystère où il est question de Robert d'Anjou, roi de Naples, montre que le mystère est postérieur à l'avènement de ce roi (1309); cp. Petit de Julleville, *Les Mystères*, II (1880), 295—6.

<sup>2</sup> Pp. 365—416 (*Miracle de Nostre-Dame, de l'empereris de Romme que le frere de l'empeur acusa pour la fere destruire, pour ce qu'elle n'avoit valu faire sa volente; et depuis devint mesel, et la dame le garit quant il ot reghecy son meffait*). Il y a une traduction en prose française en regard du texte original. — C'est naturellement par erreur que les auteurs disent que ce mystère a été emprunté au conte de Gautier de Coinci (v. la citation erronée: „Méon, t. II, p. 50 et suivantes“, dont nous avons parlé ci-dessus p. 37, note 5).

<sup>3</sup> T. IV, pp. 237—313 (no. XXVII: *Miracle de l'Empereris de Romme*).

<sup>4</sup> Col. 434—58 (l'ouvrage en question forme le 43<sup>e</sup> tome de la *Nouvelle Encyclopédie théologique*, publiée par l'Abbé Migne). Douhet a divisé son texte en cinquante-sept „scènes“.

<sup>5</sup> Prem. partie: *Les Mystères*, II, 294—6.

<sup>6</sup> M. L. Voigt (*Die Mirakel der Pariser Hs. 819, welche epische Stoffe behandeln, auf ihre Quellen untersucht* [1883], pp. 61—8) a analysé en détail notre mystère, en le comparant à la version de Gautier de Coinci, qu'il regarde à tort comme la source du mystère (p. 61).

<sup>7</sup> Ce rapprochement entre notre mystère et la source latine (ainsi que la version de Gautier de Coinci) est sans doute fortuit. — D'après M. Voigt (*ouvr. cité*, p. 65), c'est à deux serviteurs que l'empereur donne l'ordre de tuer l'impératrice; dans le miracle dramatisé il y a cependant, comme dans la version de la *Vie des Pères*, trois chevaliers qui sont chargés de cette mission.

<sup>8</sup> C'est sans doute un nom tiré de la maladie du comte; cp. *Miracles de Nostre Dame par personnages*, publiés par G. Paris et U. Robert, t. VIII (1893), p. 302, s. v. *Malepel*.

a, en outre, modifié complètement la scène du meurtre<sup>1</sup>. Voici les principaux traits par lesquels cette version diffère du miracle latin :

*Personnages* : (2) Urania ; (3) Manlio ; (4) Eliodème ; (5) Ermanno. *Épisodes* : (a) l'empereur met sa femme sous la protection de Manlio ; Manlio raconte à son frère revenu que c'est l'impératrice qui l'a tenu enfermé dans la tour ; c'est à toute une troupe de valets que l'empereur livre sa femme ; (b) Ermanno veut prendre Urania de force et tue le petit garçon (Alessio), quand il se met à crier, après quoi il s'enfuit, laissant le couteau auprès d'Urania ; (d) les marins, effrayés par une violente tempête, déposent Urania sur un îlot, où elle passe ensuite dix années, protégée par la sainte Vierge et ses anges ; c'est un bateau conduit par une main invisible qui porte Urania à la terre ferme.

La version italienne qui, avec le poème de Passero, se rapproche le plus du miracle latin est aussi un poème en „ottava rima“, *La historia di Flavia Imperatrice*, dû à la plume de Giovanni Briccio (1581—1646). Ce poème a paru nombre de fois sous forme de feuille volante<sup>2</sup>. Dans une des éditions que nous connaissons il est dit que le sujet du poème a été tiré des *Miracoli della Madonna*, „Libro secondo, Miracolo primo“<sup>3</sup>, donc probablement de la version de Silvano Razzi (v. ci-dessus p. 41). Dans une autre édition<sup>4</sup>, la source indiquée est „*Miracoli della Madonna*, Lib. 2,

<sup>1</sup> Quadrio, dans son ouvrage intitulé *Della storia, e della ragione d'ogni poesia*, t. IV (1749), p. 384, signalait déjà le poème de Passero. Un exemplaire de l'édition très rare de 1616 se trouve à la Biblioteca Nazionale de Florence. Mlle Aline Pipping, de Helsingfors, a bien voulu, pendant un séjour à Florence, nous faire un résumé détaillé de l'ouvrage en question. Le poème se compose de quinze „canti“ et contient plus de neuf cents „stances“. Au commencement il y a un „Argomento dell'Opera“, à la fin duquel l'auteur renvoie aux versions de Vincent de Beauvais, du „Discipulus“ et du „Giardino d'esempi“, ouvrage que nous ne saurions identifier.

<sup>2</sup> Mussafia (*Wiener Sitzungsber., philos.-hist. Cl.*, t. LI, p. 669, note 5) a signalé des éditions de 1624 (Viterbo), de 1812 (Bologna) et de 1862 (Prato), ainsi qu'une édition sans date (Treviso). Nous sommes à même d'ajouter les éditions suivantes dont nous avons pris connaissance : 1) *Istoria di Flavia Imperatrice, La quale fu liberata dalla Gloriosa Vergine Maria da molte tribulazioni, e strani accidenti, e ridotta nel suo primiero stato*; s. l. ni d. (1700?), in-4° (comme auteur est nommé Giouambatista Pittore Romano), 81 strophes, 8 pp. (Il y a une gravure représentant un navire qui s'approche du rivage; sur le rivage deux cavaliers couronnés avec leur suite; plus loin une tour); 2) *Istoria di Flavia Imperatrice, La quale fu liberata dalla Gloriosissima Vergine Maria*, etc. (= no. 1), Venezia, Appresso Simon Cordella, s. d. (1830?), in-8° (Giovanni Briccio, Pittore Romano, est nommé comme auteur), 81 strophes, 23 pp. (p. 24 il y a un sonnet en l'honneur de la Vierge); 3) *Istoria di Flavia Imperatrice La quale fu liberata dalla Gloriosa V. Maria da molte tribulazioni, e strani accidenti, con farla ritornare nel suo primiero stato*; Nella Stamperia di Gaetano Eboli (Naples 1800?), in-12°, 81 strophes, 24 pp. (Plusieurs gravures sur bois, dont celle du commencement représente un roi et une reine sur le trône, avec une personne de chaque côté); 4) *Istoria etc.* (à peu près = no. 3), Napoli, s. d. (1820?), in-12°, 81 strophes, 24 pp. (Gravures comme dans no. 3); 5) *L'Istoria di Flavia Imperatrice La quale fu liberata dalla Gloriosa Vergine Maria da tante tribolazioni, cavata dal Libro de Miracoli della Madonna*; Lucca, s. d. (1820?), in-12°, 81 strophes, 24 pp. (Gravure sur bois représentant une femme tenant par la main un petit enfant, un roi qui met sa main sur la tête de l'enfant, une reine et encore une cinquième personne); 6) *Storia di Flavia Imperatrice Accusata d'infedeltà verso l'Imperatore suo marito. — Suoi patimenti, e come fosse riconosciuta da tutti la sua innocenza*; Firenze, 1878, in-12°, 65 strophes, 24 pp. (Gravure sur bois représentant un roi et une reine sur le trône, avec trois hommes derrière une table); 7) *Storia*, etc. (= no. 6), Firenze, 1892, in-12°, 65 strophes, 24 pp. (Gravure = no. 6); c'est le no. 8 d'une *Collezione di 300 libretti di Storie, di Canzonette, di Giochi e da ridere a 5 centesimi l'uno a scelta*.

<sup>3</sup> C'est le no. 2) de la note précédente. Dans cette édition, il y a également un renvoi à Vincent de Beauvais et au „Discipulus“.

<sup>4</sup> C'est le no. 5) de la note avant-dernière.

Mir. 8<sup>e</sup>, recueil de miracles que nous n'avons pu retrouver. Les divergences entre la version de Briccio et le miracle latin sont de peu d'importance :

*Personnages* : (2) Flavia; (3) Gallicano. *Épisodes* : (a) le beau-frère est enfermé dans la tour haute du Capitole; il raconte à l'empereur que c'est l'impératrice qui l'a tenu enfermé; (d) Flavia guérit déjà un lépreux sur le navire qui l'emporte de la petite île; (g) Flavia ne se fait pas nonne.

Le poème de Briccio a été dramatisé encore au XVII<sup>e</sup> siècle. Nous connaissons une „Rappresentazione per Musica“ en trois actes de Francesco Beverini, intitulée *La Flavia Imperatrice* (Palermo 1669, „per Bua e Camagna“, in-12<sup>o</sup>), laquelle ne diffère pas essentiellement de sa source, si ce n'est par l'omission de la scène où l'assassin est guéri<sup>1</sup>. Mentionnons seulement les divergences suivantes :

*Personnages* : (1) Cesare; (4) Clodio; (5) Agrippa; (7) un marin. *Épisodes* : (a) c'est un bouffon, Crullo, confident de Gallicano, qui veut violer l'impératrice dans la forêt; (d) la scène sur le navire manque; c'est sur l'île déserte que le marin veut faire violence à l'impératrice; il est mis en fuite par des animaux sauvages qui protègent Flavia; (f-g) il n'est pas question de la guérison d'Agrippa.

Peut-être une autre *Rappresentazione sacra*, intitulée *Santa Flavia* (Venezia 1652, in-12<sup>o</sup>), par Carlo Musarra, que signale Allacci<sup>2</sup> et que nous n'avons pas vue, est-elle également basée sur le poème de Briccio. Mentionnons enfin que G. Tigri, dans ses *Canti popolari toscani* (1856), affirme que, de son temps, on jouait encore dans la province le drame de *Flavia imperatrice*<sup>3</sup>.

Si les versions de Passero et de Briccio ont encore conservé presque intact le sujet du miracle latin, une troisième version, l'*Istoria di Santa Guglielma*, tirée plus ou moins directement du miracle latin<sup>4</sup>, a supprimé l'emprisonnement dans la tour et les tentatives amoureuses des marins, mais a, d'autre part, ajouté une introduction étrangère au thème primitif du miracle, ainsi que différents détails nouveaux. La légende de sainte Guglielma est conservée en deux rédactions principales en prose, pareilles pour le contenu, mais différant par la forme. L'une de ces rédactions, la plus ancienne des deux (elle existe dans des mss. du XIV<sup>e</sup> siècle), est divisée en douze chapitres, portant rubrique. Elle a été imprimée diverses fois, dernièrement, en 1878, par les

<sup>1</sup> Mlle Aline Pipping, de Helsingfors, a eu l'obligeance de nous faire un résumé détaillé de la „rappresentazione“ de Beverini d'après l'exemplaire qui se trouve dans la Biblioteca Nazionale de Florence — Dans l'édition de 1755 de la *Drammaturgia* d'Allacci (col. 361, no. 5), l'œuvre de Beverini se trouve signalée sous le titre de *Flavia Imperatrice*. Peut-être que c'est le même ouvrage que Mandosio, dans sa *Bibliotheca Romana* (1682), t. I, p. 308, veut indiquer, en attribuant à Briccio une *Rappresentazione* de *Flavia Imperatrice*.

<sup>2</sup> *Drammaturgia* (éd. 1755), col. 361 [4].

<sup>3</sup> V. Tigri, *ouvr. cit.*, p. XXXVI.

<sup>4</sup> L'un des mss. qui contiennent la légende en question (ms. Londres, Brit. Mus., Add. 10051) commence ainsi: „In questo libro e descripta la compassionevole hystoria de la beata Guielma Regina de Ongaria laquale se recita in *Li miracoli de la uergene Maria*.“

soins de M. G. Ferraro<sup>1</sup>. L'auteur de cette rédaction, qui est en dialecte toscan, était d'après M. Ferraro, un certain Frate Antonio Bonfadini, de Ferrara († en 1428). Le titre de la rédaction de Bonfadini est: *Istoria de Santa Guglielma fiola delo Re dangalterra, et moglie delo Re dungaria*<sup>2</sup>. L'autre rédaction (en dialecte vénitien) est divisée en trente chapitres et a pour auteur l'abbé Andrea Bono († avant 1466). Elle a été reproduite plusieurs fois. Nous avons pris connaissance de cette rédaction dans le ms. Londres, Brit. Mus., Add. 10051<sup>3</sup> (XV<sup>e</sup> siècle), où la légende commence ainsi: *In questo libro e descripta la compassioneuele hystoria de la beata Guglielma Regina de Ongaria laquale se recita in Li miracoli de la uergene Maria*<sup>4</sup>. — — L'*Istoria di Santa Guglielma* diffère par les traits suivants du miracle latin:

<sup>1</sup> *Vite di S. Guglielma Regina d'Ungheria e di S. Eufrasia vergine Romana. scritte da Frate Antonio Bonfadini* (= no. 159 de la collection *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XVII in Appendice alla Collezione di Opere inedite o rare*), pp. 1—67. Dans cette édition il n'y a pas de division en chapitres.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas vu d'autres éditions de la rédaction attribuée à Bonfadini. Les mss. que nous connaissons donnent les rubriques suivantes:

*Leggenda di santa Guglielma figliuola del re d'Inghilterra e moglie del re di Ungheria* (v. A. Mortara, *Catalogo dei manoscritti italiani che sotto la denominazione di Codici Canonici Italiani si conservano nella Biblioteca Bodiciana a Oxford* [1864], p. 214 b [ms. 215, no. 23]);

*Legenda de sancta Guglielma figliola delo re de Enghelterra et donna dello re de Ungaria* (ms. Paris, Bibl. nat., f. ital. 665, fol. 10 [XIV<sup>e</sup> s.]); cp. G. Mazzatinti, *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia*, t. I [1886], p. 127);

*Leggenda di Santa Guglielma figliuola del Re d'Inghilterra, la quale fu maritata al Re d'Ungheria* (v. J. Morelli, *I Codici Manoscritti volgari della libreria Naliana* [1776], p. 69 [cod. LXVII, no. 6]; Fr. Palermo, *I Manoscritti Palatini di Firenze*, t. I [1853], pp. 259 [cod. CXXXI (XIV<sup>e</sup> s.), no. 1] et 264 [cod. CXXXII (XV<sup>e</sup> s.), no. 4]);

*Leggenda di Santa Guglielma, figliuola del re d'Inghilterra* (v. A. Wesselsky dans la *Rivista bolognese di scienze, lettere, arti e scuole*, t. I [1867], p. 423 [cod. magliabech., cl. VII, 1188]).

Les rubriques des chapitres de ce dernier ms. ont été données, avec une analyse sommaire de la légende, par Wesselsky dans *l'art. cité*, pp. 423—6. Nous donnons ici les rubriques des chapitres du ms. Paris, Bibl. nat., f. ital. 665, lesquelles diffèrent complètement de celles données par Wesselsky: I. *Incomincia (sic) la legenda de sancta Guglielma figliola dello Re de enghelterra. 7 donna dello Re de vngaria; II. Como scã Guglielma p'dicava al suo marito la passione de xpo. 7 iutava lo che visitasse laterra sancta; III. Como parti lo Re de vngaria marito de scã Guglielma dello reame de vngaria dirieva la(?) suo camino verso la terra sancta; IV. Como lo Re de vngaria approssima lungaria retornando da ierusalem; V. Como el fratello dello Re a avuto licentia 7 libertade de potere fare morire guglielma; VI. Como li cinti homini sop'dieti fecero consiglio insieme in che modo douessero liberare scã Guglielma; VII. Como Guglielma fo menata 7 presentata alla regina de francia per averla in sua compagnia; VIII. Como Guglielma trouo el fantino dello Re morto suffocato ca la binda suo; IX. Como duoi angeli mandati da dio i forma de duoi gioueni ad Guglielma liquali lei campavano della morte 7 menaron la via caminando ca lei tre giornate fine alla marina; X. Como Guglielma facla la sua oratione adio rende sanitate allo patrono della nave 7 alli marinari mediante la divina gratia per la promessie facta allei della nra dona; XI. Como piueque adio de uolere che Guglielma oramai aucesse effetto delle promesse ch' gl'aucaua facto la uirgine maria matre di xpo gloriosa; XII. Como Guglielma ha ottenuto da quelli Re che no si partino finalia domenica che seguitaria 7 Guglielma la nocte seguete couoro labbadessa 7 altre sore.*

<sup>3</sup> Il y a, par erreur, dans le mémoire de Ad. Mussafia, *Über eine italienische metrische Darstellung der Crescentiasage* (*Wiener Sitzungsber., philos.-hist. Cl.*, t. LI [année 1865], p. 661, note 2), le numéro „1051“ au lieu de „10051“, et M. d'Ancona, dans sa reproduction de ce passage (*Sacre Rappresentazioni*, III [1872], 202), a répété cette erreur.

<sup>4</sup> Deux autres mss. de cette rédaction (l'un à Vérone, l'autre à Venise) ont été signalés par G. Mazzuchelli, *Gli Scrittori d'Italia*, t. II, part. III (1762), p. 1670; cp. aussi E. A. Cigogna, *Delle Inscrizioni Veneziane*, t. I (1827), p. 181 b. — Voici les rubriques des trente chapitres, données par le ms. Londres

*Personnages:* (1) le roi de Hongrie; (2) Guglielma, fille du roi d'Angleterre; (4) le roi de France; (5) un sénéchal du roi. *Épisodes:* (a) longue introduction, dans laquelle il est raconté comment le mariage entre le roi de Hongrie et Guglielma s'accomplit; la scène de l'emprisonnement manque<sup>1</sup>; les vingt chevaliers qui ont reçu l'ordre de brûler la reine sont touchés de compassion et la laissent en vie; (b) le petit garçon est étranglé avec une „binda” appartenant à Guglielma; celle-ci est condamnée à être brûlée; pendant la nuit, la sainte Vierge apparaît et donne à Guglielma le pouvoir de guérir, par ses prières, tous les malades qui confesseront leurs fautes; le bûcher déjà dressé, les bourreaux s'endorment, et deux anges, sous les traits de deux jeunes hommes, la conduisent à la mer, où un navire la recueille; (d) sur le navire Guglielma, visitée de nouveau par la sainte Vierge, guérit tous les marins, tombés subitement malades, et leur capitaine la conduit directement à la terre; (f) les deux criminels, devenus lépreux, viennent, accompagnés des deux rois, chez Guglielma; (g) Guglielma ne se fait pas nonne.

C'est sans doute de l'une de ces deux rédactions de l'*Istoria di Santa Guglielma* que s'est servi le curé de Brunate (Côme), Andrea Ferrari, en écrivant sa *Vita di*

Brit. Mus., Add. 10051: I. Come lo Reame de ongaria fo conuertido ala fede cristiana: li Baroni & li principi persuadewa amisser lo Re chel douessa tuor per sposa una dona nobilissima et bene acostumata: II. Come li ambasciatori giointi in Anglia furono apartamento ca lo Re et ca la regina de Anglia per haver sua per sposa delo Re de Ongaria: III. Come lo Re et la Regina de Anglia nol'fice aguelma sua figliola come la era dimandata per sposa delo Re de Ongaria: IV. Come Guielma se sensaua de non uoler sposo et finalmente lo suo consentimento fu de servir i Dio; V. Come Guielma respondete al padre; VI. Come fu promessa Guielma alo Re de Ongaria per suo padre; VII. Come fu mandado el fratello del Re de Ongaria in anglia cum molti Baroni per condur lasposa amarito; VIII. Come lasposa camino verso la Ongaria et come desideratamente fo receuta dal suo sposo; IX. Come fu compita la festa de lenoce ella praticava ogni hora ca lo Re suo sposo et le parole che lei li diceva per confirmarlo bene in lafede cristiana; X. Come lo Re confortado da guielma delibero de visitare la terra sancta et come lui lasso Guielma asuo fratello alo governo de lo Reame; XI. Come lo fratel del Re speso uisitaua Guielma et come lui exarse damor carnale uerso lei et la reprehensione ch' li fece Guielma; XII. Come uene nouelle ch' lo Re retornaua et come lo suo fratello terminato infra se hauea falsamente de accusare Guielma per farla morire et come el Re non pote credere tal cosa di sua dilecta sposa; XIII. Como lo Re Contaminado dal suo fratello consenti finalmente ch' Guielma fusse punita; XIV. Come el fratello del Re rimase contento et molto alegro quando lui obtene ch' Guielma fusse punita et come lui scripse una lettera ali sauij iudici dela Cita; XV. Come lo Re speto tanto in quello luogo ch' senti et intese Guielma esser condannata amorte et come lei deuotissimamente se dispose a morire; XVI. Come Dio inspira ch' tutti li officiali inscricbe si se acordasseno aliberare Guielma Regina; XVII. Come Guielma da puo ch' lei haue caminato molte giornate capito in lo Reame de franza in luogo doue lo Re chansablement era negnudo acaciar et come la fu trouada da liui Cavalieri & scudieri; XVIII. Come fu presentata Guielma ala Regina di Franza et come lei fu deputata alo governo de uno suo unico fiolo; XIX. Come lo gran Marescalcho se innamorò in Guielma fortemente et fela domandare per sua sposa et come lei non uolse consentire; XX. Come lo grande Senescalco screputo agrande inuzoria ch' Guielma lo repudiasse et come perucendiarce cerco de meterla in desgratia delo Re et de la Regina et de farla morir acrudel morte; XXI. Como lo Re et la Regina uoluerano aliberare Guielma et come lo grande Senescalco fece gran tractado ca lo populo sforzandosi de farla morire; XXII. Como per tuto el populo fo deliberato ch' incontente Guielma fusse morta per amore ch' alcuni reali no la fesse liberarla da morte; XXIII. Como Guielma aspetando la morte posta in angonia (?) li aparse lauerzene Maria et como la fu liberata dali officiali cusi ispirati; XXIV. Come Guielma Camino per fino ala mattina acompagnata dali do Angeli non cognoscendo inpero ch' se fusseno liquali li dono uno anelo et desparseno; XXV. Como nauigado et se inferno el patrono et li marinari et liberati fono per li meriti de Guielma; XXVI. Come la naue ariuo ala Cita et Guielma tro uouo monesterio per seruante oue li fece molti miracoli; XXVII. Come li miraculi ch' faceva Guielma la fama sua se diuogno per lo mondo et come lo Re de Ongaria uene a fare liberare lo suo fratello de la leura et simelmente fecer lo Re di franza per liberare lo suo gra senescalco; XXVIII. Come azonse le do galie ala Citade oue Guielma era et come fono liberati lo cognado de Guielma et lo gran Senescalcho de franza dala incurabil lepra per miracolo De dio mediante Guielma; XXIX. Come li Re si uoluerano partire et come Guielma li fece iudicare et come li tolse licentia dal monestiero; XXX. Come Guielma se manifesto ali Re et aiuto lo populo et come li toruo e lo marito al suo Reame ca grande consolatione et come lei fece fine ale tribulatione mondiale andando agader iuta eterna.

<sup>1</sup> Cp. la version d'Étienne de Bourbon (p. 42)

*Santa Guglielma*, dont une édition a paru à Côme en 1642<sup>1</sup>. Nous ne connaissons pas la version de Ferrari elle-même, mais, d'après une analyse donnée, en 1842, par Michele Caffi dans son ouvrage *Dell'Abbazia di Chiaravalle in Lombardia*<sup>2</sup>, elle diffère des versions de Bonfadini et de Bono au moins par les traits suivants :

*Personnages* : (1) Teodo. *Épisodes* : (a) le mariage a lieu en 795; (b) la sainte Vierge ne se montre pas.

Bartolommeo Gamba, dans son ouvrage *Delle novelle italiane in prosa Bibliografica*<sup>3</sup>, signale encore une rédaction de la légende de Santa Guglielma, imprimée au XVI<sup>e</sup> siècle (sans date). Cette édition, que nous n'avons pas vue, porte ce titre : *La Historia della Serenissima Regina di Polonia, laquale due volte iniquamente fu mandata nelle silve ad uccidere*, etc. Qu'il s'agisse bien de Santa Guglielma, c'est ce qui ressort de la description que donne Gamba de la gravure initiale : „Sta nel frontispizio un intaglio in legno in cui la regina *Guglielma*, vestita in abito di frate, accoglie i grandi del regno ed il re stesso genuflessi a' suoi piedi“.

L'*Istoria di Santa Guglielma* a été dramatisée en „ottava rima“ vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle par Antonia Pulci, femme de Bernardo Pulci, et cette „sacra rappresentazione“ paraît avoir joui d'une grande renommée, témoin les nombreuses éditions qui en existent<sup>4</sup>. Son titre varie : *La Festa di Santa Guglielma, Vita e Miracoli di Santa Guglielma, Rappresentazione della Vita e Miracoli di Santa Guglielma*, etc. En dernier lieu, en 1872, elle a été publiée par M. Al. d'Ancona dans ses *Sacre Rappresentazioni* sous le titre : *Rappresentazione di Santa Guglielma*<sup>5</sup>. Ce drame sacré a de beaucoup simplifié le sujet de sa source :

<sup>1</sup> Pour la rédaction de Ferrari, v. Michele Caffi, *Dell'Abbazia di Chiaravalle in Lombardia, illustrazione storico-monumentale-epigrafica* (Milano 1842), pp. 110—1, et D'Ancona, *Sacre Rappr.*, t. III (1872), pp. 206—8. — Il est curieux de noter que, grâce peut-être à l'opuscule de Ferrari, la légende de Santa Guglielma s'était localisée à Brunate : on racontait (en 1842) que c'était là que Guglielma avait été retrouvée par son mari. Dans l'église paroissiale de Brunate il y avait même une fresque représentant une scène de la vie de Guglielma et faisant partie d'une série de peintures, alors détruites, relatant différents épisodes de l'histoire de la sainte (v. Caffi, *ouvr. cité*, p. 110—1, et D'Ancona, *ouvr. cité*, III, 207).

<sup>2</sup> P. 110, note. Cette analyse a été reproduite par M. d'Ancona dans ses *Sacre Rappresentazioni*, III (1872), 206—7. Dans ce *dernier ouvrage*, III, 208, on lit encore une seconde analyse de la version de Ferrari, trouvée dans les papiers de Pietro Monti, curé de Brunate, celui-là même qui, en 1842, avait fourni à Caffi des renseignements sur le culte de Guglielma à Brunate.

<sup>3</sup> V. la 2<sup>e</sup> éd. (1835), p. 143 (no. 92); cp. G. Passano, *I Novellieri italiani in prosa* (Milano 1864), p. 248. C'est sans doute par erreur que le même ouvrage a été mentionné dans G. Passano, *I Novellieri italiani in verso* (Bologna 1868), p. 80.

<sup>4</sup> V. la bibliographie donnée par Colomb de Batines, *Bibliogr. delle antiche rappr.* (1852), pp. 17—8 (reproduite par M. d'Ancona, *Sacr. rappr.*, III [1872], 199—200). Dans le *Dizionario di opere anonime o pseudonime di scrittori italiani* — — — di G. M., II (1852), 412, on trouve en outre mentionnée une édition de Florence de l'année 1581. Nous pouvons encore ajouter l'édition suivante : *La festa di Santa Guglielma*. Stampata in Firenze Appresso Giouanni Baleni, l'Anno MDLXXXV, in-4<sup>o</sup>, 16 pp.

<sup>5</sup> T. III, pp. 208—34.

*Episodes:* (a) c'est un seul chevalier que le roi charge de brûler Guglielma; l'épisode (b) manque: c'est quand Guglielma erre dans la forêt que la sainte Vierge lui apparaît et que les deux anges viennent la prendre; (d) Guglielma ne guérit qu'un seul malade; (g) le roi, la reine et le beau-frère se retirent dans un ermitage<sup>1</sup>.

Nous ne saurions dire si un ouvrage en „ottava rima“ de Fabio Tom(m)aselli, mentionné dans la première édition de la *Drammaturgia* d'Allacci (1666) sous le titre: *La Deuotissima, Rapp. di Santa Gubielma Regina d'Ungaria*<sup>2</sup>, et dans l'édition de 1755 sous les titres: *Deuotissima Rappresentazione di Santa Guglielma Regina d'Ungheria*<sup>3</sup>, et *Santa Guglielma. Vita, e Miracoli di Santa Guglielma, Figliuola del Re d'Inghilterra, e Moglie del Re d'Ungheria, con altre cose utilissime ad ogni fedel Cristiano*<sup>4</sup>, est autre chose qu'une reproduction de l'ouvrage d'Antonia Pulci. Un remaniement en prose du drame versifié d'Antonia Pulci fut publié en 1720 (Venise, in-12, „per Domenico Louisa“<sup>5</sup>) sous le titre: *L'Innocenza svelata in Santa Guglielma*, ridotta in prosa per maggior facilità da P. G. S.<sup>5</sup> Ce remaniement, qui est divisé en trois actes, a introduit plusieurs noms propres et diffère en outre par des détails de la *Rappresentazione di Santa Guglielma*:

*Personnages:* (1) Alfonso; (3) Enrico. *Épisodes:* (a) un seul ange accompagne Guglielma jusqu'au navire; (d) c'est le capitaine même du navire que Guglielma guérit; (g) l'empire est donné à un chevalier, Belisario.

Un conte *abruzzien*, publié par M. Antonio de Nino dans son ouvrage intitulé *Usi e costumi abruzzesi* sous le titre *Favola gentile*<sup>6</sup>, omet l'épisode du meurtre, tout comme le *drame de Santa Guglielma*, mais, comme il raconte que le beau-frère est emprisonné dans la tour et qu'une fée indique à l'héroïne l'herbe merveilleuse, il faut bien regarder ce conte comme un dérivé populaire direct du miracle latin:

<sup>1</sup> Comme il n'y a qu'un criminel et malade, Mussafia (*Wiener Sitzungsber.*, LI, 661-3), qui ne connaissait pas les versions en prose, avait placé la *Rappresentazione* dans son groupe I (cp. ci-dessus p. 5). Or, les versions en prose appartiennent nettement au groupe III de Mussafia. Comme il est impossible de placer les versions en prose et le drame dans des groupes différents, on voit combien le système de classification de Mussafia peut être arbitraire.

<sup>2</sup> V. Allacci, *Drammaturgia* (1666), p. 95: éditions de Macerata (per Pietro Saluioni; s. d.?) et de Ronciglione (1619, per Lodouico Grignani).

<sup>3</sup> Col. 249: éditions de Macerata et de Ronciglione 1619 (= celles mentionnées dans la première édition de la *Drammaturgia* d'Allacci).

<sup>4</sup> Col. 430: éditions de Ronciglione 1619 (v. les notes précédentes) et de Padova s. d. (per Gio. Antonio Remondini).

<sup>5</sup> Cette version fut signalée par Fr. S. Quadrio, *Della storia, e della ragione d'ogni poesia*, t. III (1743), p. 118, ainsi que dans l'édition de 1755 de la *Drammaturgia* d'Allacci, col. 462. Nous la connaissons grâce à un résumé détaillé qu'a bien voulu nous en faire Mlle Aline Pipping, d'après un exemplaire que possède la Biblioteca Vittorio Emanuele de Rome.

<sup>6</sup> T. III (1883), pp. 153-6 (no. XXVII, recueilli à Anversa, Bugnara, Cucullo, Sulmona, etc.). — M. Kr. Nyrop (*Storia dell'epopea francese nel medio evo*, trad. Eg. Gorra [1886], p. 211, note 3) a le premier signalé le rapport existant entre le conte abruzzien et notre légende.



*Personnages:* (1) un roi; (2) Favola Gentile<sup>1</sup>; (4), (5) et (7) manquent. *Épisodes:* (a) le roi, qui part pour une guerre, confie sa femme à la garde du frère; Favola Gentile doit être jetée à la mer, mais les bourreaux („les ministres“) la placent sur un arbre au bord de la mer; l'arbre se brise, et Favola Gentile tombe sur un rocher; l'épisode (b) manque; (d) sur le rocher où était tombé Favola Gentile, une fée lui indique, pendant son sommeil, une herbe qui guérit tous les maux; (g) Favola Gentile reste auprès du mari et lui donne un fils.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de citer le beau mémoire de Ad. Mussafia, *Über eine italienische metrische Darstellung der Crescentiasage*<sup>2</sup>. Or, cette version italienne (véniétienne) de notre légende, intitulée *Del ducho d'Anjiò et de Costanza so mojer* (en 673 „ottave“, 5384 vers), que Mussafia publia en grande partie, avec un résumé exact des parties non copiées<sup>3</sup>, provient de notre *Miracle de la Vierge*, fort probablement par l'intermédiaire d'un roman français perdu<sup>4</sup>. La version italienne date du XVI<sup>e</sup>, sinon du XV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Il est visible que l'auteur du roman français ait subi l'influence des nombreux romans d'aventure de son temps. En comparant la version *Del ducha d'Anjiò* avec le miracle latin, nous constatons les principales différences suivantes :

*Personnages:* (1) Lodovico, duc d'Anjou; (2) Costanza, fille du doge de Venise; (3) Glifet, neveu de Lodovico; (4) un comte; (5) Girardetto, neveu du comte; (7) manquent. *Épisodes:* (a) Glifet n'est pas emprisonné; c'est lui qui donne à quatre hommes l'ordre de tuer Costanza, avant le retour du duc; les bourreaux la laissent en vie, et elle entre en service chez une blanchisseuse; là, elle est recueillie par la femme du comte; (b) Girardetto étrangle l'enfant et accuse lui-même Costanza; celle-ci est déposée sur une île déserte; (d) lui, un ange lui tient compagnie et lui donne un vase, plein d'un onguent merveilleux; (e) c'est dans le couvent de Notre Dame „del Poggio“ en Espagne qu'elle guérit les malades avec son onguent<sup>6</sup>; (f) les deux criminels, devenus lépreux, viennent, accompagnés de leurs oncles, au couvent où se trouve Costanza.

Il nous reste enfin, avant de quitter l'Italie, de mentionner une version populaire fort altérée, qui a été publiée en 1861, d'après un ms. de Bologne, dans l'ouvrage intitulé: *Novelle d'incerti autori del secolo XIV* (t. I de la collection *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XIX*)<sup>7</sup>. Notre légende y porte le titre: *Storia d'una donna tentata dal cognato, scampata da pericoli, ritornata in grazia*

<sup>1</sup> Nom singulier! Il semble bien qu'il y ait eu confusion avec le titre général du conte („favola gentile“, joli conte).

<sup>2</sup> V. *Sitzungsber. der philos.-hist. Cl. der Kais. Akad. der Wiss.* (Vienne), LI (année 1865), 589—692.

<sup>3</sup> V. *ouvr. cité.* pp. 598—659.

<sup>4</sup> V. Mussafia, *ouvr. cité.* p. 685.

<sup>5</sup> V. Mussafia, *ouvr. cité.* p. 590.

<sup>6</sup> Dans *L'Annalata*. „commedia“ de Giovannaria Cecchi (1518—1587), laquelle n'est, d'ailleurs, en aucun rapport avec notre légende, il est raconté comment une femme, vivant comme religieuse, guérit avec „un certo unguento“, qu'une vieille femme lui a appris à faire, son mari atteint de la lèpre, après qu'il a confessé son crime, qui était d'avoir voulu faire tuer sa femme fausement accusée (v. l'édition Milanese [1856], t. II, pp. 170—1 et 174). Peut-être qu'il y a là influence de quelque version italienne de notre légende. Du reste, l'idée de faire guérir un criminel par sa victime même est tellement simple qu'elle a pu naître spontanément chez différents auteurs. Ajoutons que M. H. Suchier, dans son édition des *Œuvres poétiques de Philippe de Remi* (t. I [1884], p. LXVI), a renvoyé à divers contes populaires où „le traître (ou la traîtresse) est puni, comme le beau-frère de Crescentia, par une maladie dont l'héroïne seule est capable de le guérir.“

<sup>7</sup> Pp. 31—79.

*per sua castità e dirozione*. Cette version présente ceci de curieux que les deux premiers épisodes, celui du beau-frère et celui de l'assassin, sont combinés de telle manière que c'est le beau-frère qui tue l'enfant de la belle-sœur. Voici les principaux traits caractéristiques de cette version:

*Personnages*: (1) un homme demeurant à Rome; (4) manque; (5) — (3); (7) manquent. *Épisodes*: (a-b) le mari, qui fait un voyage d'affaires, laisse sa femme enceinte; celle-ci, lasse des poursuites du beau-frère, promet de se donner à lui après avoir mis au monde son enfant<sup>1</sup>; comme elle ne veut pas tenir sa promesse, il tue son enfant et l'accuse elle-même de mauvaises mœurs; le mari se résout alors à tuer sa femme dans un voyage, mais le cœur lui manque, et il se contente d'attacher sa femme à un arbre, après quoi il continue sa route; (d) dans un songe, une „donna“ dit à la femme de suivre un lion qu'elle verra et de cueillir des feuilles de l'arbre, avec lesquelles elle pourra guérir des malades; (e) le lion la conduit dans une ville<sup>2</sup>, où elle guérit beaucoup de malades, et elle arrive enfin chez le comte „della Magna“; (f) là viennent le mari et le beau-frère malade; (g) après la guérison du beau-frère, la femme et son mari font bâtir deux couvents, l'un pour moines, l'autres pour nonnes, où ils se retirent, laissant leur négoce entre les mains du frère.

Il a déjà été dit plus haut (p. 38) que le *miracle de la Vierge* se retrouve en Espagne sous forme d'une traduction castillane de la version de Gautier de Coinci. Il est possible que l'original immédiat de cette version espagnole, une traduction galicienne, ait servi de base à la version *galicienne* qu'a donnée de notre miracle le roi de Castille Alphonse X, surnommé „le Sage“ (1252—1284), dans ses *Cántigas de Santa Maria*. Dans la magnifique édition de ces *Cántigas*, publiée en 1889 par l'Académie Royale d'Espagne, notre miracle porte le titre: *Esta é como Santa María aiudou a Emperadriz de Roma a sofrel-as grandes cóitas per que passou*, et se compose de 26 couplets de 6 vers, munis d'un refrain de 2 vers<sup>3</sup>. Cette version diffère par les traits suivants du miracle latin (= la version de Gautier de Coinci):

*Personnages*: (2) Beatriz; (4) un comte; (7) un marinier. *Épisodes*: (a) il n'est pas dit que l'impératrice enferme son beau-frère par ruse; (d) une voix du ciel effraie les marins

Il se peut que la version galicienne perdue ait aussi fourni le sujet d'une romance *portugaise* du XVI<sup>e</sup> siècle, qui a introduit partout des noms propres. C'est une

<sup>1</sup> Une telle promesse se lit aussi dans la légende de *Faustiniën*; v. la *Kaiserchronik* (éd. Schröder), vv. 1310—1314.

<sup>2</sup> Un lion servant de compagnon et de défenseur est un trait assez commun dans la littérature romantique du moyen âge; v. p. ex. le roman d'aventure *Florent et Octavian* (*Hist. litt. de la France*, t. XXVI [1873] p. 395 et suiv.); cp. H. Pröhle, *Kinder- und Volksmärchen* 1853), pp. 122—7 (no. 36); *Die schöne Mag'elone*. V. aussi ci-dessous (p. 56) la version espagnole de Juan Miguel del Fuego.

<sup>3</sup> V. t. II, pp. 7—12 (no. V). Une analyse de la *Cántiga* se lit t. I, pp. XCv—XCvi. Déjà en 1856 cette version avait été analysée en détail par Don Miguel Morayta del Sagrario dans la *Revista política, filológica y literaria titulada La Razón*, analyse reproduite en 1863 dans le *Boletín bibliográfico español*, t. IV, pp. 253—4. En 1866, Ad. Mussafia publia quelques fragments de cette *Cántiga* d'après un ms. de Paris (v. *Wiener Sitzungsber., philos.-hist. Cl.*, t. LIII, pp. 563—4).

romance due à la plume de Balthasar Dias, natif de Madère, laquelle porte le titre: *Historia da Imperatriz Porcina, mulher do Imperador Lodonio de Roma, em qual se trata como o dito Imperador mandou matar esta senhora*, etc. Cette romance a été publiée plusieurs fois comme feuille volante, et M. Th. Braga l'a reproduite, d'après une édition de 1660, dans son ouvrage intitulé *Floresta de varios Romances* (1869)<sup>1</sup>. Cette romance se distingue par les traits suivants du miracle latin:

*Personnages*: (1) Lodonio; (2) Porcina, fille du roi de Hongrie; (3) Albano; (4) le comte Clitaneo; (5) Nathão. *Épisodes*: (a) l'impératrice n'emploie pas de ruse pour enfermer le beau-frère; c'est à trois hommes que l'empereur donne l'ordre de tuer sa femme; (d) l'impératrice ne subit pas de violences de la part des marins; (e) la première personne qu'elle guérit est la femme d'un certain Alberto, chez qui elle reste et acquiert sa réputation; (f—g) c'est là que viennent Clitaneo, avec sa femme Sophia, et Nathão; Clitaneo et Sophia accompagnent Porcina à Rome; Sophia devient la „camereira“ de Porcina.

En espagnol notre miracle de la Vierge se rencontre sous deux formes assez altérées.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Juan (de) Timoneda, libraire et auteur, en publia une version dans son ouvrage *El Patrañuelo* (Patraña 21), sans lui donner de titre<sup>2</sup>. Cette version a ceci de curieux que l'auteur y veut expliquer la trouvaille de l'herbe merveilleuse d'une manière naturelle, sans l'intervention de la sainte Vierge. Ce n'est donc plus un miracle. Voici en quoi le récit de Timoneda diffère du miracle latin:

*Personnages*: (1) Marcelo, roi d'Angleterre; (2) Geroncia; (3) Pompeo; (4) le marquis de Delia; (5) Fabricio; (7) manquent. *Épisodes*: (a) les deux hommes. Robledo et Lobaton, qui ont reçu l'ordre de tuer Geroncia dans la forêt commencent à se quereller au sujet de la possession de la reine; Robledo est tué, et le vainqueur est surpris par le marquis de Delia; (b, d) la reine est conduite directement dans l'île Desafortunada pour y mourir de faim; là, elle voit un jour comment une couleuvre, blessée par un lézard, place

<sup>1</sup> Pp. 104—49. Outre l'édition de 1660, qu'a reproduite M. Braga, nous connaissons des éditions de 1718 (*Emperatriz Porcina. Historia novamente da Emperatriz Porcina mulher do Emperador Lodonio di Roma, em a qual se trata como o dito Emperador mandou matar a dita Senhora por testimonho, que lhe levantou o irmao do dito Emperador, e como escapou da morte, e dos muitos trabalhos, e fortunas, que passou, e de como por sua bondade, e muita limpeza tornou a cobrar seu estado com mais honra, que a do principio*. Lisboa occidental. Na Officina de Manoel Fernandes da Costa, Impressor do Santo Officio. In-4<sup>o</sup>. 24 pp), de 1790 (Lisboa, por Francisco Borges de Sousa) et celle qui fait partie de la *Bibliotheca parva o Povo* (no. 26; v. *Zs. f. roman. Philol.*, III, fasc. V [Bibliographie 1878], p. 85); cp. I. Fr. da Silva, *Diccionario bibliogr. portuguez*, t. I (1858), p. 322 (no. 11).

<sup>2</sup> V. B. C. Aribau, *Biblioteca de autores españoles*, t. III (1849), pp. 162<sup>b</sup>—164<sup>a</sup>. Cette „patraña“ se trouve dans les éditions d'Alcalá, 1576 (v. Dunlop-Liebrecht, *Gesch. der Prosadichtungen* [1851], p. 500<sup>b</sup>; Madden, *Gesta Romanorum* [1838], p. 522), et de Sevilla, 1583 (v. Grässe, *Lehrbuch einer Literärgesch. der berühmtesten Völker des Mittelalters*. Zweite Abth., zweite Hälfte [1842], p. 1032), lesquelles nous n'avons pas eu l'occasion de consulter; mais elle n'est pas dans le tome XXXV de la *Coleccion de los mejores autores españoles*, qui contient *El Patrañuelo*. D'autres éditions du *Patrañuelo* ont été signalées par F. Wolf, *Jahrbücher der Literatur*, t. CXXII (1848), p. 115.

certaine herbe sur ses blessures et guérit<sup>1</sup>; elle cueille alors de cette herbe; (e) Geroncia reste douze ans dans un hôpital, guérissant les malades; (f-g) Fabricio devient malade de la manière suivante: on avait placé le couteau avec lequel l'enfant avait été tué au-dessus de la porte de la ville, avec une inscription racontant le crime; or, le couteau tombe un beau jour sur Fabricio et le blesse grièvement à la tête; Geroncia est, sur ses prières, envoyée en Angleterre par le marquis de Delia; la maladie de Pompeo provient de ce qu'il a été blessé dans un tournoi; avant de se faire reconnaître, Geroncia prie le roi Marcelo de la prendre pour femme, ce qu'il refuse naturellement; le mari entre aussi dans un couvent, et Pompeo reçoit l'empire.

L'autre version espagnole est une romance en deux parties de Juan Miguël del Fuego (XVIII<sup>e</sup> siècle), intitulée *La peregrina doctora*. Elle a paru plusieurs fois sous forme de feuille volante<sup>2</sup> et se trouve imprimée dans la *Biblioteca de autores españoles* d'Aribau<sup>3</sup>. Cette version, qui a entièrement omis l'épisode du meurtre, diffère par les traits suivants du miracle latin:

*Personnages*: (1) Don Alejandro de Figueroa y Sarmiento, grand seigneur de Lisbonne; (2) Doña Ines Portocarrero; (3) Federico; (4) (5) et (7) manquent. *Épisodes*: (a) le mari est parti pour une expédition de guerre; Doña Ines enferme Federico dans une maison qu'elle a fait bâtir exprès; Don Alejandro donne à quatre hommes l'ordre de tuer sa femme; les hommes commencent à se quereller dans la forêt, et le combat finit par la mort de l'un d'eux; pendant la querelle la sainte Vierge apparaît avec l'enfant Jésus et promet son secours à Doña Ines; celle-ci s'enfuit, accompagnée d'un lion que la sainte Vierge lui a envoyé comme protecteur<sup>4</sup>, et trouve un refuge dans une grotte, où le lion lui apporte sa nourriture; les trois bourreaux survivants, qui doivent rapporter à Don Alejandro les yeux et le cœur de Doña Ines, prennent les yeux et le cœur de leur compagnon tué et les rapportent à leur maître; à Federico ils racontent cependant la vérité; Federico va avec les esclaves chercher Doña Ines; le lion tue les esclaves et blesse grièvement Federico, qui retourne auprès de son frère et lui raconte qu'un sanglier avait tué les hommes et l'avait blessé lui-même; l'épisode (b) manque; (d) la sainte Vierge apparaît dans la grotte et donne à Doña Ines un petit vase, plein d'un baume merveilleux avec lequel elle pourra guérir les malades; (e) Doña Ines arrive à Lisbonne, où elle guérit toutes espèces de malades; (f-g) la nouvelle de ces cures merveilleuses étant arrivée aux oreilles de Don Alejandro, également malade, il fait mander le célèbre médecin, qui le guérit; puis elle guérit le beau-frère; elle reste ensuite avec son mari, et Federico épouse la sœur de Doña Ines, Doña Elvira de San Diego.

<sup>1</sup> Pour ce trait assez commun dans le folk-lore, cp. Ad. Mussafia, *Wiener Sitzungsber., philos.-hist. Cl., t. LI*, p. 672, note 1; E. Rohde, *Der griechische Roman*, 2<sup>e</sup> éd. (1900), pp. 132, note 2, et 563, note 2; K. Warnke, *Die Luis de Marie de France* (1885), pp. CIV-CVI; W. Hertz, *Spießmannsbuch*, 2<sup>e</sup> éd. (1900), pp. 398 et 408-11 (note 4).

<sup>2</sup> Nous connaissons les éditions suivantes:

1) Madrid, Francisco Xavier Garcia, s. d., in-4<sup>o</sup>, 8 pp. Il y a au commencement et avant la seconde partie une gravure représentant une femme couchée dans son lit, et à côté du lit, d'un côté, un chevalier qui tient la main de la femme, de l'autre, un diable cornu.

2) Valladolid, F. Santaren, s. d., in-4<sup>o</sup>, 8 pp. Au commencement une gravure représentant une femme avec un bâton de pèlerin à la main.

3) Barcelona, Ignacio Estivill, s. d., in-4<sup>o</sup>, 8 pp. Gravure au commencement représentant une bergère avec ses moutons.

<sup>4</sup> T. XVI (1841), *Romancero general* — — par Don Augustin Duran, II, 260<sup>b</sup>-264<sup>b</sup> (n<sup>os</sup> 1269-1270).

<sup>5</sup> Cp. ci-dessus l'une des versions italiennes (p. 54).

A la fin du XIV<sup>e</sup> ou au commencement du XV<sup>e</sup> siècle a été composé en *Allemagne* un livre religieux connu sous le nom de *Der Seelen Trost*<sup>1</sup> et dont l'auteur était peut-être un certain Johannes Moirs Sultze, de Cologne<sup>2</sup>. Sous forme de dialogues entre un maître et son élève, ce livre voulait, par des „exemples“, illustrer les dix commandements de Dieu. Dans le huitième commandement a aussi trouvé place notre légende, peut-être d'après la version de Vincent de Beauvais, que l'auteur lui-même dit avoir utilisé pour son œuvre. La version primitive de *Der Seelen Trost* était probablement écrite en bas-allemand; aussi la plus ancienne édition connue, de 1474<sup>3</sup>, est-elle en bas-allemand et s'appelle *Deer selen troist*. Notre miracle y porte le titre: *Van eyner keyserynnen de pluch vuse leue vrouwe gerne gynnychlichen tzo eren*<sup>4</sup>. De cette rédaction bas-allemande sont issues des versions en haut-allemand, en hollandais, en suédois et en danois. La première édition haut-allemande, *Der selc troste*, date de 1478<sup>5</sup>, et notre miracle y porte le titre: *Ein keiser het ein frauen die dienet Marie*<sup>6</sup>. De la rédaction hollandaise on connaît plusieurs éditions à partir de 1478. Dans l'édition de 1502<sup>7</sup> l'ouvrage est appelé *Der sielen troest* et notre miracle y porte la rubrique: *Hoe die keyserinne tweewerf met loghen ter doot v'ordeelt was, ende hoe se onse lieue vrouwe maria v'lostē*<sup>8</sup>. La rédaction suédoise fut publiée par G. E. Klemming, d'après un ms. unique de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, dans *Samlingar af Svenska Fornskrift-Sällskapet* (1871—1873). Le titre en est *Siälinna Thröst*, et notre mi-

<sup>1</sup> V., pour la date de l'ouvrage, G. E. Klemming, *Sjärens Tröst* (1871—3), p. IV.

<sup>2</sup> Dans l'exemplaire d'une édition, sans titre, date ni lieu, écrite en bas-allemand, qui se trouve depuis 1859 au Musée Britannique sous la cote 3834. b. 6 (le catalogue du Mus. Brit. dit: „Ludwig ter Renchen: Cologne, 1485?“), il y a sur un bout de papier, collé à un feuillet de garde, la petite notice suivante (en français): „L'auteur est Jean Moirs Sultze, de Cologne qui vivoit en 1445. L'original a été rédigé primitivement en vers allemands.“ La dernière assertion étant sans aucun doute erronée, il est possible qu'il ne faille pas non plus se fier à ce qui est dit dans la première phrase. Il est vrai que le Catalogue du Musée Britannique indique „Johann Moirs“ comme l'auteur de *Der Seelen Trost*, mais cette assertion peut être simplement déduite de la notice manuscrite en question. Jean Moirs Sultze était peut-être l'auteur de la traduction néerlandaise dont nous parlerons plus bas; cp. A. J. van der Aa, *Biografisch Woordenboek der Nederlanden*, t. XVII (Haarlem 1874), p. 1074: „Van hem [Sultze] is bekend *Der sielen troest* Utrecht 1479. — — —“.

<sup>3</sup> Imprimée à Cologne, par Johannes Coilhoff.

<sup>4</sup> Fol. 85 v<sup>o</sup> — 86 r<sup>o</sup>. Nous avons aussi vu des éditions bas-allemandes de 1485 (?), Cologne ?; fol. XCIII v<sup>o</sup> b — XCIII v<sup>o</sup> a: *Van eyner keyser*, de 1489 (Cologne; fol. XCI r<sup>o</sup> a — XCI v<sup>o</sup> b: *Van eyner keyser*) et de 1523 (Cologne; fol. LXX r<sup>o</sup> — LXX v<sup>o</sup>): *Wye ein keyseryn tzeyw mail v'ordelt wart mit loegē zom dode, vū maria ir helf*. Une grande partie de la version bas-allemande de *Der Seelen Trost* fut publiée, en 1854—1856, par Franz Pfeiffer dans les tomes I—III de la revue *Die deutschen Mundarten* (d'après un ms. de Stuttgart) comme une illustration du dialecte de Cologne au XV<sup>e</sup> siècle. Notre légende s'y lit t. II, pp. 7—9, no. 77. Cette même version fut réimprimée, en 1854, dans *Germaniens Völkerstimmen* de J. M. Firmenich (t. III, pp. 212<sup>b</sup>—213<sup>b</sup>) sous le titre trompeur: *Erzählung von der Crescentia*.

<sup>5</sup> Imprimée à Augsbourg.

<sup>6</sup> Fol. CXXI r<sup>o</sup>—CXXII v<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> Imprimée à Anvers.

<sup>8</sup> Fol. LXXX r<sup>o</sup> b—LXXXI r<sup>o</sup> b

racle est intitulé: *Aff' eenne ärlike frur j room*<sup>1</sup>. Quant à la rédaction danoise, on n'en connaît que des fragments d'un ms. de la fin du XV<sup>e</sup> ou du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle conservés à Upsal et à Stockholm<sup>2</sup>. Dans le fragment de Stockholm (Kongl. Bibl.) notre miracle se lit sous le titre: *Et miraculum af jomfr' mariae*<sup>3</sup>. La version de *Der Seelen Trost* ne diffère que très peu du miracle latin:

*Épisodes*: (a) c'est au frère que l'empereur confie l'empire et sa femme; c'est le beau-frère qui fait arranger un appartement secret dans la tour pour les rendez-vous.

Assez près du miracle latin est aussi la „comédie“ de Hans Sachs intitulée: *Ein comedi mit vierzehen personen, die unschuldig keyserin von Rom*<sup>4</sup>. La pièce, qui a cinq actes (826 vers), date de l'année 1551 (31 août) et est sans doute la dramatisation d'un livre: *Kaiserin von rom vertrieben* (traduction perdue du miracle latin) qu'on trouve mentionné comme faisant partie de la bibliothèque du célèbre dramaturge<sup>5</sup>. Si l'on excepte toutes sortes d'amplifications de détail, la version de Hans Sachs ne diffère du miracle latin que par les traits suivants:

*Personnages*: (3) Alphonsus; (4) le margrave de Salerne; (5) Hato; (7) un capitaine. *Épisodes*: (a) le beau-frère raconte à l'empereur que l'impératrice l'a enfermé; il n'y a qu'un bourreau, qui ne cherche pas à faire violence à sa victime; le bourreau fuit; (b) Hato place le couteau derrière le coussin de l'impératrice; elle est condamnée à être noyée en mer; (d) le capitaine du navire ne veut pas abuser d'elle; c'est un ange qui se montre à elle<sup>6</sup> et place l'herbe dans son sein; (e-g) l'impératrice, habillée en homme, se rend directement à Rome, où viennent le margrave de Salerne et son frère lépreux; l'impératrice ne se fait pas nonne.

Il nous reste à parler d'une version allemande du poète Hans Rosenblüt, de Nuremberg (milieu du XV<sup>e</sup> siècle), laquelle, tout en étant apparentée d'assez près au miracle latin, présente ceci de curieux que l'empereur y est nommé *Octavianus*, comme dans la version continentale des *Gesta Romanorum*. On peut donc croire que Rosenblüt a connu la version des *Gesta Romanorum* et que c'est sous l'influence de cette version qu'il a appelé l'empereur du miracle Octavianus. La version de Rosenblüt en vers plats, qui porte le titre: *Ein liepleich history von groszer schone, gedult und*

<sup>1</sup> V. Klemming, *ouvr. cité*, pp. 443-50.

<sup>2</sup> V. Klemming, *ouvr. cité*, p. VII. — Pour les différents mss. et éditions de cet ouvrage, v. J. Geffcken, *Der Bildererzählung*, I (1855), 48-9 et 110; Latendorf, dans *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*. Neue Folge. Tome XIII (1866), coll. 307-9 („Zur Literatur des Seelentrostes“); Klemming, *ouvr. cité*, pp. VI-VII.

<sup>3</sup> Fol. 29 v<sup>o</sup>—33 r<sup>o</sup>. Nous devons ce renseignement concernant la version danoise à l'obligeance d'une compatriote, Mlle J. af Forselles, docteur ès lettres.

<sup>4</sup> V. l'édition de J. G. Büsching, t. III (1824), pp. 1-37; l'édition de A. Keller, dans la *Bibl. des litterarischen Vereins in Stuttgart*, t. CXXI (1874; = *Hans Sachs*, t. VIII), pp. 131-60. Le prologue, contenant l'exposé de la pièce, fut publié par H. F. Massmann, *Kaiserchronik*, t. III (1854), p. 906.

<sup>5</sup> V. K. Goedeke, *Die Büchersammlung des Hans Sachs*, dans *Arch. f. Litt. gesch.*, VII (1878), 3 (no. 41).

<sup>6</sup> Dans cette altération du miracle latin il faut sans doute voir un trait dû au protestantisme de Hans Sachs.

*kuscheit einer edeln keyseryn*, a été publiée par A. Keller, en 1853, d'après une vieille édition sans date conservée à Tübingue<sup>1</sup>. Il en existe aussi une traduction en vers bas-allemands, éditée à Magdebourg en 1500 et qui porte le titre: *Eyne schone hystorie van eynem keyszer to rome vnde siner erliken Keyserinne wo de myt groter valseheit belagen wart*<sup>2</sup>. La version de Rosenblüt diffère par les traits suivants du miracle latin:

*Personnages*: (1) Octavianus; (7) un capitaine. *Épisodes*: (a) c'est le frère qui reçoit le gouvernement de l'empire pendant l'absence de l'empereur; le lieu du rendez-vous est une tour sur laquelle on avait coutume de faire mourir les malfaiteurs; le beau-frère s'y fait hisser secrètement, et l'impératrice se garde bien de l'y suivre; le beau-frère accuse l'impératrice de l'avoir fait placer sur la tour; (d) Dieu occupe la place de la sainte Vierge; (f—g) l'impératrice va directement à Rome, où elle guérit son beau-frère, ainsi que l'assassin, qui y était aussi venu.

La version de Rosenblüt a inspiré un „Meistersänger“ du XVI<sup>e</sup> siècle, Albrecht Baumholtz (ou Paumholtz), qui a écrit *Die keiserin von Rom*, poème de dix-sept strophes (de quinze vers chacune), jusqu'à présent inédit. Cette version, que nous ne connaissons que d'après un seul ms.<sup>3</sup>, diffère de la version de Rosenblüt seulement par le trait suivant:

*Épisode* (d): c'est la sainte Vierge, et non Dieu lui-même, qui apparaît à l'impératrice dormante. (Il y a donc, à ce qu'il semble, retour spontané à la version primitive).

En terminant ce compte rendu des différentes versions du *Miracle de la Vierge*, il convient de dire que la brillante réputation de la chaste *impératrice de Rome* a aussi trouvé son expression dans une œuvre d'art figuré, datant probablement du XIV<sup>e</sup> siècle, d'assez médiocre valeur du reste. Dom Bernard de Montfaucon, dans son ouvrage intitulé *L'Antiquité expliquée, et représentée en figures* (1719)<sup>4</sup>, a reproduit quatre tableaux sculptés en bas-reliefs sur les couvertures en ivoire de deux tablettes à écrire, appartenant à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés<sup>5</sup>. Ces quatre tableaux paraissent repré-

<sup>1</sup> V. Keller, *Fastnachtspiele aus dem fünfzehnten Jahrhundert*, III, 1139—49. Une autre édition sans date ni lieu, dont un exemplaire se trouve à Klosterneuburg (Allemagne), a été signalée par J. M. Wagner dans le *Serapeum*, XXII (1861), 62 („Ein lieplich history von grosser schone, gedult vnd keuscheyt einer edeln keyseryn“). Pour les mss. de cette version, v. Keller, *ouvr. cité*, III, 1328 (no. 10): *Von der keyserin zu Rom*, 1431 (no. 3: *Der keyser von Rom. Die keyserin von Rom*) et 1433 (no. 1: *Die keyserin von Rom Octavianus weib*).

<sup>2</sup> V., pour cette édition bas-allemande, L. Götze, *Aeltere Gesch. der Buchdruckerkunst in Magdeburg*, I (1872), 72—8 (no. 7), et G. Milchsack dans *Arch. f. Litteraturgesch.*, XI (1882), 169—70.

<sup>3</sup> Ms. Berlin, Cod. germ. 414, fol. 439 r<sup>o</sup> — 442 v<sup>o</sup> (le ms. est un recueil de „Meistergesänge“, compilé par Hans Sachs). — Nous publions cette version dans notre *Appendice* (M).

<sup>4</sup> T. III, partie II, pl. CXCIV (à la page 356).

<sup>5</sup> Ces tablettes sont actuellement disparues.

senter deux hommes bafoués par des femmes („Virgile dans la corbeille“<sup>1</sup> et „Aristote comme cheval“<sup>2</sup>) et deux femmes fidèles („La fille sans mains“<sup>3</sup> et „L'impératrice de Rome“). Sur le tableau où semble figurer notre héroïne, on voit, à gauche, une femme cueillant des herbes et, à droite, un homme dans une maison avec les signes du lépreux, le chaperon sur la tête et la cliquette à la main<sup>4</sup>.

## CHAPITRE VII

### *Crescentia*

Nous venons maintenant à un groupe de versions où l'héroïne porte le nom de *Crescentia*, nom qu'on a employé presque exclusivement, dans le monde savant, pour désigner, dans toute son étendue, le *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*. Cet emploi abusif d'un nom qui n'appartient de droit qu'à une très faible partie des versions de notre légende s'explique par le fait que c'est grâce à la présence d'une version de *Crescentia* dans la fameuse *Kaiserchronik*, publiée deux fois vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par des savants allemands, une fois par H. F. Massmann, l'autre par J. Diemer, que notre légende est entrée dans le domaine des légendes connues. Si à cela on ajoute que la version de *Crescentia*, telle qu'elle se lit dans la *Kaiserchronik*, remonte jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, il est facile de comprendre l'importance qu'on a attribuée dans l'histoire de notre conte précisément à la version de *Crescentia*. Et cependant, cette version n'est, selon toute probabilité, qu'une variante du *Miracle de la Vierge* qu'on a fait entrer dans une collection de contes quasi-historiques sur les empereurs romains. Dans tous les cas, il est établi aujourd'hui que notre légende n'a pas fait partie de la source principale de la *Kaiserchronik* pour l'époque romaine, mais

<sup>1</sup> V., concernant cette légende, Éd. du Mériel, *Mélanges archéologiques et littéraires* (1850), pp. 429, note 4, et 475, note 1; F. H. von der Hagen, *Gesamtabenteuer*, t. III (1850), pp. CXXXIX—CXLVI („Der Zauberer Virgilius“); H. F. Massmann, *Kaiserchronik*, t. III (1854), pp. 451—6; D. Comparetti, *Virgilio nel medio evo* (1872), t. II, pp. 105—18.

<sup>2</sup> V., concernant cette légende, Éd. du Mériel, *Mélanges archéologiques et littéraires* (1850), p. 474, note 1; F. H. von der Hagen, *Gesamtabenteuer*, t. I (1850), pp. LXXV—LXXXII („Aristoteles und Phyllis“); A. Héron, *La Légende d'Aristote et d'Alexandre* (1892), pp. 40—64; W. Hertz, *Spielmannsbuch*, 2<sup>e</sup> éd. (1900), pp. 243—52; A. Borgeld, *Aristoteles en Phyllis* (Groningue 1902).

<sup>3</sup> Pour cette légende, v. H. Suchier, *Œuvres poétiques de Philippe de Remi. sire de Beaumanoir*, t. I (1884), pp. XXV—LXXIX.

<sup>4</sup> Cp. H. Suchier, *ouvr. cité*, t. I, pp. LIII—LIV.

<sup>5</sup> V., pour cette date, *Die Kaiserchronik*, éd. Edw. Schröder (1892), p. 44: „Also wahrscheinlich zwischen 1147 und 1152, kurz gesagt um 1150 ist die Kaiserchronik in Regensburg ans Licht getreten“.



a été intercalée après coup<sup>1</sup>. Voici, d'après la version de la *Kaiserchronik*<sup>2</sup>, par quels traits la version de *Crescentia* diffère du miracle latin :

*Personnages*: (1) Dietrich, le laid; (2) Crescentia, fille d'un roi d'Afrique; (3) Dietrich, le beau; (4) un duc; (5) le sénéchal du duc; (7) manquent. *Épisodes*: (a) introduction dans laquelle il est raconté comment les deux Dietrich, fils jumeaux de Narcissus, successeur de son frère Héraclius, et de sa femme Élisabeth<sup>3</sup>, tombent amoureux de Crescentia<sup>4</sup>; elle choisit celui des frères qui était laid<sup>5</sup>, et celui-ci devient par ce mariage empereur<sup>6</sup>; l'empereur part pour une guerre et laisse sa femme sous la garde du frère; par suite de l'accusation du beau-frère, Crescentia est jetée dans le Tibre, mais elle est sauvée par un pêcheur; (b) l'assassin place le corps de l'enfant tué entre les bras de Crescentia dormante; celle-ci est de nouveau jetée dans le Tibre; (d) Crescentia est cette fois sauvée par saint Pierre<sup>7</sup>, qui lui donne la faculté de guérir tous ceux qui confessent publiquement leurs fautes; l'épisode (e) manque; (f-g) Crescentia se rend d'abord chez le duc, qu'elle guérit de la lèpre, ainsi que le sénéchal; celui-ci est ensuite jeté dans le Tibre; accompagnée du duc, Crescentia va à Rome, où elle guérit également de la lèpre son mari et son frère; l'empereur reconnaît sa femme à une marque sur son corps; après avoir vécu ensemble quelque temps, l'empereur et l'impératrice abandonnent l'empire au beau-frère et entrent au couvent.

La *Kaiserchronik* a été remaniée en prose, sous le titre *Der künige buoch Niuwer ê*, vers 1275<sup>8</sup>. Ce remaniement fut publié par H. F. Massmann dans le *Lund-*

<sup>1</sup> V. *Die Kaiserchronik*. éd. Schröder, p. 58.

<sup>2</sup> V. H. F. Massmann, *Der keiser und der künige buoch oder die sogenannte Kaiserchronik*, II (1849), 146-247 = vers 11367-12828 (*Narcissus*; analyse détaillée t. III [1854], 893-6); J. Diemer, *Die Kaiserchronik nach der ältesten Handschrift des Stiftes Vorau* (1849), I, 347-92; Edw. Schröder, *Die Kaiserchronik eines Regensburger Geistlichen* (1892), pp. 289-314 = vers 11352-12812. Un fragment de notre conte, correspondant aux vers 11410-11529 de l'éd. Massmann (éd. Schröder: vers 11395-11514), avait déjà été publié, en 1812, par K. T. Heinze dans *Idunna und Hermode*, t. I, no. 36, pp. 143-6 (ms. Neisse = Massmann n, Schröder no. 20), et, en 1818, W. Grimm publia un autre fragment de la version de la *Kaiserchronik*, correspondant aux vers 12197-12285 de l'éd. Massmann (éd. Schröder: vers 12181-12269), dans la *Leipziger Literatur-Zeitung* („Zweites Halbjahr“, coll. 1374-5; reproduit dans *Kleinere Schriften von Wilhelm Grimm*, p. p. G. Hinrichs, II [1882], 203-5). L'épisode de *Crescentia* a encore été reproduit, d'après la version de Massmann, par P. Piper, *Die Spielmannsdichtung*, II (1887), 221-58 (ouvrage formant le tome II de J. Kürschner, *Deutsche National-Literatur*). En 1853, O. Schade essaya une sorte de reconstruction strophique en dialecte bas-rhénan de ce même épisode (204 couplets de six vers chacun) sous le titre: *Crescentia. Ein nieder rheinisches Gedicht aus dem zwölften Jahrhundert* (pp. 69-110). Mentionnons enfin qu'il existe une médiocre traduction en prose allemande de la *Kaiserchronik* par J. M. Mayer (*Der Kaiser und der Könige Buch oder die sogenannte Kaiserchronik*, 1874), où l'épisode de *Narcissus* se lit pp. 199-219 (no. 29).

<sup>3</sup> Narcissus, Élisabeth et Dietrich paraissent être des noms de fantaisie. Héraclius est sans doute l'empereur d'Orient, le premier de ce nom (610-641); cp. *Kaiserchr.*, éd. Massmann, III, 886-7.

<sup>4</sup> Pour l'origine probable de ce nom, v. p. 62, note 4. Il est évident que notre *Crescentia* n'est en aucun rapport avec sainte *Crescentia*, martyrisée sous Dioclétien; v., pour l'histoire de cette sainte, *Acta Sanctorum*, ed. nov., Junii tom. III (1867), pp. 491-519: „De sanctis martyribus siculis Vito, Modesto, Crescentia“ — — (15 juin).

<sup>5</sup> „Der ungetâne“; l'autre était appelé „der scône“.

<sup>6</sup> D'après la loi de l'empire („diu phähte“), celui des frères qui se marierait le premier serait empereur.

<sup>7</sup> Jacob Grimm (*Gött. gel. Anz.*, année 1825, p. 707) regardait l'apparition de saint Pierre comme un trait plus ancien que l'apparition de la Vierge; de même Massmann (*Kaiserchronik*, III, 899 et 905). *A priori* on est, en effet, tenté de croire que l'introduction de la Vierge n'a eu lieu que postérieurement, sous l'influence du culte de plus en plus répandu de la Vierge. Quoi qu'il en soit, le *Miracle de la Vierge*, en tant qu'étape dans le développement historique de notre légende, représente un état évidemment plus primitif que la version de *Crescentia*. Pour ne mentionner que les traits les plus importants, cette version non seulement a perdu toute notion du quatrième criminel (le marin), mais elle a, en outre, inutilement puni de maladie le mari et le duc et introduit un parallélisme fastidieux dans les deux scènes de guérison.

<sup>8</sup> V. *Die Kehr.*, éd. Schröder, p. 76.

und Lehenrechtbuch de A. v. Daniels. L'épisode de *Crescentia* n'y est pas raconté en entier<sup>1</sup>.

Cet épisode se retrouve aussi dans la *Sächsische Weltchronik*, appelée également *Repkauische (Reppowische) Chronik*, le plus ancien ouvrage d'histoire allemande en prose (datant probablement des années 1237—1251<sup>2</sup>), qui a été publié en 1877 par Ludwig Weiland dans le second tome des *Monumenta Germaniae historica, Deutsche Chroniken*<sup>3</sup>. La version de la *Sächsische Weltchronik* ne présente que des divergences insignifiantes avec celle de la *Kaiserchronik*:

*Personnages*: (1) Dideric, le noir; (3) Dideric, le blanc. *Épisodes*: (a) la tour est décrite fort minutieusement et porte le nom de Criscancia (variantes: Criscancia, Crescencia)\*; (g) le beau-frère entre aussi au couvent<sup>5</sup>.

Tout près de la version bas-allemande de la *Sächsische Weltchronik* est une version en haut-allemand de notre conte, qui a été publiée, en 1836, dans les *Altdeutsche Blätter* de M. Haupt et H. Hoffmann sous le titre de *Crescentia*<sup>6</sup>. Cette version ne diffère que par les traits suivants de la version de la *Sächsische Weltchronik*:

*Épisodes*: (a) la tour s'appelle Engelborg; (d) c'est l'ange Gabriel qui vient en aide à *Crescentia*, lorsqu'elle est jetée la seconde fois dans le Tibre<sup>7</sup>; l'ange lui dit de cueillir une herbe qui croît sous sa tête: cette herbe guérira tous les malades qui confesseront leurs fautes<sup>8</sup>.

Il a été dit plus haut (p. 60) que l'épisode de *Crescentia* n'a pas appartenu au fond primitif de la *Kaiserchronik*. Il a donc dû exister comme conte ou chanson à

<sup>1</sup> V. t. I, fasc. V (1860), pp. CL—CLI. Deux fois cette version renvoie, pour des épisodes omis, à la *Kaiserchronik* („daz vint man an der Cronica“). L'empereur y est appelé „swarz Dieterich“.

<sup>2</sup> V., pour cette date, *Sächsische Weltchronik*, éd. L. Weiland (*Mon. Germ. hist., Deutsche Chroniken*, t. II [1877]), p. 48.

<sup>3</sup> Pp. 139—43 (cap. 119). L'épisode ne se trouve que dans une partie des mss. de la *Sächsische Weltchronik*. Aussi n'a-t-il pas été publié par H. F. Massmann dans son édition de la chronique intitulée *Das Zeitbuch des Eike von Repgow* (Stuttgart 1857).

<sup>4</sup> Dans la *Kaiserchronik* cette tour ne portait pas de nom. Ici, il s'agit évidemment du *Château Saint-Ange*, qui portait au moyen âge le nom de *Castellum Crescentii* (d'après le célèbre tribun *Crescentius*, mort en 995; v. Massmann, *ouvr. cité*, III, 897—8; G. Paris, *Rom IX* [1880], 45—6) ou de *Domus Theodorici* (v. Massmann, *ouvr. cité*, III, 898; Müllenhoff, *Zs. f. d. Alt.*, XII [1860], 319—20). Or, il a été supposé (v. Schröder, *ouvr. cité*, pp. 67 et 289, note 1), non sans vraisemblance, que le nom de notre héroïne a été fait sur le nom de la tour (*castellum Crescentii*). Il se peut aussi que le nom de l'empereur et de son frère ait été inventé sous l'influence de l'autre nom de la tour (*domus Theodorici*). En aucun cas n'est admissible la supposition de W. Wackernagel (*Zs. f. d. Alt.*, VI [1848], 156\*) que la *Domus Theodorici* a tiré son nom du beau *Dietric* de la légende de *Crescentia*.

<sup>5</sup> Dans deux des mss. de la *Sächsische Weltchronik*, qui sont apparentés de près (Dresde, Kgl. Bibl. I 54 d, et Hanovre, Kgl. Bibl. XI, 674), c'est *l'archange Gabriel* (et non saint Pierre) qui vient en aide à *Crescentia*.

<sup>6</sup> T. I, pp. 300—8 (d'après le ms Leipzig, Bibl. Univ., no. 1279, XV<sup>e</sup> siècle). Une réimpression de cette version se lit dans l'*Altdeutsches Lesebuch* de W. Wackernagel, 2<sup>e</sup> éd. (1839), coll. 987—98 (l'histoire ne se trouve pas encore dans la 1<sup>re</sup> édition, de 1835).

<sup>7</sup> Cp. la version de deux des mss. de la *Sächsische Weltchronik* (v. ci-dessus note 5).

<sup>8</sup> A cet endroit il y a évidemment influence directe d'une version du *Miracle de la Vierge*.

part dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. C'est peut-être un dérivé de cette version primitive que nous avons dans une chanson en vers plats de huit syllabes (environ 1050 vers), conservée dans quelques mss. du XIV<sup>e</sup> siècle, si l'on ne préfère regarder cette chanson comme détachée postérieurement de la *Kaiserchronik*<sup>1</sup>. Dans tous les cas, les deux versions sont apparentées de très près; souvent même les vers sont presque identiques<sup>2</sup>. Cette version de l'histoire de Crescentia fut publiée en 1817, d'après le ms. dit de Kolocza, par le Comte J. N. Mailáth et J. P. Köffinger dans leur ouvrage intitulé *Koloczaer Codex altd deutscher Gedichte*<sup>3</sup>, et, en 1850, F. H. von der Hagen publia la même version, d'après un ms. de Heidelberg (Cod. palat. 341), dans ses *Gesamttabenteuer* sous le titre de *Crescentia*<sup>4</sup>. Outre quelques analyses en prose du conte<sup>5</sup>, il faut encore mentionner deux modernisations en allemand, l'une en vers par le comte J. N. Mailáth (1819)<sup>6</sup>, l'autre en prose par J. P. Lyser (1838)<sup>7</sup>. — Cette version, que nous appellerons la *Chanson de Crescentia*, ne diffère que par quelques traits insignifiants de la version de la *Kaiserchronik*:

*Épisodes*: (a) c'est le pape qui décide que celui qui se mariera le premier aura l'empire<sup>8</sup>; (g) Crescentia et son mari ne restent ensemble qu'une semaine.

La version de *Crescentia* nous a encore été conservée dans deux *livres populaires*.

L'un de ces livres populaires, que nous connaissons dans une réimpression moderne de O. F. H. Schönhuth, portant le titre: *Historie von der geluldigen Königin Crescentia*<sup>9</sup>, rappelle par plusieurs traits la version des *Altd deutsche Blätter*, mais semble en même temps être basé sur la *Chanson de Crescentia*. Nous annotons ici les divergences avec cette dernière version:

*Personnages*: (1) et (3) = *Altd. Bl.* *Épisodes*: (a) la tour est décrite comme dans les *Altd. Blätter*; (d) c'est un ange qui vient en aide à Crescentia et lui indique l'herbe sous sa tête (cp. les *Altd. Bl.*)<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> En général, on a admis cette seconde alternative. La première alternative a été défendue par K. Goedeke (v. son *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, 2<sup>e</sup> éd., I [1884], 43 [§ 25. 2]).

<sup>2</sup> F. H. von der Hagen (*Gesamttabenteuer*, I [1850], 513—21) a comparé les vers que cette version, d'un côté, et deux des mss. de la *Kaiserchronik* (Heidelberg, cod. pal. 361 = Massmann H, Schröder no. 4, et Vienne, K. K. Hof- und Staatsbibl. no. 2693 = Massmann W, Schröder no. 16), de l'autre, ont en commun.

<sup>3</sup> V. pp. 245—74 (Aventure 48). L'année suivante (1818), les vers 598—688 furent réimprimés, avec des corrections, dans un compte rendu de l'ouvrage par W. Grimm dans la *Leipziger Literatur-Zeitung*, 2<sup>e</sup> sér., coll. 1371—3 (reproduit dans *Kleinere Schriften von Wilhelm Grimm*, p. G. Hinrichs, II [1882], 201—3).

<sup>4</sup> T I, pp. 135—64 (no. 51 du ms.). Une analyse du poème est donnée pp. 131—3.

<sup>5</sup> V. F. W. Genthe, *Deutsche Dichtungen des Mittelalters*, II (1841), pp. 310—27; K. Goedeke, *Deutsche Dichtung im Mittelalter* (1854), p. 160 b—161 b (Goedeke traite en même temps de la version de la *Kaiserchronik*).

<sup>6</sup> *Auserlesene altd deutsche Gedichte*, pp. 101—42 (*Crescentia*; 908 vers).

<sup>7</sup> *Abendländische Tausend und eine Nacht*, V, 151—8.

<sup>8</sup> Il nous semble probable que la *Chanson de Crescentia* présente ici une altération de la leçon primitive, fournie par la *Kaiserchronik*: *diu phähte* a été interprété comme *der babest* (le pape)

<sup>9</sup> Reutlingen, s. d., in-12., 32 pp. Le livre est divisé en neuf chapitres. Sur le feuillet du titre il y a une gravure représentant un ange à genoux auprès de Crescentia dormante.

<sup>10</sup> Il y a encore un petit détail qui montre l'étroite affinité, pour certains passages, entre cette version et les versions des *Altd deutsche Blätter* et de la *Sächsische Wälthechnik*. Dans ces trois versions, c'est

L'autre livre populaire, qui nous est connu par une édition du XVI<sup>e</sup> siècle, porte le titre: *Ein schöne und wahrhaftige hystori von einer Kayserin zu Rom: genandt Crescentia: gar kurtzweylig zulesen*<sup>1</sup>. Cette version, qui présente certaines altérations dues à l'influence de versions étrangères à la version de *Crescentia*, diffère par les traits suivants de la *Chanson de Crescentia*, de laquelle elle se rapproche le plus:

*Personnages:* (2) Crescentia, fille de l'empereur de Rome, Octavianus<sup>2</sup>. *Épisodes:* (a) les deux Dietrich ne sont que princes romains; c'est la sainte Vierge qui conduit Crescentia à la maison du pêcheur; (b) le sénéchal est le propre frère du duc<sup>3</sup>; le meurtre s'accomplit en l'absence de Crescentia; (d) la sainte Vierge sauve Crescentia et lui donne une herbe pour guérir les lépreux<sup>4</sup>; (e) Crescentia guérit plusieurs personnes, avant d'aller chez le duc<sup>5</sup>; (f—g) le sénéchal est exilé; ce sont des messagers de l'empereur qui conduisent Crescentia à Rome.

Il nous reste enfin à mentionner la version métrique fortement abrégée, basée probablement sur la *Chanson de Crescentia*, qu'a léguée à la postérité le poète didactique autrichien de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle Heinrich der Teichner<sup>6</sup>. Cette version, inédite jusqu'à présent, diffère par les traits suivants de la *Chanson de Crescentia*<sup>7</sup>:

*Personnages:* (1—3) sans noms. *Épisodes:* (a) l'introduction manque; (f—g) le duc ne devient pas malade; l'impératrice guérit les malades, au moyen d'un remède, dans l'ordre suivant: le mari, le beau-frère, le sénéchal; les deux derniers sont jetés dans le Tibre; les époux vivent ensemble deux années.

le sénéchal (livre pop., p. 22; „der Haushofmeister“; *Altd. Bill.*, p. 305; „der ungetrawe vicedom“; *Sächs. Wehr.*, p. 142; „de untruwe vizedom“) qui conseille le premier de noyer Crescentia; dans la version de la *Kaiserchronik* et dans la *Chanson de Crescentia*, ce conseil est donné par la femme du duc (*Kchr.*, éd. Schröder, v. 12301; „des herzogen trüt“; *Köl. Cod.*, v. 730; „des herzogen trut). L'erreur de la rédaction des *Altdeutsche Blätter* et de celle de la *Sächsische Weltchronik* s'explique par le double sens du mot *trüt* („personne en qui on peut se fier, confident, ami“ et, plus spécialement, „femme, épouse“). Nous sommes surpris que M. Schröder, dans le Glossaire de sa belle édition de la *Kaiserchronik* (p. 433), traduise *trüt* v. 12301 par „vertrauter“. Il nous semble de toute évidence, à cause du v. 12306 („wer solte sich an wibe rede cheren?“), qu'il s'agit de la femme du duc. Cp. L. Weiland, *ouvr. cit.*, p. 142, note 2.

<sup>1</sup> C'est Mussafia (*Wiener Sitzungsber., philos.-hist. Classe.* LI, 665—7) qui a signalé cette version d'après une édition in-4<sup>o</sup> sans date, imprimée à Landshut, dont un exemplaire se trouve à la Bibl. impér. de Vienne. Milles Hedvig et Irma Rosen, de Vienne, ont bien voulu nous fournir une copie de cet exemplaire.

<sup>2</sup> Il y a sans doute, à cause de ce nom, quelque réminiscence de la version continentale des *Gesta Romanorum* (v. p. 27).

<sup>3</sup> Influence du *Miracle de la Vierge?*

<sup>4</sup> Cp. la version du livre populaire publié par Schönhuth.

<sup>5</sup> Cp. le *Miracle de la Vierge* (ci-dessus p. 34).

<sup>6</sup> Th. G. v. Karajan (*Denkschr. der Kais. [Wiener] Akad. der Wiss., philos.-hist. Cl.*, VI [1855], 97) place la carrière poétique de Der Teichner entre 1330 et 1375. Fr. Pfeiffer (*Germania*, I [1856], 379—80) admet comme seules dates sûres les années 1350—1377. — Le premier vers du poème: „In der Römer puch man las“ pourrait faire supposer que le poème est tiré directement de la *Kaiserchronik*, mais probablement il ne faut y voir qu'une de ces indications trompeuses destinées à rassurer des lecteurs sceptiques. Le contenu du poème de Der Teichner laisse la question ouverte.

<sup>7</sup> Mussafia (*Wiener Sitzungsber., philos.-hist. Cl.* LI [année 1865], 667—8) l'a résumée sommairement (avec des extraits) d'après un ms. de la Bibl. impér. de Vienne (cod. 2848, fol. 45<sup>b</sup>—49<sup>b</sup>). Une analyse très abrégée avait été donnée déjà en 1748 par J. Chr. Gottsched (*Neuer Büchersaal der schönen Wissenschaften und freyen Künste*, VI, 73) d'après un ms. de Gotha (de l'année 1497, où cette version porte le titre: *Eine Schöne Historj von einer edlen Kaiserin*; cp., pour ce ms., F. H. von der Hagen et J. G. Büsching, *Literarischer*

## CHAPITRE VIII

*Hildegarde*

Jusqu'à présent, notre légende n'a été rattachée qu'à des personnages fictifs ou vaguement définis. Avec le groupe de versions que nous abordons maintenant, nous entrons en pleine histoire: l'héroïne, *Hildegarde*, est la deuxième (ou troisième) femme de Charlemagne (morte le 30 avril 783), et le mari, c'est Charlemagne lui-même.

La plus ancienne de toutes les versions d'*Hildegarde* est une version allemande manuscrite, faisant partie d'une chronique de l'abbaye de Kempten en Bavière, écrite en 1507 de la main de Johannes Kräler, notaire de Kempten, et appartenant aujourd'hui à un particulier de cette ville<sup>1</sup>. Cette version, qui a été publiée par M. Karl Reiser dans ses *Sagen, Gebräuche & Sprichwörter des Allgäus, aus dem Munde des Volkes gesammelt*, tome I (1897), sous le titre: *Hildegard und Taland*<sup>2</sup>, se trouve aussi dans quelques autres mss., postérieurs à celui écrit par Kräler<sup>3</sup>. L'auteur en fut fort probablement un certain maître d'école, Johannes Birckius (Birck), qui a composé diverses chroniques mensongères sur l'abbaye de Kempten. La chronique que nous possédons dans la copie de Kräler, chronique continuée par celui-ci jusqu'en 1507, ne peut avoir été écrite qu'après 1481, probablement en 1484 ou 1485<sup>4</sup>. Dans cette chronique Birck a voulu ajouter un nouveau trait à l'honneur de la patronne du couvent de Kempten en mettant sur son compte une pieuse légende qu'il connaissait. Vu la manière extrêmement légère dont Birck traite la vérité historique, il est très difficile de dire si Birck a entendu

*Grundriss zur Geschichte der deutschen Poesie* (1812), pp. 409—10; Fr. Jacobs et F. A. Ukert, *Beiträge zur ältern Litteratur*. II (1836—1837), 316—7. Une copie, faite par Gottsched, de la version du ms de Gotha se trouve dans la Bibl. royale de Dresde (M 203); c'est la copie signalée par Fr. Adelung, *Altdeutsche Gedichte in Rom* etc. (1799), pp. XXVIII—XXIX (Churfürstl. Bibl. zu Dresden Nr. 105). — Nous publions la version de Der Teichner dans notre *Appendice* (N) d'après la copie de Gottsched.

<sup>1</sup> M. Martin Leichtle, rentier, qui a bien voulu nous permettre de prendre connaissance du ms. en question („Kleinere Kräler'sche Chronik“, fol. 23 r<sup>o</sup> — 28 v<sup>o</sup>).

<sup>2</sup> Pp. 442—8 (no. 542).

<sup>3</sup> Nous avons vu cette même version, avec des variantes de peu d'importance, dans les mss. Munich, Kgl. Hof- und Staatsbibl., cod germ 5821 („Chronik des Stiftes u der Grafschaft Kempten, zusammengetragen von des Stiftes Hofmeister Georg Fläschütz 1544“, fol. 54 r<sup>o</sup> — 58 r<sup>o</sup> (la fin, après le passage où il est dit qu'Hildegarde bâtit le couvent, manque), et cod. germ. 5822 (copie du XVIIe siècle d'une partie du ms. précité), fol. 8 v<sup>o</sup> — 16 r<sup>o</sup> (sans pagination).

<sup>4</sup> Pour ce qui concerne les „Lügenchroniken“ de Kempten et leur auteur présumable, v. F. L. Baumann dans *Alemannia. Zeitschrift für Sprache, Litteratur und Volkskunde des Elsasses, Oberrheins und Schwabens*, IX (1881), 187—91, et le même auteur, *Forschungen zur Schwäbischen Geschichte* (1899), pp. 3—29 (comme extrait de cet ouvrage avait paru déjà en 1895, dans la revue *Allgäuer Geschichtsfreund*, année 1895, p. 61 et suiv., un mémoire intitulé: *Die Kemptner Chroniken des ausgehenden 15. Jahrhunderts*). Dans le dernier ouvrage, M. Baumann traite spécialement de notre chronique (no. 6: *Kleinere Kräler'sche Chronik*) aux pp. 14—23.

raconter notre légende à peu près dans la forme sous laquelle il nous l'a léguée (sauf les noms propres et la fin concernant le couvent de Kempten), ou bien s'il a librement arrangé une version du *Miracle de la Vierge*, qui est dans tous les cas la source, soit directe, soit indirecte, de la version de Birck<sup>1</sup>. Nous sommes très porté à croire que la seconde alternative est la bonne, car, d'une part, nous ne connaissons aucune version de notre légende qui soit à peu près semblable à celle de Birck, moins les noms propres et la fin; d'autre part, il est assez naturel que Birck, pour ne pas s'exposer trop facilement à être accusé de plagiat et de mensonge, ait altéré la version qu'il avait devant lui ou qu'il avait entendu raconter. Voici par quels traits la version de Birck (copie Kräler) diffère du miracle latin:

*Personnages*: (1) Charlemagne; (2) Hildegarde; (3) Taland; (4) le chevalier de Freydenberg, au service de la sœur d'Hildegarde, Adelinde; (5) et (7) manquent. *Épisodes*: (a) Charlemagne, partant, en 765, pour combattre les infidèles, confie Hildegarde et ses enfants à Taland; celui-ci construit un palais avec trois portes, l'une derrière l'autre, pour les rendez-vous; il raconte à Charlemagne qu'Hildegarde l'avait enfermé; Charlemagne ordonne à ses valets de noyer l'impératrice; jetée dans l'eau, elle promet à la sainte Vierge de bâtir un couvent, si elle échappe à la mort; sauvée, elle parvient à une maison princière, où elle est bien traitée; un jour qu'elle se tenait à une fenêtre du château, elle est découverte par Taland et Charlemagne, qui passaient près de là; Charlemagne ordonne cette fois à ses valets de la conduire dans une forêt et de lui arracher les yeux; le chevalier sauveur, qui connaît Hildegarde, laisse les valets, qui n'ont pas voulu violer leur victime, prendre les yeux de son chien pour les remettre à l'empereur en signe de leur obéissance; les épisodes (b) et (d) manquent; (e) Hildegarde s'expatrie, en compagnie d'une demoiselle Rosina de Bodmann, et se met à étudier les qualités curatives des plantes et des pierres précieuses, de sorte qu'elle arrive à guérir toutes sortes de maladies, surtout la cécité; sa réputation devient si grande, qu'elle est appelée par le pape Léon à Rome, où elle continue, inconnue, d'exercer son métier de médecin; (f) Taland, devenu lépreux et aveugle, se rend avec l'empereur à Rome pour consulter la célèbre femme; (g) quand il arrive à la maison d'Hildegarde, celle-ci lui fait dire par son amie qu'il doit d'abord aller se confesser; comme il ne dit pas son crime envers Hildegarde, il est renvoyé se confesser; étonnés de la guérison de Taland, le pape et l'empereur veulent savoir qui la femme est; elle apparaît à l'église Saint-Pierre et se fait connaître; Taland est exilé; pour tenir sa promesse, Hildegarde fait bâtir le couvent de Kempten et le dote de riches domaines.

En lisant la version de Birck, on se demande comment Birck a eu l'idée d'attribuer à la patronne de l'abbaye de Kempten le sort qu'aurait subi une impératrice de Rome non nommée. Est-ce qu'il y avait eu, par hasard, quelque ressemblance entre la vie d'Hildegarde et celle de l'impératrice du miracle latin? Nous avons consulté les chroniques du moyen âge afin de savoir si Charlemagne a répudié Hildegarde, elle aussi (on sait que Charlemagne changeait volontiers d'épouses -- et de concubines<sup>2</sup>), mais en vain. Ce qu'on sait d'authentique sur la vie d'Hildegarde, se réduit à peu

<sup>1</sup> L'assertion de Birck, au commencement de sa version de notre légende, qu'il l'a tirée „von alter poetischer latin“ est naturellement sujette à caution.

<sup>2</sup> Dans la version même de Birck nous trouvons un curieux témoignage des mœurs peu rigides du grand monarque. La chronique dit que, quand l'empereur eut retrouvé son épouse, „do tett der selbig kaiser Karolus die köpswyber alle von im“ (éd. Reiser, p. 447).

près aux faits suivants: Hildegarde, fille d'Imma, arrière-petite-fille de Godefroy, duc d'Allemagne († en 709), naquit en Souabe<sup>1</sup> vers 757—758<sup>2</sup>; à l'âge de douze ans accomplis, pendant la seconde moitié de l'année 770 ou au commencement de l'année 771, elle devint l'épouse de Charlemagne<sup>3</sup>, après que celui-ci eut répudié la fille de Didier, roi de Lombardie<sup>4</sup>; elle donna à son mari quatre fils: Charles († en 811),

<sup>1</sup> Einhardi *Vita Karoli Imperatoris*, cap. 18 (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 453): „Hildegardem de gente Suavorum, praecipuae nobilitatis feminam, in matrimonium accepit:“ Thegani *Vita Hludovici Imperatoris*, cap. 2 (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], pp. 590—1): „nobilissimi generis Suavorum puellam, nomine Hildigardam, quae erat de cognatione Gotefridi ducis Alamannorum. Gotefridus dux genuit Huochingum, Huochingus genuit Nebi; Nebe genuit Imma; Imma vero genuit Hiltigardam beatissimam reginam“. Dans les „chroniques de Kempen“ il est raconté qu'Hildegarde était fille d'Hildebrand, duc de Souabe, et de la Bavaroise Regarda, qui résidaient au château d'Andechs en Bavière, assertion tenue pour vraie et adoptée par Münster (S. Münster, *Cosmographia. Beschreibung aller Lender* [Bâle 1544], p. CCCLXXXVII), Brusch (G. Bruschius, *Chronologia Monasteriorum Germaniae* [éd. 1682], p. 89), Rader (M. Rader, *Bavaria Sancta* [1615—1624], t. II, p. 102) et nombre d'autres historiographes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. (Que le nom de la mère d'Hildegarde ait été „Imma“, c'est ce qui ressort aussi d'une charte de l'année 786, provenant du frère d'Hildegarde, Gerold, dans laquelle on trouve parmi les témoins: „Imma genitrix“ (v. H. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen*, I [1863], 101—2, no. 108; cp. aussi Chr. Fr. Stälin, *Wirttembergische Geschichte*, I [1841], 245).

<sup>2</sup> Cette date n'est pas indiquée dans les chroniques du moyen âge; mais, comme on sait qu'Hildegarde est morte le 30 avril 783, elle peut être déduite d'un passage de l'épithaphe bien connue composée par Paul Diacre à l'occasion de la mort de la reine (v. Pauli Warnefridi *Liber de Episcopis Mttenensibus* dans les *Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 266; cp. *Mon. Germ. hist.*, *Poetae latini aevi Carolini*, t. I, part. I [1880], pp. 58—9: *Epitaphium Hildegardis Reginae*, vers 21—24):

„Alter ab undecimo iam te suscepit annus,  
Cum vos mellifluus consotiativ amor;  
Alter ab undecimo rursus te sustulit annus,  
Heu genitrix regum, heu decus atque dolor!“

Par „alter ab undecimo“ Paul Diacre a sans doute voulu dire „le treizième“, quoique Virgile semble avoir employé la même expression dans le sens de „douzième“ (*Ecl.* VIII, 39: „Alter ab undecimo tum me iam ceperat annus“); cp. J. Havet dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. XLVIII [1887], p. 49. Mais déjà le grammairien Servius (IV<sup>e</sup> siècle) expliquait l'expression de Virgile par „tertius decimus“ (v. *Commentarii in Virgilium Serviani*, éd. H. A. Lion [1826], II, 151), et les deux commentateurs de Térence, Donat (IV<sup>e</sup> siècle) et Euphrasius (X<sup>e</sup> siècle), avaient la même opinion sur l'expression „alter ab undecimo“ (v. à propos de *Andria* I, I, 50, l'éd. de R. Klotz, t. I [1838], pp. 21 et 178—9). — L'assertion de Brusch qu'Hildegarde serait née en 732 (v. G. Bruschius, *ouvr. cit.*, p. 91) est toute fantaisiste. De même, il n'y a aucune preuve sérieuse pour l'année 753, proposée par D. Papebroch (v. *Acta Sanctorum*, Apr. t. III [1675], p. 791 [Comm. praev. cap. 13]).

<sup>3</sup> En faveur de la première date parle une charte du mois de juillet 771, dans laquelle Charlemagne mentionne déjà son fils Charles, l'aîné de ses fils avec Hildegarde (v. cette charte dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XLVIII [1887], 226—8, et les commentaires de J. Havet, *ibid.*, pp. 46—8); cp. cependant, sur la valeur de cette charte, S. Abel et B. Simson, *Jahrbücher des Fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, I (2<sup>e</sup> éd., 1888), 673. Dans une autre charte, probablement aussi apocryphe, du 1<sup>er</sup> mai 783 (v. S. Abel et B. Simson, *ouvr. cit.*, I, 449, note 2, et J. F. Böhmer et E. Mühlbacher, *Regesta Imperii. I. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751—918*, I [1889], 95 [no. 253]), Charlemagne dit avoir perdu sa femme dans la treizième année de leur mariage („dulcissima coniux nostra obiit in anno tertio decimo coniunctionis nostrae“; v., sur l'authenticité de cette datation, J. Havet, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XLVIII [1887], 50, note 1). Encore un fait qui parle en faveur de l'année 770, c'est que déjà en 784 le fils aîné de Charlemagne et d'Hildegarde, Charles, remportait une victoire sur les Saxons (v. S. Abel et B. Simson, *ouvr. cit.*, I, 473—5; cp. J. Havet, *art. cit.*, p. 51).

<sup>4</sup> V. Einhardi *Vita Karoli Imperatoris*, cap. 18 (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 453): „Deinde cum matris hortatu [Karolus] filiam Desiderii, regis Langobardorum, duxisset uxorem, incertum qua de causa, post annum eam repudiavit, et Hildegardem — in matrimonium accepit“; cp. *Moosch. Synagall.*, II, 17 (*Mon. Germ. hist.*, script. t. II [1829], p. 759): „filiam Desiderii Longobardorum principis duxit

Pépin ( $\frac{1}{4}$  en 810)<sup>1</sup> et les deux jumeaux (nés en 778)<sup>2</sup> Lothaire, qui mourut bientôt, et Louis, qui devint le successeur de Charlemagne, ainsi que cinq filles: Rothrude, Adélaïde, Berthe, Gisèle et Hildegarde<sup>3</sup>; en 773—774 et en 780—781 elle visita l'Italie avec son mari<sup>4</sup>; elle mourut le 30 avril 783 à Thionville en Lorraine et fut enterrée à Metz, dans l'église de Saint-Arnoul<sup>5</sup>; son caractère était doux et pieux<sup>6</sup>. Telles étant les données historiques concernant Hildegarde qu'on a le droit de regarder comme sûres, il va sans dire que les hypothèses de quelques savants, qu'Hildegarde aurait été la première femme de Charlemagne, abandonnée pour la fille de Didier et puis reprise après la répudiation de celle-ci<sup>7</sup>, n'ont aucune valeur. Il est même à peu près certain qu'Hil-

uxorem. Qua non post multum temporis, quia esset clinica et ad propagandam prolem inhabilis, iudicio sanctissimorum sacerdotum relicta velut mortua. . . Il est fort probable qu'Eginhard s'est trompé sur la durée du mariage de Charlemagne et de la fille de Didier. La répudiation a dû avoir lieu très peu de temps après les épousailles (v. Herimanni Augiensis *Chronicon* dans les *Mon. Germ. hist.*, script. tom. V [1844], p. 100: „770. Karolus filium Desiderii regis Langobardorum, adducte Bertha matre sua, uxorem duxit, sed statim eam repudiavit“; *Chronicon Suevicum Universale*, cap. 3, dans les *Mon. Germ. hist.*, script. tom. XIII [1881], p. 63: „770. Karolus filium Desiderii regis Longobardorum uxorem duxit et statim repudiavit.“) ce qui s'accorde avec ce qui a été dit dans la note précédente sur la date du mariage de Charlemagne avec Hildegarde. Cp. cependant S. Abel et B. Simson, *ouvr. cité*, I, 672.

<sup>1</sup> V., pour la date de la mort de ces deux fils, Thegani *Vita Hludowici Imperatoris*, cap. 5 (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 591).

<sup>2</sup> V. *Vita Hludowici Imperatoris*, cap. 3 (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 608): „Rediens ergo [ex Hispania] rex reperit coniugem Hildegardam binam edidisse prolem masculam; quorum unus imatura morte praereptus, ante pene mori quam sub luce vivere coepit, alter [Hludowicus] prospero eventu materno fusus utero, infantilibus nutriebatur impendiis. Nati sunt autem anno incarnationis domini nostri Iesu Christi septingentesimo septuagesimo octavo“.

<sup>3</sup> V. Pauli Warnefridi *Liber de Episcopis Mettensibus* (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 265): „ex Hildegard coniuge quattuor filios et quinque filias procreavit“. Einhard nomme trois filles (v. Einhardi *Vita Karoli Imperatoris*, cap. 18 (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 453): „de qua [sc. Hildegarde] tres filios, Karolum videlicet et Pippinum et Ludowicum, totidemque filias, Hruodindem et Bertham et Gislam, genuit“; les noms des deux filles Adélaïde et Hildegarde, mortes jeunes, nous sont connus par des épitaphes de Paul Diaire (v. *Mon. Germ. hist.*, *Poetae latini aevi Carolini*, t. I, part. I [1880], pp. 59—60: XXIII. *Epitaphium Adelidis filiae Karoli Regis* . . . et XXIV. *Epitaphium Hildegardis filiae cuius supra*). Cp. S. Abel et B. Simson, *ouvr. cité*, I, 449 et 458, note 6.

<sup>4</sup> V. S. Abel et B. Simson, *ouvr. cité*, I, 148—9, 193, 369, 386, 463 (note 5).

<sup>5</sup> V. Pauli Warnefridi *Liber de Episcopis Mettensibus* (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. II [1829], p. 265): „Quae Hildegard apud urbem Mettensem in beati Arnulfi oratorio requiescit“; *Annalium veterum fragmenta partim ex Mettensibus desunta* (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. XIII [1881], p. 30): „Obiit [anno 783] beatae memoriae Hildegardis regina 2. Kal. Maii, quod evenit tunc in vigilia ascensionis Domini, et sepulta est iuxta urbem Mettensem in basilica apostolorum et beati Arnulfi“, et *Historia S. Arnulfi Mettensis*, p. 37 (*Mon. Germ. hist.*, script. tom. XXIV [1879], p. 535): „Anno ab incarnatione domini nostri Iesu Christi 783. obiit beate memoriae gloriosa ac venerabilis regina Hildegardis 2. Kal. Maii, quod evenit tunc in vigilia ascensionis Domini, et sepulta est iuxta urbem Metensem in basilica Apostolorum“. Cp. S. Abel et B. Simson, *ouvr. cité*, I, 449. — D'après les „chroniques de Kempten“ et les auteurs qui s'en sont servis, c'est à Kempten qu'Hildegarde aurait été enterrée. Tout au plus, son corps a pu y être transporté plus tard, puisqu'il paraît qu'on a trouvé à Kempten, au X<sup>e</sup> siècle, une inscription funéraire sur la reine Hildegarde (v. G. Bruschius, *ouvr. cité*, p. 197; cp. *Acta Sanctoaron.*, Apr. t. III [1875], p. 789 [Comm. praev. capp. 4 et 5]). Cp. aussi l'assertion d'un document du X<sup>e</sup> siècle, fabriqué au monastère de Saint-Gall (*Genealogiae Karolorum*, no. VII, dans les *Mon. Germ. hist.*, script. tom. XIII [1881], p. 248): „Hludowicus Pius — — — sepultus est Campidone cum matre sua“.

<sup>6</sup> V. S. Abel et B. Simson, *ouvr. cité*, I, 450—1.

<sup>7</sup> V. D. Papbroch dans les *Acta Sanctoaron.*, Apr. t. III (1675), p. 791 (30 avril): De B. Hildegarde Regina, Campidone in Svevia. Comm. praevius, cap. 12, et J. A. Träger, *Ideen zu einer künftigen Revision*



degarde n'a pas fondé le couvent de Kempten, assertion fondée essentiellement sur une charte apocryphe, datée le 3 avril 773, par laquelle, entre autres, Charlemagne confirma une donation de sa femme Hildegarde au couvent de Kempten<sup>1</sup>. Si à cela on ajoute que *Taland* semble être un personnage entièrement fictif<sup>2</sup>, que les personnages figurant sous les noms de *Freydenberg* et de *Rosina von Bodmann* ont sûrement été introduits dans l'histoire d'Hildegarde pour rehausser l'éclat de deux familles souabes<sup>3</sup>, que Charlemagne n'a pas fait d'expédition guerrière contre les Musulmans de la Terre Sainte<sup>4</sup>, et enfin qu'il n'était pas encore empereur en 765, il est évident que le récit de Birck n'est fondé sur aucun fait historique<sup>5</sup>.

über das *Alter Karls des Grossen und seiner ersten rechtmässigen Vermählung mit Hildegard* (1820), pp. 30-2. Cp. aussi J. Hübner, *Genealogische Tabellen*, t. I (1737), tabl. 25, et L. v. Ranke, *Weltgeschichte*, t. VI, part. I (1885), p. 181 (il y a ici probablement un simple lapsus calami: „Hildegarde“ pour „Himiltrude“; cp. t. V, part. II [1884], p. 113).

<sup>1</sup> V., pour cette charte (publiée plusieurs fois, la première fois probablement vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle par Seb. Münster dans sa *Cosmographia universalis*, éd. Bâle, s. d. [1550?], pp. 562-3), J. F. Böhmer et E. Mühlbacher, *ouvr. cité*, I, pp. 65-6 (no. 157). Peut-être les chroniques mêmes de Birck ont-elles produit l'inscription suivante, trouvée sur une colonne du couvent de Kempten et datant de 1484:

„Hildegardis DCCLXXIII fundavit  
Carolus DCCLXXIV confirmavit  
Adrianus DCCLXXVII dedicavit  
Adelgarius DCCLXXVIII inchoavit“

(v. G. Bruscius, *ouvr. cité*, p. 89; cp. A. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V [1831], p. 193). — Il est cependant possible qu'Hildegarde ait fait restaurer le couvent de Kempten et l'ait richement doté. Du moins, d'après une charte (peut-être apocryphe) du 1<sup>er</sup> septembre 839, Hildegarde a-t-elle fait déposer à Kempten les corps des saints martyrs Gordien et Epimachus (v., pour cette charte, J. F. Böhmer et E. Mühlbacher, *ouvr. cité*, I, 368 [no. 967]; cp. S. Abel et B. Simson, *ouvr. cité*, I, 451). — V., sur l'histoire véridique du couvent de Kempten, F. L. Baumann, *Geschichte des Allgäu*, I (1881), 108-10.

<sup>2</sup> Bruschi, dans sa *Chronologia Monasteriorum* (éd. 1682), pp. 91 et 93, dont nous parlerons encore, donne à Taland pour mère *Leutbwa*, seconde femme de Pcpin le Bref. J. Hübner, *Genealogische Tabellen*, t. I (1737), tabl. 25, dit, d'après notre légende naturellement: „Talandus — — soll sich in die Kayserin Hildegard verliebt haben“.

<sup>3</sup> V., sur la famille Freydenberg, J. Chr. von Hellbach, *Adels-Lexikon* (1825-1826), I, 381a; *Stammbuch des blühenden und abgestorbenen Adels in Deutschland*, I (1860), 381a; sur la famille Bodmann, Hellbach, *ouvr. cité*, I, 157b; *Stammbuch* etc., I, 140; A. Poinssignon, *Bodman'sche Regesten* (1880-1883, *Anhang zu den Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*, fasc. X-XI). Le nom de *Rosina* se rencontre souvent dans cette dernière famille (v. D. Hartard von und zu Hattstein, *Die Höheit des deutschen Reichs-Adels*, III [1740], 78, 79 et 83), et notre *Rosina*, compagne d'Hildegarde, a même trouvé une place dans la *Germania topo-chrono-stemmatographica sacra et profana* de l'historiographe Gabriel Bucelinus (t. II [1662], App., p. 363: „Rosina Bodman. S. Hildegardis Aulica & peculiariter dilect. A. 770“), naturellement d'après notre légende. — Nous ne saurions dire si *Adelinde*, épouse d'Otto, comte de Kesselberg, a vraiment été la sœur d'Hildegarde, comme le prétendent Birck et ses imitateurs; v., concernant cette Adelinde, *Acta Sanctarum*, Aug. tom. VI (éd. 1808), pp. 492-4 (25 août).

<sup>4</sup> Qu'il s'agisse d'une expédition en Terre Sainte, c'est ce qui ressort clairement d'un passage de la version de Birck où Charlemagne dit: „Nun byn doch ich by dem hälligen grab gewesen“ (éd. Reiser, p. 444).

<sup>5</sup> Mentionnons en passant que la même Hildegarde a été faite héroïne d'une légende pieuse dans laquelle il est raconté que l'innocence d'Hildegarde, qui avait été accusée d'adultère, fut démontrée par le fait qu'un rayon de soleil supporta ses gants, qu'elle avait ôtés pour faire sa prière (v. *Hist. S. Arnulfi Mettensis*, p. 36 [*Mon. Germ. hist.*, script. tom. XXIV (1879), pp. 534-5]). Le même miracle est, d'ailleurs, raconté à propos de la pieuse Cunégonde, épouse de l'empereur Henri II (morte en 1033); v. *Vita sanctae Cunegundis*, cap. 8 (*Mon. Germ. hist.*, script. t. IV [1841], p. 823).

La légende que Birek avait fabriquée en l'honneur d'Hildegarde ne se serait sans doute pas répandue hors des cercles intéressés en Souabe<sup>1</sup>, si un historiographe du XVI<sup>e</sup> siècle, Gaspar (Caspar) Bruschius (Brusch) n'avait eu l'idée de se servir de la chronique de Birek, pour l'histoire de Kempten, dans son ouvrage intitulé *Monasteriorum praecipuorum ac maxime illustr. Chronologia* (1551). En conséquence, il y donne aussi notre légende sans sembler soupçonner son caractère peu sûr<sup>2</sup>. La version abrégée de Brusch diffère un peu de celle de Birek, l'auteur ayant voulu compléter et corriger quelques détails de sa source:

*Épisodes:* (a) Charlemagne part pour une guerre contre les Saxons; Hildegarde, condamnée à être noyée, est à temps prévenue du danger?; (e) elle se rend à Rome, sans y être appelée par le pape; (g) Taland se confesse pleinement tout de suite.

Une traduction allemande de la version latine de Brusch nous est connue par quelques mss. des XVI<sup>e</sup>—XVIII<sup>e</sup> siècles, dont le plus ancien (Munich, Kgl. Hof- und Staatsbibl., cod. germ. 5823) porte le titre: *Beschreib vnd Stüftung desz Fürstlich Gottshauszes zu Kempten*<sup>3</sup>.

Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un autre historiographe allemand, Martin Crusius (1526—1607), raconta, dans ses *Annales Suevici* (1595)<sup>4</sup>, la légende d'Hildegarde d'après la version de Brusch, tout en se servant en même temps de la chronique de Birek<sup>5</sup>. Voici deux traits par lesquels la version de Crusius diffère de celle de Brusch:

*Épisodes:* (a) Hildegarde est jetée dans le fleuve?; (g) Taland ne confesse pas tout d'abord son crime envers sa belle-sœur<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> On sait qu'Hildegarde est regardée comme la patronne de Kempten; la ville est encore pleine de ses souvenirs (entre autres, sa statue décore une fontaine sur le „Residenzplatz“, et non loin de Kempten il y a une „Hildegardis-Quelle“, ornée d'un bas-relief de la pieuse „impératrice“ et portant la date „Anno dm DCCCLXXVII“). Ce qui nous intéresse davantage ici, c'est qu'il y avait autrefois dans un hôpital de Kempten, actuellement disparu („Spital der Altstadt Kempten“), une fresque du XVI<sup>e</sup> siècle représentant Hildegarde avec Taland et le premier abbé de Kempten, Audogar. Une copie à l'aquarelle de cette fresque est entre les mains de M. Martin Leichte, à Kempten. Cp. F. L. Baumann, *Geschichte des Allgäus*, I (1881), 75, où se trouve une reproduction de cette copie.

<sup>2</sup> V. l'édition de 1682 (portant le titre: *Chronologia Monasteriorum Germaniae praecipuorum ac maxime illustrium*), pp. 93—7. Brusch dit avoir trouvé notre légende „Campidoni in veteribus monasterii amalibus“.

<sup>3</sup> „Clam admonita“. Brusch a peut-être mal interprété sa source, qui dit (éd. Reiser, p. 444): „Do verhyez sy [Hyltgart] vuser frowen, das sy jr vszhulff [sc. dem wasser], so wölt sy durch iren willen ain gotzhusz buwen. Also halff ir unser frow vsz. Darnach kam sy an ainen hoff“ — —.

<sup>4</sup> Notre histoire s'y lit fol. 1 r<sup>o</sup>—6 r<sup>o</sup> (sans pagination); l'histoire des abbés de Kempten y va jusqu'à l'année 1555. Les autres mss. sont: 1) Munich, Kgl. Hof- und Staatsbibl., cod. germ. 5824: *Beschreibung vnd Stüftung Dess Fürstlichen Kloszers und Gottshauszes zu Kempten* (jusqu'en 1678); la légende occupe fol. 1 r<sup>o</sup>—5 r<sup>o</sup>; et 2) Munich, Kgl. Hof- und Staatsbibl., cod. germ. 2922: *Vrsprung vnd Stüftung desz Hochfürstl. Stüftles vnd Gottshauszes zu Kempten* (jusqu'en 1728); la légende occupe fol. 1 v<sup>o</sup>—10 v<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Pp. 316—8 (Lib. XII, cap. II.). Le passage a été réimprimé par J. Ph. à Vorburg, *Historiae*, X (1659), 45.

<sup>6</sup> Crusius lui-même (p. 316) dit avoir tiré la légende d'Hildegarde de Brusch et d'un „M. Sc. vetere libro Germanico“.

<sup>7</sup> Cp. la version de Birek. Crusius ajoute lui-même entre parenthèses: „vt est in M. Sc. libro“.

<sup>8</sup> Cp. la version de Birek.

La légende d'Hildegarde se rencontre aussi dans la traduction allemande des *Annales Suevici* par Johann Jacob Moser: *Schwäbische Chronik* (1733)<sup>1</sup>.

Une fois entrée pour tout de bon dans la littérature historique de l'Allemagne, la légende d'Hildegarde y fait son chemin pendant les siècles suivants, toutefois le plus souvent à titre de tradition douteuse ou fabuleuse. Ainsi, nous retrouvons notre légende, sans doute d'après Brusch, quoique l'auteur ne cite que les „*Annales Campidonenses*“, dans la *Güllichische Chronik* (1611) d'Adelerius Erichius<sup>2</sup>. De Crusius, d'autre part, vient la version quelque peu abrégée de Christoph Lehmann dans sa *Chronica der freyen Reichs Stadt Speier* (1612), laquelle porte le titre: *Von Talandi Königs Caroli unehelichen Bruders grosser Untreu, so er dem König und seinem Gemahl Hildegart erwiesen*<sup>3</sup>. Puis, nous rencontrons notre légende dans un ouvrage inédit de M. Johann Megglin, *Auff vnnnd Nidergang äess Fürstlichen Stüffts vnnnd Gottshaus: Kempten* (1632)<sup>4</sup>. Citons ensuite les ouvrages historiques suivants qui, plus ou moins longuement, donnent la légende d'après Brusch: *Historia Caroli Magni* de Johannes Joachim Frantz (1644)<sup>5</sup>, les *Acta Sanctorum* (1675)<sup>6</sup>, les *Annales Ecclesiastici Francorum* de Charles Le Cointe (1676)<sup>7</sup>, *La Monarchie Sainte, historique, chronologique et généalogique de France* de Modeste de S. Amable (1677)<sup>8</sup>, les *Annales Imperii Occidentis Brunsvicensis* de Gottfried Wilhelm Leibniz (mort en 1716)<sup>9</sup>; etc. etc. Même un historien du XIX<sup>e</sup> siècle, Joh. Bapt. Haggenmüller, raconte encore notre légende dans son histoire de Kempten (*Geschichte der Stadt und der gefürsteten Grafschaft Kempten*, t. I, 1840)<sup>10</sup>.

Naturellement notre légende ne se rencontre pas seulement dans des ouvrages d'histoire, où les auteurs tâchent plus ou moins sérieusement de ne raconter que des faits authentiques; nous la retrouvons aussi dans des ouvrages d'un caractère moins sérieux, des recueils d'anecdotes et d'histoires édifiantes. Les sources sont toujours

<sup>1</sup> Pp. 269—70.

<sup>2</sup> Fol. 191 v<sup>o</sup> — 192 r<sup>o</sup> (livre IV, chap. Ier).

<sup>3</sup> V. la 4<sup>e</sup> éd. (1711), pp. 213—4 (livre III, chap. XXXI).

<sup>4</sup> Ms. Munich, Kgl. Hof- und Staatsbibl., cod. germ. 5826, fol. 7 v<sup>o</sup> — 10 v<sup>o</sup> (chap. 4—5). L'auteur, curé d'Undersriedt (Unterried, Bavière), cite Brusch et Crusius. Une copie de la chronique de Megglin fut faite au commencement de XIX<sup>e</sup> siècle (ms. Munich, Hof- und Staatsbibl., cod. germ. 5124); notre légende y occupe fol. 6 v<sup>o</sup> — 9 r<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Pp. 94—5. Frantz renvoie à „antiquorum monasteriorum annales“.

<sup>6</sup> V. Apr. t. III, p. 792—3; éd. de 1866, p. 802 (XXX aprilis: *De B. Hildegarde Regina, Campedonnae in Suevia*. Comm. praevious, cap. 20). L'auteur de la brève analyse, qui était Daniel Papebroch, regarde la légende comme fabuleuse.

<sup>7</sup> T. VI, pp. 232—3. Le Cointe (Cointius) regarde expressément la légende comme fabuleuse.

<sup>8</sup> T. II, pp. 442—3. L'auteur, qui cite Brusch et Crusius, regarde la légende comme fabuleuse.

<sup>9</sup> V. l'éd. de Pertz (1843—1846), t. I, p. 108 (Ann. 783, cap. 2). Ce n'est qu'un bref résumé.

<sup>10</sup> Pp. 20—1. Haggenmüller cite des *Chroniques*, mais il semble, par certains détails, que ce soit l'ouvrage de Brusch qu'il ait utilisé.

Brusch et Crusius ou un de leurs successeurs. Déjà en 1563, nous trouvons notre légende sous le titre *Von könig Carolo magno eine ware histori* dans le célèbre ouvrage intitulé *Wend-Unmuth* de Hans Wilhelm Kirchof († vers 1603)<sup>1</sup>. Vers le milieu du siècle suivant, le jésuite Georg Stengel (1585—1651) donna la légende d'après Brusch dans son ouvrage intitulé *Opus de Iudiciis Divinis quae Deus in hoc mundo exercet*<sup>2</sup>, dont il existe aussi une traduction en allemand de l'année 1712<sup>3</sup>. Puis, nous retrouvons notre légende dans un ouvrage de Fortunatus Hüber: *Vnsterbliche Gedächtnis Der vortrefflichen Geschichten, Heiligen Stiftungen vnd wunderlichen Stands Veränderungen, Welche dem Bayrischen hohen Alter haben eingedruckt Die Dapfere, Mächtige und Durchleüthige Hölden Von Thaur, Andechs und Hohenwarth* — — — (1670)<sup>4</sup>, et la version de Hüber a été utilisée, en 1685, par Anton Wilhelm Ertl dans ses *Relationes curiosae Bavaricae* (en allemand), où elle porte le titre: *Siegrangende Unschuld Hildegardis*<sup>5</sup>. Ertl a introduit quelques changements dans sa version, comparée avec celle de Brusch, dont voici les principaux:

*Épisodes*: (a) Hildegarde conduit son beau-frère dans son „cabinet le plus secret“<sup>6</sup>; après lui avoir parlé amicalement, elle sort comme pour voir si quelque domestique les a suivis et se hâte de fermer la porte de la chambre; Taland est laissé quelques jours sans nourriture; Charlemagne ordonne non seulement d'arracher les yeux à son épouse, mais aussi de la précipiter ensuite dans une fosse („Pfütze“)<sup>7</sup>; (e) l'amie s'appelle „Rosina von Pottmann“ (prononciation sud-allemande).

Quelques années après Ertl, le romancier Eberhard Werner Happel (1647—1690) publia, d'après Erichius, la première partie de notre légende, jusqu'à l'emprisonnement de Taland, dans ses *Grösste Denkwürdigkeiten der Welt oder so genante Relationes curiosae* sous le titre *Die listige Keuscheit*<sup>8</sup>. Puis nous trouvons notre légende dans un des nombreux ouvrages du célèbre écrivain populaire Martinus von Cochem († en 1712): *Auserlesenes Gar ammuthiges, und sehr nutzliches History-Buch*. Cette version,

<sup>1</sup> V. Éd. d'Österley (1869), t. II, pp. 47—52 (livre II, no. 23). Kirchof renvoie aux *Annales de Kempten*, mais sa version paraît bien être basée sur celle de Brusch. Le nom de la compagne d'Hildegarde a été corrompue en „Rosina von Bodinen“.

<sup>2</sup> V. l'ouvrage posthume de Stengel: *Mundus Theoreticus divinarum Iudiciorum in quatuor partes digestus* — — — (Cologne 1682), pars tertia, cap. XLIX, no. IX (pp. 187—9). L'histoire d'Hildegarde se trouvait d'ailleurs peut-être déjà dans quelque ouvrage antérieur de Stengel, car on sait que l'*Opus de Iudiciis Divinis* n'est qu'un recueil de plusieurs de ses ouvrages parus antérieurement.

<sup>3</sup> V. *De Iudiciis Divinis, Das ist Von den Göttlichen Urtheilen, und Anordnungen, welche der allmächtige Gott in dieser Welt übet* — — —, partie III, pp. 517—21 (cap. 49, no. 9: *Wie die Anklag der Kayserin Hildegardis auff den Eruber gefallen*).

<sup>4</sup> Pp. 184—94 (Buch II, Abth. II). Hüber indique Brusch comme sa source.

<sup>5</sup> Pp. 103—6 (Rel. cur. LXIII). Ertl ne mentionne pas Hüber, mais certains détails du récit ne laissent pas de doute sur sa source.

<sup>6</sup> Déjà dans Hüber il n'est plus question de la construction d'un local spécial.

<sup>7</sup> Déjà Hüber donne ce dernier trait.

<sup>8</sup> T. V, 1ère partie (1690), pp. 161—2. Le titre *Die listige Keuscheit* est commun à notre histoire et à une autre, qui la précède, concernant Ludomilla et Ludwig, duc de Bavière.

qui porte le titre: *Von der unschuldigen Beklagung, langwüridigen Eleud, und endlicher Erhöhung der seligen Kayserin Hildegardis*<sup>1</sup>, présente certaines altérations de la version de Brusch:

*Épisodes*: (a) le rendez-vous est pris dans une tour, située sur les murs de l'enceinte du palais; Charlemagne revenant frappe Hildegarde et donne l'ordre de la décapiter; les soldats, mus de pitié, prennent ses habits et la laissent en vie; (e) „Rosina von Bodman“ est la camériste d'Hildegarde et vient la chercher dans la forêt; les deux femmes ont appris dans leur jeunesse à fabriquer, avec des plantes, toutes sortes de remèdes; (g) Charlemagne envoie d'abord chez Hildegarde un domestique pour la prier de venir guérir Taland, mais elle refuse; Taland ne confesse pas tout d'abord son crime envers Hildegarde, de sorte que le remède ne produit aucun effet; il doit donc se confesser une seconde fois<sup>2</sup>; (g) en quittant Rome, Hildegarde reçoit du pape autant de reliques qu'elle peut prendre avec un doigt, et Dieu lui donne pour cette occasion une force surnaturelle<sup>3</sup>.

Nous retrouvons encore notre légende dans une des nombreuses œuvres du célèbre prédicateur Abraham à Sancta Clara (= Hans Ulrich Megerlin, 1644—1709): *Abrahamische Lauber-Hütt*<sup>4</sup>, publiée après sa mort, pendant les années 1721—1723<sup>5</sup>. La version d'Abraham à S. Clara est très courte, mais présente quelques innovations (comparée avec celle de Brusch):

*Personnages*: (3) Talardus<sup>6</sup>. *Épisodes*: (a) il n'est pas question de la construction de l'appartement secret („das innerste Cabinet“); Hildegarde poste des gardes devant la porte; (e) l'amie d'Hildegarde n'est pas du tout mentionnée; (f) le beau-frère devient seulement aveugle; (g) après la réconciliation des époux, le beau-frère devient de nouveau aveugle; il n'est pas question de bannissement.

Enfin, en 1720, le pseudonyme Jasander donna la légende d'Hildegarde dans son ouvrage intitulé *Der in fremden Ländern sich lang aufgehaltene, nunmehr aber wieder angelangte Teutsche Historien-Schreiber, welcher allerhand Curiositäten, lustige und lesenswürdige Begebenheiten, für alle diejenigen, so Liebhaber der Novitäten seyn,*

<sup>1</sup> V. l'édition de 1732, pp. 931—49 (*Der sechste Titel. Von vilen trübseligen Persohnen. — — Die Drey und sibenzigste History*). Dans la première édition, de 1687—1692, cette histoire ne se trouve pas, mais à sa place on y voit figurer une version du miracle de la Vierge d'après Vincent de Beauvais (v. ci-dessus p. 41). Pour sa version d'Hildegarde, Martinus von Cochem cite comme autorité Stengel, mais il y a des passages qui montrent clairement qu'il a aussi utilisé Crusius ou un des auteurs qui ont suivi celui-ci. — En 1844, il a été imprimé (à Passau) une édition à part de cette version de notre légende sous le titre: *Hildegardis, die Heilige, Gemahlin des Kaisers Karl des Grossen, zweimal unschuldig zum Tode verurtheilt, oder: Ursprung und Erbauung der Kirchen und Klöster Kempten und Aachen. Eine Legende aus der Chronik von Kempten.* (In-8°, 44 pp.). Une 2<sup>e</sup> édition, de 1853, se trouve mentionnée dans Ul. Chevalier, *Répertoire des sources hist. du moyen-âge. Bio-bibliographie* (1877—1886), col. 1063.

<sup>2</sup> Cp. la version de Crusius (ci-dessus p. 70).

<sup>3</sup> Cette anecdote est aussi tirée de Crusius, *ouvr. cité*, p. 319.

<sup>4</sup> T. II, pp. 100—2 (chap. VIII: *Die gleiche Wiedervergeltung*, no. 4).

<sup>5</sup> La licence d'impression avait été donnée déjà en 1717; v. Th. G. v. Karajan, *Abraham a Sancta Clara* (1867), pp. 360—1.

<sup>6</sup> Il est curieux de noter que J. Fr. Pfeffinger, qui, dans son ouvrage *Corpus juris publici*, de l'année 1754 (t. I, p. 1284 b; lib. I, tit. XV, § 16, e), mentionne notre légende en citant Brusch et Lehmann, emploie précisément la forme *Talardus*.

mit sich gebracht<sup>1</sup>. Cette version présente les divergences suivantes avec la version de Bruschi :

*Épisodes*: (a) la première condamnation d'Hildegarde manque; elle doit être tuée secrètement dans une chasse par quelques serviteurs fidèles; (e) c'est le chevalier de „Freudenberg“ et ses compagnons qui font partir pour Rome Hildegarde avec sa camériste, dont le nom n'est pas dit; (f) Taland arrive à Rome, lorsque l'empereur y était déjà; (g) Hildegarde, le visage caché par un voile, parle avec Taland; il n'est pas question de la fondation du couvent.

A côté de toutes ces versions historiques ou anecdotiques, il nous faut mentionner une *œuvre dramatique* en vers latins, basée sur le récit de Bruschi. C'est la „comédie“ en cinq actes que le célèbre philologue et poète Nicodemus Frischlin (1547—1590) fit, en 1578, avec le titre: *Hildegardis magna*<sup>2</sup>. A part des amplifications de détail, cette „comédie“ rend fidèlement la version de Bruschi. Elle fut représentée à Stuttgart le 1<sup>er</sup> janvier 1579 à l'occasion de l'avènement au trône de Louis, duc de Wurtemberg<sup>3</sup>, et l'on sait qu'elle a aussi été jouée depuis<sup>4</sup>.

Le frère de Nicodemus Frischlin, Jacob Frischlin, traduisit en allemand la pièce de son frère sous le titre: *Hildegardis Magna, Eine schöne Comedien von Frau Hildegardin Hertzog Hildebrands in Schwaben Tochter, Keyzers Caroli Magni Gemahlin*<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Histoire 39. L'exemplaire du Musée Britannique, dont nous nous sommes servi, n'est pas daté; le catalogue de la bibliothèque donne l'année 1738 avec un point d'interrogation. La légende s'y trouve pp. 79—84. E. Weller, dans son *Lexicon Pseudonymorum* (2<sup>e</sup> éd., 1886, p. 270b) ne mentionne que des éditions de 1720, 1728, 1729, 1730 et 1750.

<sup>2</sup> Nous avons consulté une édition de 1585 (non paginée [Strasbourg], in-12). Dans l'édition de 1604 de l'*Operorum poeticorum pars scenica* de Frischlin, notre „comédie“ se lit pp. 149—226. Pour les éditions des œuvres dramatiques de Frischlin, v. E. J. Koch, *Grundr. einer Geschichte der Sprache und Literatur der Deutschen*, t. I (1795), p. 267; P. O. Backström, *Svenska Folkböcker*, t. I (1845), p. 264; J.-G.-Th. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, t. II (1861), p. 636 b. — Frischlin, dans une préface de l'année 1584, renvoie les lecteurs aux *Annales Campidonenses*, mais il est bien improbable qu'il soit allé au-delà de la version de Bruschi.

<sup>3</sup> V. Chr. Fr. Sattler, *Geschichte des Herzogthums Württemberg* etc., t. V (1772), p. 53.

<sup>4</sup> V. K. Goedeke, *Grundriss zur Gesch. der deutschen Dichtung*, 2<sup>e</sup> éd., t. II (1886), pp. 398 (§ 152, 360) et 523 (§ 167, VII). C'est peut-être aussi la pièce de Frischlin qu'ont jouée encore au XVI<sup>e</sup> siècle, une fois par an, les écoliers de la ville de Kempten (v. J. B. Hagemüller, *Gesch. der Stadt und der gefürsteten Grafschaft Kempten*, I [1840], 21: „Die fromme Sage [von St. Hildegard] erhielt sich durch das Spiel des Königs und der Königin, das jedes Jahr von den Schülern an St. Hildegarden-Schule beim Münster zu Kempten an Fasnacht aufgeführt, und bis ins sechzehnte Jahrhundert beibehalten wurde“, et J. von Hormayr-Hortenburg, *Die goldene Chronik von Hohenscheuangau, der Burg der Welfen, der Hohenstauffen und der Scheyren* [1842], I<sup>re</sup> part., p. 20: „Bis in die Tage der Reformation führten die Kinder der S. Hildegarden-Schule beim Münster zu Kempten an Fasnacht das Spiel von der frommen Königin auf“).

<sup>5</sup> V. pour cette traduction, imprimée en 1599 à Strasbourg, et que nous n'avons pas vue, J. Clesius, *Catalogi librorum Germanicarum alphabetici* (1602), pars II, p. 279; J. Chr. Gottsched, *Die Deutsche Schaubühne, nach den Regeln und Mustern der Alten*, IV (1743), 38; le même, *Nöthiger Vorrath zur Geschichte der deutschen Dramatischen Dichtkunst* (1757), p. 140; J.-G.-Th. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, II (1861), 637 a.

Il nous reste à mentionner les pérégrinations de notre légende comme *conte populaire*. Sous cette forme elle présente deux versions principales, dont l'une est apparentée de très près à la version de Brusch. Il est naturellement impossible de dire par quelle voie l'histoire d'Hildegarde est devenue une légende courante dans la bouche du peuple. On peut toujours se figurer comme source première quelque sermon de prédicateur, où la légende, empruntée à l'un des ouvrages historiques ou anecdotiques dont nous avons parlé ci-dessus, aurait été intercalée comme „exemple“ instructif. En aucun cas, ces versions populaires de la légende d'Hildegarde ne peuvent provenir directement de la chronique de Birck ou des traditions locales créées par elle, car les contes populaires d'Hildegarde présentent quelques traits qui ne se trouvent pas dans la version de Birck, mais bien dans Brusch. En outre, ces contes sont, du moins en partie, des contes *rhénans*, et c'est Ingelheim (près de Mayence) qui y est désigné comme l'endroit où Charlemagne aurait laissé sa femme en partant pour la guerre contre les Saxons.

Celle des deux versions du conte populaire qui est le moins éloignée de la version de Brusch a dû exister au moins vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, car, dans ses *Svenska Folkböcker*, P. O. Bäckström a signalé une édition *suédoise* de cette version datant de 1689 et portant le titre: *En lustigh och sanfärdigh Historia om Drottning Hildegardis, Caroli Magni Hufw (sic), och hennes Styffbroder Talando*<sup>1</sup>. Depuis, il a paru en Suède bon nombre d'éditions de ce conte populaire: il y en a de 1699<sup>2</sup>, de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, de 1809<sup>4</sup>, de 1810<sup>5</sup>, de 1855, de 1858<sup>6</sup>, et probablement encore d'autres que nous ne connaissons pas. Voici les principaux traits par lesquels la version suédoise de 1689 diffère de la version de Brusch:

<sup>1</sup> V. Bäckström, *ouvr. cité*, t. I (1845), pp. 264 et 266; cette version est reproduite, sous une forme modernisée et avec le titre *Hildegardis och Talandus*, *ibid.* pp. 266—8. Dans l'édition de 1689, le conte d'Hildegarde est précédé du conte des *Quatre marchands (Fyra Kiöpmän)*; le thème en est apparenté à celui du *Roman de la Violette*. Sur le feuillet de titre commun des deux contes, celui d'Hildegarde est annoncé en ces termes: *Ther hoos och en annan sanfärdig Historia om Drottning Hildegardis, Caroli Magni Hufw, och hennes styffbroder Talando*. — Par une curieuse méprise (confusion de *sein* et *ihér?*) Taland est, sur le titre des éditions suédoises, nommé „demi-frère“ d'Hildegarde (*hennes pour haus*).

<sup>2</sup> V. Bäckström, *ouvr. cité*, II (1848), *Öfversigt af Svenska Folk-Litteraturen*, pp. 6—7. Le titre de notre histoire y est exactement le même que dans l'édition de 1689, mais après l'histoire d'Hildegarde y viennent encore celles d'*Hercule* et d'*Ulfspigel*.

<sup>3</sup> V. Bäckström, *ouvr. cité*, t. I, p. 266 (le feuillet de titre manquait dans l'exemplaire que Bäckström avait sous les yeux). Cette édition du *conte d'Hildegarde*, qui porte, d'après Bäckström, le titre: *En lustig och sanfärdig Historia om Drottningen Hildegardis, Caroli Magni Hufw, och hennes Styffbroder Talando*, est précédée du conte des *Quatre Marchands* et suivie de ceux d'*Hercule*, d'*Ulfspigel* et de *Néron*.

<sup>4</sup> V. Bäckström, *ouvr. cité*, II, *Öfversigt etc.*, p. 7, et Hj. Linnström, *Svenskt Boklexikon. Åren 1830—1865* (1883—1884), I, 642 (no. 169; édition pareille à celle de 1699).

<sup>5</sup> V. Linnström, *ouvr. cité*, I, 642 (no. 169, édition pareille à celles de 1699 et de 1809).

<sup>6</sup> V. Linnström, *ouvr. cité*, I, 652 (no 293). Dans ces deux dernières éditions l'histoire d'Hildegarde (*Drottning Hildegardis*) est précédée de celle de la *Princesse Blanche-Neige*.

*Personnages:* (4) un chevalier, venant de la part de la comtesse Adelgunda, sœur d'Hildegarde.

*Épisodes:* (a) Taland avait déjà longtemps aimé Hildegarde; il n'est pas dit où Hildegarde trouve un refuge et comment elle est découverte; (g) tout ce qui se rapporte à la fondation du couvent manque.

En *Allemagne*, le conte populaire d'Hildegarde resta inconnu pour le grand public jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, du moins d'après ce que nous avons pu constater. Ce ne fut qu'en 1816 que l'historien Aloys Wilhelm Schreiber (1763—1841) en publia une version, dans son *Handbuch für Reisende am Rhein von Schafhausen bis Holland*, sous le titre: *Hildegard*<sup>1</sup>. La même version parut aussi dans un extrait de cet ouvrage par le même auteur: *Auswahl der interessantesten Sagen aus den Gegenden des Rheins und des Schwarzwaldes*<sup>2</sup>. Cette version diffère par les traits suivants du récit de Brusch:

*Personnages:* (4) le nom du chevalier n'est pas dit. *Épisodes:* (a) Charlemagne séjourne à Ingelheim; il n'est pas question des trois portes de la maison du rendez-vous; le fleuve où Hildegarde doit être jetée est le Rhin; (f) la maladie de Taland n'est pas dite; (g) tout ce qui se rapporte à la fondation du couvent de Kempten manque.

L'année suivante (1817), l'historien Niklas Vogt (1756—1836) publia une version un peu différente de ce conte dans ses *Rheinische Geschichten und Sagen*<sup>3</sup>. Voici par quels traits cette version diffère de celle de Brusch:

*Personnages:* (4) un des courtisans de Charlemagne. *Épisodes:* (a) la maison du rendez-vous n'est pas construite exprès; il n'est pas question des trois portes; la première condamnation manque; (e) le personnage de Rosina von Bodmann manque; (f) Taland ne devient qu'aveugle; ce n'est qu'à Rome qu'il apprend l'existence de la femme qui guérit tous les maux; (g) Taland est pardonné; les détails sur la fondation du couvent de Kempten manquent<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Pp. 475—8 (no. XI). Dans la 3<sup>e</sup> édition (s. d.), le conte se lit pp. 514—6. La seconde édition, également sans date (d'après Kayser, *Vollständ. Bücher-Lexicon*, t. V [1835], p. 154 a, elle est de 1818), qui porte aussi le titre: *Anleitung auf die nützlichste und genussvollste Art den Rhein — — — zu bereisen*, donne notre conte dans une partie avec pagination à part, intitulée *Volkssagen aus den Gegenden am Rhein und am Tannus* (pp. 47—50), qui manque dans certains exemplaires de cette édition du *Handbuch*. Nous avons encore vu la 3<sup>e</sup> éd. (s. d. [1832]) d'une publication de luxe illustrée (in-4°), laquelle porte deux titres: *Anleitung etc.* (comme la seconde édition du *Handbuch*) et *Vollständiges Gemälde der Rheinlande von Schafhausen bis Holland, und der schönsten anliegenden Gegenden*; notre conte se lit pp. 185—6. — Une traduction française du *Handbuch* par l'abbé Henry, *Le Guide du voyage du Rhin depuis Schaffouse jusqu'en Hollande — — —* ou bien: *Manuel des voyageurs sur le Rhin qui passent de Schaffouse jusqu'en Hollande — — —*, nouvelle édition s. d. [1819?], donne notre conte pp. 434—6 (*Hildegarde*).

<sup>2</sup> V, la 2<sup>e</sup> éd. (1829), portant le titre: *Sagen aus den Gegenden des Rheins und des Schwarzwaldes*, pp. 53—6 (no. 11: *Hildegard*); 3<sup>e</sup> éd. (1848), 1<sup>re</sup> partie, pp. 41—3 (édition portant le titre: *Sagen aus den Rheingegenden, dem Schwarzwalde und den Vogesen*). Une traduction française de cette version d'Hildegarde se lit dans un ouvrage intitulé *Traditions populaires du Rhin, de la Forêt Noire, de la Vallée du Nèze, de la Moselle et du Tannus. Publiés par Mr le Conseiller aulique Schreiber et autres* (Heidelberg, s. d. [1825?]), pp. 29—31 (avec une estampe représentant la scène de la reconnaissance à l'église Saint-Pierre). — V., sur l'auteur et ses œuvres, *Neuer Nekylog der Deutschen*, année XIX (1843), pp. 1293—7 (no. 400).

<sup>3</sup> T. I, pp. 215—7. Comme Vogt renvoie aux „Jahrbücher des Klosters zu Kempten“, il est probable qu'il a connu la version de Brusch.

<sup>4</sup> Comme, dans la version du conte rhénan que donne Schreiber, toute mention du couvent de Kempten manque, il est probable que Vogt a emprunté au récit de Brusch le passage qui concerne ce couvent („Nach ihrer Rückkunft aus Italien stiftete sie [Hildegard] das Kloster zu Kempten, um Gott für den wunderbaren Beweis ihrer Unschuld zu danken“).



Enfin, en 1818, parut en Allemagne une troisième version populaire de ce même conte d'Hildegarde: dans les *Deutsche Sagen* des Frères Grimm<sup>1</sup>. Cette version diffère par les traits suivants de la version de Bruschi:

*Personnages:* (4) le chevalier de Freudenberg, au service de la comtesse Adelgund, sœur d'Hildegarde. *Épisodes:* (a) Hildegarde, condamnée à être noyée, trouve un refuge chez une de ses amies; (e) la compagne est une „Edelfrau“, Rosina von Bodmer; (g) rien concernant la fondation du couvent.

Par la forme du nom donné à la sœur d'Hildegarde, on voit clairement que c'est la version populaire reproduite par les frères Grimm qui avait trouvé, au XVII<sup>e</sup> siècle, son chemin jusqu'en Suède.

En comparant entre elles ces quatre versions du conte populaire d'Hildegarde, on voit qu'elles ont dû avoir comme source commune une version populaire qui ne différait que par quelques omissions de la version donnée par Bruschi.

Grâce aux versions populaires données par Schreiber, Vogt et les frères Grimm, le conte d'Hildegarde semble avoir acquis une certaine notoriété dans les cercles néo-romantiques de l'Allemagne de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de sorte qu'il a même fait naître des ballades plus ou moins pathétiques. C'est ainsi que Karl Geib (1777—1852) a emprunté à Schreiber l'idée de la ballade *Hildegard* dans son ouvrage *Die Volkssagen des Rheinlandes* (t. I, 1828)<sup>2</sup>. Geib y a introduit quelques changements:

*Personnages:* (4) un chevalier Egbert, au service d'Adeline, sœur d'Hildegarde. *Épisodes:* (a) le château où les rendez-vous devaient avoir lieu est déjà prêt; (e) à Rome, Hildegarde se fait appeler Emma.

Plus tard (en 1836), toujours d'après Schreiber, Geib raconta le même conte en prose, avec beaucoup d'amplifications de détail, dans son ouvrage *Die Sagen und Geschichten des Rheinlandes*, sous le titre *Die Königin Hildegard*<sup>3</sup>. Mentionnons parmi les additions la seule qui ait quelque importance:

<sup>1</sup> T. II, pp. 102—4 (no. 437: *Hildegard*). Les auteurs renvoient aux „*Annales campidonenscs*“, probablement d'après N. Frischlin, dont il cite la version. — Dans la traduction française de ces contes par N. Theil (*Traditions allemandes recueillies et publiées par les Frères Grimm*, 1838), *Hildegard* se lit t. II, pp. 120—3.

<sup>2</sup> Pp. 51—9. Il y a 43 strophes, dont voici la première:

„Kaiser Karl des Grossen Schaaren  
Kommen froh in's heim'sche Land  
Aus Hispania, ruhmgrünct;  
Doch die Kriegsdrommete tönct  
Neu, sie rufend an der Weser Strand“.

(Avec une gravure représentant la scène de la reconnaissance à l'église). — Schreiber, dans la préface de ses *Sagen aus den Gegenden des Rheins* (2<sup>e</sup> éd., p. VIII), attestait lui-même l'origine des poésies de Geib: „Was von diesen Sagen früher [c'est-à-dire dans le *Handbuch*] gedruckt war, hat Herrn Carl Geib Stoff zu Balladen und Romanzen geliefert“.

<sup>3</sup> Pp. 297—306; nouv. éd. (1850), pp. 417—29. Geib y renvoie aux annales de Kempten, d'après Vogt peut-être.

*Épisode* (g): Hildegarde fait bâtir le couvent de Kempten en reconnaissance de ce que son innocence a été prouvée<sup>1</sup>.

Nous pouvons signaler encore deux autres ballades allemandes traitant de la condamnation injuste d'Hildegarde.

L'une de ces ballades, intitulée *Legende*, a pour auteur Friedrich Laun (pseudonyme de Friedrich August Schulz. 1770—1849)<sup>2</sup> et semble basée principalement sur la version de Vogt<sup>3</sup>. Nous annotons ici les principales divergences:

*Personnages*: (4) manque. *Épisodes*: (a) Charlemagne réside à Worms; ce sont les bourreaux mêmes qui, touchés de compassion, laissent Hildegarde intacte; (e) Hildegarde est accompagnée à Rome d'une „servante”; (f) quand Taland vient à Rome, Hildegarde va à sa rencontre et le guérit immédiatement en le touchant; Taland se confesse alors spontanément; il lui faut aller en exil<sup>4</sup>.

L'autre ballade, composée par Gustav Pfarrius (1800—1884) et intitulée *Karl und Hildegard*, est fondée sur la version de Schreiber<sup>5</sup>. Voici les principales divergences:

*Épisodes*: (a) Taland, secrètement amoureux d'Hildegarde depuis longtemps, aurait voulu la fuir en partant pour la guerre, mais Charlemagne, qui ne soupçonne rien, ne le permet pas; c'est par peur, menacé par Taland, qu'Hildegarde a recours à la ruse; sur le point d'être jetée dans le Rhin, Hildegarde est sauvée par deux chevaliers et conduite au château de son frère; de là, devenue trop connue par ses cures miraculeuses, elle se rend seule à Rome (l'épisode de la seconde condamnation manque donc); Taland devient seulement aveugle<sup>6</sup>; il n'est pas question de confession.

<sup>1</sup> Cette addition est probablement empruntée à la version de Vogt (v. ci-dessus p. 76).

<sup>2</sup> V. *Gedichte* (éd. de 1828), pp. 176—182. La première édition des *Gedichte*, que nous n'avons pas vue, date de 1824. La version de Laun avait d'ailleurs déjà été publiée dans l'ouvrage de Chr. Kuffner, *Hesperidenhain der Romantik. Eine Auswahl von Romanzen, Balladen, Sagen u. Legenden* (1818—1819), t. I, p. 176 et suivantes, d'où elle fut plus tard inscrite dans A. Dietrich, *Vollständige Sammlung klassischer und volkthümlicher deutscher Legenden aus dem 18. und 19. Jahrhundert* (1828; — *Braga. Vollständige Sammlung klassischer und volkthümlicher deutscher Gedichte aus dem 18. und 19. Jahrh.*, t. VI), pp. 133—7. Elle a encore été reproduite dans le *Poetischer Hausschatz des deutschen Volkes* de O. L. B. Wolff (1839), pp. 391—2 (12<sup>e</sup> éd. [1849], pp. 467—8), ainsi que par A. Schöppner, *Sagenbuch der Bayerischen Lande*, I (1852), 30—2 (no. 29: „Hildegardis und Taland”). La version de Laun contient 35 couplets, dont voici le premier:

„Der grosse Karl, er sass einmal  
Zu Worms in seines Thrones Saal,  
Und zwischen Grafen und Herren stand  
Dicht vor dem Throne Herr Taland“.

<sup>3</sup> Laun connaissait probablement aussi le récit de Brusch. Ainsi, il cite en note (éd. 1828, p. 182) la devise de Kempten: *Campidona sola judicat ense, stola*, mentionnée dans l'ouvrage de Brusch (éd. 1682, p. 102).

<sup>4</sup> Trait primitif, altéré dans la version de Vogt.

<sup>5</sup> V. G. Pfarrius, *Das Nahthal in Liedern*, 2<sup>e</sup> éd (1852; 1<sup>ère</sup> éd. de 1838), pp. 122—49. Cette ballade a été reproduite dans le *Poetischer Hausschatz des deutschen Volkes* de O. L. B. Wolff, 12<sup>e</sup> éd. (1849), pp. 434—7 (17<sup>e</sup> éd., 1856, pp. 449—51; elle ne se trouve pas encore dans la 1<sup>ère</sup> édition, de 1839). Elle se compose de 63 couplets, groupés en 6 sections. En voici le premier couplet („Nibelungenstrophe”):

„Wie rast' der Sturm im Eichenwald, wie saust der Wirbelwind!  
Wie tobet durch die Gauen der Sachse Wittekind!  
Die fränkischen Burgen rauchen, die Kirchen sind zerstört,  
Die Priester sind gefället; solch Wüthen war nimmer erhört“.

Pfarrius paraît aussi avoir utilisé la légende dans son poème épique *Karlmann* (1841), que nous n'avons pas vu; v. A. Schöppner, *Sagenbuch der Bayerischen Lande*, III (1853), 359 (Addit. à I, 29).

<sup>6</sup> Comme, dans Schreiber, la maladie n'est pas indiquée, il est possible qu'il y ait ici influence de quelque autre version populaire où Taland devient aveugle (p. ex. la version de Vogt).

A côté des versions du conte populaire d'Hildegarde dont nous venons de parler, qui sont toutes apparentées d'assez près à la version de Brusch, il existe, comme nous l'avons dit plus haut (p. 75), une autre version qui s'éloigne davantage de la version de Brusch, mais qui semble cependant n'être qu'un remaniement de la version publiée par Schreiber. Cette version secondaire, publiée en 1837 par A. Reumont dans ses *Rheinlands Sagen, Geschichten und Legenden* sous le titre: *Die Königin Hildegardis*<sup>1</sup>, diffère par les traits suivants de la version de Brusch:

*Personnages*: (4) manque. *Épisodes*: (a) Charlemagne réside à Ingelheim<sup>2</sup>; Taland avait longtemps vécu à la cour grecque, ce qui avait eu une mauvaise influence sur son caractère; rendez-vous est pris dans une chambre secrète du palais; il n'est question que d'une porte; l'épisode de la première condamnation manque<sup>3</sup>; les bourreaux qui sont chargés de tuer Hildegarde sont mis en fuite par une demoiselle d'honneur de la reine, qui, cachée dans un arbre, les effraie en les menaçant de la colère de Dieu; (e) c'est dans la demeure d'un ermite que les deux femmes vivent quelque temps; à Rome, Hildegarde se fait nommer „Frau Dolorosa“; (f) Taland devient seulement aveugle; (g) Hildegarde parle elle-même avec Taland, qui avoue tout de suite son crime; il se confesse aussi devant Charlemagne, qui, furieux, veut le tuer; Hildegarde se fait alors connaître, guérit Taland et obtient son pardon; tout ce qui se rapporte à la fondation du couvent de Kempten manque.

En 1843, la version de Reumont fut publiée en traduction suédoise dans les *Folk-Sagor för Gamla och Unga*<sup>4</sup>. Enfin, en 1845, P. J. Kiefer, dans un ouvrage intitulé *Die Sagen des Rheinlandes*, publia une version de notre conte<sup>5</sup> apparentée de près à celle de Reumont, mais qui contient en même temps quelques traits primitifs (altérés dans Reumont) qui peuvent faire supposer que la version de Kiefer a été influencée par celle de Crusius, sinon par la version même de Birck. Voici quelques traits par lesquels cette version diffère de celle de Reumont:

*Épisodes*: (e) à Rome, Hildegarde se fait appeler Arabella; (f) Taland est frappé de consommation; (g) exhorté par Hildegarde à se confesser devant un prêtre, s'il veut vivre, il tait son crime envers Hildegarde<sup>6</sup>; ce n'est qu'en mourant de saisissement, en apprenant qu'Hildegarde vit, qu'il se confesse pleinement devant Charlemagne et Hildegarde; celle-ci fonde l'abbaye de Kempten, en reconnaissance de ce qu'elle est arrivée au bout de ses malheurs<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Pp. 259—71 (la *Table* indique M. Friedheim comme ayant recueilli cette version); 2<sup>e</sup> éd. s. d. [1844], pp. 204—13 (*Königin Hildegardis*). La version de Reumont a été réimprimée, vers 1883, par C. Trog dans son recueil de contes, etc. intitulé *Rheinlands Wanderhorn* (t. VII [s. d.], pp. 136—49: *Die Königin Hildegardis*).

<sup>2</sup> Cp. la version de Schreiber (p. 76).

<sup>3</sup> Cp. la version de Vogt (p. 76).

<sup>4</sup> T. II, pp. 69—75 (*Drottning Hildegardis*).

<sup>5</sup> Pp. 210—8 (*Königin Hildegard*, tradition d'Ingelheim); 2<sup>e</sup> éd., Mayence 1866, avec le titre: *Die Sagen des Rheinlandes von Basel bis Rotterdam*: 4<sup>e</sup> éd., même titre, Mayence 1876. Il existe de cet ouvrage des traductions françaises et anglaises: *Légendes et traditions du Rhin de Bâle à Rotterdam* (v. la 3<sup>e</sup> éd., Mayence s. d. [1872]: *La Reine Hildegarde*, pp. 106—14; 1<sup>ère</sup> éd., de 1847, Cologne, publiée sous le titre: *Légendes et traditions du Rhin*, traduites d'après le texte allemand par J. M. Dautzenberg; 6<sup>e</sup> éd., Mayence 1892); *The Legends of the Rhine from Basil to Rotterdam*, translated by L. W. Garnham (Mayence 1868; *Queen Hildegard*, pp. 106—14; 7<sup>e</sup> éd., Mayence 1896).

<sup>6</sup> Cp. la version de Crusius (p. 70), qui suit ici sa source allemande, tandis que Brusch a omis ce trait.

<sup>7</sup> Trait primitif. Comme Kiefer renvoie aux *annales de Kempten*, il est évident qu'il a connu quelque autre version du conte que celle recueillie par lui.

## CHAPITRE IX

*Conclusion*

Ayant passé en revue et groupé les versions que nous connaissons du *conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*, il convient d'embrasser d'un coup d'œil les principaux résultats acquis.

Notre légende n'est pas en rapport génétique avec les autres contes où l'héroïne est une femme injustement accusée par l'amant repoussé. Les tentatives que l'on a faites pour grouper les différentes versions de notre légende ne peuvent pas être considérées comme satisfaisantes; dans cet ouvrage on a tâché de retracer le développement historique de la légende et d'en grouper les versions d'après leur état plus ou moins complet par rapport à la version primitive (ch. I). L'origine de notre légende doit être cherchée en Orient, probablement dans l'Inde (ch. II). L'original indien de la légende n'a pas été retrouvé, mais on connaît actuellement un assez grand nombre de *versions orientales*, faisant partie des grandes collections de contes, le *Touti-Nameh*, les *Mille et une Nuits*, l'*Al Farag Ba'da Alsidda*. Par les *Mille et un Jours* de Péti de la Croix, notre conte a même eu une vogue étonnante en Europe. Dans la branche orientale, les persécuteurs successifs de l'héroïne sont au nombre de quatre (ch. III). Déjà de bonne heure, probablement au XI<sup>e</sup> siècle de notre ère, une version orientale est venue se localiser en Europe, où elle s'est divisée en deux branches principales, l'une gardant encore le nombre primitif de criminels (*Gesta Romanorum* et *Florence de Rome*), l'autre ne conservant que les deux premiers (*Miracle de la Vierge*). Dans sa forme européenne la plus complète, notre conte a trouvé sa place dans le célèbre recueil de contes moralisés de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, les *Gesta Romanorum* (ch. IV). Apparenté de près à cette version est le roman d'aventure français en vers, actuellement perdu, de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, avec ses dérivés (ch. V). L'autre grande branche occidentale est en premier lieu représentée par un *miracle de la Vierge* en latin du XII<sup>e</sup> siècle, qui a fait naître un très grand nombre de versions en différentes langues. Comme nous l'avons déjà dit, les criminels ne sont que deux, mais il reste encore des traces évidentes du rôle du quatrième criminel de la version primitive (ch. VI). De la branche précédente s'est détachée très tôt, peut-être déjà vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, une branche caractéristique où l'héroïne porte le nom de *Crescentia* et où les persécuteurs de l'héroïne ne sont décidément plus que deux (ch. VII). Enfin, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle un maître d'école allemand eut l'idée de mettre la pieuse légende, composée en l'honneur de la sainte Vierge, en rapport avec un person-

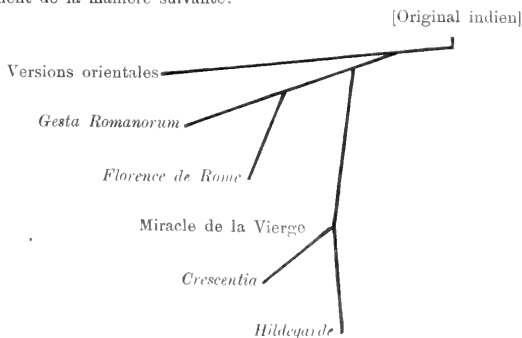
nage historique bien connu, *Hildegarde*, épouse de Charlemagne. Il jugea cependant convenable de ne conserver qu'un seul criminel, frère apocryphe du grand monarque. Cette branche tardive a montré beaucoup de vitalité et a même eu la chance d'inspirer des effusions lyrico-épiques à quelques poètes modernes, de talent secondaire, il est vrai (ch. VIII)<sup>1</sup>.

## CHAPITRE X

*Table alphabétique des versions*

	Page
ABRAHAM A SANCTA CLARA, <i>Abrahamische Lanber-Hütt</i> („Die gleiche Wiedervergeltung“, vers. d' <i>Hildegarde</i> ) . . . . .	73
<i>Acta Sanctorum</i> , Apr. tom. III („De B. Hildegarde Regina, Campedonae in Suevia“, par D. PAPEBROCH) . . . . .	71
<i>Al Farag Ba'da Alsidda</i> , texte persan (Histoire de l'Arabe, de sa femme Ouriya et de son frère) . . . . .	18
<i>Al Farag Ba'da Alsidda</i> , texte turc (Erviyyeh, la pieuse femme, que le frère de son mari essaya de séduire) . . . . .	18
ALPHONSE X (roi de Castille), <i>Cántigas de Santa Maria</i> („Como Santa María aiudou a Emperadriz de Roma a sofrel-as grandes coitas per que passou“) . . . . .	54
ANCONA (AL. D'), <i>Sacre Rappresentazioni</i> (vers. de CAFFI) . . . . .	51, n. 2
—, <i>même ouvrage</i> (vers. de PULCI) . . . . .	51

<sup>1</sup> Le rapport des grandes branches de notre conte, d'après la classement adopté par nous, peut être représenté graphiquement de la manière suivante:



	Page
ANCONA (AL. D'), <i>même ouvrage</i> (rés. de la vers. de FERRARI, par P. MONTI) <i>Annales Campidonenses</i> , v. BIRCK.	51, n. 2
ARIBAU (B. C.), <i>Biblioteca de autores españoles</i> , t. III (vers. de TIMONEDA)	. 55, n. 2
, <i>même collection</i> , t. XVI; v. DURAN.	
BÄCKSTRÖM (P. O.), <i>Svenska Folkböcker</i> („Hildegardis och Talandus“)	. . . 75, n. 1
BARELETA (G.), <i>Sermones tam quadagesimales quam de sanctis</i> (vers. du <i>Miracle de la Vierge</i> )	. . . . . 40
BAUMHOLTZ (A.), <i>Die keiserin von Rom</i>	. . . . . 59
<i>Beschreib und Stiftung desz Fürstlich Gottshauszes zu Kempten</i> (trad. de la vers. de BRUSCH)	. . . . . 70
<i>Beschreibung vndt Stiftung Dess Fürstlichen Kloszers und Gottshauszes zue     Kempten</i> (trad. de la vers. de BRUSCH)	. . . . . 70, n. 4
BEVERINI (FR.), <i>La Flavia Imperatrice</i> , rappresentazione per musica	. . . 48
<i>Biblioteca de autores españoles</i> , v. ARIBAU.	
BIRCK (J.), „ <i>Kleinere Krüler'sche Chronik</i> “ (vers. d'Hildegarde)	. . . . . 65
BODMER (TH. J.), dans <i>Fabeln aus den Zeiten der Minnesinger</i> („Von dem kaiser octaviano dez weib alz vil laid umb ir käusch so daz si irs mannes bruder hieng“)	. . . . . 27
BONFADINI (A.), <i>Istoria de Santa Gulielma fiola delo Re dangalterra et moglie     delo Re dungaria</i> ; etc.	. . . . . 49
BONO (A.), <i>La compassioneeuele hystoria de la beata Gulielma Regina de     Ongaria</i>	. . . . . 49
BOUILLE (M:lle), v. <i>Repsina</i> .	
<i>Braga. Vollständige Sammlung klassischer und volkthümlicher deutscher Ge-     dichte aus dem 18. und 19. Jahrh.</i> , t. VI; v. DIETRICH.	
BRAGA (TH.), <i>Floresta de varios Romances</i> (vers. de DIAS)	. . . . . 55
BRICCIO (G.), <i>La historia di Flavia Imperatrice</i>	. . . . . 47
—, <i>Flavia Imperatrice</i> , rappresentazione (?)	. . . . . 48, n. 1
BRUSCH (C.), <i>Chronologia Monasteriorum Germaniae</i> (vers. d'Hildegarde)	. . . 70
BURTON (SIR R. F.), <i>A plain and literal translation of the Arabian Nights'     Entertainments, now entituled The Book of the Thousand Nights and a     Night</i> („The Jewish Kazi and his pious Wife“)	. . . . . 14, n. 2
—, <i>Supplemental Nights to the Book of the Thousand Nights and a Night</i> („The tale of the Devotee accused of lewdness“)	. . . . . 15, n. 5
, <i>The Book of the Thousand Nights and a Night</i> , publié par L. C. SMITHERS („The Jewish Kazi and his pious Wife“)	. . . . . 14, n. 2

	Page
BURTON (SIR R. F.), <i>même ouvrage</i> („The tale of the Devotee accused of lewdness“) . . . . .	15, n. 5
BURTON (LADY), v. M <sup>c</sup> CARTHY.	
BÜSCHING (J. G.), <i>Hans Sachs</i> (vers. de SACHS) . . . . .	58, n. 4
(Le) <i>Cabinet des Fées</i> , t. XV (vers. de PÉTIS DE LA CROIX) . . . . .	19, n. 1
CAFFI (M.), <i>Dell'Abbazia di Chiaravalle in Lombardia, illustrazione storico-monumentale-epigrafica</i> (rés. de la vers. de FERRARI) . . . . .	51
<i>Cántigas de Santa Maria de don Alfonso el Sabio</i> , v. (LA) REAL ACADEMIA ESPAÑOLA.	
CLIGNETT (J. A.) et STEENWINKEL (J.), <i>Spiegel Historiae of Rijmkronijk van Jacob van Maerlant</i> (vers. de JACOB VAN MAERLANT) . . . . .	39, n. 3
CLOUSTON (W. A.), dans <i>Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales</i> („First Arabian Version“, = vers. Boulac des <i>Mille et une Nuits</i> ) . . . . .	14, n. 2
—, <i>même ouvrage</i> („Second Arabian Version“, = vers. Breslau des <i>Mille et une Nuits</i> ) . . . . .	15, n. 5
—, <i>même ouvrage</i> („Third Arabian Version“, = vers. Montague des <i>Mille et une Nuits</i> ) . . . . .	13, n. 6
—, <i>même ouvrage</i> (vers. de LE GRAND, trad.) . . . . .	45, n. 1
—, <i>même ouvrage</i> (vers. de VINCENT DE BEAUVAIS, trad.) . . . . .	39
COINCI, v. GAUTIER DE COINCI.	
COINTIUS, v. LE COINTE.	
<i>Contes dévots, Fables et Romans anciens</i> , v. LE GRAND.	
CRUSIUS (M.), <i>Annales Suevici</i> (vers. d'Hildegarde) . . . . .	70
DANIELS (A. v.), <i>Land- und Lehenrechtbuch</i> (vers. de Crescentia) . . . . .	61—2
DAUTZENBERG (J. M.), <i>Légendes et traditions du Rhin de Bâle à Rotterdam</i> ; v. KIEFER, <i>Légendes etc.</i>	
DESTAINS (M.), <i>Les Mille et une Nuits</i> („Aventures du Cadi et de sa femme“) . . . . .	13, n. 7
DIAS (B.), <i>Historia da Imperatriz Porcina, mulher do Imperador Lodonio de Roma, em qual se trata como o dito Imperador mandou matar esta senhora, etc.</i> . . . . .	55
DICK (W.), <i>Die Gesta Romanorum</i> („De fratre imperatoris, qui concupiuit imperatricem et suspendit eam viam“) . . . . .	27
DIEMER (J.), <i>Die Kaiserchronik nach der ältesten Handschrift des Stiftes Vorau</i> (vers. de Crescentia) . . . . .	61, n. 2
DIETRICH (A.), <i>Vollständige Sammlung klassischer und volkthümlicher deutscher Legenden aus dem 18. und 19. Jahrhundert</i> (vers. de LAUN) . . . . .	78, n. 2
DISCIPULUS, v. HEROLD.	

	Page
<i>(Le) Dit de Florence de Romme</i> , v. JUBINAL.	
DONVILLE (F. DE), éd. des <i>Mille et un Jours</i> (vers. de PÉTIS DE LA CROIX) . . . . .	19, n. 1
DOUCE (FR.), <i>Illustrations of Shakspeare and of Ancient Manners</i> (vers. anglo-latine des <i>Gesta Romanorum</i> , trad.) . . . . .	25, n. 1
DOUCHET (C <sup>te</sup> DE), <i>Dictionnaire des Mystères</i> („Miracle de l'Impératrice romaine“) 46	
<i>Drottning Hildegardis</i> , conte populaire . . . . .	75, n. 6
DURAN (A.), <i>Romancero general</i> (vers. de FUEGO) . . . . .	56, n. 3
DUVAL (A.), dans l' <i>Histoire littéraire de la France</i> , t. XIX (rés. de la vers. de GAUTIER DE COING) . . . . .	38, n. 1
EELERS (B.), <i>Discipulus redivivus</i> („Imperatrici subvenit Maria in maximis angustiis“) . . . . .	40
ERICIUS (A.), <i>Gütlichische Chronic</i> (vers. d'Hildegarde) . . . . .	71
ERTL (A. W.) <i>Relationes curiosae Barvaricæ</i> („Siegprangende Unschuld Hildegardis“) . . . . .	72
ÉTIENNE DE BESANÇON, <i>Alphabetum narrationum</i> („Regina quanto dignior, tanto magis castitatem suam servare debet“, vers. du <i>Miracle de la Vierge</i> ) 42	
, trad. anglaise du même ouvrage . . . . .	42—3
—, trad. catalane du même ouvrage, v. <i>Recull</i> etc.	
ÉTIENNE DE BOURBON, <i>Tractatus de diversis materiis predicabilibus ordinatis et distinctis in septem partes secundum septem dona Spiritus Sancti</i> etc. (vers. du <i>Miracle de la Vierge</i> ) . . . . .	42
<i>Fabeln aus den Zeiten der Minnesinger</i> , v. BODMER.	
<i>Faiz et miracles de Nostre Dame</i> („De la femme d'un empereur qui pour bien fere eut a souffrir moult de maulx,“ etc.) . . . . .	36
FERRARI (A.), <i>Vita di Santa Guglielma</i> . . . . .	50—1
FERRARO (G.), <i>Vita di S. Guglielma Regina d'Ungheria e di S. Eufrasia vergine Romana</i> (vers. de BONFADINI) . . . . .	49
<i>(La) Festa di Santa Guglielma</i> , v. PULCI.	
FIRMENICH (J. M.), <i>Germaniens Völkerstimmen</i> („Erzählung von der Crescentia“, vers. de <i>(Deer) selen troist</i> ) . . . . .	57, n. 4
FLÄSCHÜTZ (G.), <i>Chronik des Stiftes u. der Grafschaft Kempten</i> (vers. d'Hildegarde) . . . . .	65, n. 3
<i>Flavia Imperatrice</i> , v. BRICCO.	
<i>Florence de Rome</i> , roman d'aventure du 1 <sup>er</sup> quart du XIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	28—9
<i>(Le bone) Florence of Rome</i> , v. RITSON, VIÉTOR.	
<i>Folk-Sagor för Ganda och Unga</i> („Drottning Hildegardis“) . . . . .	79



	Page
FRANTZ (J. J.), <i>Historia Caroli Magni</i> (vers. d'Hildegarde) . . . . .	71
FRIEDHEIM (M.), v. REUMONT.	
FRISCHLIN (J.), <i>Hildegardis Magna, Eine schöne Comedien von Frau Hildegardin Hertzog Hildebrands in Schwaben Tochter, Keyser's Caroli Magni Gemahlin</i> . . . . .	74
FRISCHLIN (N.), <i>Hildegardis magna</i> . . . . .	74
—, <i>Operorum poeticorum pars scenica</i> („Hildegardis magna“) . . . . .	74, n. 2
FUEGO (J. M. DEL), <i>La peregrina doctora</i> (vers. du <i>Miracle de la Vierge</i> ) . . . . .	56
FURNIVALL (F. J.), dans <i>Originals and Analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales</i> („The Tale of the Wife of Merelaus the Emperor“) . . . . .	25, n. 4
—, <i>Hoccleve's Works</i> („Jereslaus Wife“) . . . . .	26, n. 5
GARLANDIA, v. JOHANNES DE GARLANDIA.	
GARNHAM (L. W.), v. KIEFER, <i>The Legends etc.</i>	
GAUTIER DE COINCI, <i>Miracles de Notre-Dame</i> („De l'Empereri qui garda sa chastée par moult temptacions“; etc. etc.); cp. MÉON . . . . .	37
GAUTIER (Éd.), <i>Les Mille et une Nuits</i> („Aventures d'un Cadi et de sa femme“) . . . . .	13, n. 7
GEIB (K.), <i>Die Sagen und Geschichten des Rheinlandes</i> („Die Königin Hildegard“) . . . . .	77
—, <i>Die Volkssagen des Rheinlandes</i> („Hildegard“) . . . . .	77
GENTHE (F. W.), <i>Deutsche Dichtungen des Mittelalters</i> (rés. de la vers. de MAILÁTH-KÖFFINGER) . . . . .	63, n. 5
<i>Gesta Romanorum</i> , version anglo-latine . . . . .	25
—, version latine continentale („De Octaviano qui super omnia uxorem dilexit“; etc.); cp. DICK, ÖSTERLEY . . . . .	26
—, trad. anglaise („Merelaus the Emperor“); cp. FURNIVALL, HERRTAGE, MADDEN . . . . .	25
—, trad. allemande („Von dem chaiser Ottaviano dez weib als vil vmb ir cheusch led so daz sey . . . man pruder hing“); cp. BODMER, GRASSE, MASSMANN . . . . .	27, n. 6
—: <i>containing Fifty Eight Remarkable Histories, Collected originally from the best and most ancient Roman Records.</i> — — By A. B. . . . .	26, n. 3
—: <i>or Fifty-eight Histories Originally (as 'tis said) collected from the Roman Records.</i> — — — By B. P. . . . .	26, n. 3
(II) <i>Giardino d'essempi</i> (?) . . . . .	47, n. 1
GOEDEKE (K.), <i>Deutsche Dichtung im Mittelalter</i> (rés. des versions de MAILÁTH-KÖFFINGER et de la <i>Kaiserchronik</i> ) . . . . .	63, n. 5

	Page
GOTTSCHED (J. CHR.), dans <i>Neuer Büchersaal der schönen Wissenschaften und freyen Künste</i> (rés. de la vers. de (DER) TEICHNER) . . . . .	64, n. 7
GRASSE (J. G. TH.), <i>Gesta Romanorum, das älteste Mährchen- und Legendenbuch des christlichen Mittelalters</i> („Vom Kaiser Octavianus“) . . . . .	27
GRIMM (W.), dans la <i>Leipziger Literatur-Zeitung</i> , année 1818 (fragm. de la vers. de la <i>Kaiserchronik</i> ) . . . . .	61, n. 2
, même article (fragm. de la vers. de MAILÁTH-KÖFFINGER) . . . . .	63, n. 3
GRIMM (LES FRÈRES), <i>Deutsche Sagen</i> („Hildegard“) . . . . .	77
GRÜNBAUM (M.), <i>Jüdischdeutsche Chrestomathie</i> (rés. d'une partie de la vers. du <i>Maase-Buch</i> ) . . . . .	15, n. 3
HABICHT (M.) et FLEISCHER (H. L.), éd. arabe des <i>Mille et une Nuits</i> (vers. Breslau: La pieuse Femme accusée de libertinage) . . . . .	15
HABICHT (M.), HAGEN (F. H. VON DER) et SCHALL (C.), <i>Tausend und Eine Nacht</i> („Abenteuer eines Kadi's und seiner Frau“) . . . . .	13, n. 7
HAGEN (F. H. VON DER), <i>Gesammltabenteuer</i> („Crescentia“) . . . . .	63
———, même ouvrage (rés. de la vers. précédente) . . . . .	63, n. 4
———, <i>Tausend und ein Tag</i> („Geschichte Repszima's“) . . . . .	19, n. 2
HAGGENMÜLLER (J. B.), <i>Geschichte der Stadt und der gefürsteten Grafschaft Kempten</i> (vers. d' <i>Hildegarde</i> ) . . . . .	71
HAHN (J. G. VON), <i>Griechische und albanesische Märchen</i> („Von der Frau, die Gutes thut und Undank erfährt“) . . . . .	22
HAMMER (J. VON), v. ZINSERLING.	
HAPPEL (E. W.), <i>Größeste Denkwürdigkeiten der Welt oder so genannte Relationes curiosae</i> („Die listige Keuscheit“, vers. d' <i>Hildegarde</i> ) . . . . .	72
HAUPT (M.) et HOFFMANN (H.), <i>Altdeutsche Blätter</i> („Crescentia“) . . . . .	62
HEINZE (K. T.), dans <i>Idunna und Hermodé</i> , t. I (fragm. de la vers. de la <i>Kaiserchronik</i> ) . . . . .	61, n. 2
HENNING (M.), <i>Tausend und eine Nacht</i> („Der israelitische Kadi und sein frommes Weib“) . . . . .	14, n. 2
HENRY (L'ABBÉ), <i>Le Guide du voyage du Rhin depuis Schaffouse jusqu'en Hollande etc.</i> („Hildegardé“, trad. de la vers. de SCHREIBER, <i>Handbuch etc.</i> )	76, n. 1
HEROLD (J.), <i>Promptuarium de miraculis beate Marie Virginis</i> („Imperatrici subvenit Maria in maximis angustiis“) . . . . .	40
HERETAGE (S. J. H.), <i>The Early English Versions of the Gesta Romanorum</i> („Merelaus pe emperour“) . . . . .	25, n. 4

- HINRICHS (G.), *Kleinere Schriften von Wilhelm Grimm*; v. W. GRIMM.  
*Histoire littéraire de la France*, t. XIX; v. DUVAL; — t. XXVI; v. P. PARIS.  
*Histoire littéraire des Femmes Françaises*, v. LA PORTE.
- (La) *Historia della Serenissima Regina di Polonia, laquale due volte iniquamente fu mandata nelle silve ad uccidere, etc.* . . . . . 51  
 (En lustigh och sanfärdigh) *Historia om Drottning Hildegardis, Caroli Magni Hufw, och hennes Styffbroder Talando* . . . . . 75  
 (En underbar) *Historia om den sköna Repsima* . . . . . 19, n. 3
- HOCLEVE (TH.), *Fabula de quadam Imperatrice Romana* . . . . . 26
- HÜBER (F.), *Vnsterbliche Gedächtnus der vortrefflichen Geschichten, Heiligen Stiftungen vnd wunderlichen Stands Veränderungen* — — — (vers. d'Hildegarde) . . . . . 72
- HUMBERT DE ROMANS, *Liber de abundantia exemplorum* (vers. du *Miracle de la Vierge*) . . . . . 42  
 (Ein schone und warwaftige) *hystori von einer Kayserin zu Rom: genandt Crescentia: gar kurtzweyglig zulesen* . . . . . 64  
*Idumna und Hermode*, v. HEINZE.
- (L') *Innocenza svelata in Santa Guglielma, ridotta in prosa* — — — da P. G. S. 52  
*Istoria di Flavia Imperatrice*, v. BRICCIO.  
*Istoria di Santa Guglielma*, v. BONFADINI, BONO.
- JACOB VAN MAERLANT, *Spiegel Historiae* („Van der keyserinnen van Rome“) . 39
- JASANDER, *Der in fremden Ländern sich lang aufghaltene, minnehro aber wieder angelangte Teutsche Historien-Schreiber*, — — — — — (vers. d'Hildegarde) . . . . . 73—4
- JEAN DU (OU DE) VIGNAY, *Miroir historial* („De l'emperiere de laquelle elle [la mere dieu] garda la chastete et deffendit quelle ne fut corrompue ne violee de ses mauuais serfs“; — — —) . . . . . 39
- JOHANNES DE GARLANDIA, *Stella maris de Miraculis Beate Marie Virginis* (vers. du *Miracle de la Vierge*) . . . . . 43
- JOHANNES GOBII (OU JUNIOR), *Scala celi* (vers. du *Miracle de la Vierge*) . . 39—40
- JOHANNES HEROLD, v. HEROLD.
- JOHANNES MAJOR, *Magnam Speculum Exemplorum* („Beata virgo Maria Imperatricem castissimam, marito fidelissimam, & propter corporalem pulchritudinem multa perpressam à tribulationibus liberat“) . . . . . 40—1
- JUBINAL (A.), *Nouveau recueil de Contes, Dits, Fabliaux et autres pièces inédites des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles* („Le Dit de Florence de Rome“) 29

	Page
(DIE) KAISERCHRONIK; v. DIEMER, GRIMM, MASSMANN, MAYER, SCHRÖDER, etc.	
<i>Kaiserin von rom vertrieben</i> (?) . . . . .	58
KELLER (A.), <i>Hans Sachs</i> (vers. de SACHS) . . . . .	58, n. 4
—, <i>Fastnachtspiele aus dem fünfzehnten Jahrhundert</i> (vers. de ROSENBLÜT) . . . . .	59, n. 1
KIEFFER (P. J.), <i>Die Sagen des Rheinlandes</i> („Königin Hildegard“) . . . . .	79
—, <i>Légendes et traditions du Rhin de Bâle à Rotterdam</i> , traduites d'après le texte allemand par J. M. DAUTZENBERG („La Reine Hildégarde“) . . . . .	79, n. 5
—, <i>The Legends of the Rhine from Basîl to Rotterdam</i> , translated by L. W. GARNHAM („Queen Hildegard“) . . . . .	79, n. 5
KING, <i>The Persian and the Turkish Tales</i> („The Story of Repsima“) . . . . .	19, n. 2
KIRCHHOF (H. W.), <i>Wend-Ummuth</i> („Von könig Carolo magno eine ware histori“) . . . . .	72
<i>Kleinere Kräler'sche Chronik</i> , v. BIRCK.	
KLEMMING (G. E.), <i>Själens Tröst</i> (vers. de <i>Själina Tröst</i> ) . . . . .	57—8
KRÄLER (J.), v. BIRCK	
KUFENER (CHR.), <i>Hesperidenhain der Romantik</i> (vers. de LAUN) . . . . .	78, n. 2
<i>(Der) künige buoch Niuwer ê</i> , v. DANIELS.	
KÜRSCHNER (J.), <i>Deutsche National-Litteratur</i> , t. II; v. PIPER.	
LA PORTE (ABBÉ DE), dans l' <i>Histoire littéraire des Femmes Françaises ou Lettres Historiques et Critiques</i> (rés. de la vers. de M <sup>lle</sup> LAROCHE GUILHEN) . . . . .	45, n. 4
LAROCHE GUILHEN (M <sup>lle</sup> ), <i>Dernières Œuvres, contenant plusieurs Histoires galantes; etc.</i> („Adeleide Reyne de Hongrie“) . . . . .	45
LAUN (FR.), <i>Gedichte</i> („Legende“, vers. d' <i>Hildegarde</i> ) . . . . .	78
LE COINTE (CH.), <i>Annales Ecclesiastici Francorum</i> (vers. d' <i>Hildegarde</i> ) . . . . .	71
LECOY DE LA MARCHE (A.), <i>Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon</i> (vers. d'ÉTIENNE DE BOURBON) . . . . .	42
<i>Leggenda di Santa Guglielma</i> , etc., v. BONFADINI, BONO.	
LE GRAND OU LEGRAND D'AUSSY (P.-J.-B.), <i>Fabliaux ou contes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle</i> („De la bonne Impératrice qui garda loyalement la foi du mariage, ou de l'Empereur de Rome qui fit le voyage d'outre-mer“) . . . . .	45
LEHMANN (CHR.), <i>Chronica der freyen Reichs Stadt Speyer</i> („Von Talandi Königs Caroli unehelichen Bruders grosser Untreu, so er dem König und seinem Gemahl Hildegart erwiesen“) . . . . .	71
LEIBNIZ (G. W.), <i>Annales Imperii Occidentis Brunsvicensis</i> (vers. d' <i>Hildegarde</i> ) . . . . .	71
LELAND (J.), v. WYNKYN DE WORDE.	
<i>Liber de abundantia exemplorum</i> , v. HUMBERT DE ROMANS.	

	Page
LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (A.), v. <i>Panthéon littéraire</i> .	
LYSER (J. P.), <i>Abendländische Tausend und eine Nacht</i> (vers. de <i>Crescentia</i> )	63
<i>Maase-Buch</i> (vers. orientale) . . . . .	15
M <sup>c</sup> CARTHY (J. H.), <i>Lady Burton's Edition of her Husband's Arabian Nights</i> („The Jewish Kazi and his pious Wife“) . . . . .	14, n. 2
—, <i>The Thousand and One Days</i> („The Story of Repsima“) . . . . .	19, n. 2
MADDEN (SIR F.), <i>The old english version of the Gesta Romanorum</i> („Mere-laüs the Emperour“) . . . . .	25
MAERLANT, v. JACOB VAN MAERLANT.	
<i>Magnum Speculum Exemplorum</i> . v. JOHANNES MAJOR.	
MAILÁTH (J. N.), <i>Auserlesene altdutsche Gedichte</i> („Crescentia“) . . . . .	63
MAILÁTH (J. N.) et KÖFFINGER (J. P.), <i>Koloczaer Codex altdutscher Gedichte</i> (vers. de <i>Crescentia</i> ) . . . . .	63
<i>Mariale</i> , v. <i>Miracles de la Vierge</i> .	
MARMIER (X.), <i>Contes populaires de différents pays</i> („La Vertu d'une femme“)	12
MARTINUS VON COCHEM, <i>Auszerlesenes History-Buch</i> , éd. 1687 („Wie die Mutter Gottes einer Keyserin in ihren grossen Noethen zu Hülf kommen“) .	41
—, <i>même ouvrage</i> , éd. 1732 („Von der unschuldigen Beklagung, langwürdigen Elend, und endlicher Erhöhung der seligen Kayserin Hildegardis“) .	72—3
—, <i>Hildegardis, die Heilige, Gemahlin des Kaisers Karl des Grossen, zweimal unschuldig zum Tode verurtheilt</i> — — . . . . .	73, n. 1
MASSMANN (H. F.) <i>Der keiser und der kunige buoch oder die sogenannte Kaiserchronik</i> („Narcissus“) . . . . .	61, n. 2
—, <i>même ouvrage</i> (rés. de la vers. précédente: „Narcissus oder Crescentia“) .	61, n. 2
—, <i>même ouvrage</i> („Von octaviano dem chaiser des fraw so vil vmb ir rainig-chait laid so dz sy irs manns brüder vieng und in darnach wid' ausz liesz“) . . . . .	27
—, <i>même ouvrage</i> (vers. de VINCENT DE BEAUVAIS) . . . . .	39
—, <i>Der künige buoch Niüwer ê</i> ; v. DANIELS.	
MAYER (J. M.), <i>Der Kaiser und der Könige Buch oder die sogenannte Kaiserchronik</i> („Narcissus“) . . . . .	61, n. 2
MEGERLIN (H. U.), v. ABRAHAM A SANCTA CLARA.	
MEGLIN (M. J.), <i>Aüff vnnid Nidergang dess Fürstlichen Stüffts vnnid Gottshäus z Kempten</i> (vers. d'Hildegarde) . . . . .	71
MÉON (M.), <i>Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits</i> (vers. de GAUTIER DE COINCI) . . . . .	37

- MIELOT (J.), *Miracles de Nostre Dame* („Dune grant dame de Romme qui fut par deux foiz faulsement accusee de adultere et de omicide, la quelle par la grace de la vierge Marie, a qui elle recouroit, fut deliuree et preservee“) . . . . . 43
- (Les) *Mille et un Jours*, v. PÉTIS DE LA CROIX.
- (Les) *Mille et une Nuïts*, ms. Wortley Montague (Le Cadi de Bagdad, sa vertueuse femme et son méchant frère) . . . . . 13  
 , éditions arabes de Boulac. de Calcutta, de Bombay, du Caire et de Beyrouth (Le Cadi juif et sa pieuse femme) . . . . . 14  
 —, éd. arabe de Breslau; v. HABICHT-FLEISCHER.  
 —, traductions de la vers. Boulac; v. BURTON, CLOUSTON, HAMMER, HENNING, M<sup>r</sup> CARTHY, PAYNE, TRÉBUTIEN, WEIL, ZINSELING.  
 —, traductions de la vers. Breslau; v. BURTON, CLOUSTON, PAYNE.  
 —, traductions de la vers. Montague; v. DESTAINS, GAUTTIER, HAGEN-HABICHT-SCHALL, SCOTT.
- Miracles de la Vierge*, mss. latins (vers. A: „De pudicitia et tolerantia cuiusdam imperatricis“; etc. etc.) . . . . . 34  
 —, ms. latin (vers. B, = la vers. de VINCENT DE BEAUVAIS) . . . . . 34  
 —, ms. latin (vers. C) . . . . . 35  
 —, mss. latins (vers. D: „De imperatrice miraculum“) . . . . . 35  
 —, mss. français, en prose („De Nostre Dame, qui garda la femme de l'empereur de plusieurs perilx“) . . . . . 35  
 —, ms. français, en prose; v. *Faiz et miracles de Nostre Dame*.  
 —, ms. français, en vers („De la sainte empereris qui garissoit les lieprous“) 36
- Miracoli della Madonna* (?) . . . . . 47—8
- (Die) *miraculen van onse lieue vrouwe* („Van eenre keiserinnen“) . . . . . 36
- MODESTE DE S. AMABLE, *La Monarchie Sainte, historique, chronologique et généalogique de France* (vers. d'Hildegarde) . . . . . 71
- MOIRS (J.), v. SULTZE.
- MONMERQUÉ (L.-J.-N.) et MICHEL (FR.), *Théâtre Français au Moyen Age* („Miracle de Nostre-Dame, de l'empereris de Romme“ etc.) . . . . . 46
- MONTI (P.), v. D'ANCONA, rés. de la vers. de FERRARI.
- MORAYTA DEL SAGRARIO (M.), dans la *Revista política, filosófica y literaria titulada La Razon*, année 1856 (rés. de la vers. d'ALPHONSE X) . . . . . 54, n. 3  
 —, dans le *Boletín bibliográfico español*, t. IV (rés. de la vers. d'ALPHONSE X) 54, n. 3
- MOSER (J. J.), *Schwäbische Chronik* (trad. de la vers. de CRUSIUS) . . . . . 71

	Page
MUSARRA (C.), <i>Santa Flavia</i> , rappresentazione sacra (?) . . . . .	48
MUSSAFIA (A.), <i>Eine altspanische Prosadarstellung der Crescentiasage</i> („Muy fermoso cuento de una santa emperatriz que ovo en Rroma et de su castidad“) . . . . .	38
—, <i>même article</i> (fragments de la vers. d'ALPHONSE X) . . . . .	54, n. 3
—, <i>Über eine italienische metrische Darstellung der Crescentiasage</i> („Del ducha d'Angiò et de Costanza so mojer“) . . . . .	53
NAKHCHABI (ZITÂI-ED-DÏN), <i>Touti-Naméh</i> (Histoire de Khôrchid et d'Outârid) . . . . .	9. 11
—, <i>même ouvrage</i> , trad. franç. („De la rare beauté de Courchide, et des malheurs qui lui survinrent par l'effet de sa beauté“) . . . . .	11, n. 1
<i>Neuer Büchersaal der schönen Wissenschaften und freyen Künste</i> , v. GOTTSCHED.	
NINO (A. DE), <i>Usi e costumi abruzzesi</i> („Favola gentile“) . . . . .	52
<i>Novelle d'incerti autori del secolo XIV</i> („Storia d'una donna tentata dal cognato, scampata da pericoli, ritornata in grazia per sua castità e divozione“) . . . . .	53—4
OCCLEVE, v. HOCCLEVE.	
<i>Originals and Analogues of some of Chancer's Canterbury Tales</i> , v. CLOUSTON.	
FURNIVALL.	
ÖSTERLEY (H.), <i>Gesta Romanorum</i> („Hildegarde“) . . . . .	26
—, éd. de KIRCHHOF, <i>Wend-Ummuth</i> (vers. de KIRCHHOF) . . . . .	72, n. 1
<i>Pantheon littéraire</i> , Contes orientaux, t. II (vers. de PÉTIS DE LA CROIX) . . . . .	19, n. 1
PAPEBROCH (D.), v. <i>Acta Sanctorum</i> .	
PARIS (G.) et ROBERT (U.), <i>Miracles de Nostre Dame par personnages</i> („Miracle de l'Empereris de Romme“) . . . . .	46
PARIS (P.), dans l' <i>Histoire littéraire de la France</i> , t. XXVI (rés. de la vers. du <i>Roman de Florence de Rome</i> ) . . . . .	30, n. 3
PASSERO (F.), <i>L'Urania ovvero La Costante Donna</i> . . . . .	46
PAUMHOLTZ, v. BAUMHOLTZ.	
PAYNE (J.), <i>The Book of the Thousand Nights and One Night</i> („The Jewish Cadi and his Pious Wife“) . . . . .	14, n. 2
—, <i>Tales from the Arabic</i> („Story of the Pious Woman accused of Lewdness“) . . . . .	15, n. 5
<i>(The) Persian Tales, or The Thousand and One Days</i> („The Story of Repsima“) . . . . .	19, n. 2
PERTSCH (W.), dans <i>Zeitschr. der Deutschen morgenländischen Gesellschaft</i> , t. XXI („Geschichte von der Chörschid und dem 'Utârid“, trad. de NAKHCHABI) . . . . .	11
PÉTIS DE LA CROIX (FR.), <i>Mille et un Jours</i> („Histoire de Repsima“) . . . . .	19
PETIT DE JULLEVILLE (L.), <i>Histoire du Théâtre en France. Les Mystères</i> („L'Impératrice de Rome“, anal.) . . . . .	46

	Page
PFARRIUS (G.), <i>Das Nahethal in Liedern</i> („Karl und Hildegard“) . . . . .	78
—, <i>Karlbann</i> (?) . . . . .	78, n. 5
PFEIFFER (FR.), dans <i>Die deutschen Mundarten</i> , t. II (vers. de <i>(Deer) selen troist</i> )	57, n. 4
PHILIPS (A.), <i>The Thousand and One Days</i> („The History of Repsima“) . . . . .	19, n. 2
PIO (J.), <i>Νεοελληνικά παραμύθια</i> („Η ζωή γυρείζα“) . . . . .	22, n. 2
PIPER (P.), <i>Die Spielmannsdichtung</i> (vers. de la <i>Kaiserchronik</i> ) . . . . .	61, n. 2
(La) <i>Princesse de Cazmira</i> , pastorale basque, v. VINSON.	
PULCI (ANTONIA), <i>Rappresentazione (Festa, Vita e miracoli, etc.) di Santa</i> <i>Guglielma</i> . . . . .	51
QUADRIO (FR. S.) <i>Della storia e della ragione d'ogni poesia</i> (vers. de VINCENT DE BEAUVAIS, trad.) . . . . .	39
RADLOFF (W.), <i>Proben der Volksliteratur der Türkischen Stämme Süd-Sibi-</i> <i>riens</i> („Das Weib als Fürst“) . . . . .	16
<i>Rappresentazione (della Vita et Miracoli) di Santa Guglielma</i> , v. PULCI.	
RAZZI (S.), <i>Miracoli della gloriosa Vergine Maria nostra Signora</i> („Maria souuine ad vna Imperatrice posta in grauissime angustie“) . . . . .	41
(LA) REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, <i>Cántigas de Santa María de don Alfonso el</i> <i>Sabio</i> (vers. d'ALPHONSE X) . . . . .	54
—, <i>même ouvrage</i> (rés. de la vers. précédente) . . . . .	54, n. 3
(A) <i>Record of Ancient Histories, intituled in Latin Gesta Romanorum</i> ; v. ROBINSON.	
<i>Recull de exemplis e miracles, gestes e faules e altres ligendes ordenades per</i> <i>A-B-C</i> („Miracle que la verge Maria feu a Lemperadriu muller del Emperador de Roma“) . . . . .	43
REISER (K.), <i>Sagen, Gebräuche &amp; Sprichwörter des Allgäus</i> („Hildegard und Taland“) . . . . .	65
<i>Repkauische (Reppowische) Chronik</i> , v. WEILAND.	
<i>Repsima</i> (conte populaire suédois) . . . . .	19, n. 3
—, essai d'une tragédie domestique [par M <sup>lle</sup> BOUILLÉ] . . . . .	21
(Den Sköna) <i>Repsimas Besynnerliga Händelser</i> . . . . .	19
REUMONT (A.), <i>Rheinlands Sagen, Geschichten und Legenden</i> („Die Königin Hildegardis“) . . . . .	79
RIOS (J. AMADOR DE LOS), <i>Historia crítica de la literatura española</i> („Cuento muy fermoso del emperador Ottas de Roma, et de la infante Florencia su fija, et del buen cauallero Esmere“) . . . . .	29
, <i>même ouvrage</i> (rés. de la vers. précédente) . . . . .	29, n. 2
RITSON (J.), <i>Ancient English Metrical Romances</i> („Le bone Florence of Rome“) 29	



	Page
ROBINSON (R.), <i>A Record of Ancyent Historyes, intituled in Latin Gesta Romanorum</i> (veis. des <i>Gesta Romanorum</i> ) . . . . .	26
<i>Roman de Florence de Rome</i> , roman d'aventure de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIV <sup>e</sup> siècle	29
<i>Roman Records</i> , v. <i>Gesta Romanorum</i> , ROBINSON.	
ROSEN (G.), <i>Tuti-Naneh</i> („Geschichte der Merhûma“) . . . . .	12
ROSENBLÛT (H.), <i>Ein lieplich history von groszer schone, gedult und kuschheit einer edeln keyseryn; etc.</i> . . . . .	58—9
—, <i>Eyne schone hystorie van eynem keyszer to rome vnde siner erlaken Keyserinne wo de myt groter valscheit belagen wart</i> (trad. de la vers. précédente)	59
SACHS (HANS), <i>Ein comedi mit vierzehen personen, die unschuldig keyserin von Rom</i>	58
<i>Sächsische Weltchronik</i> , v. WEILAND.	
<i>Scala celi</i> , v. JOHANNES GOBIL.	
<i>Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XVII</i> , no. 159; v. FERRARO.	
<i>Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XIX</i> , t. I; v. <i>Novelle d'incerti autori etc.</i>	
SCHADE (O.), <i>Crescentia. Ein niderrheinisches Gedicht aus dem zwölften Jahrhundert</i> . . . . .	61, n. 2
SCHÖNHUTH (O. F. H.), <i>Historie von der geduldigen Königin Crescentia</i> . . . . .	63
SCHÖPPNER (A.), <i>Sagenbuch der Bayerischen Lande</i> („Hildegardis und Taland“, veis. de LAUN) . . . . .	78, n. 2
SCHREIBER (A. W.), <i>Handbuch für Reisende am Rhein von Schafhausen bis Holland</i> („Hildegard“); cp. HENRY . . . . .	76
—, <i>Anleitung auf die nützlichste und genussvollste Art den Rhein — — zu bereisen</i> („Hildegard“) . . . . .	76, n. 1
—, <i>Auswahl der interessantesten Sagen aus den Gegenden des Rheins und des Schwarzwaldes</i> („Hildegard“) . . . . .	76
—, <i>Volkssagen aus den Gegenden am Rhein und am Taunus</i> („Hildegard“) . . . . .	76, n. 1
—, <i>Sagen aus den Rheingegenden, dem Schwarzwalde und den Vogesen</i> („Hildegard“) . . . . .	76, n. 2
—, <i>Traditions populaires du Rhin, de la Forêt Noire, de la Vallée du Nècre, de la Moselle et du Taunus</i> („Hildegard“) . . . . .	76, n. 2
SCHRÖDER (EDW.), <i>Die Kaiserchronik eines Regensburger Geistlichen</i> („Crescentia“) . . . . .	61, n. 2
SCHULZ (FR. A.), v. LAUN.	
SCOTT (J.), <i>Arabian Nights Entertainments</i> („Adventures of the Cauzee, his Wife etc.“) . . . . .	13

	Page
<i>(Der) selve troste</i> („Ein keiser het ein frawen die dienet Marie“) . . . . .	57
<i>(Deer) selen troist</i> („Van eyner keyserynnen de plach vise leue vrouwe gerne ynnchlichen tzo eren“; etc. etc.) . . . . .	57
<i>Säula Tröst</i> („Et miraculum af jomf <sup>r</sup> mariae“) . . . . .	58
<i>Sälinna Tröst</i> („Aff eene ärlika frw j room“ : cp. KLEMMING. . . . .	57—8
<i>(Der) sielen troest</i> („Hoe die keyserinne tweewerf met loghen ter doot v'ordeelt was, ende hoe se onse lieue vrouwe maria v'lostē“) . . . . .	57
<i>Speculum exemplorum</i> („Castitatis merito imperatrix per Beatam Virginem ex multis angustiis liberatur“) . . . . .	40
STENGEL (G.), <i>Opus de Iudiciis Divinis quae Deus in hoc mundo exercet</i> (vers. d'Hildegarde) . . . . .	72
, <i>De Iudiciis Divinis, Das ist Von den Göttlichen Urtheilen, und Anordnungen, welche der allmächtige Gott in dieser Welt übet</i> („Wie die Anklag der Kayserin Hildegardis auff den Urheber gefallen“) . . . . .	72, n. 2
STEPHANUS DE BORBONE. v. ÉTIENNE DE BOURBON.	
SULTZE (J. MOIRS), v. <i>(Deer) selen troist</i> .	
SWAN (CH.), <i>Gesta Romanorum</i> (vers. de ROBINSON) . . . . .	26
<i>Tausent und ein Tag</i> („Historie von der Repsima“) . . . . .	19, n. 2
(DER) TEICHNER (H.), <i>Ein schöne History von ainer edlen Kaiserin</i> ; etc. . . . .	64
THEIL (N.), <i>Traditions allemandes recueillies et publiées par les Frères Grimm</i> („Hildegard“) . . . . .	77, n. 1
TIMONEDA (J. DE), <i>El Patrañuelo</i> (vers. du <i>Miracle de la Vierge</i> ) . . . . .	55
TOM(M)ASELLI (F.), <i>La Deuotissima, Rapp. di Santa Gulielma Regina d'Vngaria</i> ; etc. . . . .	52
<i>Touti-Nameh</i> , texte persan; v. NAKHCHABI.	
, texte turc (Histoire de Merhüma); cp. ROSEN, WICKERHAUSER . . . . .	11—2
<i>Traditions populaires du Rhin</i> , etc.; v. SCHREIBER.	
TREBUTIEN (G.-S.), <i>Contes inédits des Mille et une Nuits</i> („La Vertueuse Israélite“) . . . . .	14, n. 2
TROG (C.), <i>Rheinlands Wunderhorn</i> („Die Königin Hildegardis“) . . . . .	79, n. 1
UNGER (C. R.), <i>Mariu Saga</i> („Wor frv frelsadi drottningu“; etc.) . . . . .	36—7
<i>Vrsprung und Stüftung desz Hochfürstl. Stüfttes und Gottshauszes zu Kempten</i> (vers. de BRUSCH, trad.) . . . . .	70, n. 4
<i>Vie des Pères</i> („Du roy qui ala outremei“; etc. etc.) . . . . .	44
VIÉTOR (W.), <i>Le bone Florence of Rome</i> . . . . .	29
VIGNAY, v. JEAN DU VIGNAY.	

	Page
VINCENT DE BEAUVAIS, <i>Speculum historiale</i> („De Imperatrice cuius castitatem [Beata Virgo] a violentia servorum eripuit; — — —) . . . . .	38—9
VINSON (J.), <i>Le Folk-lore du pays basque</i> (rés. de la „Princesse de Cazmira“) 21	
<i>Vita e Miracoli di Santa Guglielma</i> , v. PULCI.	
VOGT (N.), <i>Rheinische Geschichten und Sagen</i> (vers. d'Hildegarde) . . . . .	76
VORBURG (J. PH. A.), <i>Historiae</i> (vers. de CRUSIUS) . . . . .	70, n. 5
VRIES (M. DE) et VERWIJS (E.), <i>Jacob van Maerlant's Spiegel historicael</i> (vers. de JACOB VAN MAERLANT) . . . . .	39, n. 3
WACKERNAGEL (W.), <i>Altd deutsches Lesebuch</i> (vers. de HAUPT-HOFFMANN) . . . . .	62, n. 6
WARNER (G. F.), éd. de J. MIÉLOT, <i>Miracles de Nostre Dame</i> (vers. de MIÉLOT) 43, n. 8	
WEBER (H.), <i>Tales of the East</i> („The History of Repsima“) . . . . .	19, n. 2
WEIL (G.), <i>Tausend und eine Nacht</i> („Die tugendhafte Frau eines israelitischen Richters“) . . . . .	14, n. 2
WEILAND (L.), <i>Sächsische Weltchronik</i> (vers. de <i>Crescentia</i> ) . . . . .	62
WICKERHAUSER (M.), <i>Die Papageimärchen</i> („Die keusche Merhuma“) . . . . .	12
—, <i>Die dreissig Nächte</i> (? Histoire de Merhûma) . . . . .	12, n. 4
WOLFF (O. L. B.), <i>Poetischer Hausschatz des deutschen Volkes</i> (vers. de LAUN) 78, n. 2	
—, <i>même ouvrage</i> (vers. de PFARRIUS) . . . . .	78, n. 5
WYNKYN DE WORDE, <i>Gesta Romanorum</i> (vers. des <i>Gesta Romanorum</i> ) . . . . .	25
ZINSERLING (A. E.), <i>Der Tausend und Einen Nacht noch nicht übersetzte Märchen, Erzählungen und Anekdoten</i> („Die tugendhafte Israelitin“) 14.	



# Appendice

## A

Version du *Maase-Buch*, chap. 203 (éd. de Wilmersdorf); traduction.

Un homme, voulant se rendre dans des pays étrangers pour cause d'achats, confia sa femme, pendant son absence, aux soins de son frère. Celui-ci la reçut avec la promesse de la garder comme le ferait un frère, et le mari partit le cœur léger. Le frère installa sa belle-sœur dans un étage de sa maison et lui donna des domestiques à part, de sorte qu'elle ne manquait de rien. Le frère lui-même se chargea du rôle d'intendant, pour que rien ne manquât. Un jour qu'il allait derechef voir sa belle-sœur pour s'enquérir de sa santé et de ses désirs, il fut saisi de l'envie d'induire sa belle-sœur, qui était d'une grande beauté, à un acte malhonnête; mais elle, en femme pieuse, repoussa sa proposition, disant que ce serait un péché envers Dieu et son mari, et elle lui rappela le dixième commandement: Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ce qui entraîne la punition de la lèpre.

Il se contenta silencieusement de son refus. Un jour qu'il était de nouveau chez elle, ce terrible désir s'empara derechef de lui, et, par prudence, il éloigna de la maison les domestiques. Comme elle refusait encore de se prêter à ce qu'il voulait, il essaya de la prendre de force. Elle se mit à crier très fort, mais personne ne l'entendit, puisque les domestiques n'étaient pas à la maison. Elle réussit pourtant, en y mettant toutes ses forces physiques, à l'empêcher dans son projet infâme.

Furieux de cet échec, il acheta deux faux témoins qui devaient déclarer qu'ils avaient aperçu la femme en commerce charnel avec un des valets. Cette terrible déposition eut pour résultat qu'elle fut condamnée par la haute cour à être lapidée, et cet arrêt fut exécuté.

Or, le troisième jour après cette exécution, au soir, un étranger, qui venait avec son fils de pays lointains, en route pour Jérusalem, afin de faire donner à son fils, dans cette place sainte, une bonne instruction, s'assit près du monceau de pierres, sans savoir que ce monceau provenait d'une lapidation. Alors ils entendirent une voix qui sortait de dessous les pierres et qui disait: „On m'a lapidée sur un faux témoignage“. Ils éloignèrent les pierres et virent la femme encore vivante. La femme leur raconta son aventure; ensuite elle demanda où l'homme allait avec son fils. Le père répondit: „A Jérusalem, pour que mon fils puisse s'y adonner à

l'étude de l'Écriture sainte". La femme pria l'étranger de l'emmener avec lui et promit, en échange, d'enseigner à son fils la Bible, les Prophètes et les Hagiographes. L'étranger y consentit.

Quand ils furent arrivés à la maison, l'étranger prépara pour la femme un appartement à part, où elle put, sans être dérangée, instruire son fils. Elle recut aussi un domestique à elle, qui lui apportait à manger et à boire.

Un jour que le domestique vit sa belle maîtresse, il fut saisi du désir de lui faire des propositions malhonnêtes. Mais elle les repoussa énergiquement et lui fit observer qu'elle était la femme d'un autre, et que, avec l'aide de Dieu, son mari viendrait bientôt la chercher. Alors le domestique saisit une épée et voulut tuer la pieuse femme. Mais le jeune homme, le fils de son protecteur, lequel était toujours auprès d'elle à cause de ses études, s'élança entre le domestique et la femme, de sorte que le domestique lui fendit la tête. Quand elle vit ce qui était arrivé et comme elle se figurait la douleur des parents, la femme s'enfuit de là toute désespérée et arriva au bord de la mer, où elle donna libre cours à la grande douleur qu'elle éprouvait à cause de ce qui s'était passé. A ce moment, un navire de pirates s'approcha, et les pirates s'emparèrent de la femme. Lorsque les pirates voulurent se remettre en route avec leur proie, il surgit une forte tempête, qui menaça de faire sombrer le navire. Les marins, voyant que ce sort ne menaçait que leur navire et que les autres navires s'éloignaient tranquillement et sans être inquiétés, tinrent conseil pour savoir quelle en était la cause et comment on pourrait y remédier. Ils se décidèrent à tirer au sort: celui sur qui tomberait le sort serait jeté à la mer. Le sort tomba sur la pieuse femme. On lui demanda de quoi elle s'occupait, et pourquoi Dieu était si irrité contre elle. Elle raconta toutes ses aventures, et ils eurent pitié d'elle et résolurent de la reconduire à terre. Alors la tempête s'apaisa, et ils atteignirent sans encombre la terre ferme, où la femme descendit.

Le bon Dieu eut pitié de la pieuse femme, de sorte qu'elle put se bâtir une cabane et qu'elle eut à sa disposition des arbres fruitiers et des arbustes qui fournissaient un remède contre toutes sortes de maladies; entre autres, elle pouvait guérir la lèpre, maladie qui se rencontre souvent en Orient. Elle acquit ainsi la réputation d'être un habile médecin, et il y eut chez elle grande affluence de malades de toute sorte, à qui elle rendit la santé. La femme en devint riche et heureuse.

Pendant ce temps, Dieu s'était vengé des deux faux témoins sur la déposition desquels la femme avait été lapidée, et les avait punis du châtement qui revient aux faux témoins, c'est-à-dire la lèpre. Le mari de la femme était aussi rentré chez lui et réclama sa femme à son frère. Celui-ci répondit que sa femme, qu'il avait crue pieuse, avait mené une vie déréglée et qu'elle avait été lapidée sur la déposition de deux témoins. Cette nouvelle causa beaucoup de chagrin et de soucis au mari.

Les deux faux témoins lépreux n'avaient, jusque-là, pu trouver de guérison à leur maladie. Lorsqu'ils entendirent parler de la fameuse femme au bord de la mer, laquelle pouvait guérir toutes les maladies, ils résolurent de s'y rendre. Le malheureux mari, que la douleur rendait incapable de s'occuper de ses affaires, se décida à accompagner les deux lépreux afin de chercher de la distraction à sa douleur. Tous les trois, ils arrivèrent auprès de la femme, et elle les reconnut immédiatement; mais elle fit comme si elle ne les connaissait pas et leur demanda: „Comment vous êtes-vous attiré ce mal, car le bon Dieu ne punit pas sans raison?"

Alors les deux lépreux répondirent qu'ils avaient commis quelques petits péchés. Mais la femme ne se contenta pas de cette réponse. Elle dit que Dieu était miséricordieux et n'envoyait pas une si grave maladie pour quelques petits péchés; elle ne pourrait pas les aider, s'ils ne disaient la vérité. Alors ils avouèrent l'affreuse vérité concernant le faux témoignage et la lapidation de la femme. Alors la femme dit à haute voix qu'elle était précisément cette femme et que Dieu l'avait sauvée. Et elle ajouta: „Puisque vous avez commis un tel péché et que vous avez témoigné ainsi contre une personne pieuse et innocente, vous avez été punis selon l'Écriture, et je ne peux pas vous guérir, la volonté de Dieu étant telle.“ Lorsque le mari entendit ces paroles, il lui avoua tout de suite qu'il n'avait jamais douté de son innocence. Ensuite ils restèrent ensemble et vécurent heureux et bénis.

Morale, selon la parole du roi David dans le Psaume 34: „Quel est l'homme qui prenne plaisir à vivre? Qu'il garde sa langue du mal et ses lèvres de proférer la tromperie!“

## B

Version d'*Al Farag Ba'da Alsidda*, traduction.

(Ms. Londres, Brit. Mus. Or. 237, fol. 117 b)

### Histoire de l'Arabe, de sa femme Ouriya et de son frère

On raconte qu'il y avait autrefois en Arabie un homme très pieux, doué de qualités aimables, qui passait son temps en prières et en jeûnes et qui se consacrait au service du Tout-Puissant. Or, il avait une fille nommée Ouriya, qui était la plus grande beauté de son époque; tout le monde vantait sa bonté, sa chasteté et sa piété, car elle était toujours occupée à faire ses dévotions et passait nuit et jour en prières; s'étant détachée du monde, elle s'attachait à Dieu. Son père était un homme pauvre, et, bien qu'elle eût beaucoup de prétendants, dont quelques-uns étaient d'un rang élevé, il ne voulait pas donner son consentement. A la fin, son père mourut, et elle resta plongée dans un profond chagrin. Après l'enterrement et les cérémonies funèbres, Ouriya se sépara du monde, s'adonnant à la dévotion et à un commerce spirituel avec Dieu. Sa prière constante était:

„O Soutien des abandonnés, je suis venue vers Toi et j'implore Ta grâce et Ta miséricorde; sois mon protecteur et préserve-moi de la malice des impies!“

Au bout de quelque temps, un Arabe se présenta pour demander sa main. Ses amis, sachant qu'elle était seule et sans protecteur, lui conseillèrent de l'accepter, puisque c'était un parti convenable et un homme honnête et intègre; elle donna son consentement, et peu après elle fut saintement mariée par les amis de son père. Au bout de quelques années, le mari d'Ouriya fut obligé de partir pour l'Égypte dans une affaire importante; mais avant son départ il plaça Ouriya sous la garde de son propre frère à lui, le priant de prendre bien soin d'elle et de pourvoir à tous ses besoins pendant son absence. Quand l'Arabe fut parti pour l'Égypte, le frère vint, par conséquent, souvent voir Ouriya à des heures fixes et lui fournit ce dont elle

avait besoin. Un jour, cependant, le hasard voulut que le frère s'aperçût des charmes et de la beauté d'Ouriya, et immédiatement il tomba amoureux d'elle. Comme le Diable s'était emparé de lui, son amour pour elle ne connut plus de bornes; la paix et la tranquillité l'abandonnèrent, de sorte qu'il devint presque fou, et il commença à chanter:

„L'amour que j'ai pour toi est trop fort, pour que mon cœur puisse le combattre; la tâche serait trop difficile pour moi, même si j'avais un cœur à la place de chaque poil de mon corps; j'offre ma vie contre un seul de tes cheveux; ce serait encore une bonne affaire, si l'on offrait davantage.“

A la fin, l'Amour lui tourna la tête; il n'eut plus de repos et ne put ni manger ni dormir. La peur et la honte le forcèrent bien à cacher ses sentiments et à dissimuler ses tourments et mortifications, mais son pâle visage — le miroir de son cœur — le trahit, selon le dire:

„Combien mon cœur souffre à travers mon visage! Pour sûr, le visage reçoit du cœur sa clarté.“

Ainsi se passa quelque temps. Un jour, le frère se rendit à la maison d'Ouriya et y resta plus longtemps que de coutume, même après qu'il eut terminé son travail ordinaire; il commença à proférer des paroles déraisonnables et à soupirer profondément, ce qui étonna beaucoup Ouriya; elle trouva assez singulier qu'il restât dans sa maison plus longtemps que de coutume, l'empêchant ainsi de faire ses dévotions quotidiennes; elle était donc troublée de toutes sortes de pressentiments. A la fin, elle s'adressa à lui dans les termes suivants:

„Frère, ne trouvez-vous pas que vous êtes resté trop longtemps ici aujourd'hui? Je crains que par là je n'aie presque manqué mon heure de dévotion.“

A peine eut-il entendu ces mots, que le feu de sa passion jeta des flammes, et il éloigna le voile qui cachait son secret, en disant:

„La crainte du déshonneur fera traîner trop à la longue cette affaire qui me concerne; il est temps que je mette de côté la honte et que je découvre mon secret à celle que j'aime.“

Alors il s'adressa à elle en ces termes:

„O lumière de mes yeux et délices de mon cœur, votre beauté m'a enchaîné et mon amour pour vous m'a conduit aux abords de la folie; j'ai perdu tout contrôle de ma passion, et je suis à bout de patience; ayez pitié de moi et acceptez-moi comme votre esclave; de cœur et d'âme je serai à votre disposition.“

En entendant cela, Ouriya fut saisie d'indignation, et le monde apparut triste à ses yeux; puis, tremblant comme une feuille, elle lui ordonna, d'une voix élevée, de s'en aller, l'exhortant en même temps à craindre Dieu et à maudire le Diable, qui l'avait entraîné. Mais l'homme ne se soucia pas de ses paroles, et dit:

„O objet unique de ma vie, mon amour pour vous dépasse toute description; votre beau visage m'a rendu si fou et votre parfum m'a tellement enivré que je suis tout à fait inconscient de tout ce qui existe dans les deux mondes. Ni frères ni amis ne me conseillent; car le contrôle de moi-même m'a quitté, comme la flèche quitte l'arc.“

Ouriya lui dit alors: „Homme, abandonnez ces vains et inutiles désirs; craignez le Tout-Puissant et occupez-vous de prières; en homme honnête, gardez le dépôt sacré de votre frère et ne lui causez en aucune manière du déshonneur et de la honte.“ Mais lui, il devint de plus en plus entêté et impatient, et il cita ce qui suit:



„O homme sage, à quoi me sert maintenant votre conseil? Car l'Amour m'a déjà frappé pour ma perte. Maint homme qui avait autrefois porté un nom honoré a acquis de la notoriété dans ce monde par l'amour; il a perdu sa réputation et recueilli de la honte et souffert la perte de son cœur pour gagner du déshonneur en amour.“

Ensuite il plaida sa cause, en disant qu'il avait été décidé qu'il tomberait amoureux d'elle et qu'il serait incapable de renoncer à elle. Il insista sur ce point, disant qu'il lui était impossible d'abandonner l'objet qu'il désirait, surtout après lui avoir fait connaître son désir, et que le seul remède y serait qu'elle consentit à sa proposition. Mais Ouriya resta ferme comme un roc et fit la sourde oreille à toutes ses persuasions et menaces; elle préférerait mourir avec honneur que de vivre avec déshonneur.

Recevant de la part d'Ouriya refus sur refus, l'homme devint furieux et chercha à se venger d'elle. Donc, un jour vers l'aube, le frère de l'Arabe, accompagné de cinq fripons impies, qu'il avait subornés d'avance, pour qu'ils portassent faux témoignage sur la chasteté d'Ouriya, s'introduisit dans l'étage supérieur de sa maison, pendant qu'elle était absorbée dans ses prières; l'un d'eux entra d'abord dans le sanctuaire, et les autres le suivirent et le saisirent dans la chambre de dévotion. Le beau-frère d'Ouriya s'empara ensuite de l'homme et dit:

„O fripon, pourquoi êtes-vous ici dans la maison de mon frère? Je détacherai votre tête de votre corps.“

L'homme implora sa pitié et dit que ce n'était pas sa faute; c'était sur l'invitation de cette femme impie qu'il venait la voir chaque nuit. Alors les quatre hommes soulevèrent le coquin et le jetèrent contre Ouriya. Le tapage et les cris, entendus à cette heure du matin, firent sensation dans le voisinage, et de tous les quartiers des hommes et des femmes se précipitèrent en désordre dans la maison. Ouriya était comme frappée de la foudre à cause de ce qui se passait devant ses yeux, et, comme elle ignorait la trahison de son beau-frère, elle ne pouvait se rendre compte de ce qui était arrivé. Cependant, elle tourna ses pensées vers Celui qui connaît tous les secrets et, se remettant à Son bon plaisir, elle L'implora, demandant protection et justice. A ce moment, son beau-frère commença à la rudoyer devant tous les présents; il dit que, femme adultère, elle ruinait l'honneur et la maison de son frère et qu'il ne serait pas un homme, s'il n'obtenait qu'on la jetât au feu, le lendemain, sur la place du marché. Elle ne le regarda pas ni n'essaya de lui répondre; elle ne fit que pleurer amèrement et pria Dieu de la secourir dans sa détresse. Alors le coquin de beau-frère la poussa dans la maison, ferma bien la porte et s'en alla. La pauvre femme passa toute la nuit en prières, attendant son sort. Le monstre d'homme se leva de bonne heure le lendemain et alla droit aux maisons du Cadi et des juges. Le Cadi, après avoir appris tous les détails de l'affaire, donna l'ordre d'amener Ouriya devant le tribunal. Les sergents de ville allèrent à sa maison, l'enlevèrent rudement et la conduisirent à travers les rues, qui étaient pleines d'une populace insultante. Ouriya marchait les yeux baissés. Quand le tribunal fut réuni pour entendre l'affaire, le frère dit: „Cette femme est la femme de mon frère; je l'ai surprise au moment où elle se déshonorait avec un étranger, qui s'est échappé; elle mérite donc toute la punition de la loi.“ Le Cadi pria alors Ouriya de plaider sa cause; mais, comme elle était trop désolée pour pouvoir se défendre, elle ne fit que pleurer, et puis elle prononça ces mots: „Dieu, le Tout-Puissant, est mon Juge: Tu es le seul qui connaisses les secrets des abandonnés et la vraie situation de ceux

qui ont le cœur brisé; si je T'implore, Tu m'écouteras certainement, et, si je ne parle pas, Tu connais le langage des muets."

Alors furent appelés les quatre témoins impies, qui, sans la moindre hésitation, portèrent faux témoignage contre la femme innocente. Après cela, le Cadi et les juges, conformément aux préceptes de la loi sacrée et de la loi civile, la condamnèrent à être lapidée à mort. Elle fut donc conduite à un espace ouvert, nu-tête et nu-pieds, accompagnée de milliers de gens, désireux d'assister à la dernière scène terrible; une fosse fut creusée, et elle y fut enterrée jusqu'à la poitrine; les gens se mirent alors à jeter des pierres sur elle et continuèrent à le faire, jusqu'à ce qu'Ouriya ne fut plus visible; pour chaque pierre qu'elle recevait, Ouriya ne faisait que prononcer le nom d'Allah, et Allah la garda de toute injure:

„Même si tout le monde se mettait à attaquer une personne, pas un seul tendon de son corps ne serait endommagé, si Dieu ne le désirait."

Quand les gens virent qu'Ouriya était entièrement couverte de pierres, ils crurent qu'elle était morte, et ils s'en allèrent, déplorant la fin triste et ignominieuse de sa longue carrière pieuse. Ils crurent que peut-être sa piété excessive l'avait remplie de vanité et l'avait ainsi exposée aux tentations du Diable; pour sûr, les voies de Dieu sont mystérieuses:

„Tu exhausses celui qu'il Te plaît, et Tu abaisces celui qu'il Te plaît."

Ouriya était couchée sous le monceau de pierres, sanglante et sans connaissance, mais vivante; car Dieu avait décidé qu'elle vivrait encore; pendant ce temps les gens faisaient des réflexions sur sa conduite: quelques-uns avaient sincèrement pitié d'elle, tandis que d'autres appelaient brutalement sa piété un manteau de fraude pieuse.

A la tombée de la nuit, certain voleur de grand chemin passa, par hasard, près de là en rentrant chez lui, après avoir pillé une caravane en route pour l'Égypte. Son attention fut attirée par les gémissements de la malheureuse femme, et il ordonna à ses hommes d'éloigner les pierres. Lorsque Ouriya eut été retirée toute sanglante de la fosse, ils eurent pitié d'elle et lui portèrent tout le secours possible; ils pansèrent ses blessures et lui donnèrent quelque nourriture, de sorte qu'elle reprit ses esprits. Lorsque le chef de voleurs entendit son histoire, il en fut ému et lui témoigna tous les égards possibles; il se disait que tout ce qu'il pourrait faire pour elle servirait à racheter ses péchés. Donc, avec l'intention de la donner à quelqu'un de ses hommes, si elle survivait, on de faire ses obsèques d'une manière convenable, si elle succombait, il la prit avec lui à la maison. Lorsque la femme du voleur, qui était une femme pieuse et qui avait toujours désapprouvé la conduite de son mari, vit en sa compagnie une femme étrangère, elle fut d'abord surprise, mais bientôt elle fut satisfaite, lorsque la chose lui eut été expliquée. Elle était aussi de l'avis de son mari, que les attentions qu'on aurait pour Ouriya seraient un moyen de salut pour lui. Donc, l'homme et la femme la choyèrent et ne négligèrent rien pour lui procurer les secours médicaux nécessaires. Leurs efforts continuels furent à la fin couronnés de succès, et Ouriya recouvra complètement sa santé; ils se réjouirent aussi de son rétablissement, et, à sa demande, ils lui donnèrent une chambre pour son propre usage, dans laquelle elle se retirait et s'occupait d'exercices de dévotion, et elle les bénit des services qu'ils lui avaient rendus. En peu de temps, elle fut renommée dans la tribu pour ses vertus et sa piété.

Le chef de voleurs avait un esclave nègre, dont c'était le devoir de conduire les animaux domestiques aux champs et d'apporter de la forêt des fagots pour la consommation à la maison. Il était tellement laid, que même le Diable n'aurait pu tenir une chandelle devant lui. Un jour, cet esclave entrevit la beauté d'Ouriya et tomba immédiatement amoureux d'elle :

„Lorsque le malheur atteint un homme, il fait tout ce qui est désavantageux.“

La passion de l'esclave accrut chaque jour, et à la fin il lui fut impossible de la contenir; et Ouriya ignorait complètement la chose. Un jour, le nègre, la trouvant seule, lui révéla son secret et la supplia d'avoir pitié de lui, et il dit :

„Que je vous aime et que je vous aime encore, je le déclare à haute voix; et pour sûr les amoureux ne méritent pas d'être pendus au gibet.“

Entendant cela, Ouriya se mit à trembler d'indignation; elle le repoussa et menaça de faire connaître sa conduite impudente à son maître et à sa femme, s'il ne renonçait pas, à l'avenir, à ses intentions vaines et méchantes. Une expérience des plus horribles dans le passé et la crainte de nouveaux et terribles troubles dans l'avenir épouvantèrent Ouriya, et, le cœur plein d'émotion et les yeux pleins de larmes, elle supplia Dieu, le Puissant et l'Auguste, de la délivrer et de la protéger. Cependant, pour éviter les critiques des méchantes langues, elle garda le secret sur cette affaire. Une fois encore, pendant la nuit, l'esclave nègre entra dans sa chambre de dévotion et chercha, avec véhémence et éloquence, à lui faire comprendre qu'il était éperdument amoureux d'elle et qu'il lui était impossible d'abandonner la voie dans laquelle il s'était engagé. Mais la bonne Ouriya resta inébranlable, préférant la mort au déshonneur; elle maudit le jour auquel et l'étoile sous laquelle elle était née, disant :

„Celui dont l'étoile est néfaste ne prospérera jamais, et le malheur est la plus terrible chose du monde; les troubles, les épreuves et les privations atteignent le genre humain par l'influence des mauvaises étoiles. Mais, si celui qui est né sous une bonne étoile venait à ramasser une épine piquante, il la trouverait changée, dans sa main, en une rose délicieuse.“

Or, l'esclave, se trouvant battu à chaque point et déçu de toute façon, devint à la fin exaspéré; il avertit Ouriya d'être préparée aux conséquences, si elle persistait à ne pas céder à son désir; mais elle se fia à la volonté et à la protection de Dieu. Alors, le nègre, craignant les conséquences de son impudence et de son indiscretion, si elle les faisait connaître, chercha un moyen de se venger, et il forma un projet de se débarrasser d'elle, avant qu'elle fût capable de lui nuire. Donc, un jour il se leva au milieu de la nuit, s'introduisit dans la chambre des enfants, où le petit enfant de son maître dormait dans son berceau, et lui coupa la gorge; ensuite il entra dans la chambre d'Ouriya et, après avoir aspergé avec le sang quelques-uns de ses habits et quelques autres objets, il cacha le couteau ensanglanté sous son tapis de prières; l'innocente femme était profondément endormie et ignorait complètement que le Destin avait décidé qu'elle aurait une nouvelle épreuve terrible à subir. Le lendemain au matin, les parents furent épouvantés à la vue de la scène atroce dans la chambre des enfants, et ils pleurèrent amèrement la perte de leur cher enfant assassiné. Entendant les lamentations et les cris déchirants, les voisins arrivèrent en foule, et ils furent remplis d'horreur à la vue de la terrible tragédie. Au milieu de cette agitation, l'esclave nègre, ce diable incarné, se mit à crier à haute voix et à courir çà et là comme un fou, menaçant de vengeance l'assassin de l'enfant, car il avait aimé celui-ci plus que rien au monde, même plus que sa propre vie. Il jura de ne pas se reposer, avant

que le sang de l'enfant ne fût vengé; puis, en proférant des menaces de vengeance et en suivant les traces du sang, il entra dans la chambre d'Ouriya et retira le couteau ensanglanté de dessous le tapis de prières, et il se mit à se lamenter et à crier à haute voix:

„O Musulmans! vous avez donné un abri à cette méchante femme de caractère léger et vous lui avez témoigné toute l'amitié possible, et c'est ainsi qu'elle vous a récompensés de votre bonté; — un vase ne peut verser que ce qu'il contient réellement.“

Les assistants étaient comme frappés de la foudre à cette découverte et ne pouvaient comprendre comment une femme d'une piété bien connue avait pu commettre un crime aussi cruel. Les parents, fous de douleur, se précipitèrent dans la chambre d'Ouriya, l'en trainèrent de force d'une manière déshonorante, la tirèrent par les cheveux et la frappèrent grièvement; et ils lui demandèrent si c'était là sa reconnaissance pour le sel qu'elle avait mangé. La pauvre femme pleura amèrement, disant qu'elle était entièrement innocente de ce dont on l'accusait et qu'elle ignorait comment et par qui le crime avait été commis. Pendant ce temps, l'esclave nègre parut; il la saisit, la jeta par terre et lui appliqua des coups sur la tête et sur la face, jusqu'à ce qu'elle s'évanouit. Quand elle eut repris connaissance, elle regarda la mère de l'enfant et dit:

„Pour l'amour de Dieu, ayez pitié de moi; usez de votre raison et faites des recherches minutieuses sur cette affaire.“

Alors l'esclave sortit un grand couteau et demanda à son maître la permission de la tuer sur-le-champ. Mais les prières d'Ouriya et sa persistance à plaider son innocence attendrèrent les cœurs des parents: ils la laissèrent donc seule pour quelque temps et s'occupèrent de l'enterrement du corps de l'enfant assassiné. Ensuite le nègre alla voir en particulier le maître et sa femme, pleura amèrement sur la perte de l'enfant et leur demanda plusieurs fois la permission de pouvoir donner à la malheureuse femme le coup mortel, et il les blâma de ce qu'ils se montraient pitoyables envers l'auteur du crime révoltant. Plus il insistait, moins ils étaient enclins à céder à sa cruelle demande; car sa sévérité dans cette affaire soulevait, dans l'esprit des parents, des soupçons sur le désintéressement de l'esclave. Le père de l'enfant, après avoir froidement réfléchi, alla voir Ouriya, qui avait été enfermée par l'esclave sans nourriture ni eau, avec le corps torturé par les blessures et par l'angoisse. Il éloigna l'esclave de la chambre et demanda à Ouriya pourquoi elle avait oublié toutes les bontés que lui et sa femme lui avaient témoignées. Ouriya continua à plaider son innocence et le pria d'attendre, jusqu'à ce que la justice du Ciel jetât du jour sur l'affaire, car, selon elle, il était incompatible avec la Justice Éternelle que le coupable restât impuni. Alors, le chef de voleurs dit à Ouriya qu'il ne serait pas prudent de sa part de rester plus longtemps dans la maison; car, dit-il, dans un moment de grande indignation et de grand chagrin, il pourrait, lui ou bien sa femme, perdre son sang-froid, de sorte que quelque malheur pourrait arriver à Ouriya; il dit aussi que sa présence dans la maison rappellerait toujours la triste et terrible tragédie. Ouriya consentit à s'en aller, et, comme elle se préparait pour le départ, le chef de voleurs lui offrit cent *dinars* d'or, qu'elle accepta avec grande répugnance. Ensuite elle alla prendre congé de la maîtresse de la maison, et celle-ci dit:

„Si vous avez fait du bien, vous recevrez du bien en échange; et, si vous avez fait du mal, le mal retombera sur vous; — ta robe sera aspergée du sang de ton cœur, si la juste punition du Destin t'atteint.“

Entendant cela, Ouriya pleura et, baisant la main de sa bienfaitrice, elle la quitta.

Après avoir quitté la maison, Ouriya se retira, pour ce jour, dans un endroit solitaire, afin d'éviter la vigilance et les persécutions de l'esclave nègre. Le lendemain au matin, elle partit de là, sans bien savoir où elle allait, et, après avoir traversé un vaste désert, elle arriva à une ville. Là, elle rencontra une vieille femme, à qui elle demanda un abri, disant qu'elle était une étrangère et une femme honnête; la demande d'Ouriya fut accordée, et, moyennant de l'argent, elle fut pourvue de nourriture et d'autres choses indispensables. Après s'être reposée deux ou trois jours, Ouriya pria la vieille femme de l'accompagner au bain; en route, elles entendirent soudain quelque tapage, et, regardant autour d'elles, elles virent un jeune homme, les mains liées et une corde autour du cou, qui, accompagné d'une foule bruyante, était brutalement poussé en avant par la police. Ouriya demanda à la femme la cause de cet incident, et la femme lui raconta que le jeune homme avait détourné l'argent du roi et qu'on exigeait qu'il le restituât. Ayant appris par la vieille femme que la somme détournée montait à cent *dinars* d'or, Ouriya la paya et obtint par là la mise en liberté du jeune homme; par cet acte de générosité elle éveilla l'admiration de tout le monde. Le lendemain, l'homme vint voir Ouriya, la remercia vivement de sa très grande bonté et lui dit :

„Jusqu'à la fin de ma vie je n'oublierai pas le grand service que vous m'avez rendu, et je resterai pour toujours votre obéissant serviteur.“

Ouriya répondit que tout ce qu'elle avait fait avait été pour plaire au Tout-Puissant et non pas pour obtenir une récompense terrestre, et elle ajouta :

„Que Dieu vous bénisse pour la peine que vous vous êtes donnée en venant chez moi; mais à présent il vous fait vous en aller.“

Pendant ce temps, l'homme avait entrevu sa beauté, et il tomba immédiatement amoureux d'elle; et, malgré ses protestations, il la suivit partout, s'adressant à elle tout le temps en termes affectionnés et ayant pour elle des attentions spéciales. A la fin, lorsqu'ils furent arrivés à un désert, le jeune homme, trouvant Ouriya seule et personne à portée de la vue, déclara ouvertement son amour pour elle en ces termes :

„Mes sentiments pour toi ne quitteront jamais mon cœur; et le désir de mon cœur ne sera pas comblé sans toi; et mes mains ne se retireront jamais de ta robe, même si ma tête est séparée de mon corps, pendant que je te poursuivrai.“

Entendant ces mots, Ouriya fut remplie d'indignation et le repoussa rudement, et, comme l'homme essayait de la violenter, elle lui demanda si cette manière de la traiter était la récompense du service qu'elle lui avait rendu en sauvant sa vie, et elle lui déclara que sa mauvaise intention resterait complètement vaine :

„Faire du bien au méchant c'est comme si l'on faisait du mal au bon.“

En prononçant cette maxime, Ouriya s'éloigna de l'homme, et ils continuèrent leur voyage. A la fin, ils arrivèrent aux bords d'une rivière, où, à ce moment, une caravane se reposait. L'homme s'avança et, s'adressant au chef des marchands, entra en conversation avec lui. Pendant cette conversation, il parla en termes ardents de la beauté d'Ouriya, qu'il disait être son esclave, et en même temps il exprima son désir de la vendre, parce qu'elle avait été assez rebelle à ses ordres. Alors un des hommes alla jeter un coup d'œil sur Ouriya, et, à son retour, il confirma la description de l'homme concernant sa beauté incomparable; sur-le-champ

un marché fut conclu en vertu duquel la pauvre femme abandonnée, qui ignorait entièrement ce qui se passait, devint la propriété du marchand moyennant mille *dinars* d'or; sur cela, l'homme empocha l'argent et disparut.

L'acheteur alla ensuite vers Ouriya et lui dit de se préparer pour le voyage, disant qu'il l'avait achetée au jeune homme qui avait été avec elle quelques minutes auparavant. Ouriya répondit qu'elle n'avait rien à faire avec lui et qu'elle était une femme libre. L'homme, tâchant de la persuader, lui raconta qu'il n'avait ni femme ni enfants, qu'il possédait une grande fortune et que, au lieu d'être son maître, il voulait être son esclave, ses immenses richesses devant être à sa disposition. Mais, comme elle refusait de l'accompagner, elle fut portée de force au navire par les esclaves du marchand. Au bout d'un voyage de quelques jours, pendant lequel le marchand avait plusieurs fois essayé de prendre des libertés avec elle et l'avait même une fois frappée au visage dans sa fureur, il lui dit qu'il leur faudrait vivre ensemble comme mari et femme. La pauvre femme frissonna à cette idée et invoqua la protection du Ciel. Subitement, il s'éleva une violente tempête, accompagnée de tremblements de terre, de tonnerre et d'éclairs, qui faillit paralyser de terreur les hommes du navire et fit que chacun d'eux commença à se repentir de ses péchés; car ils croyaient fermement que c'était un châtement pour quelque péché commis par quelqu'un sur le navire. Immédiatement après survint un coup de vent, qui jeta le méchant marchand par-dessus bord contre une planche et lui brisa la jambe; mais il se cramponna à cette planche et réussit ensuite, à l'aide d'elle, à atteindre un rivage éloigné. Sur cela, le navire continua sa route et aborda enfin un port, appelé Sabel.

Là, Ouriya s'occupa derechef de prières et de dévotions et fut bientôt renommée au loin pour ses vertus et sa piété. Lorsque la réputation d'Ouriya arriva jusqu'aux oreilles du roi, il fut saisi d'un vif désir de la voir; donc, un jour, accompagné d'une nombreuse suite, il alla voir Ouriya, et, comme ses yeux voyaient sa beauté, il tomba amoureux d'elle. Quelques jours se passèrent, et, après beaucoup de persuasion de la part du roi et de sa cour, Ouriya déménagea au palais royal, et là elle reçut un logement confortable et fut l'objet d'attentions spéciales. Cependant, la passion du roi devint de plus en plus forte, de sorte qu'elle dépassa toutes les bornes; et il commença à poursuivre Ouriya de ses sollicitations impies; mais Ouriya ne quitta pas la bonne route et trompa chaque fois le roi dans ses projets pervers. Enfin un jour, le roi, entraîné par sa passion, tendit ses bras pour embrasser Ouriya; mais immédiatement, comme Ouriya implorait la protection du Ciel, Dieu frappa de paralysie l'un des bras du roi; alors il accusa Ouriya de sorcellerie; mais elle soutint que c'était une punition de Dieu à cause de sa mauvaise action et lui conseilla de s'en repentir. Après qu'il se fut repenti et qu'Ouriya eut invoqué Dieu pour son rétablissement, Dieu guérit le bras paralysé du roi. Après cet incident, Ouriya fut laissée tranquille par le roi pour quelque temps, et elle remplit en paix ses devoirs de dévotion quotidienne; mais, comme le roi renouvelait son attaque contre la vertu d'Ouriya, il fut frappé du même châtement. Alors Ouriya le réprimanda d'avoir violé son serment à Dieu et le pria de se repentir de nouveau. Cette fois le roi fut terriblement effrayé, et il tomba évanoui par terre en poussant un grand cri; quand il eut repris connaissance, il baisa la main d'Ouriya et, d'un cœur repentant, il pria Dieu de lui pardonner son péché; de nouveau Ouriya pria pour lui, et de nouveau son bras guérit. Par cet incident miraculeux, le roi et son peuple, qui avaient été des adorateurs du Soleil, furent convertis à

l'islamisme, et cet événement fit un tel bruit qu'à partir de ce jour ceux qui étaient malheureux venaient même de contrées éloignées chez Ouriya, afin d'être délivrés, par ses prières, de leurs maux.

Dans le cours des années le roi mourut, et, comme il n'avait pas laissé d'enfant, les gens du pays, grands et petits, choisirent unanimement Ouriya pour leur souveraine. De bonnes lois et coutumes furent alors établies par elle, et la paix et la prospérité entrèrent dans le pays; le peuple commença à vivre dans un contentement parfait et à prier constamment pour son salut, désirant qu'elle eût une longue vie. Pour loger confortablement les voyageurs, Ouriya fit construire quelques auberges où ils pussent être exempts de toute dépense, et telle était la générosité de son caractère qu'elle les pourvoyait même d'argent et d'autres choses nécessaires, quand ils s'en allaient, et qu'elle donnait des habits royaux et d'autres cadeaux précieux à ceux qui s'en montraient dignes.

Quand l'Arabe, mari d'Ouriya, revint d'Égypte et trouva sa femme partie et son frère aveugle, il fut terriblement bouleversé. A ses questions, son frère lui raconta, en mentant, qu'Ouriya avait mené une mauvaise vie; qu'elle avait été surprise au moment même où elle se rendait coupable d'infidélité; qu'elle avait été conduite devant le tribunal du Cadi; que, malgré tous ses efforts pour la sauver, elle avait été condamnée à être lapidée à mort; et enfin, que cette malheureuse affaire avait fait sensation au loin et qu'il était lui-même devenu aveugle à force de pleurer sur le malheur de son frère. L'Arabe, entendant cette histoire, pleura amèrement et exprima sa surprise de ce qu'une femme de sa piété et de son intégrité avait pu commettre cet abominable crime. Cependant, l'Arabe ne put oublier Ouriya; il pleurait souvent en pensant à elle et disait souvent ce qui suit:

„Si Salomon eût perdu ce que j'ai perdu, même ses fées et ses génies eussent pleuré par pitié pour Salomon.“

Après cela, toutes les fois que le frère entendait les lamentations de l'Arabe sur l'infidélité d'Ouriya et sur sa perte, il faisait des remontrances à l'Arabe et tâchait de le consoler, disant qu'il devrait être reconnaissant d'avoir perdu une telle femme et qu'il devait épouser une autre femme. Mais l'Arabe n'aimait pas ce que disait son frère et le désapprouvait; cependant il ne disait rien.

Pendant ce temps, le bruit s'était répandu partout que certaine femme arabe régnait sur le peuple de Sahel et qu'elle gouvernait son pays avec bonté, libéralité et justice; on disait surtout qu'elle était l'incarnation de toutes les vertus féminines et de toutes les qualités saintes, et que par son intercession auprès de Dieu ceux qui étaient malades avaient été délivrés de leurs maux.

L'amour fraternel se confirma, et l'Arabe partit pour Sahel avec son frère, espérant que sa vue lui serait rendue par les prières de la sainte reine. En route, ils s'arrêtèrent à l'endroit où demeurait le chef de voleurs, le maître de l'esclave nègre qui avait si impitoyablement persécuté Ouriya. Le chef de voleurs, ayant appris le but du voyage de l'Arabe, résolut aussi de se rendre à Sahel, à cause de l'esclave nègre, qui avait été frappé de paralysie dans ses membres, et ils se mirent donc ensemble en route. Au bout d'un voyage de quelques jours, ils rejoignirent une vieille femme aux bords d'une rivière; en pleurant et en gémissant, elle conduisait à Sahel son jeune fils paralytique. Les trois compagnies se réunirent alors et continuèrent

leur route et s'embarquèrent bientôt sur un navire. Au cours de leur voyage, ils arrivèrent à une île; là, des cris et des lamentations parvinrent à leurs oreilles; ils pensèrent d'abord que l'île était hantée par des revenants et se disposaient à la quitter, mais, comme les cris et les lamentations continuaient, ils changèrent d'avis et se mirent à chercher ce qui pouvait en être la cause. Ils découvrirent un homme presque réduit à l'état de squelette par les souffrances et les privations, avec les yeux profondément enfoncés dans leurs orbites. Le pauvre homme leur raconta en quelques mots entrecoupés qu'il avait été une fois un riche marchand, mais que, comme il avait malmené une femme pieuse qu'il avait achetée à un jeune homme dans un désert, son navire avait été surpris par une tempête, pendant laquelle il était tombé par-dessus bord, s'était cassé la jambe et avait enfin été poussé par les vagues à cette île, supporté par une planche. Ils le recueillirent donc sur le navire et lui donnèrent à manger et à boire, jusqu'à ce qu'il eût regagné ses forces. Ensuite ils lui racontèrent le but de leur voyage, et, sur la demande de l'homme, ils lui permirent de les accompagner à Sahel pour chercher guérison à sa jambe cassée.

A la fin ils arrivèrent à leur destination, et la nouvelle de leur arrivée parvint aux oreilles de la reine. Comme elle avait eu une vision la nuit précédente, elle comprit tout de suite qui ils étaient, et elle ordonna donc à ses hommes de les conduire à une des meilleures auberges et de les bien traiter durant trois jours, conformément aux usages des pays musulmans. Le quatrième jour, elle ordonna qu'on les amenât devant elle, et elle leur demanda qui ils étaient et pourquoi ils venaient et quels étaient leurs maux. Après avoir appris les détails de chaque cas, la reine manda qu'on tint une assemblée publique (*darbar*), à laquelle tous les hauts dignitaires du royaume furent conviés. Le palais était décoré d'une manière splendide, et le trône, qui était alors placé dans le salon d'audience de la reine, était richement orné. Quand tout fut prêt, la reine s'assit, vêtue de riches vêtements, la couronne sur la tête. Les nouveaux venus furent alors amenés devant elle; mais, lorsqu'ils virent la magnificence du palais, ils désespérèrent de pouvoir atteindre leur but à un endroit où tant de splendeur mondaine était visible. Alors Ouriya, afin de justifier son caractère devant le mari et pour mettre tous ceux qui s'y trouvaient réunis au courant du vrai état des choses, leur enjoignit à chacun de raconter fidèlement son histoire et les événements qui avaient amené le malheur de chacun, et en même temps elle leur fit sévèrement sentir l'importance du fait que, s'ils cachaient quelque chose ou disaient quelque chose qui était faux, non seulement elle pourrait découvrir la vérité au moyen de certain charme qu'elle possédait, mais qu'aussi le désir de leurs cœurs ne serait pas comblé.

L'Arabe parla le premier; il dit qu'il était un Arabe et qu'il avait épousé une femme d'une beauté et d'une piété incomparables; ils vécurent heureux ensemble quelques années, et il l'aimait beaucoup. Malheureusement, il fut obligé de quitter sa maison et de se rendre en Égypte pour affaires, et il chargea son frère de prendre soin de sa femme en son absence. A son retour, son frère lui avait raconté que sa femme s'était rendue coupable d'infidélité envers lui et qu'elle avait été surprise au moment où elle était en rapports illicites avec un homme; qu'elle avait par conséquent, conformément à la loi de l'Islam, été condamnée à être lapidée à mort; que la douleur de son frère, causée par la honte et la mort de la femme, avait été si violente qu'il était devenu aveugle; et qu'ayant entendu parler de la réputation de Sa Majesté de pouvoir guérir toutes sortes de maladies par ses prières, il avait été poussé par son affection fraternelle à amener son frère à Sahel, afin qu'il fût guéri de sa cécité. La reine demanda à



l'Arabe pourquoi il était persuadé de la vérité de l'histoire concernant l'infidélité de sa femme. L'Arabe répondit qu'il ne pouvait comprendre comment une femme de sa vertu et de sa religiosité avait pu commettre un tel péché, et que, faute d'une solution satisfaisante de ce mystère, il avait tout le temps souffert des peines inouïes, tellement qu'il craignait de devenir aveugle lui aussi.

Ensuite le chef de voleurs dit qu'à cause de l'état paralytique de son esclave nègre, qui avait été sa main droite et qui surveillait tout son ménage et ses autres affaires, il avait complètement négligé son métier pour quelque temps et que c'était pour cela qu'il amenait l'esclave à Sahel pour être guéri.

Puis la vieille femme dit qu'elle avait un seul fils au monde, qui avait été frappé de paralysie, et elle supplia la reine de bien vouloir prier pour sa guérison.

Enfin, le marchand raconta aussi son histoire.

La reine exprima la satisfaction qu'elle avait éprouvée en écoutant leurs récits et leur dit que, comme elle n'était pas médecin, la seule chose qu'elle pût faire, c'était de prier Dieu pour leur guérison; mais elle ajouta que ses prières ne seraient entendues qu'à condition que chaque personne malade fit un compte rendu véridique et complet de son malheur, et que, si quelqu'un disait un mensonge, il recevrait un tel châtiment que ce serait un avertissement pour ceux qui oseraient jamais mentir en la présence de Sa Majesté. Quand les pauvres hommes entendirent cela, ils furent dans un cruel embarras; ils pensaient qu'ils devaient préférer les maladies à la honte et au déshonneur causé par la révélation de la vérité. Afin de sortir, pour le moment, de cet embarras, ils demandèrent donc du répit pour une nuit, ce qui leur fut volontiers accordé. Cependant, ils passèrent toute la nuit sans repos, parce qu'ils voyaient, à leur très grand chagrin, qu'il ne leur restait d'autre moyen que de raconter la vérité entière.

Le lendemain au matin, la cour s'était réunie avec encore plus de pompe et de magnificence, et tous étaient présents. Le marchand s'avança le premier et, après avoir salué la reine, il raconta son histoire: comment, aux bords d'une rivière, il avait une fois acheté à un étranger une jeune et belle femme; comment il l'avait fait transporter de force à son navire, avait commencé à prendre des libertés avec elle et l'avait enfin frappée au visage, parce qu'elle ne céda pas à sa prière; comment la tempête s'éleva, le jeta par-dessus bord et lui cassa la jambe; enfin, comment il arriva à Sahel. La reine crut ce qu'il disait, se prosterna sur le sol et pria pour lui. Le marchand guérit immédiatement et complètement, à la grande admiration des assistants.

Ensuite le jeune homme, conduit par sa vieille mère, s'avança et raconta comment il avait détourné l'argent d'un roi et était en route pour le gibet; comment une femme arabe pieuse avait obtenu son relâchement moyennant cent *dinars* d'or; comment il était plus tard tombé amoureux d'elle; comment il la vendit à un marchand aux bords d'une rivière, et enfin, comment, la même nuit, il fut frappé de paralysie. Ouriya pria de nouveau, et l'homme recouvra aussitôt sa santé.

Ensuite l'esclave nègre fut appelé à raconter son histoire; mais, à cause de la présence de son maître, il hésita d'abord beaucoup à faire son récit et resta quelque temps silencieux. Ouriya dit que, grâce à la magie du charme, elle savait que l'esclave avait commis un crime affreux et que c'était là la raison de son silence; que, s'il ne racontait pas la vérité lui-même,

elle en révélerait la nature; et que, dans ce cas, elle le soumettrait à une punition exemplaire et ne prierait pas pour sa guérison. Alors le nègre eut peur et raconta, le front contre le sol, comment son maître, le chef de voleurs, avait une fois donné l'abri à une femme très pieuse, dont l'esclave était ensuite tombé éperdument amoureux; comment, après avoir subi de sa part plusieurs refus, et pour se venger d'elle, il avait tué l'enfant de son maître dans le berceau, avait caché le couteau ensanglanté sous le tapis de prières de la femme innocente, l'avait battue et frappée en la présence de son maître et de sa femme; et enfin, comment Dieu le punit de paralysie pour son péché et son crime. Entendant cela, le chef de voleurs fut saisi de chagrin et d'effroi, et la tête lui tourna. Il supplia la reine de ne pas prier du tout pour l'esclave, mais de lui permettre de tuer immédiatement le nègre avec son épée. La reine répondit que, selon sa promesse, elle était astreinte à prier pour la guérison de l'esclave, puisqu'il avait dit la vérité, et qu'ensuite il dépendrait du maître de traiter son esclave comme il le voudrait. Elle pria donc, et le nègre guérit.

Enfin, l'homme aveugle fut prié de faire son récit. Il dit d'abord que son frère, l'Arabe, avait déjà raconté à la cour les circonstances qui avaient amené son triste malheur; mais, menacé par la reine et ne trouvant aucun moyen d'éviter la vérité, il raconta l'histoire entière à partir du départ de son frère pour l'Égypte jusqu'au moment où Ouriya fut lapidée. A la révélation des faits réels, l'Arabe poussa subitement un cri aigu et tomba sans connaissance par terre. Après qu'on eut jeté de l'eau de rose sur son visage, il reprit ses esprits et pressa la reine d'ordonner immédiatement de faire lapider à mort son frère, ainsi que celui-ci avait fait faire avec sa femme. La reine intercédait pour l'homme aveugle, attendu qu'il s'était confessé et s'était repenti sincèrement. Ensuite elle pria pour lui, et il recouvra la vue.

La reine demanda alors à l'Arabe comment il avait l'intention de traiter son frère après avoir quitté la reine. Il répondit qu'aussitôt qu'il serait sorti du palais, il lui trancherait la tête; et il confirma son intention par un serment. La reine demanda à l'Arabe s'il voulait vraiment venger le sang de sa femme par la mort de son propre frère, quoiqu'il sût qu'on pouvait bien trouver un substitut pour une femme, mais aucun pour un frère, et elle lui offrit aussi pour femme une des plus charmantes des dames qui étaient là auprès d'elle. Mais l'Arabe, après avoir refusé avec reconnaissance l'offre de la reine, dit qu'il avait juré de n'épouser aucune femme après la perte de sa sainte femme chérie, et, en pensant à elle, il fondit en larmes. La reine demanda alors à l'Arabe quelle récompense il lui donnerait, si, par son intercession auprès de Dieu, elle rendait sa femme à la vie. Ayant vu les miracles faits par la reine, l'Arabe déclara que, si la reine ressuscitait sa femme, il lui resterait reconnaissant jusqu'à la fin de sa vie.

La reine demanda alors à ceux qui étaient présents ce qu'ils pensaient d'une femme qui aurait subi toutes les tentations et épreuves décrites par ces misérables hommes et qui garderait néanmoins sa vertu et son honneur purs et intacts. Ils s'écrièrent tous d'une voix qu'un tel être n'aurait pas pu être une femme, mais qu'il aurait dû être un ange. Alors Ouriya ôta son voile et dit que c'était elle qui avait subi toutes ces épreuves, et elle embrassa son mari en la présence de tous les assistants, remerciant Dieu de ce que tous ces malheurs étaient heureusement terminés.

Ensuite Ouriya s'adressa à son beau-frère et lui demanda quelle faute elle avait bien pu commettre pour être si impitoyablement maltraitée par lui; l'homme eut tellement honte de lui-même qu'il demeura interdit et ne put proférer une seule parole, même pour se défendre. Puis Ouriya s'adressa au chef de voleurs, en disant qu'elle était cette même femme malheureuse et délaissée qu'il avait retirée de dessous le monceau de pierres, dont il avait pansé les blessures et qu'il avait abritée sous son toit; le chef de voleurs s'excusa humblement de l'avoir maltraitée le jour de la découverte du meurtre de son petit enfant. Ouriya l'excusa de ce qui était arrivé dans des circonstances atténuantes et lui annonça son intention de le récompenser royalement de ses bons services. Ensuite elle s'adressa à l'esclave nègre et au fils de la vieille femme et leur demanda une explication de leur conduite infame envers elle; ils étaient tous les deux excessivement honteux et ne dirent rien; enfin, elle pria le marchand de présenter une justification de sa conduite; il ne fit que demander pardon. Sur cela, la reine étendit sa miséricorde et son pardon à tous et à chacun d'eux, et elle supplia son mari de pardonner à son frère et le chef de voleurs de pardonner à son esclave. Après cela, elle les traita d'une manière vraiment royale, et, après les avoir chargés d'argent et de riches cadeaux, selon les mérites de chacun, elle les envoya chacun dans son pays natal. Ils répandirent ainsi la bonne réputation d'Ouriya dans des contrées éloignées.

Ouriya et son mari vécurent longtemps heureux ensemble et gouvernèrent leurs sujets avec une justice et une générosité sans égales. A la fin, elle se fatigua des grandeurs terrestres et commença à languir après la solitude pour pouvoir en paix adorer Dieu et être en communauté avec Lui. Un jour elle proposa donc à son mari de régner seul; mais il refusa cette proposition et préféra se retirer avec elle des affaires mondaines. Alors Ouriya abdiqua en faveur de son beau-frère et se sépara du monde pour être réunie à Dieu. Durant toute sa vie, Ouriya fut le modèle d'une femme parfaite et pieuse; et, après sa mort, elle laissa derrière elle un noble exemple pour les autres. Bien qu'elle ne soit plus de ce monde passager, son nom vivra pourtant à tout jamais.

## C

Version des *Gesta Romanorum* d'après le ms. Londres, Brit. Mus. Harl. 2270, fol. 80 r<sup>o</sup> 82 r<sup>o</sup>.

(Fol. 80 r<sup>o</sup>) Menelaus in ciuitate Romana regnauit, qui filiam regis Hungarie in vxorem accepit, que erat pulcra et operibus misericordie plena. Imperator, quando semel in lecto suo iacuit, Terram Sanctam visitare cogitabat. Die crastina vocauit ad se imperatricem et vnicum fratrem suum et ait imperatrici: „Karissima, a te celari non debet, quod meum propositum est totaliter Terram Sanctam visitare; vnde principaliter constituo te dominam totius imperii mei ad ordinandum quod mihi et meo populo sit vtile.“ At illa: „Ex quo aliter non poterit esse, fiat voluntas vestra. Ego vero ero sicut turtur in vestra absentia, qui socium suum amisit, quia spero cum sanitate domum venietis.“ Imperator vero eam verbis dulcibus confortabat. Osculum ei tradidit et valefecit omnibus et ad Terram Sanctam perrexit. Frater vero eius

post recessum eius eleuauit cor suum et pauperes ac simplices depressit et, quod peius est, imperatricem ad peccatum sollicitauit et semper de die in diem vt cum eo peccaret instigauit. Illa uero mulier bona semper ei respondebat, quod nullo modo ad peccatum consentiret<sup>1</sup>, quam diu dominus eius uiueret. Ille uero hoc non obstante, quando eam solam inueniebat<sup>2</sup>, per omnem uiam sollicitabat ad peccatum. Imperatrix, quando uidit, quod non erat de stulticia sua correctus et de nullo modo emendare uellet, uocauit tres nobiliores uel quatuor imperii et ait eis: „Karissimi, uobis constat, quod dominus meus imperator me super imperium suum constituit principalem et quod sub me frater suus sit senescallus constitutus et quod nihil perpetraret sine consilio meo. Tamen simplices et pauperes depremat, diuites spoliat et aliud enorme perpetrare uellet, si posset. Propter que precipio uobis, vt fortiter ligatum in carcere ponatis.“ At illi: „Regina, mala infinita post recessum imperatoris operatus est. Ideo precepto uostro obediemus.“ Statim manus in eum iniicerunt et uinculis ferreis ligauerunt et in carcere posuerunt, ubi per multos dies expectabat. Accidit post hec quod rumores uenerunt, quod imperator de Terra Sancta erat uenturus et multas uictorias ibidem optinuit. Audiensque frater eius in carcere, quod imperator erat in ueniendo, cogitabat intra se: „Si dominus meus hic me inuenierit in carcere, causam incarcerationis ab imperatrice queret. Illa uero ei dicet, quomodo ad peccatum eam sollicitauit et hac de causa me incarcerationi, et tunc pro perpetuo gratiam fratris mei et forte uitam meam amittam.“ Et tunc statim misit pro imperatrice nuntium, rogando eam propter Christi passionem, vt ad ostium carceris dignaretur uenire et unum uerbum loqui cum eo. Imperatrix uero ad ostium carceris uenit et ab eo quid uellet inquisiuit. At ille: „O bona domina, miseremini mei! Si frater meus hic me inuenierit, filius mortis sum ego.“ Cui imperatrix dixit: „Si scirem, quod a stulticia tua desisteres, et honestum ammodo inuenirem, gratiam tibi facerem.“ At ille: „Etiam, domina, (Fol. 80 v<sup>o</sup>) hoc tibi firmiter promitto.“ Statim<sup>3</sup> de carcere eum abduxit<sup>4</sup>; balneari et tonderi fecit eum. Hoc facto se uerimentis preciosis induit<sup>5</sup>, et ei dixit<sup>6</sup>: „Iam, bone frater, dextrarium ascende et ueni mecum obuiam domino meo.“ At ille: „Presto sum.“ Imperatrix uero perrexit obuiam domino suo cum eo cum multis aliis dominis. Et, sicut in uia equitabant, quidam ceruus ante eos cucurrit. Omnes uero equitantes in uia illum uidentes cum cornibus agili cursu ceruum insequi sunt, ita quod nullus iuxta imperatricem remansit nisi frater imperatoris. Et cum ille hoc uidisset, ait ei: „Domina, hic est una foresta secreta. Diu est, quod tibi de amore loquebar. Ueni modo et consenti mihi, vt tecum cocam.“ Ait imperatrix: „Quid est hoc? Hesternam die stulte perpetuam correctionem promisisti et de carcere te abduxi et ad huc tam cito ad stulticiam tuam uis residuare et redire. Iam dico sicut prius: nullus mecum tale perpetrabit nisi dominus meus imperator, qui hoc de iure habet.“ At ille: „Nisi mihi consenseris, te per crines super arborem in foresta suspendam, ubi nullus te inueniet, et sic mala morte morieris.“ At illa: „Licet caput meum auferas et omnia genera tormentorum in me exerceas, nunquam consensum meum ad tale peccatum habebis.“ Ille hec audiens denudauit illam excepta sola camisia et eam per crines super quercum suspendit et equum suum ad arborem ligauit. Hoc facto ad socios suos equitauit denunciatis eis, quod multitudo populi ab eo imperatricem rapuerat. Unde factus est dolor magnus per totum imperium. Post tres dies cum quidam comes per illam

<sup>1</sup> Ms. consentiret.    <sup>2</sup> Ms. inuenit    <sup>3</sup> Ms. Sati.    <sup>4</sup> Ms. adduxit. — <sup>5</sup> Ms. se induit. — <sup>6</sup> Ms. duxit.

forestam venatus esset et post vulpes ante canes incurrit, canes insequuti sunt, in eundo odorem domine senserunt et suum cursum dimiserunt et versus arborem agili cursu gressus suos direxerunt. Comes hoc videns admirabatur, percussit equum cum calcariis et insequutus est, donec ad arborem venit, in qua domina suspensa erat. Comes vero, eum eam vidisset suspensam per crines, admirabatur eo quod pulchra erat. Qui ait ad eam: „O mulier, qualis es et quare sic pendes?“ At illa per miraculum Dei viua fuit<sup>1</sup>; comiti respondit: „Mulier extranea sum a partibus longinquis. Quomodo huc<sup>2</sup> veni nescio; Deus scit.“ Comes vero ait: „Cuius equus est qui per<sup>3</sup> arborem stat?“ At illa: „Meus est.“ Comes vero intellexit ipsam generosam et pietate motus ait ei: „O domina bona, appares generosa. Tantum vnicam filiam habeo paruulam. Si manceperis eam nutrire et docere, a pena ista te liberabo et cum hoc mercedem condignam a me recipies.“ At illa: „Domine, in quantum scio vestram voluntatem adimplebo.“ Comes vero eam de quercu deposuit et secum ad castrum suum reduxit ac custodiam filie sue ei tradidit, et in eadem camera, in qua et comitissa, iacuit habensque secum puellam; inter lectum comitis et imperatricis erat lampas semper ardens. Et tam honeste se gerebat imperatrix, quod ab omnibus amabatur. Erat tunc temporis in aula comitis quidam senescallus, qui imperatricem dilexit et ei de amore inordinato loquebatur. At illa: „Scias, karissime, quod votum feci Deo, quod nunquam aliquem diligam tali dilectione, nisi quem teneor ex diuino precepto diligere.“ Ait senescallus: „Tu nullo modo vis consentire?“ Que dixit: „Quid iterum vultis audire? Votum quod feci firmiter tenebo.“ Audiens hec senescallus cum indignatione ab ea recessit, cogitans in corde suo: „Si potero, de te vindicatus ero.“ Accidit vna nocte, quod ostium camere comitis apertum erat dimissum. Hoc cum vidisset senescallus de nocte et omnes dormientes inuenit, respexit per lumen lampadis ad lectum imperatricis. Vidit dominam solam cum filia comitis insimul iacere. Longum cultellum extraxit et guttur puelle per medium scindebat et sic cultellum sanguinolentum in manu domine ipsa nesciente ponebat<sup>4</sup>, ac si diceret: „Cum dominus meus vigilauerit et per lumen lampadis cultellum in manu eius sanguinolentum viderit, sine aliqua hesitatione credet, quod ipsa propriis manibus puellam interfecit, et sic ipsa mala morte (Fol. 81 r<sup>o</sup>) morietur.“ Puella vero quando erat interfecta et cultellus sanguinolentus in manu eius ipsa dormiente positus, cito comitissa est a sompno expergefacta et per lumen lampadis cultellum vidit sanguinolentum in manu domine. Hoc viso quasi extra se posita est; dixit comiti: „O domine, cito ad lectum domine respice et videte in manu eius mirabile.“ Comes vero expergefactus a sompno ad lectum domine respexit et, quando cultellum sanguinolentum vidit in manu eius, turbatus est, vndique ad eam clamauit et dixit: „Vigila! Quid est hoc quod video in manu tua?“ Illa vero ex clamore expergefacta est, et cecidit cultellus de manu sua. Respexit iuxta latus suum et puellam mortuam inuenit et totum lectum plenum sanguine sensit. Statim<sup>5</sup> alta voce clamauit: „Heu mihi! heu! filia domini mei est occisa!“ Comitissa, mater puelle, cum hec audisset, quod filia sua mortua erat, ad dominum suum lamentabili voce clamauit: „Interficiatur ista mulier diabolica morte turpissima, que nostram vnicam filiam occidit!“ Tunc comitissa<sup>6</sup> ad imperatricem loquebatur: „Aperte apparet, quod puellam propriis manibus occidisti, quia cultellum in manu tua habes, cum qua filiam meam occidisti, et ideo morte turpissima condemnaberis et morieris.“ Ait comes imperatrici cum cordis dolore:

<sup>1</sup> Ms. fui. — <sup>2</sup> Ms. h<sup>o</sup>. — <sup>3</sup> Ms. par (?) — <sup>4</sup> Ms. pon'et. — <sup>5</sup> Ms. Satim. — <sup>6</sup> Ms. comes

„O mulier, nisi timor Dei esset, corpus tuum statim cum gladio diuiderem, eo quod te a suspendio liberaui et tu filiam meam occidisti. Verumptamen per me nullum malum inuenies, sed cito sine vltiori dilacione extra comitatum meum pergas, et, si post istum diem in terra mea te inuenero, morte turpissima condemnaberis.“ Imperatrix dolore plena surrexit et se induit vestimentis et sola palifridum ascendebat et versus orientem equitabat. Cum sic in via equitasset, vidit ex sinistra parte patibulum altum, ad quod satellites vnum hominem ad suspendendum duxerunt. Imperatrix mota pietate percussit equum cum calcaribus et ad patibulum perrexit et ait satellitibus: „Carissimi, parata sum malefactorem redimere, si pro vita eius mercedem volueritis recipere.“ At illi: „Placet nobis, vt pro vita eius soluas.“ Domina cum eis conuenit et mercedem pro eo dedit et vitam hominis saluauit. Ipso saluato ait ei domina: „Karissime, esto mihi fidelis usque ad mortem, eo quod a morte te liberaui.“ At ille: „Etiam, domina, hoc firmiter promitto tibi.“ Et sic sequutus est dominam per viam. Cum autem prope ciuitatem venerunt, ait ei domina: „Precedas me in ciuitatem et honestum hospicium pro me recipias.“ Ille vero sic fecit, et in ciuitate moram per aliquos dies traxit. Homines illius ciuitatis de eius nimia pulcritudine admirabantur et de amore inordinato ei loquebantur, sed nullo modo preualuerunt. Accidit cito post hec, quod quedam nauis cum diuersis mercimoniis in ciuitate illa applicuit. Domina, cum audisset, dixit seruo suo: „Nauem intra et pannos ad vsum meum vide.“ Famulus vero intrauit et diuersos pannos presiosos inuenit dixitque magistro nauis, vt cum domina sua loqueretur. Concessit magister; famulus precessit, denunciens domine de aduentu magistri nauis. Post hec cito magister intrauit et dominam satis honorifice salutauit. Domina vero de pannis ad vsum suum sibi ferendis cum magistro<sup>1</sup> loquebatur. Qui concessit et nauem ascendit famulusque domine cum eo perrexit. Ait ei magister: „Tibi consilium meum panderem, si in te confidere possem, et, si consilium meum celaueris, optimam mercedem a me recipies.“ Ait famulus tactis sacrosanctis euangeliiis: „Tibi iurabo, quod tuum consilium per omnia tenebo et quantum potero te iuabo.“ Ait magister: „Vltra quam credi potest dominam tuam diligo. Tanta pulcritudo in ea est, quod omnia bona mea pro eius amore darem, et, si per te optinere potero, pete a me quod volueris et tibi dabo.“ Ait famulus: „Dic mihi qua via potero prodesse.“ (Fol. 81 v<sup>o</sup>) At ille: „Ad dominam tuam perges et ex parte mea dicas: pannos nullo modo extra nauem extendere volo, sed facias vt nauem intret ipsa et non facias ipsam intrare, quousque ventum validum pro me habuero. Tunc eam ducere mecum volo.“ Ait famulus: „Bonum est consilium tuum. Da mihi mercedem, et totam voluntatem tuam adimplebo.“ Mercede accepta accessit famulus ad dominam denunciens ei, quod magister nauis nullo modo pannos extra nauem ostendere vellet, sed „vos cum effectu rogat nauem intrare et secundum voluntatem vestram pannos et alia necessaria poteritis optinere.“ Domina vero credens dicitis famuli sui ad nauem accessit. Cum vero intrasset domina, famulus extra nauem se tenuit. Magister vero, videns ventum validum, sursum velum erexit et nauigabat celeriter. Domina hoc percipiens totaliter perturbata est et ait: „Qualem prodicionem mihi facis?“ At ille: „Non est prodicio, quia te carnaliter cognoscam et in vxorem meam ducam.“ At illa: „Votum feci Deo, quod nunquam tale peccatum cum aliquo attemptabo, nisi cum eo, cui de iure teneor.“ At ille: „Noli talia dicere! Modo es in medio maris; nisi mihi consenseris, te in medio maris proiciam.“

<sup>1</sup> Les mots ferendis cum magistro manquent dans le ms.

At illa: „Si ita est. locum mihi in medio nauis prepara, vt tuam voluntatem perficiam.“ Magister credens ei locum fecit preparari. Ipsa vero curtinam intrauit et flexis genibus in hac forma Deum orauit: „Domine Deus meus, qui me de iuuentute mea custodisti, custodi me in hac hora ab omni pollutione, vt possim mundo corde animam tradere tibi.“ Oracione facta surrexit tam grauis tempestas in mari, quod nauis frangebatur et omnes perierunt excepta domina et magistro nauis. Domina adhesit vni tabule, que ad terram eam duxit, magister alteri tabule; nec domina de magistro scinit, nec magister de ea. Domina vero ad quoddam cenobium monialium perrexit, in quo honorifice suscepta fuit et ibidem per multa tempora tam sancte uiuebat, quod gratiam ei Deus contulit, quod infirmos sanabat. Vnde multi infirmi ex omni parte ad eam confluebant, et fama eius circumquaque diffusa est. Tunc temporis frater imperatoris, viri sui, qui eam per crines suspendit, factus est vilis leprosus. Miles, qui filiam comitis occidit et cultellum sanguinolentum ipsa dormiente in manu eius posuit, factus est cecus et surdus. Famulus, qui decepit eam, factus est claudus. Magister nauis demens factus est. Imperator cum audisset, quod tam sancta mulier in quadam abathia monialium fuit, dixit fratri suo leproso: „Karissime, accedamus ad cenobium monialium, vt a lepra tua per illam sanctam dominam curari poteris.“ At ille: „Vtinam a lepra hac essem curatus!“ Statim imperator in propria persona cum fratre suo ad locum monialium perrexit. Imperator a priorissa querebat, si talis domina in cenobio esset, que infirmos curauit, et, si talis esset, vt<sup>1</sup> ad eum veniret precepit. At illa: „Etiam, domine, inter nos manet.“ Fecit eam vocari, vt se coram imperatore presentaret. Imperatrix vero cum peplo faciem suam abscondit, ne de uiro suo imperatore cognosceretur. Cum ad eum venit, satis honorifice eum salutauit. Ait ei imperator: „O domina, scitisne fratrem meum a lepra sua curare? Si sic, pete a me quod vuleris et tibi dabo.“ Imperatrix respexit circumquaque et vidit fratrem imperatoris lepra percussum, militem, qui filiam comitis occidit cecum et surdum<sup>2</sup>, hominem, quem de suspensione saluauit, podagra percussum et vermes ex omni parte eius scaturiebant, et magistrum nauis dementem. Vnde omnes causa sanitatis ad eundem locum venerunt. Tunc ait imperatrix imperatori: „Domine, si totum imperium daretis mihi, vestrum fratrem nec aliquem alium potero curare, nisi coram omnibus confessi sint.“ Conuersus imperator ad fratrem suum ait: (Fol. 82 r°) „Coram omnibus confitearis, vt a lepra tua mundari poteris.“ Ille vero de tota vita sua est confessus, sed quomodo imperatricem per crines suspendit nihil loquebatur. Ait imperatrix imperatori: „Domine, libenter medicinam apponerem, sed in vanum, quia nondum est confessus plene.“ Imperator conuersus ad fratrem suum ait: „Qualis est miseria tua in te? Nonne vides, quia vilis leprosus es? Confitearis cito, vel extra societatem meam te proiciam.“ At ille: „O domine mi, non potero confiteri, nisi mihi prius constet de tua misericordia.“ Ait imperator: „Et quid contra me deliquisti?“ At ille: „Etiam, domine, magnam offencionem contra vos feci et misericordiam peto, antequam delictum meum pandam.“ Imperator vero de imperatrice non cogitabat, eo quod credidit eam a multis temporibus esse defunctam, et ait ei: „Dic mihi, quid contra me deliquisti, quia sine dubio totum tibi remitto.“ Ille vero statim narrauit, quomodo imperatricem ad peccatum sollicitauit et quomodo eam per crines suspendit. Imperator cum hec audisset, quasi extra se positus, in furia magna dixit: „O pessime, vindicta Dei cecidit super te! Si istud ante sciuissem, moirti turpissime te condempnassem<sup>3</sup>.“ Miles, qui filiam comitis

<sup>1</sup> Ce mot manque dans le ms. — <sup>2</sup> Ms. claudu. — <sup>3</sup> Ms. codepnassen.

occidit, dixit: „Nescio de qua domina vos loquimini, sed vna domina suspensa per crines fuit in quadam foresta et per comitem, dominum meum, inuenta et ad castrum eius ducta, que filiam eius ad nutriendum recepit. Ego vero eam ad peccatum sollicitavi et noluit mihi concedere. Igitur ipsa dormiente puellam occidi et cultellum sanguinolentum in manu eius posui, ac si diceretur: Tu puellam propriis manibus occidisti. Post hec comes vero a societate<sup>1</sup> sua eam<sup>2</sup> expulsi, sed quomodo postea vel quo iuit penitus ignoro.“ Tunc ait latro: „Nescio de qua domina vos loquimini, sed vna pulcherima domina per viam equitabat sola. Ego vero tunc temporis ad suspendendum ductus eram. Ipsa vero me a morte liberauit, quia redemptionem pro me dedit. Ego vero post hec prodidi eam cuidam magistro nauis. Ille vero videns ventum validum eam secum duxit, sed quid actum sit penitus ignoro.“ Ait magister nauis: „Talem puleram dominam ac generosam mecum recepi et in medio maris cum ea commiscere volui. Ipsa vero oracioni se dedit. Finita oracione nauis frangebatur in duas partes et omnes submersi sunt. Ego vero adhesi vni tabule et ad terram veni. Quid actum sit de domina, vtrum sit submersa, penitus ignoro.“ Tunc imperatrix alta uoce clamauit: „Karissimi, vos estis pure confessi. Iam apponam medicinam.“ Vnde omnes sanitatem receperunt. Tunc domina coram omnibus faciem suam ostendebat. Imperator cum eam vidisset, noticiam eius habebat et ad eam ecurrit et amplexatus est eam et pre gaudio fleuit dicens: „Benedictus Deus! Iam inueni quod desiderauim!“ Duxit eam ad palacium cum magno iubilo et sic in pace vitam finiuit.

(Suit la MORALITAS fol. 52 r<sup>o</sup> — v<sup>o</sup>).

## D

### De pudicitia et tolerantia cuiusdam imperatricis

Ms. Paris. Bibl. nat., f. lat. 14463, fol. 36 r<sup>a</sup> — 38 r<sup>b</sup> .anc. pagin.: fol. 32 r<sup>a</sup> — 34 r<sup>b</sup>).

(Fol. 36 r<sup>a</sup>) Qvam mercedem legale coniugium caste seruantes obtineant in futuro, nondum, fratres karissimi, cognoscimus, sed expectamus. Verumptamen in presenti multis uiolentiam coniugii respicere profuit, quamuis multa uiderentur sustinuisse aduersa. Que et quanta Susanna, uxor Ioachim, ab impudicis senibus et falsis iudicibus passa est obprobria et qualiter eam pudicie amator et castimonie consecrator per Danihelem liberauit, notum fidelibus est. Memorata itaque Susanna, erga Susannam Dei clementia non dissimilem, sed maiorem obseruantia Susanne in cognitionem profuturam tam presentibus quam futuris cuiusdam mulieris uirtutem simul et tolerantiam proferimus. Relatione preteritorum, karissimi, que non uidimus recolinimus gesta. Nullorum dubia auditui supponenda fidelium. Non est potestas, nisi a Deo. Multorum igitur temporum elapso curriculo atque per orbem religionis crescente uehiculo a principe Christo princeps Romanus concessus est populo. Hic siquidem de quo loqui incipimus imperator fidei catholice uerissimus amator ac bonorum operum fuisse dimoscitur sectator. Erat namque seculari habitu honorabilis, fide, ut diximus, et religione uenerabilis, uerbo et actu in (Fol. 36 r<sup>b</sup>)

<sup>1</sup> Ms. societate.      eam *manque dans le ms.*



regno amabilis. Cuius tantis honestatibus uiri clarissimi, ut congruum fuerat, prouidetur Dei clementia uxor genere et moribus nobilissima atque pulcritudine multum honestissima, et imperatori coniugali et nuptiali more copulatur. Non illicita dilectio neque turpis carnalisque delectatio illis adhibebant, sed ad inuicem sobrie et iuste sub legali coniugio se non mediocriter diligebant. Cum itaque res publica sub talibus et tam insignibus personis sublimaretur censu et omni prosperitate, uenit in mentem imperatoris, ut pergeret longe lateque per orbem uisitare loca Sanctorum. Quod autem habuit diu in cogitatione in congruo tempore impleuit opere. Accepto itaque a uenerabili coniuge sua tam longi itineris assensu imperator nobilissimus, sumptus uie sufficientes multosque nobilium ac familiarum proceres secum assumens, regnum et quandam fratrem suum adolescentem uenerantissime imperatrici accentibus commendans, digressus est. Cumque illa regni alta et humilia, maxime ecclesiarum iura, Deo opitulante uiriliter regeret, iam dictus sui domini frater, specie uenerabilis regine deceptus, in eius amorem uehementer exarsit. Imperatrix namque rogatu et amore imperatoris illum tenere diligebat ignorans quod ipse in pectore incendium gerebat. Crescebat namque in iuene illicitus amor, ita ut somnum cibumque auferens uultum illius monstraret ualde afflictum. Tunc uero familiarius et frequentius intendere in eam cepit coactusque quo stimulo urgeretur, quo igne ureretur tandem regine aperuit. Quo audito, quamuis non modice subdentur molestie, aliter in animo gerens non minace responsione stultum iuuenem terruit, dicens tale obsequium ab (Fol. 36 v<sup>o</sup>a) alia non a se ei exhibendum. Et quia fortis est ut mors dilectio, cepit maiori flamma iuuenis urgeri et toto corpore uehementer attenuari. Regina uero, intra se sapienti usa consilio, iuueni cecato ad eius amplexus se uenturam esse promisit. Illa tamen fugiebat locum tantique sceleris factum. Interim quoque parari turrim quandam non distulit, in qua duos adolescentes et duas puellas ad seruendum iuueni mittere curauit, ut necessaria illis queque sursum cum funibus traherent. Determinato quippe die, quo turrim illam imperatrix et iuuenis priuatim conscenderent et quod ipse desiderabat expleret, gaudis est. Cum uero competens hora fuisset, preunte iuene usque ad hostium turris ascenderunt gradus. Quo intrante, clauso hostio pudica et uenerabilis domina in domum rediit retento iuene in turre. Sedit Roma pacifica et omne regnum eius non declinavit imperatrice regnante, quousque imperator rediret ad propria. Transactis uero quinque annis, ecce quidam uenerunt, qui imperatorem uenire dixerunt, alique et alii post eos in proximo imperatorem nuntiauerunt. Quam leticiam quantumue gaudium de aduentu domini sui imperatrix habuit, eius hylaritas uultus demonstrauit. Nobiles confestim et maiores cleri iussit secum in occursum imperatoris exire et ciuitatis uicos ornamentis parari decenter. Fratrem uero imperatoris inconsulte de turre foras emisit, ut obuius fratri exiret. Qui in occursum imperatoris reginam preuenit atque eam uersa uice male et inconuenienter diffamauit. Requisitus a fratre iuuenis, cur tam afflictus corpore et pallidus facie atque crine deformis esset, respondit cum lacrimis: „Mi frater karissime, pessima coniunx tua et pessima meretrix, sicut cum multis fornicari (Fol. 36 v<sup>o</sup>b) consueuerat, me ipsum precipitare in scelus secum temptauit. Nullus enim ab eius inuidico amplexu, ex quo recessisti, prohibitus est. Quod ferre non potui, sed ab ea recedens in quadam turre me nunc usque inclusi. Igitur maiestatem imperatoriam impia meretrix quam usurpauit ne osculo et familiari colloquio contaminet cauendum est.“ Audiens itaque imperator quas non sperauit in uxore nobilissima contumelias nuntiari, dolore cordis intimo percussus pene exanimis corruit in terram. Receptisque animi uiribus post spacium

nius hore surrexit et confortatus personarum consolationibus equum ascendit. In crastinum vero imperatrix nobilissima cum comitatu nobilium et turbis civitatis peruenit ad uirum suum. Que cum illum, ut diximus, ut dignum erat, amplecti et osculari uoluisset, percussa grauius ab imperatore in facie confusa cecidit. Vocatis autem duobus seruis ait imperator: „Quia non est cum meretrice certandum, ite in siluam profundam et ducite illam ad decollationem!“ Proh dolor! Innocens iniuste a nequam accusatur, sanguis innoxius sine causa dampnatur! Domina famulis, libera seruis traditur, nobilis ab ignobilibus ducitur, ut gladio interimatur! Cumque ad locum, ubi decollanda erat, uenerabilis regina uenisset, ammirantes serui pulcritudinem eius dixerunt ad inuicem: „Priusquam interficiatur, cognoscamus illam, quoniam non est in mundo pulchrior illa.“ Irruentibus uero seruis in eam, suspiciens in celum uoce miserabili et gemitu lacrimabili Dei respectum et Uirginis Marie efflagitabat auxilium. Tunc castitatis (Fol. 37 r<sup>o</sup>a) amator Deus et amica pudicitie Uirgo Maria non distulerunt auxilium mittere illi. Non longe quippe iter faciens quidam nobilis et prepotens heros cum comitatu multorum, qui limina Apostolorum et loca Sanctorum Rome uisitauerant, audientes tantis clamoribus resonare siluam, primo putauerunt aliquam feram in retibus corruisse, ueloci cursu illuc usque peruenerunt. Iam uero pre nimio certamine et importunitate lenonum regina afflicta deficiebat. Cum autem illi tam uenerabilem personam seruos impudicos opprimere uidissent, morti eos festinanter tradiderunt. Requiritur regina diligenter ab eis, quenam esset mulier et quare talia contigissent ei. Celata nempe dignitatis altitudine, supplicii uultu, humili uoce rogauit, ut eam dominus eorum secum duceret et ab ea ancillare obsequium saluo honore pudicitie<sup>1</sup> reciperet. Qui eius petitionibus libenter annuens ad propria perduxit illam. Quam itaque uxor eius honorifice suscepit atque procul dubio unicum filium educandum sibi commisit. Suscepto igitur paruulo illa maiorem adhibuit diligentiam quam si ipsa eum genuisset. Vitabat quicquid erat scurrilitatis, amabat que erant honestatis, fugiebat lasciuiam, frequentabat ecclesiam. O, quanta est hostis calliditas, sed maior est mentis et corporis castitas! Non alter, sed idem malignus spiritus et fornicationis auctor istam, de qua agimus, temptare non desiit, sed uincere nullo modo ualuit. Erat quidam miles in curia, qui ad amorem huius mulieris pertingere cupiebat, quam blandis sermonibus multisque promissionibus, ut se sibi in coniugium copularet, (Fol. 37 r<sup>o</sup>b) temptabat. Ipsa nempe se eum caste diligere respondens amore domini sui, cuius erat frater, nubere uero ei omnino negauit. Quam ob rem intrauit Sathanas in eum. Ex tunc tractare cepit miser in animo, quid mulieri, que in tanta illum uilitate habebat, pararet, ut fugaretur<sup>2</sup> uel occideretur. Quam inimicis innocente odiosa fit semper libertas! Congregatis impius ille in corde suo multis sceleribus quod nequius erat aduersus predictam mulierem elegit facere. Intempeste igitur noctis hora uenit ductu diabolico ubi uenerabilis mulier illa dormiebat et infans in sinu eius sibi commendatus puerique, filii fratris sui, guttur cum cultro per medium sicauit; gladium quoque in manu mulieris dormientis relinquens recessit. Ecce fratris Cayn fratricida secundus! Non minus nequam, sed nequior Cayn fuit iste! Cayn inuidia deceptus solum occidit fratrem; iste fratris filium, ut innoxia et pudica mulier occideretur. Cayn innocentem fratrem in die occidit in agro; iste fratris filium innocentem in nocte occidit in cubiculo. Cayn fratrem suum occidit uigilantem; iste filium fratris occidit dormientem. Per omnia iste peior Cayn reputatur. Cum uero occisi

<sup>1</sup> Ms. pudicitie. — <sup>2</sup> Ms. fug'et'.

pueri sanguis per lectum decurreret et latus mulieris inficeret, exitata uehementer expauit. At illa cum se miseram uoce lacrimabili proclamasset, sollicita mater de filio et pater pueri surgentes concite de lecto cum lumine uenerunt ad filium suum. Videntes autem iugulatum puerum et cultrum in manu mulieris, quis dolor quantusque luctus inuaserit eos et omnem familiam uix explicari potest. Venit denique sceleratissimus homicida, fietas fundens lacrimas, et uoluit occidere tanti sceleris ignaram, (Fol. 37 v<sup>o</sup>a) dicens fratri suo: „Adduxisti huc meretricem in multis criminibus in alia patria deprehensam et iuste olim iudicatam interfici. Ut igni iam tradatur, mors filii tui dignam eam iam facit.“ Pars populi nequissimo faebat, pars altera lacrimosis clamoribus condolebat. Heros nempe nobilissimus et uxor eius uenerabilis eam interfici prohibentes, ad portum maris proximi nautis, ut in alienam terram ducerent illam, mandauerunt per seruos. Venit ergo miserabilis, perfusa faciem lacrimis, honorabilem comam discerpens, cum seruis ad mare et intrauit nauem. Cumque per altum naute nauigassent, considerata eius specie ac uultus pulchritudine, ut eis assentiret, illam allocuti sunt. Resistentique illi ob pudicitie amorem dixerunt naute: „Vnum elige e duobus: aut nobis commisceri, aut in mare precipitari.“ Responditque mulier se libentius inter fluctus maris deficere quam eorum libidinis petitionibus assentire. Qui mutato consilio in quadam alta rupe, que ante eos in mari eminebat, Deo prouidente eam dereliquerunt. Cumque totam ibi noctem duxisset insomnem fidelis et Deo dilecta mulier, summo diluculo merore et triduo ieiunio nimis afflicta obdormiuit parumper. Apparuit autem illi persona quedam in mulieris specie, ammirabili facie, oculorum stellanti acie, uocata Regina Glorie, dicens ad illam: „Quia multa propter fidem casti coniugii obseruandam sustinuisti aduersa, amodo omnia a te impiorum temptatio expellenda est et que passa es iniurie manifestabuntur. Collige ergo herbam, que sub capite tuo est, et quibuscumque leprosis bibere in nomine Domini donabis sanabuntur.“ Excitata itaque uenerabilis domina et de uisione letificata, cum deuotis orationibus herbam collegit, cui similem ante non uiderat, atque cyrothecas de manibus suis extrahens impleuit. Hora igitur tertia, quasi a Deo (Fol. 37 v<sup>o</sup>b) missi, iter facientes naute iuxta rupem illam uocatique ab ea applicuerunt. Videntes autem illam tam uenerabilem esse personam condolentes ei receperunt eam in nauem et duxerunt ad portum. Egressa uero de nauis inuenit quendam leprosum uisu miserabilem, attritamque herbe portiunculam cum uino dedit leproso bibere, qui confestim sanatus est. Quo audito ueniebant ad eam ex omni prouincia illa leprosi potatique poculo herbe sani et incolumes reuertebantur ad propria. Exiuit ergo fama hec longe lateque uenitque ad ciuitatem illam, in qua erat ille impius, qui fratris sui filium iugulauerat in sinu huius domine, leprosus effectus. Requiritur igitur mulier illa uenerabilis adduciturque multis precationibus denicata ad egrotum. Quam nullus familie domus nec ipse nequam cognouit. Rogatur illa obnixae a fratre leprosi, ut ei subueniat et quicquid mercedis inde uellet acciperet. Ipsa uero se illi subuenire promisit, si confessus de omnibus peccatis prius coram ea et septem personis fuerit. Cumque ad confessionem ille leprosus uenisset, celans scelus, quod in ipsa commisit, multa dixit. Responditque mulier nil proficere medicinam suam abscondito ullo crimine. Tunc ait frater suus, cuius filium interfecerat: „Aperi, frater, cor tuum et emunda ab omni peccato, et, si aliquid aduersum me male egisti, totum tibi dimittatur.“ Resolutus denique, in lacrimis qualiter egerat manifestauit. Heros autem audieus expauit uehementer, dicens se plus de amissione nobilissime mulieris quam de morte filii tristem esse. At illa respondit: „Ego quidem, domine mi, sum illa mulier, que nou reddam malum pro malo,

sed bonum pro malo retribuam.“ Restituitoque illo sanitati rogabant, ut ibi remaneret et acciperet quem sanauerat in sponsum. Quibus non adquiescens recessit atque sanando leprosos nonnullos Romam incog(Fol. 38 r<sup>a</sup>)nita petiit. Mansit itaque per aliquot dies Rome, mundans a lepra plurimos, et non cognouerunt eam. Inuaserat itaque fratrem imperatoris ulciscente Deo lepra grauissima usque ad mortem. Cumque uidissent ciues, quod illa mulier insolito more medicorum multos sanaret a tam grauissima infirmitate, nuntiauerunt imperatori adesse quandam feminam, que fratris sui posset figare lepram. Gausus ergo imperator iussit eam adduci ad se. „Si fratrem, inquit, meum mundaueris a lepra, digna remuneraberis mercede.“ Cui illa dixit: „Gratis accepi, gratis dabo Si uere confessus fuerit de commissis, mundatum esse se nouerit. Confiteatur mihi coram papa et senatu Romano quibus subditur culpis, si sanus esse desiderat. Sui autem omnino corporis sanitate carebit.“ Tunc iuuenis infirmus a circumstantibus rogatur omnibus, ut nichil absconderet peccati. At ille qualiter aduersus imperatricem castam et per omnia laudabilem egerat ordine manifestauit confusus. Tunc imperator flens et pugniss faciem pectusque percutiens miserum se exclamauit. Flebant autem qui aderant et qui audierant hoc uerbum recordatione imperatricis egregie. At illa non sustinens fletus illorum et suspiria, sanato prius iuene, dixit: „Quia ego illa sum.“ Quo audito, que leticia Romanum populum impleuit non est facile dictu. Voluit ergo imperator eam quasi a Domino resuscitatam in uxorem, et populus in dominam accipere. Sed illa aliter intra se agens dixit ad papam: „Votum, domine, feci in tribulationibus meis Domino me ulterius ulli non coniungere uiro, sed monachilem induere uestem et seruare castimoniam. Requiritur ergo anima mea de manu tua, si timens uel diligens hominem plus quam Deum ueste sancta non uelaueris me.“ Tunc sanctus pontifex sine mora benedicens eam tradidit illi religionis habitum, que, quia pu(Fol. 38 r<sup>o</sup>b)dicetiam seruauit, feliciter ad eternam uitam migravit. Amen.

## E

### Version du *Miracle latin*

Ms. Londres, Brit. Mus. Harl. 2316, fol. 6 r<sup>o</sup> — 7 v<sup>o</sup>.

(Fol. 6 r<sup>o</sup>) Fuit quidam Romanus imperator, cui prouidit Dei clementia vxorem genere et moribus nobilissimam ac corporis pulcritudine honestissimam. Inter hos castus amor coniugii semper fuit. Accepto itaque assensu a coniuge longe lateque per orbem limina Sanctorum visitare disposuit. Regnum autem et quendam fratrem suum adolescentem eidem tradidit. Dietus adolescens, specie imperatricis deceptus, in eius amorem vehementer exarsit tandemque imperatrici aperiens pluries eidem molestus fuit. Ipsa semper renuit. Tandem iuueni ceato ad eius amplexus venire se simulate promisit. Interim turrim quandam parauit; duos adolescentes et duas puellas ad ei seruiendum premisit. Determinato die cum imperatrice conscendens turrim illam et precedens eam inclusus est caute ab eadem. Sedit igitur sub pudica imperatrice Roma pacifica, donec post quinque annos imperator rediret ad propria. Audiens eius aduentum

vicinum gauisa est et cum nobilibus et maioribus ei obuiare disposuit. Sed inconsulte turrim aperuit, vt fratri suo adollescens obuiaret. Igitur statim reginam preueniens eam versa vice turpiter infamauit. „Mi frater, inquit, karissime, me ipsum coniux tua in seclus adulterii precipitare attemptauit. Immo, nullus ab eius impudico amplexu, postquam recessisti, prohibitus. Quod ego ferre non potui, sed ab ea recedens me in quadam turri conclusi.“ Hec et huiusmodi cum requireretur a fratre, quare tam pallidus et crine deformis esset, narrauit cum lacrimis. Quo audito imperator in terram corruit pene ex(Fol. 6 v<sup>o</sup>)animatus. In crastino cum magno comitatu venit imperatrix ad virum suum. Que, cum illam, vt dignum erat, vellet amplecti, percussa ab eo in faciem cecidit. Vocatisque duobus seruis imperator ait: „Quia non est cum meretrice certandum, ite ad siluam profundam et ibi eam decollate.“ Cum peruenissent ad locum, admirantes eius pulchritudinem dixerunt ad inuicem: „Cum sit omnium pulcherrima femina, priusquam interficiatur, fruamur ea.“ Que voce lacrimabili Ihesu et Virginis Matris, vtpote totaliter destituta, implorauit auxilium. Contigit autem istis existentibus nobilem quandam, qui Rome limina Sanctorum visitauerat, pertransire. Hic mulieris clamorem audiens statim celerrimo cursu ad eam cum comitatu peruenit, videntesque seruos impudicos tam nobilem personam distrahere morti eos concito tradiderunt. Requiritur que esset et cur ei talia contigerunt. Illa celata dignitate voce humili rogauit, vt dominus eorum secum eam duceret et in obsequium ancillare reciperet pudicie honore sibi saluo. Quo annuente et ad propria perducto vxor domini eam honorifice recipiens vnicum ei filium educandum commisit. Illa paruulo suscepto maiorem diligenciam adhibuit quam si eum genuisset. Fugiebat lasciuiam, frequentabat ecclesiam. Erat igitur in curia miles quidam, frater domini, qui amore eius successus crebris allocucionibus inuitabat ad malum et sibi coniugio copulare temptabat. Illa vero caste se eum diligere amore domini sui, sed ei nullo modo posse nubere respondit. Quam ob rem cepit cogitare quo modo de ea, quam eum contempsisse putauit, vindicare valeret, vt vel occideretur vel fugaretur. Itaque intempesta noctis hora ductu diaboli venit vbi illa dormiebat et infaus in sinu eius sibi commendatus, gutturque pueri, filii fratris sui, cultro per medium secauit, quem in manu mulieris dormientis relinquens recessit. Illa igitur, cum sanguine tincta esset ad latus, excitatur. Stupet de sanguine, miserando proclamat. Pater et mater de filio vnico solliciti statim accurrunt cum lumine. Filium vero iugulatum videntes et in manu mulieris cultrum subito dolore percelluntur. Immo et familia tota cum eis venit, denique sceleratissimus homicida fictas fundens lacrimas, volens eam statim occidere de scelere nescientem, dicens fratri suo: „Adduxisti huc pro multis criminibus in alia patria interfici iudicatum. Igni iam tradatur, que filium tuum vnicum interfecit.“ (Fol. 7 r<sup>o</sup>) Nobilis vero vna cum vxore eam interfici prohibuerunt, mandantes nautis ad portum proximi maris, vt eam in alienam terram ducerent. Venit ergo lacrimis perfusa faciem comamque decerpens cum seruis ad mare. Cumque in altum maris cum nautis venisset, capti eius pulchritudine, vt rei nepharie assentiret, eam allocuntur. Resistenti ob amorem pudicie dixerunt: „Vnum e duobus elige: aut nobis commisceri, aut in mare precipitari.“ Illa libencius fluctus eligit. Qui mutato consilio eam in quadam rupe alta, que in mari coram eis prominebat, intactam diuine Prouidencie reliquerunt. Vbi cum totam noctem duxisset insompnem<sup>1</sup>, merore et triduoano ieiunio afflicta<sup>2</sup> paululum obdormiuit. Et ecce Beata Virgo Maria, regina glorie<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Ms. isopne. — <sup>2</sup> Ms. afflictam.    <sup>3</sup> *A cet endroit, le ms. donne en marge: consolacio marie.*

apparuit ei mira claritate dicens: „Propter fidem casti coniugii seruandam sustinuisti aduersa. Omnis amodo impiorum temptatio a te expellenda est, et quas passa es iniurias manifestabuntur. Collige herbam, que est sub capite tuo, et quibuscumque leprosis dabis bibere in nomine Domini saluabuntur ab infirmitate.“ Excitata letificata cum deuotis orationibus herbam collegit, cui similem nunquam viderat, circotecasque de manibus extrahens impleuit. Hora autem tertia naute a Deo missi iter facientes iuxta illam rupem vocati ab ea applicuerunt. Qui videntes tam venerabilem esse personam compacientes receptam in navi reduxerunt ad portum. Egressa de navi inuenit leprosum multum miserabilem attritamque herbe porciunculam dedit ei cum vino bibere, statimque sanatus est. Fama ipsius vndique diuulgata venit ad ciuitatem, in qua erat impius ille leprosus effectus, qui fratris filium in sinu huius domine occiderat. Ab ipso ergo nec ab aliquo de familia cognita fuit. Sed rogatur obnixè ab eius fratre, vt eum sanet et quicquid velit recipiat pro mercede. Illa se subuenire promittit, si de omnibus peccatis suis coram eo et septem personis confessus fuerit. Illo igitur multa narrante, sed illud scelus penitus reticente, respondit mulier nichil ei proficere medicinam vilo abscondito criminali. Tunc ait frater suus, cuius filium interfecerat: „Aperi cor tuum et emunda ab omni peccato, quod, si quid aduersum me male egisti, totum tibi dimitto.“ Resolutus in lacrimas expressit quod fecerat. Heros expauit dicens se plus de amissione nobilis mulieris quam de amissione filii tristem esse. Que respondit: „Domine mi, ego sum illa mulier, que malum pro malo non reddam, sed bonum.“ Restitutum sanitati optulerunt in sponsum, sed ipsa hec renuens sanando leprosos Romam petiit et ab (Fol. 7 v<sup>o</sup>) omnibus incognita illuc venit. Fratrem proinde imperatoris lepra inuaserat, quem peccatum suum confiteri coram papa et senatu Romano coegit eumque curauit. Quo audito imperator flens pugnisque faciem suam cedens miserum se exclamauit, flebantque omnes qui aderant recordati pie imperatricis. Tunc illa fletus eorum non sustinens confessa est: „Quia ego sum.“ Imperator igitur populusque Romanus summo perfusi gaudio imperatricem denuo tanquam a Deo redditam assumere voluerunt. Tunc illa dixit ad papam: „Votum feci in tribulationibus meis Domino me nulli vterius coniungi viro, sed in monachali veste castimoniam seruare. Requiritur igitur anima mea de manu tua, si diligens vel timens hominem plus quam Deum veste sancta me non velaueris.“ Tunc ille mox eam benedixit et induit sacra veste, in qua et Deo spiritum reddidit.

## F

### De imperatrice miraculum

Ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 17491, fol. 155 r<sup>o</sup>a — 157 r<sup>o</sup>b.

#### I

(F. 155 r<sup>o</sup>a) Fuit olim vir quidam nobilis,  
 Urbis Rome dux venerabilis,  
 Fide constans et facto stabilis,  
 Iuxta causam iudex immobilis,

#### II

Vultu placens, uerbo compositus,  
 Sensu, prole pre cunctis inclitus,  
 Legi semper diuine deditus,  
 Vite cursum agens diuinitus.

II, 2; Ms. Censu (*le ms. Bibl. nat. f. lat. 2333 A donne la bonne leçon.*)

## III

Tali uiro tam claro genere  
Heret uxor legali federe,  
Que diuino rigata munere  
(F. 155 r<sup>b</sup>) Mollem sexum uincebat opere.

## IV

Illa uirum sequens per omnia  
Par in factis erat et gratia.  
Tales iunxit Dei clementia,  
Pares enim decebant paria.

## V

Pietatis amabant studium  
Restringsentes carnis incendium;  
Releuabant pressuras flentium  
Peregrino pandentes ostium.

## VI

Frequentabant limen ecclesie,  
Succurrebant fratrum inopie;  
Prompti semper ad opus gratie  
Nil agebant sub falsa specie.

## VII

Sic trahebant equali copula,  
Quos ducebat celestis regula;  
Quam scribentes in cordis tabula  
Sapienter tractabant singula.

## VIII

Sic bonorum corrente linea  
Laborabant in Dei uinea;  
Triturantes in cordis area  
Sequestrabant granum a palea.

## IX

Dum sic agunt cuncta sollicite  
Incedentes angusto tramite,  
Voluntatis sagitta subite  
Pium uulnus fecit in comite.

## X

Cogitabat paterfamilias  
Causa uoti pergendum alias  
Visitare patrum ecclesias,  
Paruipendens regni diuitias.

## XI

Sic affectans comes diuitius,  
Sibi tantum hac in re conscius,  
Satagebat impleri citius,  
Quod uxori non celat longius.

## XII

Manifestat dux conscientiam  
Cordis sui pandens historiam.  
Illa, cause laudans memoriam,  
(F. 155 v<sup>a</sup>) Peragendi donat licentiam.

## XIII

Comes ergo paratis omnibus  
Fratrem suum fouet amplexibus,  
Quem relinquens in sponse manibus  
Gaudens ibat amicis flentibus.

## XIV

Abeunte duce cum gaudio  
Sponsa sedens in regni solio  
Plebem ducis regit imperio;  
Gaudet omnis sub illa regio.

## XV

Imperabat benigne populis  
Secum habens germanum consulis,  
Qui coniectis in ipsam oculis  
Venenatis pulsatur stimulis.

## XVI

Vulneratus ipsius specie  
Sompo caret et noctis requie;  
Caro pallens et fracta macie  
Argumentum probat miseric.

XIII, 4: Les mots *amicis flentibus* manquent dans le ms. Ils sont restitués d'après le ms. *Bibl. nat., f. lat. 2333 A.*

## XVII

Tali miles oppressus uulnere  
 Premebatur occulto pondere;  
 Tandem locum proponit querere,  
 Vt hec possit illi detegere.

## XVIII

Nactus ille locum colloqui  
 Sui modum narrat incendii.  
 Illa uero mater consilii  
 Hoc dicendum precipit alii.

## XIX

Illum pungit talis responsio;  
 Sed hec, pacis usa consilio,  
 Se promittit sub breui spatio  
 Subiecturam eius obsequio.

## XX

Sic demulcens illius animum  
 Et pertractans intra se plurimum.  
 Arte quali saluaret proximum,  
 Locum turris inuenit optimum.

## XXI

Ibi lectum precepit fieri;  
 Eliguntur et duo pueri  
 Et puella eiusdem numeri,  
 (F. 155 r<sup>b</sup>) Qui ministrent precepto miseri.

## XXII

Adest dies promissa militi;  
 Turrem intrat tenax propositi,  
 Sed matrona memor illiciti  
 Turrem firmat, spem fraudans debiti.

## XXIII

Clausus uero miles conqueritur,  
 Fame, siti, dolore quatitur,  
 Paruo namque cibo reficitur,  
 Qui per cordam illi porrigitur.

## XXIV

Dispensatur sic uita militis.  
 Post hec annis quinque preteritis  
 Narrat fama regressum comitis;  
 Gaudet sponsa non impar meritis.

## XXV

Hymnos eius uix possem scribere,  
 Que uocato regali genere  
 In occursum festinat pergere,  
 Fratrem ducis tollens de carcere.

## XXVI

Sic egressus satis accelerat  
 Preuenire, ut fratri referat  
 Facta sponse, non sicut egerat;  
 Sic assistens ad fratrem properat.

## XXVII

Videns illum comes exhorruit,  
 Illi tamen amplexus prebuit  
 Querens, cur tot pressuras habuit.  
 Fraudem suam tunc flens aperuit:

## XXVIII

„Sponsa tua me causa Ueneris  
 Impetebat, se prebens ceteris,  
 Sed, dum spreui fetorem sceleris,  
 Me concludit in fundo carceris.

## XXIX

Ecce nenit stipata ducibus  
 Fruitura tuis amplexibus,  
 Sed ne credas eius sermonibus,  
 Mos est enim fallendi talibus.“

## XXX

Dum referret iniquus talia,  
 Dux turbatur, fremit insaniam;  
 Vera credens fratris mendatia  
 (F. 156 r<sup>a</sup>) In uxorem flecit conuitia.



## XXXI

Post hec uenit uxor et sotii,  
 Quam dux cedens pro culpa uitii  
 Mortem iubet subire gladii  
 Intra nemus illius predii.

## XXXII

Implent serui ducis imperium,  
 Ducunt illam in silue medium;  
 Quam uidentes formosam nimium  
 Accendantur ad adulterium.

## XXXIII

Festinabant illi communiter  
 Commiseri cum illa turpiter,  
 Sed matrona resistit fortiter  
 Dei Matrem uocans suppliciter.

## XXXIV

Dum sic pugnat uotis et uiribus,  
 Viri quidam de Rome partibus  
 Venientes illis tramitibus  
 Currunt illuc moti clamoribus.

## XXXV

Primum quidem credebant bestiam  
 Sustinere retis molestiam,  
 Sed uidentes talem iniuriam  
 Seruis cesis seruant innoxiam.

## XXXVI

Illa gaudet pro tali gratia  
 Orans duci secum ad propria;  
 Quod dux implet motus clementia.  
 Osculatur ducis uestigia.

## XXXVII

Vxor ducis pretendens gaudium  
 Hanc suscepit in contubernium

Et affectans eius obsequium  
 Illi tradit alendum filium.

## XXXVIII

Nutrit illa sollerter puerum  
 Gratum uisu, etate tenerum;  
 Sed antiquus inuenitor scelerum  
 Nichil agit erga nos prosperum.

## XXXIX

Hostis, inquam, humani generis,  
 Persequitor huius mulieris,  
 Hanc temptauit per fratrem proceris,  
 (F. 156 r<sup>b</sup>) Quem amabat comes pre ceteris.

## XL

Temptat illam miles in pluribus,  
 Hanc demulcens donis et precibus.  
 Que cum nollet parere talibus,  
 Miles tristis armatur fraudibus.

## XLI

Intrat hostis in mentem miseri,  
 Quem accendit ad mortem pueri.  
 Qui nocere uolens mulieri  
 Homicida non timet fieri.

## XLII

Nocte surgit miles de lectulo,  
 Cultrum portans accedit clanculo  
 Vbi iacet illa cum paruulo,  
 Quem infigit nepotis iugulo.

## XLIII

Tunc discedens peracto scelere  
 Cultrum infert nutriciae dextere.  
 De cruore tingens sub latere  
 Exclamauit: „Heu, mihi misere!“

XXXIV, 3: Ms. illi; le ms. *Bibl. nat.*, f. lat. 2333 A donne: illis. — XXXIV, 4: Ms. motis; le ms. *Bibl. nat.*, f. lat. 2333 A donne: moti. — XXXVIII, 1: Ms. filium; le ms. *Bibl. nat.*, f. lat. 2333 A offre la bonne leçon: puerum. — XXXVIII, 3: Ms. in uentre; la bonne leçon est dans le ms. *Bibl. nat.*, f. lat. 2333 A. — XL, 4: Ms. armatur; ms. *Bibl. nat.*, f. lat. 2333 A: armatur. — XLI, 4: Ms. Nomicida. — XLIII, 2: Ms. effert; le ms. *Bibl. nat.*, f. lat. 2333 A donne: infert.

## XLIV

Ad hanc nocem dux et familia  
Currant illuc lucerna preuia,  
Qui comperta tali nequitia  
Viulatu replent confinia.

## XLV

Tunc prerumpens miles in medium  
Fratri suo dedit consilium,  
Ut dampnetur hec per incendium,  
Et hec laudat pars malignantium.

## XLVI

Comes uero per patientiam  
Fratris sui dampnat sententiam;  
Mandat nautis propter iustitiam  
Hanc proferre extra prouintiam.

## XLVII

Intrat nauem pallens tristitia.  
Ducunt illam naute per maria,  
Qui decepti decoris gratia  
Commoentur graui luxuria.

## XLVIII

Illam tali petunt alloquio:  
„Nostro satisfac desiderio!  
Quod si non uis, talis est ratio,  
(F. 156 v<sup>o</sup>a) Ut iacteris in ponti medio.“

## XLIX

Illa mallens mortis pericula  
Tali non uult fedari macula;  
Sed mutantes hi conuenticula  
Hanc relinquunt in quadam insula.

## L

Ibi manens per noctis spatium  
Nullum habet flendi remedium;  
Tandem ibi supponens brachium  
Tale uidit sopita sompnum.

## LI

Illi quedam apparet uisio,  
Dei Mater in uultu regio,  
Comparanda florenti lilio,  
Fouens illam tali colloquio:

## LII

„Iam nunc aura cessabit turbinis,  
Hec est meta tui certaminis.  
Tempus adest metendi seminis,  
Quo pandentur factores criminis.

## LIII

Iam nunc surge, dilecta filia!  
Tua Deus uidit opprobria.  
Huius herbe carpe uirentia;  
Valent enim ad lepram folia.“

## LIV

Surgens illa summo diluculo  
Signat herbam crucis signaculo,  
Quam eleuans abscondit sedulo,  
Cyrotechas habens pro uasculo.

## LV

Ibi diu morata femina  
Ecce nauem per maris flumina  
Adducebat celestis Domina;  
Sed nautarum nesciuit nomina.

## LVI

Videns illa nauem concurrere  
Ad se uiros facit conuertere,  
Quam tollentes cepto itinere  
Peruenerunt ad portum libere.

## LVII

Tunc egressa mater cum gaudio  
Quendam egrum uidit in biuio,  
Quem a lepre sanat contagio;  
(F. 156 v<sup>o</sup>b) Tantum herbe ualet confectio.

XLIX, 3: Ms. Si; *le ms. Bibl. nat., f. lat. 2333 A donne*: Set. — L, 3: ibi manque; *restitué d'après le ms. Bibl. nat., f. lat. 2333 A.* — LV, 2: Ms. nauis; *le ms. Bibl. nat., f. lat. 2333 A donne*: nauem.

## LVIII

Audientes signum miraculi  
Hinc et inde concurrunt populi,  
Qui per herbam sanantur singuli,  
Collaudantes Auctorem seculi.

## LIX

Dum sic multos a lepra liberat,  
Ducis aures rumor attigerat,  
Cuius natum frater necauerat,  
Quem leprosum Redemptor fecerat.

## LX

Mandat illam comes per nuntium.  
Que conuicta prece rogantium  
Cum ministris intrat palatium,  
Quam salutat turba regalium.

## LXI

Ipsi quoque sedes substernitur,  
Quam pro fratre sic dux alloquitur:  
„Ab hac peste si per te soluitur,  
Nulla merces tibi negabitur.“

## LXII

Que respondens hec duci suggerit:  
„Si leprosus quicquid commiserit  
Septem uiris et mihi dixerit,  
Ab hac lepra sanari poterit.“

## LXIII

Tunc rogatu ducis et ciuium  
Multa dixit in aures omnium;  
Tamen illud celauit uitium,  
Quod commisit in fratris filium.

## LXIV

Tandem gemens inter suspiria  
Et a fratre data licentia  
Se peccasse dicit per omnia,  
In nepotem uictus iniuria.

## LXV

Hoc audito comes cum aliis  
Expauescit ad uocem sceleris,  
Plus de casu dolens mulieris  
Quam si septem careret pueris.

## LXVI

Tunc matrona insuperabilis  
Sanans egrum respondit flebilis:  
„Ego illa, o comes nobilis,  
Que dicebar in hoc culpabilis.“

(F. 157 r<sup>a</sup>)

## LXVII

Ad hanc uocem clamor exoritur,  
Et in laudes dolor conuertitur.  
Laude multa mater attollitur,  
Que ut nubat sanato petitur.

## LXVIII

Illam carnis horrens illicita  
Non recepit eorum monita,  
Sed discedens pace gratuita  
Romam uenit, sed ut incognita.

## LXIX

Ibi manens per anni circulum  
Mulum sanat in urbe popululum,  
Duce Deo per herbe poculum  
Inauditum agens miraculum.

## LXX

Dum sic multis impendit gratiam,  
Fama domum impleuit regiam,  
In qua miles propter fallatiam  
Sustinebat lepre miseriam.

## LXXI

Hic est ille de quo prediximus  
Accusator matrone pessimus,  
Clausus nauis ducis et proximus,  
Quem premebat dolor grauissimus.

LXII, 1: Ms. respondes. — LXVI, 3: Ms. Ego sum illa. — LXIX, 1: Ms. animalicum (?); *ms. Bibl. nat., f. lat. 2333 A*: anni circulum. — LXXI, 3: Ms. Clauissauus (*ms. Bibl. nat., f. lat. 2333 A*: Clarus auis dulcis). — LXXI, 4: Ms. grattissim; *le ms. Bibl. nat., f. lat. 2333 A* donne la bonne leçon.

## LXXII

Tandem illa deuicta precibus,  
 Quam dux temptans multis sermonibus  
 Querit, utrū fratris doloribus  
 Subuenire possit his artibus.

## LXXIII

Ad hec illa respondit taliter:  
 „Si confessus sit miles firmiter  
 Coram papa et mihi pariter,  
 Sane erit nunc et perenniter.“

## LXXIV

Tunc a fratre sumens licentiam  
 Ante ducem narrat presentiam,  
 Quod iniuste propter luxuriam  
 Fratris sui dampnauit sotiam.

## LXXV

Ad hanc uocem comes exterritus  
 In immensos prorumpens gemitus  
 Sui monstrat ardorem spiritus,  
 Cum quo plorat omnis exercitus.

## LXXVI

Dum sic dolor astantes macerat,  
 Illa uirum a lepra liberat  
 Et post cunctis se esse reserat  
 Quam iniuste comes dampnauerat.

## LXXVII

Audientes duces palatii  
 Luctum uertunt in uocem gaudii;  
 Quam ad culmen honoris regii  
 Reuocare temptabant alii.

## LXXVIII

Que contempnens ornatum seculi  
 Obedire nolebat consuli,  
 Sed in aures totius populi  
 Ita dixit Romano presuli:

## LXXIX

„Sancte pater, audi que refero!  
 Dum hec diu tormenta tolero,  
 Votum feci, quod nulli nupsero,  
 Quod mutare nequaquam potero.

## LXXX

Adhuc uestra promisit famula  
 Se uicturam esse sub regula;  
 Vnde precor simplex et tremula:  
 Nulla mihi dentur obstacula.“

## LXXXI

Videns presul eius propositum  
 Regularem dat ei habitum,  
 Que carnalem consummans strepitum  
 Deo reddit in fine spiritum.

## LXXXII

Iam nunc, fratres, stante materia  
 Veneremur Eius preconia,  
 Per quam datur isti uictoria,  
 Vt et nobis donet celestia.  
 „Amen“ dicat omnis ecclesia!

LXXIII, 4: Ms. parhempnit'. — LXXX, 2: Ms. Deuicturam; la correction est faite d'après le ms. *Bibl. nat., f. fr. 2333 A.*

## G

## De Nostre Dame, qui garda la femme de l'empereur de plusieurs perilx

Ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1805, fol. 90 r<sup>o</sup> — 95 r<sup>o</sup>.

(Fol. 90 r<sup>o</sup>) [A] Romme avoit ung empereur qui avoit une femme tres devote a la Virge Marie. Si advint que l'empereur vould aler oultre mer en Jherusalem visiter le sepulchre Nostre Seigneur, et le dist a sa femme qui estoit tresnoble, et laquelle il ayroit selon Dieu parfaitement, laquelle luy consentit faire tout son plaisir. Et tantost l'empereur prinst congié a elle et a tous les aultres et commist a ung frere qu'il avoit a garder la dame, et s'en partit dolent du país. Puis advint que celuy qui avoit a (Fol. 90 v<sup>o</sup>) garder la dame fut deceu de sa beaulté et esprins oultre raison de son amour et la requist de mauvaïse amour par plusieurs foiz, mais la dame pour nulle riens ne le vouloit. Mais pour eschiver le peril ou elle voyoit son frere, elle luy promist qu'elle luy feroit ordonner une tour en laquelle elle yroit avec luy, et feroit tout son plaisir, de quoy il fut moult lyé, et entretant fist la tour appareiller moult bien. Et quant le jour assigné a ce faire vint, la dame mist deux jeunes hommes escuiers et des damoiselles pour servir et aminstrer au frere de l'empereur ce qui luy estoit necessaire, et quant il pleut a la dame et il fut entré dedens. elle l'enferma et s'en retourna en sa maison. Et gouverna Romme paisiblement jusques au retour de l'empereur. Après cinq ans la dame entendit que l'empereur venoit. Si fut moult joyeuse et commanda aux nobles et aux plus grans du clergie qu'ilz alassent a l'encontre du seigneur avec elle et fist noblement adorer les rues de la cité, et mist hors sans conseil le frere de l'empereur. Qui devança la (Fol. 91 r<sup>o</sup>) dame et vint le plus tost a l'empereur. Si la diffama faulcement a l'empereur. Car quant il luy demanda pour quoy il estoit si palle, megre et si deschevelé, il respondi en plourant: „Mon freschier frere, ta femme, la mauvaïse ribaulde, me vouloit faire pechie avec elle et a acoustumé de faire fornicacion avec plusieurs. Car depuis que tu partis homme n'a esté escondit de son pechié desordonné. Laquelle chose souffrir je ne pouvoie. Mais m'en vouloye departir. Si m'a jusques a maintenant enclos en une tour.“ Quant l'empereur ouyt annuncier si villains blasmes de la dame, il tresbucha a terre comme mort pour la grant douleur qui le feri au cuer l'espace d'une heure. Après il se leva et par le conseil et confort de ceulx qui le compaignoient il monta a cheval l'andemain. La dame avec toute sa compaignie vint a son mari, et quant elle le vould embracer, la feri si durement qu'elle cheut a terre comme toute confuse. Lors l'empereur appella deux de ses servans et leur commanda qu'ilz la menassent en ung parfont bois (Fol. 91 v<sup>o</sup>) pour la decoller. Lesquelz quant l'eurent ou bois menee, eulx disoient l'un a l'autre et s'esmerveilloient de la beaulté de la dame et disoient: „Ayons compaignie a elle devant qu'elle soit morte. Car au monde n'a plus belle.“ Ainssi que eux luy faisoient violance, la dame regarda vers le ciel et a voix douloureuse c'escricioit en appellant l'aide de Dieu et de la Virge Marie. Ung noble homme avec sa compaignie, lesquelz par devocion aloient a Romme visiter les corps des apostres et des aultres sains, oyrent de la dame la voix retentir par le boys, qui cuidoient que une beste fust prise et a toute la course s'aprocherent au lieu ou ilz

avoient ouye la voix. Et quant ilz regarderent que les tribaulx vouloient villanner si noble personne, ilz les firent tantost mourir. Après demanderent a la dame qui elle estoit, et comment telles choses luy estoient escheues. Laquelle ne fist point mencion de la haultesse de sa dignité, mais humblement pria le seigneur qui l'avoit delivree qu'il la vouldist emmener avec luy et prendre pour sa cham(Fol. 92 r<sup>o</sup>)berriere sauf son honneur et chasteté. Lequel voulentiers luy otroya et l'emmena avec soy et sa femme<sup>1</sup> la receut moult honnourablement, et luy bailla ung sien enfant filz a nourrir, le quel elle nourrist plus diligemment que s'il eust<sup>2</sup> esté son filz et luy aprenoit a fuyr la joyeuseté du monde et a frequenter l'eglise. Mais pourtant ne la lessa pas l'ennemy a tempter, combien qu'il ne la peust vaincre. En celle court en laquelle ceste dame demenroit estoit ung chevalier qui desiroit l'amour de ceste dame, et par douces parolles et promesses la requeroit de mariage. Mais la bonne dame ne luy accorda pas. Pour la quelle chose le dolent chevalier pensa en son courage comment il pourroit traiter que la dame qui l'avoit refusé fust mise a mort. Si advint que l'ennemy le tempta tant que il vint par nuit au lit de la dame et couppa la gorge de l'enfant que la dame gardoit, et l'enfant qu'il tua estoit enfant de son propre frere. Après mist en la main de la dame, qui se dormoit, le contel de quoy il avoit l'enfant tué. Et lors le sang de (Fol. 92 v<sup>o</sup>) l'enfant courut souz le costé de la dame la quelle s'esveilla et fut moult espoventee. Et ainssi comment elle s'escrioit lasse dolente, le pere et la mere de l'enfant s'esveillerent tost et se leverent de leur lit et apporterent de la lumiere pour veoir a leur enfant, lequel trouverent occis. Et si trouverent le constel en la main de la femme. Si fut le seigneur et toute sa famille tant douloureux que a peine le pourroit on dire. Et après le mauvais chevalier vint qui l'enfant avoit occis, et faisoit le deul et vouloit que on condempnast a mort la dame qui n'y avoit coulpe. Et disoit a son frere: „Tu nous as amenee une ribaulde, qui pour ses meffaitz en aultre terre a esté jugiee a mort. Elle est digne de estre arse; la mort de ton filz le tesmoingne.“ Adonc le noble homme et sa femme commanderent qu'on ne fist point mourir la dame et commanderent aux plus prouchains mariniers du plus prochain port qu'ilz la menassent en estrange contree. Et ainsi la bonne dame vint a la mer en tirant ses cheveux, puis entra dedens la mer. Puis (Fol. 93 r<sup>o</sup>) les mariniers furent tant esprins de sa beaulté que il convenoit qu'elle fist leur voulenté, ou aultrement ilz la getteroient dedens la mer. Et la dame respondit qu'elle aimeroit plus chier y estre gettee que soy accorder a leur desordonnee voulenté. Toutes foiz ilz ne persevererent point en leur mauvais propos, car ilz ne la getterent point en la mer, mais la mirent sus une haulte roche qui estoit en my la mer. Sur laquelle roche elle fut trois jours en grant douleur et en pleur sans boire et sans menger, si que en la fin elle estoit si matee et si desolee que par feblesse elle s'endormy ung pen. Et lors la glorieuse Virge Marie, royne de gloire, luy apparut a face resplendissant, en disant que, „pour tant que tu as soubstenues plusieurs adversitez en soubstenant la foy de chasteté en mariage, doresnavant tu sourmonteras toutes temptacions, et les injures que on t'a faites seront du tout manifestees et demonstrees clerement, car par<sup>3</sup> l'erbe qui est sur ta teste et en la vertu de Nostre Seigneur tous les meseaulx a qui tu en donneras (Fol. 93 v<sup>o</sup>) a boire seront garis.“ Adonc se esveilla la dame et fut moult joyeuse de la vision qui apparue luy estoit. En disant devotes oraisons cuilly l'erbe, ne

<sup>1</sup> Le ms. ajoute: et. - <sup>2</sup> eust manque; se trouve dans le ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1806. — <sup>3</sup> par manque.

jamais n'avoit esté une semblable, et empli ces gans. Et quant ce vint a heure de tierce, si luy apparurent mariniers envoiés par la grace de Dieu, qui se arreserent au pié de la roche et la dame les appella. Lesquelx la virent personne de tresgrant reverence, et eurent pitié d'elle et la menerent a ung port. Et tantost qu'elle fut descendue a terre, elle trouva ung mesel horrible et deffiguré, si print de l'erbe et la tribla a ung peu de vin et luy donna a boire et presentement fut gary. Et de ce fait fut renommee par le pays. Emprés ce vint la dame en une cité, la ou estoit le mauvais et desloyal qui l'enfant avoit tué entre ses bras, le quel estoit devenu mesel pourry, auquel elle fut amenee par grans priaires et promesses pour le garir. Et elle respondi que se il confessoit tout entierement ses pechiez, elle le gariroit a l'aide de Dieu et de la Virge Marie, et qu'elle ouyt ce qu'il diroit. Lequel con(Fol. 94 r°)fessa moult de pechiez. Mais il ne disoit point qu'il eust l'enfant occis. Adonc dist la dame que toute la medicine ne luy pourroit riens valoir ou cas qu'il receleroit aucuns pechiez mortelx. Et son frere de qui il avoit l'enfant tué luy dist: „Beau frere, ouvrés vostre cuer et dittes tout sans riens lesser. Et se aucune chose avez fait contre moy, je le vous pardonne.“ Si commença adonc a plourer devant tous les presens, et raconta le fait comme devant est dit. Et quant son frere l'ouyt, si ploura moult amerement, en disant qu'il estoit moult dolent de la bonne dame qui avoit gardé l'enfant qu'il avoit perdu, plus que de son enfant. Adonc dist la dame: „Sire, je suis celle qui avoit l'enfant en garde. Je ne rendray pas mal pour mal.“ Et tantost elle donna a boire au dit mesel de son herbe, si fut restitué a bonne santé. Et fut moult prie de demourer au país. Mais elle respondi qu'elle iroit a Romme, pour garir plusieurs meseaulx qui estoient la. Si s'en partit du país et ala a Romme, ou elle garit gramment de meseaulx. Et (Fol. 94 v°) Dieu, qui est juste en tous ses faitz, avoit feru le frere de l'empereur qui avoit faulcement la dame diffamee, et fut de cruelle mesellerie, tant qu'il estoit pres de la mort. Si fut la dame mandee que nul de Romme ne congnoissoit, pour curer le frere de l'empereur, au quel dist comme a l'autre avoit fait. Et elle luy fist reconnoistre toute la traïson que il luy avoit mise sus, et comment faulcement il l'avoit blasmee par devers l'empereur, son frere. Et a ce furent presens l'empereur<sup>1</sup>, le pape, les senateurs de Romme et tres grant partie du peuple rommain. Et l'empereur de Romme ouyt le fait, comme verité estoit, si commença a plourer et a soy batre des poings moult sa teste. Et le pape de Romme et les senateurs et tout le peuple commença a crier et mener tresforte fin. Et devant tous la dame garist le mesel. Et puis dist a tous generalement: „Je suis celle certainement a qui la traïson fut faite.“ Adonc eurent tous ceulx qui presens estoient moult grant joye, et vout l'empereur qu'elle retourmast encor avec luy, et tout le peuple le desiroit. Mais elle respondi au pape que aux tri(Fol. 95 r°)bulacions qu'elle avoit souffertes elle avoit vouee garder chasteté en abit de religion. Adonc le pape la vestit en abit de religion, et vesqui depuis longuement en religion ou service de Dieu et de la Virge Marie.

---

<sup>1</sup> Ms. l'empereur.

## H

De la femme d'ung<sup>1</sup> empereur qui pour bien fere eut a souffrir moult de maulx, et estoit en grant peril de mort, laquelle Nostre Dame delivra pour ce que elle se reclama a elle

Ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 410, fol. 15 r<sup>o</sup> — 15 v<sup>o</sup>, 12 r<sup>o</sup> — 12 v<sup>o</sup>, 16 r<sup>o</sup>. (*L'ordre des feuilis est interverti dans le ms.*)<sup>2</sup>

(Fol. 15 r<sup>o</sup>) A Rome eut ung empereur qui eut une moult bonne dame et sage a femme. C'eluy empereur fist ung voyage en lointaines terres en son empire, et laissa a ung sien frere sa terre et sa femme a gouverner. Lequel frere souvantes foiz pria la bonne femme d'amour folle et d'avoir sa compagnie. Et sagement tous jours en le blasmant luy contredisoit et disoit que elle aymeroit myeux que on l'ardist. Et celuy ne cessoit tous jours de l'amonester. Et advint que une foys elle luy dist qu'ilz alassent en une forte tour qui estoit en l'oustel, et ne le disoit pas pour nul mal, come vous ouyrés. Et il cuidoit que ce fust pour peché et pour abiter a elle. Quant ilz furent dedans la tour, et la dame sault hors et ferma la porte, ne depuis ne le laissa yssir hors juques l'empereur, son mary, fut venu. Et tousjours (Fol. 15 v<sup>o</sup>) pour le resjouir la dame luy donnoit du pain et de l'eau par une fenestre qui estoit en l'uys, et puis le laissa aller pour ce qu'il luy promist que jamais ne la prieroit. Et luy requis qu'elle ne l'accusast devant son frere. Il monta a cheval et s'en ala audevant de son frere l'empereur moult maigre et atout la barbe grant et les cheveux, qui luy estoient creuz en la prison. L'empereur luy demanda pourquoy il estoit si maigres et avoit si grant barbe et si grans cheveux, si luy dist: „Certes, sire, ung petit après ce que vous fustes partis vostre femme me pria plusieurs foiz de pecher a elle, et quant je vis qu'elle ne me cessoit de prier, je me mis en la tour au pain et a l'eau, affin que l'ennemy ne me temptast de pecher, et me sont en la tour les cheveux ainsi creuz come vous voyez.“ Quant l'empereur fut a deux journez de Romme, sa femme ala audevant de luy moult honorablement soy pensant que il la vist moult volentiers. Et sitost qu'elle fut vers luy, il la ferit moult vilainement du pié et la getta par terre, et commanda a quatre de ses escuyers que come mauvaïse putain la menassent en ung boys et la la laissassent et l'occissent de leurs espees. Les escuyers la menarent, et come ilz virent qu'elle estoit si belle dame, ilz voulirent avoir sa compagnie, avant qu'ilz la tuassent. Et elle ne s'i.voult consentir pour riens, mes forment se deffendoit en eux disant que elle amoyt myeux qu'ilz la despessassent en pures pieces qu'elle feist ung tel peché. De la volenté Nostre Seigneur il passoit pour la ung grant seigneur, qui l'ouyt et leur osta et la mena en son hostel. Le sire et la femme virent qu'elle portoit visaige de bonne et vaillant femme, la tindrent honnestement en leur hostel, et elle se tenoit moult devotement et nourrissoit et mettoit coucher avec elle ung petit enfant du seigneur et de la dame. Le sire avoit ung frere qui celle bonne dame pria maintez foiz de peché, laquelle pour nulle riens ce faire ne voulut. De la volenté Nostre Seigneur il entra en la chambre (Fol. 12 r<sup>o</sup>) de elle et par despit tua entre les bras d'elle l'enfant de son frere. Quant la preudfemme fut esvoillée, trouva le sanc par le ligt et

<sup>1</sup> Ms. dum. — <sup>2</sup> Il faut les placer dans l'ordre suivant: 1-7, 11, 8-10, 13-15, 12, 16- . . .



l'enfant mort, et cria si fort que le sire et la dame et tous ceulx de l'ostel l'ouyrent, et tous s'i assenblerent entour l'enfant. Et ilz menerent grant torment. C'eluy frere du seigneur qui avoit tué l'enfant l'eust tuee, qui ne la luy eust ostee. Et disoit a son frere que on la tuast, ainssi come elle avoit tué l'enfant. Et fut jugee de plusieurs a morir de diverses mors. Le pere et la mere, qui l'avoient veue mener bonne vie, ne crurent pas qu'elle l'eust occis, et ne crurent pas ceulx qui la jugoient, mez secrement la mirent en ung bateau dedans la mer, et dirent: „Si elle a fait le fait, elle mourra en la mer, et c'elle ne l'a fait, Nostre Seigneur la pourvoyra.“ Et ainsi sens nul vivre fut mise en la mer. Des mariniers la trouverent d'aventure et la virent moult belle dame et voulurent avoir sa compagnie. Elle pour riens n'y accourdast, mez vouloit myeulx morir toute seulle en la mer, ou que on la noyast. Ilz la laisserent toute seulle en une ysle de mer, et la elle pria moult devotement la benoite Vierge Marie, qui luy volsist aider et la secourir, ainssi come besoing luy estoit. Et en icelluy mechief s'endormit. La Vierge Marie vint a elle, et se esvella, et luy dist: „Prens l'erbe qui est souz ta teste, car elle garist de toutes meselleries.“ Et en l'eure la print et vit une nef chargee de religieuses personnes et devotes qui pour l'avis de Dieu la vinrent querir et avecques eulx l'en menerent et la mirent en terre. Elle vist ung meseau et pour l'amour de Dieu le guerit, et après celuy mains aultres vindrent a elle qu'elle guerit. Le sire de celle terre estoit celuy a qui l'enfant avoit esté tué ou ligt entre les bras de elle. Et la maulda a querir, affin qu'elle guerist son frere qui estoit devenu meseau, si vint et le cogneut, mez ilz ne la cognoissoient (Fol. 12 v<sup>o</sup>) pas, car elle estoit moult muee des grans douleurs qu'elle avoit eus, car elle avoit eu moult de grant fain, de froit et de pouvreté, et aussi sa robe avoit vendue pour avoir du pain. Si luy va prier le seigneur qu'elle volsist guerir son frere. Elle luy respondit qu'elle ne pouvoit, s'il ne confessoit verité, car la maladie luy estoit venue pour une grant mauvestié qu'il avoit fete Adont il dist a son frere qu'il luy pardonnast et qu'elle disoit verité. Et son frere luy pardonna. Adont luy confessa comment il avoit tué son enfant en despit de la preudefemme, qui ne se vouloit accorder a luy. Adont la preudefemme le guerist et se fist cognoistre au seigneur, et en eurent moult grant joye, et demora arrieres leans come devant. Le frere de l'empereur par son peché devint meseau et ouyt d'une bonne preudefemme qui garissoit de mezelerie. L'empereur, qui estoit son mari, l'envoya querir. Quant elle fut venue vers l'empereur, il la pria devant le pape et plusieurs de ses cardinaulx, disant qu'elle volsist guerir son frere, celuy pour qui la dame fut ferue du pié. qui pas ne la cognoissoient. Adonc elle respondit devant tous et dist que celle maladie luy estoit venue pour ung grant peché qu'il avoit fait, et qu'il n'en pouvoit estre guery, se il ne le disoit devant tous. Adonques le mesel dist qu'elle disoit voir et cria mercy a l'empereur, son frere, et lui pria qu'il luy volsist pardonner, et il le droït. L'empereur, desirant sa guerison, luy pardonna. Adonc il va dire comment il avoit prié de peché sa femme et comment pour riens elle ne s'i volut accorder, et dist toute la verité du fait. Quant l'empereur l'ouyt, il heut si grant deull que a merveilles, et crioit et se complegnoit moult fort de ce que si preudefemme et si devote avoit esté ferue et perdue, et jura qu'il ne cesseroit d'aller tant que en sceust certaines nouvelles. La dame, qui moult tormenté le vist, (Fol 16 r<sup>o</sup>) a grant poine se fist acognoistre a luy et luy dist toutes les aventures qui luy estoient avenues. Adonc l'empereur et tous ceulx qui pres estoient furent moult joyeux. Et après tantost guerit le frere de l'empereur. Et par ainsi la

bonne dame par la grace de la Vierge Marie fut guerie de tous ses mechiefs pour le grant couraige et volenté qu'elle avoit eu d'estre preudefemme. En ceste femme les aultres femmes puent prendre moult bel exemple et soy garder de fere peché, car sellon la loy que Dieu donna a Moysse de mariage, c'est si grant peché de y faillir qu'il vouldroit myeulx devant morir. Et pour luy ordonna Dieu que tous ceulx et toutes celles qui ce feroient qui fussent lapidés, come encore en plusieurs reaulmes ce fait et en plusieurs ysles de mer.

## I

## De la sainte empereris qui garissoit les lieprous

Ms. Paris, Ars. 3516, fol. 133 r<sup>a</sup>a 136 r<sup>a</sup>a.

- |   |  |
|---|--|
| <p>(F. 133 r<sup>a</sup>a)</p> <p>Dames, qui vostre mariage<br/>Tenés en loi de pucelage,<br/>Qui netes vos tenés el monde<br/>Et batelliés si vostre esponde<br/>5 Qu'il n'i pase nule pensee<br/>Qui mout ne soit de bien armee,<br/>Entendés chi et por aprendre<br/>Quant cil aprent qui set entendre!<br/>D'une dame vos voel conter<br/>10 Qui mout bien sot son cors garder.<br/>Oïr porés aneui el conte<br/>Que preu i a, qui bien le donte.<br/>Dames, por Dieu, entendés i!<br/>Nonmeement a vous le di,<br/>15 Car ne savés mie tresbien<br/>Comment on doit sor tote rien<br/>Mariage caste tenir.<br/>J'en ai veü sovent venir<br/>Mainte cruël mesaventure<br/>20 Dont peçoïe est la jointure.<br/>Cil mesfait mout qui le peçoïe,<br/>Car, s'aques lasque la coroie, (F. 133 r<sup>b</sup>b)<br/>On le doit bien si fort restraindre<br/>Que glous morsiaus n'i puist ataindre.<br/>25 Vous, puceles, vous, mariées,<br/>Garder devés si vos contrees<br/>Et vos castiaus por bien manoir</p> | <p>Que nus asaus n'i puist valoir.<br/>Se vos nul bien volés aprendre,<br/>30 A cest conte devés entendre,<br/>Car d'une dame est la matere<br/>Qui encaï en grant misere<br/>Et sofrï mainte pestilense<br/>Por bien garder sa consiëns.<br/>35 Mout garda bien sa loiauté,<br/>Et s'ot elle mout grant plenté<br/>D'entecement por li deçoivre,<br/>Mais ne volt onques nul jor boivre<br/>De la puison ne del bevrage<br/>40 Qui peçoïast son mariage.<br/>Li lons prologes pas n'aavit,<br/>Car jou n'aröie dit a nuit<br/>C'on grans preus est d'estre loial.<br/>Dames, vous qui pensés le mal<br/>45 Et contre Dieu volés overer,<br/>Venés vous faire relever,<br/>Venés aprendre c'on doit faire,<br/>Car eis contes vos doit mout plaire!<br/>Escoutelle tant solement<br/>50 Et puis, se vos avés talent<br/>De bien faire, si l'enbraciés,<br/>Et se çou non, si le laisiés!<br/>A Rome ot un empereor,<br/>Rice d'avoir, poissant d'onor.</p> |
|---|--|

- 55 Boins justiciers estoit et piu,  
Com'il avient en si haut liu,  
Religiens de boine foi. (F. 133 r<sup>o</sup>)
- Ainc puis n'i ot nul mellor roi:  
En Dieu avoit tote s'entente.
- 60 Mollier a prise belle et gente  
Et hautement enparetee  
De tot le miols de la contree,  
Jóvene et oneste et bele et caste,  
Qui sa jornee pas ne gaste.
- 65 En Dieu servir est ses manoirs;  
Boins eürés ert li manoirs  
U tes dame maint et converse  
Qui le pensee a si diverse.  
Anbedui ont un essiënt;
- 70 Et sa dete si bel li rent  
Li enperere sans folie  
Qu'il n'i a point de vilonie.  
Mout s'ainment et se sont amé,  
Si en ont si le trop osté
- 75 Que tot lor estre et lor maniere  
Mesurent bel et a rastiere.  
Del conble sont adés estrange;  
Por çou le font que il n'espange.  
En lor afaire sont moien,
- 80 Si ber s'i tienent et si bien  
Que lor sotes et lor euprunt  
Si justement et a point sont  
Que en nul liu ne se descordent,  
Car lor manieres s'entracordent.
- 85 Joians puet estre et lie Rome,  
Qui a tel dame et si fait home  
Et si le tient a grant honor.  
Con sont cangié puis li sengor!  
Tot le país tint si en país
- 90 Ne li covint de son palais  
Mouvoir por esmove de gerre.  
Car en país ert tote la tere.  
En lui n'avoit point de desroi;  
De grant honor, de bel conroi
- 95 Estoit li sire en tous endrois.  
Prendon estoit et mout cortois,
- N'avoit orguel ne nul desdaing;  
Enperere ert et boins conpaing  
Estoit as gens et gentis sire.
- 100 Qui de la dame vos vioit dire,  
Mout se set loiaument tenir.  
Bien le porés avant oïr.  
L'enpereres vit son país  
Tot plain de país, tot plain d'amis
- 105 Por Dieu plus digneement prier  
Volt il sains lius querre et cerkier  
Qui sont espars par la contree,  
Pieç'a qu'il i ot sa pensee,  
Or le vot il a oevre metre.
- 110 Ensi con chi nos dist la letre,  
Il prist avoir et compangons  
Et escuiers et boins garçons  
Qui covenant sont a tel voie.  
Mais li depars n'est pas a joie
- 115 De lui et de l'enpereis,  
Car il i ot grant ploreis  
Por çou que l'uns l'autre laisoit.  
A grant paine se departoit  
De sa feme li enperere.
- 120 Un jovenement avoit a frere,  
Que mout amoit, si l'apela;  
L'enpereis li comanda:  
Mout li pria que por s'amor  
Face a son frere tant d'onor
- 125 Que gré l'en sace al repairier.  
A tant s'en vont entrebaisier,  
A grant anui se departoient.  
Les gens qui environ estoient  
Plorerent mout de piété
- 130 Por eus et por lor amisté.  
Departí sont a quel qu'il paine.  
Cele remest, qui mout est plaine  
De grant dolor et de grant ire.  
Al departir plora li sire,
- 135 Et la dame est en mi la voie,  
Qui son singor des iols convoie,  
Tant que le pot des iols veoir.  
Adont le convint aseoir

- Par mout grant force de dolor.  
 140 Quant plus ne voit l'empereor,  
 En son palais s'en retorna,  
 En sa cambre entre, mout plora.  
 Mais il ne fu ains mescestance  
 Qui ne traisist en oubliance  
 145 La dame fu de boin confort.  
 Si eslut bien le droit del tort  
 Et si sot bien mener justice.  
 La droiture de Saint' Eglise  
 (F. 133 r<sup>o</sup>d.) Maintint bien et raisnablement.  
 150 Son cors garda mout castement.  
 En tot l'afaire u elle fu  
 Avoit cuer d'omme adés vestu  
 Et par les armes de siense  
 Desfendoit bien sa consciense.  
 155 De mur ot bien avironnee  
 L'entendement de sa pensee.  
 S'espee tint tot adés traite,  
 Si k'en sen mur n'ot nule fraite.  
 Le jovenencel fait grant honor (F 133 v<sup>o</sup>a)  
 160 Qui freres ert a son singor;  
 Mout jue a lui et mout li rit,  
 Mais n'i eurent autre delit  
 Fors çou qu'ele onorer le violt.  
 De son singor forment se diolt,  
 165 Si en portrait la ramenbrance  
 En son frere por l'onorance.  
 Elle l'aime por onorer,  
 Mais d'autre amor le violt amer  
 Li jovenenciaus, qui le remire.  
 170 Por çou qu'il doute l'escondire  
 N'ose l'amor pas descovrir,  
 Et nequedent li fait sentir  
 Amors si eruelment son dart  
 Que il de li ne se depart.  
 175 De li departir ne se puet:  
 Voelle u non, amer li estuet.  
 Saciés mout a dolente vie,  
 Quant il i part sans la partie
- Qu'il covoit plus a avoir.  
 180 Amors le set bien decevoir,  
 Qui tel partie li repart  
 Dont il ne puet clamer sa part.  
 Chascun jor croist et rien ne monte;  
 Chou fait Amors, qui le mesconte  
 185 Tot le loier de sa jornee  
 L'empereüs est mout amee  
 De fole amor; vers la folie  
 Estrive mout sa caste vie.  
 De ce ne set mot l'emperere.  
 190 Li jovenenciaus, qui est ses frere  
 Et ses mainsnés et ses noris,  
 Ment en l'amor l'empereüs  
 Le nom de la fraternité.  
 S'amors, qui l'a si embrasé  
 195 Et si espris, li fait sentir  
 Chou dont il violt vers li mentir.  
 Mesfait il dont, se il en meut?  
 Amors, par vostre jugement  
 Ne mesfait riens qui ment isi;  
 200 Mais il fausnie son ami,  
 Ne fait pas bien par droit esgart.  
 Amors li fait sentir le dart  
 Par coi tel chose a embracie  
 Dont la dame ert mout avillie.  
 205 Amors li tot boire et mangier  
 Et se li fait par nuit vellier,  
 Et a cele eure qu'il soumelle  
 Si le semont, et il s'esvelle,  
 Tant qu'il ne puet venir a songe;  
 210 Et voirs li sanble la mençoige:  
 Il pense çou k'estre ne doit.  
 Sa grans folie le deçoit,  
 Dont la flambe est adés coverte:  
 Fait son penser aler a perte;  
 215 Et, quant il ne pot plus sofrir,  
 Si li covint adés covrir  
 Et son pensé et son affaire.  
 Li cors, qui a vestu le haire,

Le vient destraindre de parler,  
 220 Si ne s'en puet or mais celer.  
 Morir l'estuet u descovrir,  
 Mais mout grans force est de morir.  
 Por le morir qu'il a si prest  
 S'en vint a perdre son conquest.  
 225 La grans amors qu'il a l'oicit;  
 Por l'ardure qu'il a l'a dit.  
 A la roïne en est venus.  
 Plus de mil fois li est ceüs  
 Li hais del dire et li voloirs,  
 230 Mais fole amors et ses pooirs  
 L'enbrace si fort, tel l'atire  
 Qu'il ne s'en pot plus escondire.  
 A li s'en vint, merchi li crië,  
 Mais ne l'ose nomer amie,  
 235 Ains dist: „Dame, merchi vos proi!  
 — Amis, fait elle, et vos de coi?  
 — De coi, dame? Je vos aine si  
 Qu'il me covient criër merchi  
 Je vos ainc, dame! Car m'amés!<sup>4</sup>  
 240 Dist li dame: „Savoir pöés  
 Que je vos ainc por vostre frere.  
 — Dame, certes li enperere  
 Ne vos recuist pas de tel cose.  
 — De coi donques? — Dire ne l'ose.  
 245 — Osés le moi, si le me dites!  
 Se c'est mesfais, s'en soïés cuites!<sup>5</sup>  
 „N'est pas mesfais, se jou vos aim.  
 Se vostre amor voel et reclaim,  
 Nus ne se doit de çou doloir.  
 250 — Amis, bien croi que dites voir,  
 Se vos tele amor me querés  
 Dont li miens cors soit onérés.  
 — Honor, dame, tresgrant vos porte  
 Qui tel mesage vos aporte  
 255 Comme d'amor boine, enterine,  
 Dont endroit moi avés saisine.  
 — Coment amés en tel matere?  
 — Mout plus por moi que por mon frere.

— Amis, por lui certainement  
 260 Vos ain jou bien et loiaument.  
 La loiautés n'est pas oscure;  
 S'amor i a, c'est par mesure,  
 Et, se mesure en vos trespase,  
 Dont est l'amors endroit moi base,  
 265 Ne me voel pas tant abaisier  
 Que mon singor voelle laisier,  
 C'or ci a mout dolereus eange,  
 Se de m'onor le faç estrange.  
 — Cangier, dame, je ne voel mie.  
 270 Por çou, se devenés m'amie,  
 Que vous l'enpereor cangiés  
 Et moi et lui aconpangiés,  
 Vostre amors soit en nos deus mains.  
 Miens soit li plus et siens li mains.  
 275 — Coment poroit çou avenir  
 Que j'ensi puise departir  
 M'amor que j'ai a lui donee?  
 C'hi aroit fole deseevree,  
 Car sos del nom de douce amie  
 280 Ne puet nos faire departie.<sup>6</sup>  
 „J'aim mon singor et vos por lui.  
 Me proia il de mon anui  
 Que vos amase et vos joïse?  
 Por vostre amor pas nel fesise,  
 285 Se por lui non tant solement.  
 Car esguardés droit jugement  
 S'od l'autre amor vos doi amer  
 Fors solement de l'onorer;  
 Car de çou me pria vos frere,  
 290 Ne me pria pas l'enperere  
 Que vos amase d'autre amor,  
 Et, s'i pensés nul autre tor,  
 C'est folie, si con moi sanble.  
 Qui folement a vous s'asanble,  
 295 C'est en presure de folie.  
 Nel portés longhe compangie.  
 Mais laisiés le, se boin vos est,  
 Car je n'i voi point de conquest;

(F. 133 v<sup>o</sup>b)

229. Ms. voloir. — 245. Ms. me li dites.

- (F. 133 v<sup>o</sup>) Car, se vos m'aviés oi conquise  
 300 Et a vostre oés desos vous mise,  
 S'en seriés vous las et pechiere,  
 Mais je n'i voi nule maniere  
 Que par raison i puise eslire  
 Fors solement de l'escondire.<sup>4</sup>  
 305 Cil dist: „Dame, a mort sui ferus,  
 S'a l'escondire sui venus.  
 Dame, por Dieu, nel pensés ja;  
 Car, se jou muir, par vous sera.  
 L'ocoisons estes de ma vie  
 (F. 133 v<sup>o</sup>a) Et de ma mort, suer, doce amie!  
 310 Amie? Dens! jou ai menti,  
 Mais ensement le consenti  
 Mes cuers, qui est fins et loiaus:  
 Me fist de cest mot estre isniaus.  
 315 Loiaus est il, u voelle u non:  
 En moi ne truis nule ocoison  
 Fors de bien amer loiaument.  
 Mais ma compange me desment  
 Qui me deüst acoupanquier,  
 320 Dont si portase de legier  
 Le fais que j'ai tes seus enpris.<sup>4</sup>  
 Dist la roïne: „Or m'est avis  
 Que tu m'aimes outre mesure.  
 Che poise moi que la droiture  
 325 As pasee d'amor certaine.  
 Ceste seroit fole et vilaine,  
 Ne je n'ai soing d'amor enprendre  
 Dont ma corone puist descendre.<sup>4</sup>  
 Isi se plaint cil chascun jor,  
 330 Qui sorpris ert de tele amor.  
 La roïne est del tot surprise,  
 Quant la parolle est ensi prise  
 Que cil le vioлт amer isi.  
 „Un jor, fait elle, mar vos vi,  
 335 Que comandés me fu cis frere  
 Et que mesure l'enperere  
 Parti de moi, lase, caitive!  
 Or ne sai comment doie vivre.  
 Ma casteé vorai garder;  
 340 Ja nus ne s'en pora jaber  
 C'on folie truiст en mon cors.  
 Ançois me puist prendre la mors!  
 Aucun conseil m'estevra prendre  
 Comment me puise en fin desfendre  
 345 C'est verités qu'il en palist  
 Et mout enpire et amagrist,  
 Car il ne boit ne ne mangue.  
 Tos li corages me remue,  
 Quant jou le voi. Mout me pesast  
 350 De son meschief, s'il ne m'amast.  
 Ne m'aime pas, ançois me het!  
 Mout par est fols, se il ne set  
 Que por proier ne por avoir  
 Ne poroit pas m'amor avoir,  
 355 Ne jou nel puis longhes sofrir.  
 La riens el mont que plus desir,  
 C'est çou que mesires venist,  
 Que de tot çou pais me sesist.<sup>4</sup>  
 Tant a l'enpereis pensé  
 360 Qu'ele a mout boin conseil trové  
 De celui metre en sus de li.  
 Onques a home ne jehi  
 De sa pensee nule rien;  
 A tote gent le cela bien.  
 365 Maçons manda par tote terre,  
 Mout entretint, mout en fist querre  
 Por une tor edefier  
 Dont elle dist qu'ele a mestier;  
 Mout cuevre bien tot son affaire.  
 370 La tor fist grant et haute faire  
 Et par dedens bele et pavee,  
 Si k'a degrés en fu l'entree.  
 Quant la tors fu faite si bele,  
 Li jovenenciaus, qui renouvelle  
 375 A la dame s'amor premiere,  
 La roïne cuiert del maniere  
 Que il ne muire ensi por li,  
 Car il se sent del tot failli.

- L'amors, qui est vers lui si haute,  
 385 Le met en poine et en defaute;  
 Et la dame li aconta  
 Que son plaisir del tot fera,  
 Mais elle a el en sa pensee,  
 Car n'en voroit estre blasmee  
 385 Por trestot l'or qui est el mont.  
 Li jovenenciaus l'ot et respont  
 Mout humlement: „Dame, merci!  
 Tos sui garis, s'il est ensi.“  
 „Ensi est il, biaux dous amis;  
 390 Car jou te voi si fort sorpris  
 N'en puis sofrir la mesestance  
 Que tu n'en aies alegance.  
 Biaux es. Merchi en doi avoir,  
 Et je ferai tot ton voloir  
 395 Et loiaument et volentiers.  
 Je te siurai, va t'ent premiers  
 En celle tor fresce et nouvelle,  
 Que por t'amor ai fait si bele.“  
 (F. 134 r<sup>a</sup>) Cil ot la dame ensi parler,  
 400 Si se coumence a conforter.  
 Al cuer ot si treggrant confort  
 C'on s'il resustast de mort.  
 Cil monte avant, cele le siut,  
 Qui en siuant bel le deçut.  
 405 A l'uis vinrent, cil i entra,  
 Celle l'enclost bien et ferma,  
 Qui par defors s'estoit forsclose;  
 Car n'i entrast por nule chose.  
 Deus damoiselles i tramist  
 (F. 134 r<sup>b</sup>) L'endemain en chascune rue  
 410 Et deus sergans entrer i fist  
 Qui le baceler serviront  
 Et son mangier la sus traïront,  
 Car par mi l'uis nus n'entrera.  
 L'enpereis en portera  
 415 Les cles; n'i violt croire nului,  
 Car mout redonte son anui.  
 Ensi est cil euprisoné;  
 Mais d'une rien s'est porpensés
- Que, se ja mais vient l'enperere,  
 420 Qu'il trovera cruël matere  
 Par coi l'enpereis ert morte.  
 Iceste riens le reconforte,  
 Car nul confort n'a d'autre part.  
 Amors l'esprent, le cuer li art,  
 425 Mais il ne set or nule voie  
 Par coi ses cuers revienge a joie.  
 La roïne est en son palais,  
 Et li Roumain furent en pais,  
 Car el pais n'avoit nul home  
 430 Qui dont peüst geroier Rome.  
 Cinc an estoient acompli  
 Que l'enperere s'en parti,  
 Mais or s'est mis al repairier.  
 Avant vinrent li mesagier,  
 435 Qui ceste nouvelle ont noncie.  
 L'enperreïs se fait mout lie;  
 Ses grans ators et ses barnages  
 Demostre bien que ses corages  
 Ert mout haitiés de sa venue.  
 440 Trestote Rome est esmeïe  
 Par le conmant l'enpereis.  
 Es vous a tant de ses nouris  
 Que l'enperere i envoia  
 Que l'endemain matin venra.  
 445 Par la cité mainment grant bruit,  
 N'i ot gaires dormi la nuit;  
 Les gens i ont engordinees  
 Les rues et bien acesmees.  
 L'endemain en chascune rue  
 450 Ot grant joie por sa venue.  
 Tuit s'aparellent par la vile,  
 Li serf, li franc et li nobile;  
 A grant feste et a grant ator  
 S'en vont encontre lor sengor.  
 455 L'enperreïs mist fors son frere,  
 Quant elle sot que l'enperere  
 Devoit venir, mais mar le fist.  
 Car puissedi s'en repentist.

- S'elle peüst, mais ensi fu  
 460 Que malement est avenu.  
 Cil issi fors magres et las;  
 Il i paroît qu'il n'eüst pas  
 Eüe bien sa volenté.  
 Avoec les clers de la cité  
 465 Et ensamble la noble gent  
 S'en issi fors isuellement.  
 L'enperreïs, qui ert montee  
 Mout ricement, fu adestree;  
 Dehors s'en ist a grant compange.  
 470 Et li varlés, qui pas n'adange  
 Ne son aler ne son venir,  
 As premerains s'en vait isir.  
 Que tot avant vint a son frere.  
 Et, quant le vit li enperere  
 475 Si las, si magre, si desfait,  
 Demanda lui qui çou a fait.  
 Cil respondi tot en plorant:  
 „Sire, dist il, jou vieg avant:  
 C'onter vos voel une novelle  
 480 Qui ains nul jor ne me fu bele.  
 Vostre feme, la vius, la fole,  
 Dont tos li mons crie et parolle,  
 Vos a honi et s'est honie.  
 Sa mauvaistiés, sa puterie  
 485 Et ses outrages a tant fait  
 Que nus n'en violt avoir n'en ait.  
 Tote est venaus, tote est comune,  
 Et vos cuidiés qu'ele fust une  
 A vos tot seul; mais autrement  
 490 A exploitié a mout de gent,  
 Si le set bien et cil et cele.  
 A moi meïsmes se volt elle  
 Acompangier de fole amor,  
 Mais jou me mis en une tor:  
 495 Por çou que jou nel voc souffrir,  
 Ne m'osai faire plus veïr.  
 Por çou casti ta dingnité,  
 Ta sengourie et ta bonté
- (F. 134 r<sup>o</sup>) Et quier, por Dieu, ja mais ta bouce  
 500 A le soie a nul jor n'atouce,  
 Car trop seroies vergondés,  
 Se mais estoies ses privés.  
 Honte t'a fait grant et aperte,  
 S'en doit ses cors aler a perte,  
 505 Car de toi s'est desmariée.  
 Honie soit et vergongdee,  
 Car mesfait t'a certainement.“  
 L'enperere, quant çou entent,  
 Fu mout iriés, si n'en pot mais,  
 510 Car il cuidoit k'en nul palais  
 Ne conversast ainc mioldre dame.  
 Mout s'esbahist de ceste fame,  
 Mout fu dolans, mout l'en pesa,  
 Si s'est pasmés del doel qu'il a.  
 515 Quant il revint de pamisons,  
 S'entendi auques de raisons,  
 Ses persones le conforterent,  
 Qui sa grant ire li blasmerent.  
 L'enperere s'esmervella,  
 520 En son coraje s'apensa  
 C'or estoit il trop mal baillis:  
 Deceü l'a l'enpereïs,  
 U il cuidoit trestant de bien.  
 Perdu en a sor tote rien  
 525 Et son cuidier et s'esperance.  
 Or n'i a mais nule fiance,  
 Car on l'en a tot desfié  
 Desloiaument par fuseté.  
 L'enpereres, qui mot n'en set,  
 530 L'enperreïs a grant tort het;  
 Deceüs est de la haïne.  
 A icel point, a cel termine  
 S'en vint la dame par amor  
 A l'encontre de son singor.  
 535 Quant elle i vint, sel vot baisier  
 Et acoler et embracier,  
 L'enpereres l'a si ferue  
 Que elle est a terre ceüe.



L'enperreïs fu mout dolente,  
 540 Et çou li torble auques s'entente  
 Qu'ele n'i a niënt mesfait.  
 Encontre force n'a nul plait;  
 Car l'enperere a apelé  
 Deus siens sergans et commandé  
 545 Qu'il le prengent iselement:  
 Par son esgart sans jugement  
 Le voisent decoler a paine  
 En la forest iluec proçaine.  
 (F. 134 r<sup>o</sup>d) Les gens qui sont iluec entor  
 N'osèrent pas l'enpereor  
 550 Merchi prier de cel forfait.  
 L'enperere grant tort li fait,  
 Qui le laidenge sans raison;  
 Et cil a fait grant mesproison  
 555 Qui sans forfait isi l'acuse;  
 Et li jugieres qui refuse  
 Son escondit ne fait pas bien;  
 Andui mesfont sor tote rien,  
 Li jugiere et li encusere.  
 (F. 134 r<sup>o</sup>a)  
 560 De çou ne set mot l'enperere,  
 S'en doit estre mout mains blasmés;  
 Mais nequedent c'est verités  
 Il deüst ains la cose aprendre  
 Que tel vengeance en deüst prendre.  
 565 La dame est as sergans livree,  
 Et la gentis et l'oneree  
 S'en vait morir a deshonor  
 Por le faus dit d'un traïtor.  
 En la forest ensamble entrerent,  
 570 Et sa biauté mout regarderent  
 Li dui serf, qui l'ont convoitie.  
 Isi com'elle estoit irie,  
 L'ont aherse de totes pars.  
 Or en soit Deus li vrais regars,  
 575 Qu'il le detraient a grant honte:  
 „E! boine dame, or vos mesconte  
 Honeurs trop desraisnablement,  
 Et lonc de vous sont vo parent.

Ja mais, dame, n'arés jor joie,  
 580 Se Dameldieus ne vos envoie  
 Proçain secors par sa pitié,  
 Car çou n'est pas par vo pecié  
 Que vos avés ceste aventure,  
 Qui si vos est et pesme et dure.<sup>4</sup>  
 585 Li dui sergant l'ont mout detraite.  
 Ja li eüsent force faite,  
 Quant uns frans hom oï les cris  
 Que fist la lase enpereïs.  
 Pelerins ert, iluec aloit,  
 590 Par la forest adont passoit,  
 Car li chemins i ert roiaus.  
 Li chevaliers ert mout loiaus;  
 Les cris oï par le boschage,  
 Cuida che fust beste sauvage;  
 595 Cele part ceurt il et sa gent  
 A esporons iselement.  
 La roïne a iluec trovee,  
 Que cil avoient detiree,  
 Qui mout grant force avoit rendue,  
 (F. 134 r<sup>o</sup>a)  
 600 Et si l'avoient ja veeue.  
 Li pelerin la dame virent  
 Et sa color sovent remirent.  
 Por sa color, qui tant est bele,  
 Qui mellee est en la maiselle,  
 605 Ociënt cels qui le tenoient  
 Et qui la dame detiroient.  
 Li sire l'a bel aparlee,  
 Si l'a encuisse et demandee  
 La mesproison de son affaire.  
 610 Celle li ment tot el retraire,  
 Qu'il ne l'en soit mesavenu.  
 Dist l'uns a l'autre com mar fu  
 Si bele dame et si tresgente,  
 Car, s'elle avoit auques de rente,  
 615 Si seroit elle bien asise.  
 Li sires a la dame prise,  
 Monter la fait. Cele li prie  
 Comme dolante et esmarie

- Qu'il ait por Dieu merci de li,  
 620 S'il de dame ot onques merci.  
 Li gentis hom mout l'ascëure  
 Et s'en fait prendre mout grant cure.  
 En sen país la fait porter,  
 U il la fait mout honorer.  
 625 Sa feme estoit de grant noblece,  
 Si le maintint a grant ricece;  
 Mout le goï et mout l'ama  
 Et un sien fil li comanda:  
 N'en avoit plus; forment l'amoit  
 630 La mere et mout le cirisoit.  
 L'enpereris l'a receü,  
 Si l'a mout longement eü:  
 Mout l'onora, bien le nori.  
 Dameldieu proie adés merci  
 635 Qu'il li ait, et il si fist,  
 Isi comme li contes dist.  
 Bele dame ert et nete et sage  
 Et si avoit humle corage,  
 Ne riens n'avoit desos sa guinple  
 640 Qui ne fust boine chose et simple.  
 Dedens son cuer n'avoit nul cange,  
 De tot le siecle estoit estrange:  
 Si belement s'en estranga  
 C'onques nul jor ne se canga;  
 645 Dameldieu aime et Sainte Eglise.  
 Mout fort l'oneure et mout le prise  
 La dame; autresi fait li sire.  
 Nus ne vos puet conter ne dire  
 Son bon estre ne sa vaillance,  
 (F.134 v<sup>b</sup>) 650 La valor de sa contenance.  
 Mais li diables venimeus,  
 Qui mout est fel et curieus.  
 Li fait asaut livrer et rendre.  
 Car son castel cuide bien prendre;  
 655 Mais casteés l'a si garni,  
 Qui autre fois le desfendi,  
 K'encor le cuide bien tenir.  
 Miols violt l'enpereris morir  
 .K'envers son cors onques mesface  
 660 Por nule chose c'on li face.  
 Mout le destraint et mout l'asaut,  
 Mais saciés bien petit li vault:  
 Il se puet bien vers li conbatre,  
 Mais niëns sera de l'abatre.  
 665 En la cort ot un chevalier,  
 Por cui elle ot grant enconbrier,  
 Qui mout l'ama por sa biauté,  
 Mais il ne pot par verité  
 Ne por mençoenge de prometre  
 670 Dedens s'amor enbatre et metre.  
 Il l'aime plus asés que doit,  
 Que li diables le deçoit;  
 Mout le blandist, mout le losenge,  
 Mais cele met par tot calenge.  
 675 Or li descuevre son corage  
 K'avoir le violt en mariage.  
 „Mariage! fait elle, sire,  
 De çou vos doi bien escondire,  
 Car freres estes mon singor,  
 680 S'avés grant terre et grant honor,  
 Et je n'ai nule chose a prendre.  
 A moi ne doit tes hom apendre,  
 Ne jou ne pens pas tel folie  
 C'a moi afrist tel sengourie,  
 685 Si sai tresbien que me gabés.  
 — Avoi! dame, fait il, sofrés  
 Je vos en ferai tel fiance  
 Que sauve en ert la convenance.  
 — Biaux dous amis. çou n'i a mie,  
 690 Car jou n'ai cure d'estre amie,  
 Ne ja amie ne serai.  
 Laisiés me en pais, je le dirai  
 A vostre frere u a ma dame.  
 Ceste proiere mout m'adame,  
 695 Si n'en voel mais oïr parler.“  
 Cil le laisa del tot ester,  
 Mais il porpense de sa part  
 Par ques engiens et par quel art

630. Ms. cirisoit (sans trait sur le premier i).

Il le pora traire a la mort.  
 (F. 134 v<sup>o</sup>) 700 Trair le violt a mout grant tort,  
 Car al cuer a mout grant pesance  
 De çou qu'elle pot en viltance  
 Et de çou k'amer ne le violt.  
 Mout s'esmervelle, mout se diolt,  
 705 Si a trovee la maniere  
 Par coi la dame ert mise ariere.  
 Par nuit, isi com'il se gist,  
 Est sus levés, un cotel prist:  
 Li coutiaus ert grans et agus;  
 710 Al lit la dame en est venus.  
 L'enperreïs, qui se dormoit,  
 Entre ses bras l'enfant tenoit,  
 Qu'ele amoit mout de grant amor:  
 Niés ert celui, fis son singor.  
 715 Li chevaliers, qui avant vint,  
 L'agn cotel en sa main tint,  
 L'enfant treuca par mi le cors,  
 Si que li sans en sali fors.  
 La main la dame suëf prist  
 720 Et le cotel dedens li mist,  
 Puis s'en revint coucier ariere;  
 L'enfant ocist en tel maniere.  
 Kayns ert mors, mais or revit  
 En çou que jou vos ai chi dit.  
 725 Cis est plus fel de lui asés,  
 Car cis Cains n'ert pas lasés  
 De faire mal ne de penser:  
 Mout a le cuer dur et amer,  
 Quant il cestui ocit et tue.  
 730 Or est la dame deceüe,  
 Qui ne set mot de cest affaire.  
 Ahy! traîtres deputaire,  
 Com'a chi dure traïson!  
 Ocïs avés a desraison  
 735 Et murdri l'enfant vostre frere,  
 Dont traître estes et mordrerer!  
 Sor la dame li sans espant;  
 Quant elle sent sanglent l'enfant

Qu'ele tenoit, si s'escria,  
 740 Si que li sires s'esvella.  
 Sus est levés isnelement,  
 Et celle pleure tenrement.  
 Quant la dame fu esvellie,  
 Mout fu dolante et mout irie,  
 745 Quant son enfant voit ensi mort.  
 Lase! chi n'a nul boïn confort.  
 Li fus fu mout tost alumés,  
 Et li couteaus, qui fu trovés  
 Et qu'ele tint en sa main destre,  
 (F. 131 v<sup>o</sup>d) 750 Lor fait sanbler que voirs pot estre  
 Que l'enfant ait por voir ocis.  
 Li sire en est mout entrepris,  
 Car il ne set qu'il en puist dire.  
 Celle est preste de l'escondire,  
 755 Mais que li vaut? Chose est aperte  
 Que par li est alés a perte.  
 „Lase, caïtive! dist la mere,  
 Con sui ceüe en grant misere!  
 Desconfortee sui por voir,  
 760 Quant ensi ai perdu mon oir.“  
 L'enpereïs est mout dolente.  
 Bien pœs croire que s'entente  
 En maint point se diversefie,  
 Qu'ele set bien qu'ele est traie,  
 765 Mais ne s'en seit preu escuser  
 Et al sospir et al plorer  
 S'est prise, car n'en pot el faire.  
 Li traître, li deputaire  
 Des haus cris et des hautes vois  
 770 S'est esbahis. Sus! est sa lois.  
 Sus est saillis isnelement,  
 Si a ploreri mout faintement.  
 „Ahy! fait il, quel traïson!  
 Con par a fait grant mesproïson  
 775 Qui mon neveu m'a chi ocis!  
 Lecereze d'autre païs,  
 Por coi l'avés vous a mort trait?  
 Aillors avés vos el mesfait,

702. Ms. que elle ot. — 735. Ms. vo frere.

- Car chi nel commençastes pas.  
 780 Vos estes prise el liu Judas,  
 S'en devés estre a mort traitie.  
 Aillors fustes vos ja jugie,  
 Que chi por vostre felonie  
 Forfait avés membres et vie.  
 785 Car estes vos, biaux sire frere!  
 J'en sui oncles et vous li pere.  
 Arse doit estre del forfait.<sup>4</sup>  
 Par jugement l'a bien mesfait  
 Li traître, li souduians:  
 790 A son conseil a ne sai quans  
 Qui volentiers arse l'eüsent;  
 Ja pitié nule n'en eüsent.  
 Mes li sire par sa noblece,  
 Qui si le voit en grant destrece  
 795 Et amenee l'i avoit,  
 A dit que ja ne souferoit  
 K'en son país fust essillie.  
 La dame et tote sa maisnie  
 En mercierent lor singor:  
 (F. 135 r<sup>a</sup>) 800 „Sire, mout faites grant honor,  
 Car chi aroit povre vengeance,  
 S'en seroit vius la ramenbrance.<sup>4</sup>  
 Li sires li pardone mort,  
 Mener l'en fait a un sien port.  
 805 Une nes i ert arivee,  
 As maroniers l'a coumandee  
 Qu'il le maintent en sus de lui  
 Et sans moleste et sans anui.  
 La dame pleure tenrement,  
 810 Entre en la mer, si ont boin vent, (F. 135 r<sup>b</sup>) 850  
 Sacent le voile, en haut l'ont mis:  
 La nes eslonge del país.  
 La dame crie et pleure et brait.  
 „Lase! fait elle, sans forfait  
 815 Sui a grant tort escaitivee  
 Et mise fors de ma contree.<sup>4</sup>  
 Adont deront sa bele crine,  
 Et cil qui l'ont en lor saisine  
 Pensent tot el qu'ele ne cuit,  
 820 Car il covoiient le deduit  
 De la dame por sa biauté;  
 Et çou qu'ele a adés ploré  
 L'avoit auques descolorie.  
 Dolante et mal aparellie  
 825 Siet en la nef. Li maronier  
 Li vont hardiément proier  
 C'or se confort, si ne plort mais:  
 Il l'ameront bien et en pais,  
 Por qu'ele face lor talent.  
 830 Et, quant la dame ot et entent  
 Que elle ciet de mal en pis,  
 Dont li retorble, ce m'est vis,  
 Et ses pensers et ses corages.  
 „Che seroit ore grans outrages,  
 835 Dist la dame, que vos feriés,  
 Se vous ensi me honnissiés;  
 Che n'ert ja, tant con soie vive.  
 Se jou ichi sui or caitive,  
 Ne me devés querre ma honte,  
 840 N'a moi n'afiert, n'a vos n'amonte.<sup>4</sup>  
 „Feme, amesure ta peusee!  
 U tu seras en mer getee,  
 U tu feras nos volentés.  
 — Encore soit parfous li gués,  
 845 Si ainc jou mios que jou i nie  
 K'o vous remainge par folie.  
 En mer sui, et amerement  
 Querés ma mort et mon torment,  
 Et, se m'amor querés en mer,  
 En tel maniere a mout d'amer.  
 En mer n'ai soing de tel misere,  
 S'ainc miols en mer la mort amere  
 Q'en mer me faciés tant amer;  
 K'amerement vinc en la mer.  
 855 Faites ent tot vostre plaisir,  
 Car jou ne voel pas consentir  
 A vos dont jou tel cose face  
 Dont jou vers Dieu trop me mesface.<sup>4</sup>

787. Ms. des forfait. — 807. Ms. maigent. — 814. Ms. Ladase. — 837. Ms. en vie. — 857. Ms. del cose.

- Cil voient bien que c'est por nient.
- 860 Pres d'une roce la nes vient; (F. 135 r<sup>o</sup>) 900 Ne me poroit de vous partir.  
 Li maronier l'ont iluec mise, Tant vos ainc et tant vos desir  
 Nule pités ne lor est prise, Que messaise que j'onques aie  
 De la dame, qui la remaint. De vo service ne m'esmaie.“  
 Mout se dolouse et mout se plaint, (Dames, chi devés vos entendre,  
 Car n'i a nule garison. Car boin exenple i poés prendre!)  
 Qui lors veïst de sa façon 905 Li gentis fame est en grant paine.  
 Com'or est pale devenue! Trois jors i fu de la semaine  
 Sole est et solement se tue, K'ains n'i manga n'onques n'i but  
 Car tot adés sospire et pleure. Dusc'al tierç jor que s'endormi.  
 870 „Deus! dist elle, trop me demeure 910 Tant ot a Dieu crié merci  
 Vostre secors, que j'atent chi. Et a sa Mere douce et pue  
 Doce dame, vostre merci! Qu'ele li fist mout boine aïue:  
 Proïés por moi a vostre fil Cui Dieus aime, s'a boin confort.  
 Que il me get de cest peril! La Virgene, entrúés qu'ele se dort,  
 875 La roce est mout estroite et haute, 915 S'en vient a li, si le conforte,  
 Et de tous biens i voi la faute. Car tel nouvelle li aporte  
 Se je par vous n'i ai secors, Dont elle avra joie et pardon:  
 Il ne me puet venir d'ailleurs. Deservi a boin gueredon,  
 Iceste lase, escaitivee, Et la paine qu'ele a trovee  
 880 Se elle fust en la contree 920 Li ert mout bien geredonee.  
 U il eüst aucune gent, La roce tote resclarci,  
 Dont n'alast pas si malement! Quant tes biautés i descendi  
 Mais or sui sole, sans confort. De la Roïne Gloriëuse  
 Cist maronier m'ont mise al port Por conforter la dolereuse.  
 885 U jou ne voi se peril non. 925 „Feme, dist elle, entent a moi!  
 N'i esgarderent pas raison Por ta deserte et por ta foi  
 De la peulture de ma vie; K'en mariage as bien gardee  
 Et si l'ainc miols que lor folie. Ne seras mais nul jor tentee,  
 Quant jou regart environ moi, Et tot li mal que on t'a fait,  
 890 Nul boin conseil n'i truis ne voi. 930 Tot li peciet, tot li tort fait  
 A tel port sui, lase, caitive! Ert a poi d'ore descovert  
 U jou ne truis ne fons ne rive. Voiant la gent tot en apert.  
 Dame, por Dieu, c'or m'entendés, Desos ton cieff gist tes grans preus:  
 Qui tos peceors secourés! Une herbe i a boine as lepreus,  
 895 Je proi vo douç fil qu'il me gart. 935 Que tot cil qui en beveront  
 Dame, tant ai de vostre part Certainnement gari seront.  
 Que jou le soefre volentiers. Pense del dingnement recevoir,  
 Ne mesaise ne encombriers El non mon fil le done a boivre!“

874. Ms. Quil me gete. — 902. Ms. me mesmaie. — 910. Ms. Tant ont.

- A tant s'en part, cele s'esvelle,  
 940 Esbahie est de la mervelle;  
 A orisons s'est iluce mise.  
 L'erbe cuelli et si l'a prise,  
 Uns gans avoit, cels en enpli;  
 Mais onques mais parler n'oï  
 945 D'erbe qui si tresbele fust  
 Ne tant bele color eüst.  
 L'erbe a cuellie liement.  
 Es vos a tant isnelement  
 Maronniers qui par mer guioient  
 (F. 135 r<sup>o</sup>d.) 950 Rice nef et boin mast avoient.  
 Cele les voit, ses apela  
 Et en plorant si lor proia  
 Que il por Dieu a li venissent  
 Et entre gent le remeissent.  
 955 A aucun port cil arestereat,  
 Ens le misent, si l'en menerent.  
 Bele persone ert et honeste,  
 Et por pitie li font grant feste.  
 A port l'ont mise; elle s'en ist,  
 960 A tere vint et congiet prist.  
 Un mesel troeve en mi la voie,  
 La gentis dame en a grant joie;  
 De s'erbe a pris, si le triulla  
 Et de cler vin le destenpra.  
 965 Cil en a but, tous fu garis,  
 Grases l'en rent et grans mercis.  
 Par tot s'en vait la renomee.  
 Si s'esmuet tote la ctree:  
 Tot li mesel vient a li,  
 970 Tos les sane, tot sont gari.  
 Li fel qui ot son neveu mort  
 Et qui jugie l'ot a tort  
 Estoit meseans, si ot et scut  
 K'en celle terre une dame eut  
 975 Qui les malades garisoit;  
 Et ses freres, qui mout l'amoit,  
 Qui sires ert de la cite,  
 Quant il en sot la verite  
 K'une tes feme est arivee,  
 980 Si l'a plus tost qu'il pot mandee:
- Ofert li a de son avoir,  
 Bel le reçut a son manoir.  
 Quant elle i vint, a sa venue  
 Est la cites tote esmeie.  
 985 Nus nel conut, et si fu ja  
 En tel point que mout li greva  
 Li jugemens c'on sor li fist  
 A tort, car elle nel forfist.  
 Li sire docement li prie  
 990 Que por avoir ne le laist mie  
 Qu'ele son frere ne garise.  
 „Ja certes, sire, n'i venise,  
 Fait la dame, por vostre avoir;  
 Mais nequedent, s'il violt avoir  
 995 Del mal qu'il a sa garison,  
 Si face sa confesion  
 Vraiment de tos ses peciés  
 Dont li siens cors est enteciés.  
 De devant moi voel qu'il le face,  
 (F. 135 v<sup>o</sup>a.) 1000 Si qu'il me voie face a face,  
 Et set persones i seront  
 O moi qui le confesseront.  
 Vos et ma dame, che sont deus,  
 Si resoient avoques teus  
 1005 Qui son peciet aveques celer.“  
 Cil se prist mout a vergonder,  
 Quant il oï que entresait  
 Seroit confés de son mesfait,  
 S'il entresait violt garis estre.  
 1010 Li sires amainne le prestre;  
 Environ lui sont tot asis.  
 De ses peciés, çou m'est avis,  
 En partie se confesa,  
 Le murdre de l'enfant cela  
 1015 Qu'il ot mordri. La dame l'ot,  
 Qui l'aventure mout bien sot.  
 „Amis, fait elle, trestot di,  
 Car autrement, jou le t'afi,  
 Ne te poroie jou garir,  
 1020 Se nulle riens me vios covrir.  
 — Frere, por Dieu, che dist li sire,  
 Puis que trestot te covient dire,

- Ne fai dont nule couverture.  
 Se nulle riens as en ta cure  
 1025 Que tu n'oses dire por moi,  
 Jel repardoins en boine foi.“  
 Li meseaus l'ot, s'a sospiré  
 Et plaint ançois et s'a ploré  
 Et en plorant a rejehi  
 1030 Confaitement l'enfant mordri:  
 La traïson tote lor conte;  
 Et li frere[s], a cui çou monte,  
 Si en pleure mout tenrement  
 Et si regrete mout sovent  
 1035 La boine dame qu'il perdi:  
 „Mar l'acointai et mar le vi,  
 Car forjugie fu a tort!  
 Plus m'est de li que de la mort  
 Mon fil, que mes freres ocist  
 1040 En traïson, si com'il dist.“  
 Che dist li dame: „Ves me chi!  
 Or avés bien le tort oï,  
 Si m'est mout bel que le savés,  
 Et nequedent cis ert sanés  
 1045 Qui porçaça le traïson.“  
 Elle li dona garison  
 Par l'erbe boire, et cil respase;  
 Et li sires, qui avant pase,  
 Li prie mout qu'ele remange  
 (F. 135 v<sup>b</sup>) 1050 Et que son frere a singor prende.  
 Celle ne volt, ains s'en parti,  
 Mais li sires et si ami  
 L'ont mout conduite liëment.  
 Elle s'en parti esranment;  
 1055 Les malades qu'ele voit sane.  
 Tant a alé k'a le quinsaine  
 En est droit dedens Rome entree,  
 Que ele avoit mout desiree.  
 En la cité se herbrega,  
 1060 Plusors malades i sana,  
 Qui mout sont lié de sa venue.  
 La dame s'est desconneïe,
- Si que nus hom nel conisoit.  
 Par la cité sovent aloit,  
 1065 Les enfers metoit en santé.  
 Li citeain de la cité  
 Le vont noncier l'enpereor,  
 Qui a grant ire et grant dolor  
 De son frere, qui meseaus est.  
 1070 Il n'a cure de nul aquest.  
 Car l'empire, qu'il ot conquis,  
 A il perdu, çou li est vis,  
 Quant celui pert por cui amor  
 Il amoit plus tote s'onor;  
 1075 Mais la dame ot a tort traïe.  
 Mais li grans maus qui le desfie  
 En a cruël vengeance prise:  
 Si le destraint, si le justice  
 Qu'il porist tos dedens le cors  
 1080 Et art dedens et art defors.  
 Li ardors et li grans rancure  
 Le fait penser a povreture.  
 L'enpereres ot la novelle  
 De la dame; mout li fu bele.  
 1085 Mandee l'a, celle est venue,  
 Et l'enperere li desnue  
 L'ocoïson por coi l'a mandee.  
 „Dame, dist il, buer fustes nee,  
 Qui tel grase en cest siecle avés  
 1090 De ces lepreus que vos sanés!  
 Dame, un frere mout est atains;  
 Por un petit qu'il n'est estains  
 Del mal qui le destraint si fort:  
 Adés en est dusk'a la mort.  
 1095 En vous est, dame, del garir.  
 Pros ert après a vo plaisir  
 Del geredon et del loier:  
 Se vostre herbe li a mestier,  
 Ja n'en sarés tant demander  
 (F. 135 v<sup>o</sup>) 1100 Ne vos en voelle plus doner.“  
 „Sire, çou pöés bien savoir  
 Que jou n'ai soing de vostre avoir.

1023. fai *peu lisible*. — 1028. Ms. sospioré (*gratté, illisible*). — 1081. Ms. rancune. — 1083. Ms. lenperes.

- Je l'ai de Dieu, et de Dieu l'ait!  
Faites li jehir son mesfait  
1105 Et son pecié sans nul delai,  
Et, s'il i faut, jou li faurai  
De santé et de garison,  
Car sans vraie confesion  
Ne le poroie pas garir.  
1110 — Dame, trestot a vo plaisir  
Sera fait, dist li jovenenciaus,  
„Li garirs m'est et boins et biaux.  
Riens en cest mout plus ne covoit  
Ma cars, qui tant par est destroite.“  
1115 „Amis, por vostre bien le faç.  
Oiant l'apostole diras  
Et chi devant l'enpereor,  
Qui dolans est de vo dolor  
Que vous en vostre cors sofrés.  
1120 Tos vos peciés a moi rendés!  
— Dame, fait il, mout volentiers!“  
L'apostole manda premiers,  
Puis les senaus, o els son frere.  
Devant aus tous dist la misere,  
1125 La traïson et la boisdie  
Comment sa dame avoit traïe.  
N'i laisa onques riens a dire  
Por la santé que il desire.  
Quant l'enperere ot et entent  
1130 Qu'il ot ovré si malement,  
L'enperreïs regrete et pleure.  
„E! las, fait il, a con male eure  
Mes cors del sien se departi,  
Car mellor dame onques ne vi!  
1135 Mout ai mesfait, ne sai que dire.  
Ceste aventure est asés pire  
Que ne cuidoie endroit de moi.  
Mesavenu m'est mout par toi,  
Frere, quant l'ai ensi perdue.  
1140 La mellor dame m'as tolee  
Que gentis hom puist mais avoir  
Par hautece ne por avoir.“
- Tot cil qui la sont environ  
Pleurent son cors et sa façon,  
1145 Son sens regretent li plussor,  
S'oneste vie et sa valor,  
Et dieut tot: „Bele mar fu!  
Por coi li est mesavenu,  
Quant ainc nul jor ne forfist rien,  
Ains se maintint et bel et bien  
La corone de cest enpere?  
Ja mais n'ara li enperere  
Si boine dame ne si bele.  
Vrais Deus! qui en saroit nouvelle,  
1155 Si le mandast qu'ele venist  
Et tote l'onor represist,  
Car nos en somes mout dolant!“  
Quant elle voit le doel si grant,  
S'a dit: „Sengor, car vos taisiés!  
1160 Je sui cele que vos plangiés,  
Qui mainte paine a puis eüe.  
La Dieu merci! chi sui venue  
Al point que jou valoie plus.  
Deus, li vrais Pere de la sus,  
1165 A bien mostré l'enpereor  
Que a grant tort perdi m'onor.“  
Quant l'enperere ot et entent  
Que c'est sa feme voirement,  
Grant joie en a, grant joie en maine.  
1170 De grant joie est la sale plaine  
Des gens qui la roïne oïrent;  
Mais por niënt s'en esjoïrent:  
Ja mais lor dame ne sera  
Ne le roiaume ne tenra.  
1175 L'enperere le vioit reprendre  
Et tot l'empire li vioit rendre;  
L'enperreïs l'a refusé,  
N'a soing de nule dingnité.  
Celui gari et fist tot sain,  
1180 Puis si a dit: „Sengor, en vain  
M'aparleriés de mariage,  
Car jou ai or un autre usage



Entrepris et une autre affaire.	Ne le vot mie destorber.
Drois est, si le voel or mais faire:	1195 L'apostoles le saintefie,
1195 Penitance de mes peciés. <sup>4</sup>	Puis est entree en l'abeïe.
L'apostole ceï as piés	Tote sa vie i demora,
Et mout li prie et le conjure	Iluec fu tant que defina.
Sor Dieu et sor tote Escripiture	El service la Gloriëuse
Qu'il le face nonain velee,	(E. 136 r <sup>o</sup> a) 1200 Fina sa vie presiëuse.
1190 Car aillors n'a nulle pensee.	Sa casteë a bien gardeë,
L'enpereres le violt desfendre	N'est mal mise ne violee,
Et, quant il voit k'a çou violt tendre	Ançois a si son cors finë
Et c'aillors nel puet amener,	Que Dameldieus l'a prise en grë.
Explicit de l'empereris.	

## J

*Alphabetum narrationum d'Étienne de Besançon*

Ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 15913, fol. 74 r<sup>o</sup>a — 74 v<sup>o</sup>a.

(Fol. 74 r<sup>o</sup>a) Regina quanto dignior, tanto magis castitatem suam seruare debet. Ex miraculis Beate Uirginis.

Imperator quidam Romanus uxorem habens pulcherrimam et castam ad remotas regiones pergens, imperium et fratrem suum iuuenem regine commendauit. In cuius amore iuuenis exarsit et ei cor suum aperuit. Sed illa totaliter renuente et illo frequentius instante iuuenem in turri inclusit et regnum pacifice rexit. Quinque annis elapsis imperatori redeunti frater suus, de turri de licentia imperatricis emissus, occurrit et imperatricem apud eum pessime accusauit dicens eam puplice et cum omnibus fornicatam fuisse. Et quia ei consentire noluerat, ob hec eum in quadam turri (Fol. 74 r<sup>o</sup>b) inclusit et ob hec<sup>1</sup> se ipsum tenuem et pallidum esse dixit. Imperator nimis cito credens uerbis fratris dolore cordis fere exanimis in terram corruit. Resumptisque uiribus reginam ei occurrentem et eum amplexari uolentem grauiter percussit et ad terram prostrauit. Precepitque duobus famulis, ut eam ad nemus ducentes decollarent. Qui ad locum decollationis peruenientes eam cognoscere uoluerunt. Clamante illa nobilis quidam cum multis superueniens illis interfectis reginam liberauit. Quam uxori sue commendauit et filii sui unici paruuli nutricem constituit. Frater autem domini, miles, inflammatu illius amore et ab ea pluries repulsus nocte illa dormiente paruuli iuxta eam dormientis gutur cutello secauit et in manu illius dormientis cutellum relinquens abiit. Sanguine igitur pueri calido per lectum decurrente excitatur illa, et ad eius clamorem excitantur dominus et domina et tota familia. Qui illam interficere uolentes prohibiti sunt a domino et domina precipientibus, quod nautis traderetur in longinquam regionem ducenda. Cuius amore capti naute, cum eis consentire nollet, eam submergere uoluerunt, sed Domino consilium eorum mutante in alta rupe posuerunt. Vbi Beata Uirgo ei apparens con-

<sup>1</sup> hec manque dans le ms.

fortauit eam monuitque, ut herbam, que erat sub capite suo, reciperet et custodiret et inde omnes leprosos mundaret. Transcuntibus autem ibi quibusdam nautis clamauit. Qui ei condolentes ad portum adduxerunt. Que statim ibi leprosum sanauit. Impius autem ille, qui fratris filium occiderat, leprosus fuerat factus. Ad quem cum ipsa introducta esset nec ab aliquo de familia cognita rogataque a domino, ut fratrem unum curaret, respondit se non posse facere, nisi prius in presentia sua et .VIII. personarum omnia peccata sua confiteretur. Ille vero omnia alia peccata confitens illud, quod de ea fecerat, tacebat. Tandem tremens a fratre assecratus totum recognouit. Dicente autem illa: „Ego sum mulier“ instabant, ut eum in uirum reciperet. Que renuens et eum sanans recessit et sanans ubique leprosos Romam peruenit, ubi fratrem uiri sui imperatoris leprosum prius peccatum suum, quod in eam commiserat, confitentem cunctis (Fol. 74 v<sup>a</sup>) flentibus de tante domine amissione se ipsam eis manifestans sanauit et a papa, quia notum in tribulationibus Deo fecerat, habitum religionis accepit et sancte uitam finiuit. (Hoc est uidelicet ad infamiam et Marian).

## K

## Johannes de Garlandia

*Stella maris de Miraculis Beate Marie Virginis*

(Ms. Londres, Brit. Mus., Roy. 8. C. IV, fol. 18 r<sup>o</sup>b — 18 v<sup>o</sup>b)

		III
		Fratr hanc imperatoris Esse loco corruptoris Optans acusauerat. Hanc in siluam spiculator Duxit, illam sed venator Liberans salvauerat.
	I	IV
(F. 18 r <sup>o</sup> b)	Imperatrix acusata Rome fuit et dampnata Livoris aculeo. Lepras curans pauper vixit, Virgo clemens ut predixit, Effectu granineo.	Nutrix fit hec, sed amatur A quodam, quo perpetratur Sceleris audacia: Puerile resecebat Guttur et hanc acusabat Inuida vesania.
	II	V
(F. 18 v <sup>o</sup> a)	Lepra lesos delatores Expurgauit et honores Mundi, celi meruit. Dolus tandem apparebat, Et ad tempus que latebat Veritas emicuit.	Rursus casta condempnatur, Sed a nautis conservatur

IV. 3: Ms. Celeris.

In navis regimine.  
Nautis illa stans rebellis  
Est relicta in rupellis  
Dei sub tutamine.

VI

Mater, Christum que portavit,  
Herbam illi demonstravit,  
Qua lepras mundaverat.  
Vixit arte medicine,  
Hostes suos post in fine  
A lepra sanaverat.

VII

(F. 18 r<sup>b</sup>) Lepra cedit leonina  
Sua victa medicina,  
Cedit elephancia,  
Phthiriaque condeletur;  
Condeleri perhibetur  
Putris alopecia.

VIII

Sicca prior exardescit,  
Sequens friget et arescit,  
Friget, humet tercia,  
Quarta calet et humescit;  
Tamen eger convalescit  
Maternali gracia.

IX

Sanitas non potest geri,  
Nisi prius confiteri  
Velit hic, qui patitur.  
Sic infantis iugulator  
Est peccati demonstrator  
Et sanus efficitur.

X

Fratris hec inperatoris  
Lepram sanat, delatoris  
Confitentis scelera.  
Imperator ius uxoris  
Papam petit, sed pudoris  
Illa vovit munera.

XI

Vitam sanctam terminavit,  
Sed ad celum transmigravit  
Papali consilio.  
Hec est nuptis in exemplum,  
Ut sint sanctum Dei templum  
Casto sub coniugio.

XII

Castitatem hec dilexit,  
Casta mater quam protexit  
Nec castam deseruit.

L

Version de la *Vie des Pères*

(Ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1546, fol. 29 r<sup>o</sup> a — 33 r<sup>o</sup> a)

Du roy qui ala outremer

(F. 29 r<sup>o</sup>a) Foux est qui acroit seur ses piaux.  
Tandiz comme li geus est biaux,  
Doit l'en son cuer battre et plessier

Pour le jeu foïr et lessier.  
Ne me merveil, se l'en mesprent;  
Mes qui par coustume s'i prant

VII, 4: Ms. Tiriaque.

- Si se doit pour musart tenir,  
Que l'en se doit bien maintenir.  
Ouvrer et bien fere devons
- 10 Selonc ce que les jours avons.  
Saint Pol, qui fu de bone escole,  
Nous dist une bone parole.  
Quant il fu enfes, si savoit  
Ce qu'a enfance couvenoit
- 15 Et si parloit comme petis,  
Que pas n'estoit de sages dis;  
Et, quant d'ome ot et forme et cors,  
De lui vuida l'enfance hors  
Et fist ce qu'a home convint,
- 20 Quant d'enfance a home revint.  
Ensi se doit chascun prover  
Et selonc son aage ouvrer.  
A s'enfance vient et retourne  
Qui a bien fere ne s'atourne;
- (F. 29 r b) 25 Enfes de cent anz soit honnié,  
Qui tant se tient en ses deliz  
Que mort de son bien le demet  
Et a danpnacion le met.  
Haï! con se repentiront,
- 30 Quant a danpnacion iront!  
Et cil qui ont tant espargnié  
Que Paradiz ont gaengnié  
Seront a repos a touz jors.  
C'il est maleürez et glous
- (F. 29 v<sup>a</sup>) 35 Qui de son aise tant se poine  
Qu'il se met en torment et poine.  
Preus est et de sage ahatie  
Qui par exemple se chastie  
Et qui chastiément ne erient.
- 40 La honte et le mal qui l'en vient  
Ne porroit pas nus hons descrire;  
Ne langue ne le porroit dire,  
Le mal ostel que l'en li fet  
Et apreste pour son meffet.
- 45 Aprenez vous, gens, aprenez,  
Qui ci de leger mesprenez:
- Il fet bon savoir et aprendre  
Ce par quoi l'en doute a mesprendre  
Et par quoi l'en eschive honte.
- 50 Ci enprès vous devis un conte,  
Estret d'estoire et de miracle,  
Certes que des le tans Eracle  
Plus biaux ne fu mes racontés.  
Or l'orrez, se vous l'escoutez.
- 55 Jadiz en la terre de Rome  
Ot un enpereour preudome.  
Bien tint terre et bien justissa  
Quant que a li se herissa,  
Ci que maintes gens le cremoient
- 60 Assez plus que il ne l'amoient.  
Une fame ot de bon parage,  
Bone, cortoise et preus et sage;  
Mes li biens qui en lui estoit  
Toute richesse seurmontoit:
- 65 Dieu et sa Mere et Sainte Eglyse  
Ama la dame sanz faintise.  
Ses sires l'ama mout et crut,  
Et elle lui tant com'el dut.  
De vraie amor et par cremor
- 70 Ama et servi son seignour  
(Car nus n'aime bien, c'il ne erient;  
Bone amour par cremeur se tient),  
Tant que li enperieres ot  
Maladie, si qu'il ne pot
- 75 Lever, ainz jut mout longuement  
Et malades fu durement,  
Tant qu'au Sepucure se voa,  
Si come ses cuers li loa;  
Et promist a Dieu qu'il mouvroit,
- 80 Si tost con respassez seroit.  
Nostre Sires, qui ses bras tant  
Au pecheur qui se repant,  
De l'enfermeté le geta  
Et de la mort le respita
- 85 Pour sa bone contriction  
Et qu'il i ot s'entencion.

- A son veu briement aquiter  
 Fist tantost son oïre aprester,  
 Come il en sa senté revint.  
 90 Si comme a tel home couvint,  
 Pour soustenir lui et sa gent  
 S'esmut garnis d'or et d'argent  
 Et de chevaus et de harnois;  
 Mout s'en parti a grant noblois.  
 95 Un chevalier a frere avoit  
 Qui sa terre et son droit tenoit;  
 A lui essaucier mout pensa,  
 En son bail sa terre lessa,  
 Par tel maniere que sa fame  
 100 Fust deseur tous mestresse et dame.  
 Et elle si fu tout en pais,  
 Bone fu avent et après;  
 Contre les felons s'engressa  
 Et vers les humbles se plessa;  
 105 Tous jours se tint en verité  
 Et ot avec lui charité.  
 Ses serourges mout la servoit  
 Et comme sa dame l'amoit,  
 Tant qu'a l'Asencion avint  
 110 Que la dame a Rome court tint.  
 Pour l'amour du jour, qui fu haus,  
 Li tans fu biaux et clers et chaus,  
 Et la dame fu gente et bele  
 De cors et de couleur novele,  
 115 Qui lui ot enflambé le vis,  
 Si que bele fu a devis  
 Que pour le chaut que pour nature,  
 Qui en lui fere ot mis sa cure.  
 Tant que les napes mises furent,  
 120 Si s'asistrent si comme il durent.  
 L'enpereris s'asist premiere,  
 Son serourge devant sa chiere  
 S'asist, et mengèrent ensemble.  
 Amours, qui as foux le cuer amble  
 125 Et justisse par fol voloir,  
 Le fol serourge fist doloir,  
 Qu'en son cuer sa biauté bounta,  
 Tant qu'au fol voloir se donna.  
 Il la vit avenant et bele,  
 130 Tant qu'a son cuer en vint novele,  
 Car ensi come foux se print,  
 De l'amour sa serourge esprint.  
 De lui regarder se disna;  
 Cou plus la vit, plus s'enclina  
 135 Vers lui ses cuers et la vosist.  
 Riens qu'elle fist ne li messist,  
 Car de ses eux la regardoit;  
 Mout li sist quant qu'elle leveist.  
 Quant les tables furent levees  
 140 Et il orent leurs mains lavees,  
 Cil a son ostel s'en tourna  
 Et de la court se destourna.  
 Tout mua son fet et son estre  
 Pour l'amour de son novel mestre,  
 145 Qui en son cuer fu herbergez.  
 En po de tans fu estrangez  
 D'uns et d'autres, car compaignie  
 Ne le solaz ne li plot mie.  
 Tous jors voloit penser a cele  
 150 Qui li ot mise l'estancele  
 El cuer pour quoi si se doloit  
 Que riens fors pensser ne voloit.  
 Qui aime si se doit pener  
 D'estre en joie pour obbliër  
 155 L'amour dont il se plaint et deult,  
 Car, quant plus la voit, plus la veult.  
 Ensi li foux queroit sa mort  
 En ce qu'il tenoit a confort.  
 Une nuit a cele pensoit,  
 160 Pour fol se tint et dist: „Or soit:  
 Je l'aing. Voire, fas je reson?  
 Nanil, voir, mes grant mesprison,  
 Qui bee a mon frere honnir,  
 Me doit donques bien avenir,

89. sa manque dans le ms. — 91 - 2: Ms.: Sesmut garnis lui et sa gent Pour soustenir lui et sa gent  
 (Les corrections sont faites d'après le ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1544). — 124. Ms. au foux.

- 165 Quant je veil traïr et forfere  
 Celui qui bee a moi bien fere?  
 Nanil, se ne puet avenir.  
 Mon fol talent m'estuet gerpir,  
 (F. 30 r<sup>a</sup>) Mon fol talent, ma resverie.
- 170 Qu'ai ge dit? Je ne leraï mie.  
 Comeut leraï ge la meïllor,  
 Soit pucele, soit a soignor,  
 Qui onques fust de mere nee?  
 Je cuit que Dieus la m'a donee
- 175 Et veult que la bele soit moie (F. 30 r<sup>b</sup>)  
 Et que je ses bons amis soie.  
 Se li voloïrs en est vilains,  
 Li cuers en est de joie plains.  
 L'en doit et pene et mal souffrir
- 180 Pour si bel solas aconplir.  
 Bien est emploïee la poine,  
 Qui a perfection la moine.  
 Bien croi que ma poine avendra  
 Et que mes voloïrs s'i tendra;
- 185 Donques doi ge ma poine amer,  
 S'a moi me rent douz pour amer.  
 De l'amertume ne me chant,  
 Amour sans poine ne me faut;  
 Mieux vaut, quant elle est bien pencee
- 190 Que quant de leger est donee.  
 Mes, fous, que vas tu devisant?  
 C'est devise et pansser d'enfant.  
 Autel faz je. Je cuit tenir  
 Ce qu'il ne me puet avenir.
- 195 Bien sai qu'el ne m'amerait mie;  
 Amer me couvient sanz amie.  
 Ele se leroit ainz deffere  
 Qu'elle vosist tel chose fere;  
 Si me couvient mon cuer desdire,
- 200 Et morir m'estuet a martire.<sup>4</sup>  
 Tant se plaint, tant se dolousa  
 Pour cele que tant goulousa  
 Que du tout au lit acoucha.  
 Mout fu pales, mout desfroucha,
- 205 De toutes aises se mist hors;  
 Pour ce vint au neant du cors.
- L'enpereris, qui mout l'ama,  
 Qui tous jours frere le clama.  
 Corrouciee en fu durement.  
 210 Mout le visita bonnement,  
 Tant c'un jour devant li se sist  
 Sanz compaignie, si li dist:  
 „Biau frere, se vous le savez,  
 Dites moi quel mal vous avez.
- 215 Je vous di bien que pour avoir  
 Ne vous leroie mal avoir  
 Ne pour rien que fere peüsse  
 Ou je m'onour sauver seüsse.  
 Dites le moi seürement,
- 220 Et vous avrez conseil briement.  
 Pour que l'en le puisse trouver,  
 Ja denier n'i seroit aver.  
 — Dame, je ne vous sai que dire,  
 Fors tant que vous avez le mire
- 225 Pour qui sainz et haïtiez seré,  
 Ou je ja n'en respasseré.<sup>4</sup>  
 En sospirant laz se clama,  
 Plus ne pot dire, ainz se pasma,  
 Et cele le chief li soutint,
- 230 Tant qu'a son memoire revint,  
 Si li dist: „Car me fetes sage,  
 S'il vous plest, de vostre malage,  
 Car nule celee n'i voi.  
 — Je vous aing, dame, plus que moi.
- 235 — Vous m'amez? — Voire. — En  
 quel maniere?  
 — Pour Dieu, dist il, ma dame chiere,  
 Quant vous nel savez, si sachiez  
 Pour vostre amour sui acouchiez.  
 Tant vous covoitte et tant vous veil
- 240 Que je di que morir me veil.<sup>4</sup>  
 Cele, qui ama leäuté,  
 Vit le musart desconforté,  
 Si ne le volt pas desconfire;  
 En sousriaant li prist a dire:
- 245 „Levez sus, si vous confortez  
 Et de cest mal vous deportez,  
 Qu'en petit d'eure vient grant biens:

- Je suiz assez vostre et vous miens;  
 Par droit nous devons entramer  
 250 Et li uns l'autre amis clamer.<sup>4</sup>  
 Qui sanz doner a fol promet  
 De neant en joie le met;  
 Ensi cil de noiant fet joie:  
 Plus fu sires que raz en moie.  
 255 La dame d'illec se parti,  
 Et cil maintenant se vesti.  
 Ainz que li quins jours fu passez,  
 Fu il gueris et respassez;  
 Par le biau respons cuida bien  
 260 Avoir tout fet, n'il n'ot fet rien.  
 Quant cele vit, si la requist,  
 Et cele maintenant li dist:  
 „Qu'est ce? Que pensez vous a fere?  
 Me cuidiez vous a honte trere  
 (F. 30 v<sup>a</sup>) 265 Pour vostre lechoiz acomplir?  
 Taisiez! Ce ne puet avenir.  
 Mieux voudroie estre arse en un feu  
 Que je forfeisse a mon veu  
 N'a vostre frere, mon seigneur,  
 270 A qui vous gardez mal s'oneur,  
 Quant de tel chose m'apelez.  
 C'est oiseuse dont vous parlez.  
 Sachiez, se plus m'en parliëz,  
 Que mes anemis seriëz. (F. 30 v<sup>b</sup>)  
 275 Cil, qui el cuer ot la folie,  
 Sa requeste n'oublia mie  
 Pour riens que la dame deïst  
 Ne pour semblant qu'elle feïst,  
 Ainz la requist hui et demain;  
 280 Mes sa priëre fist en vain.  
 Tant li dist et tant l'empressa  
 Que cele sur lui s'aoursa.  
 Bien vit qu'a lui ne durroit pas;  
 Prendre le fist isnel le pas  
 285 Par force et metre en une tour  
 Qui fu fermee en un destour.  
 Pour lui garder grant garde mist  
 Et richement servir le fist  
 De ce qu'a home couvenoït  
 290 Qui malgré sien prison tenoït.  
 Longuement i fist son sejour,  
 Tant que l'enpereris un jour  
 Sot que l'enperiere venoït  
 Et que de Rome pres estoit.  
 295 Mout en fu liee durement,  
 Son serourge fist erroiment  
 Delivrer, qui tautost monta  
 Come cil qui mout se douta  
 Pour son meffet, dont encourper  
 300 Voloit cele et lui delivrer.  
 Ensi le deable le fist.  
 A son frere vint, si li dist  
 De sa fame que tele estoit  
 Que parler a lui ne devoit  
 305 Et que sa terre avoit honie  
 Pour despendre en sa lecherie,  
 Et li dist qu'en prison l'avoit  
 Tenu, pour ce qu'il ne voloit  
 A sa lecherie partir  
 310 Ne sa mauvestié consentir.  
 Cil, qui sa fame ot mout amee,  
 Quant il oï la renomme  
 Qu'elle avoit tenu en prison  
 Son frere pour sa mesprison,  
 315 Si crut le serf plus de leger.  
 En lui n'ot riens que couroucier,  
 Tant que de loing la vit venant,  
 Grant joie pour lui demenant.  
 La chiere mie n'enbruncha,  
 320 Grant erre vint, si l'apela  
 Et dist: „Bien soiez vous venuz,  
 Li miens sires et li miens druz!  
 — Et vous soiez la mal trovee  
 Come ma desloiaus provee!“  
 325 Lors commenda qu'elle fust prise  
 Et a mort pour son forfet mise,  
 C'onques n'ot lesir de plus dire

N'espace de lui escondre.  
 Maintenant fu prise et menee  
 330 Sanz forfet a sa destinee.  
 Trois chevaliers seur la marine  
 Loing de gent en une gastine  
 La menerent pour metre a mort.  
 Cele, qui ot bon cuer et fort,  
 335 Diens reclama mout doucement  
 Qu'il la gardast de danpnement.  
 „Fier, fist li uns, je ne puis, voir!  
 — Ne je, certes, pour nul avoir.  
 Qui me devoit coper le chief,  
 340 Trop me seroit a fere grief.  
 Et, s'el n'i muert, pour li morron.  
 — Or vous diré que nos feron,  
 Fist li uns, qui la volt sauver,  
 Car la menon en cele mer,  
 345 A la roche ou nus ne repera!  
 Se vous ensi le volez fere,  
 Ja mes jour parler n'en orrons.  
 Ensi nous en aquiterons,  
 Car trois jours n'i porra durer  
 350 Ne les grans ondes endurer,  
 Se Damedieus ne la soustient,  
 Qui tous les siens garde et maintient.  
 Bien la puet sauver, s'il li plest.“  
 A itant lessierent le plet  
 355 Et a ce fere s'acorderent.  
 A cele roche la menerent;  
 Sanz robe fors de sa chemise  
 Fu la dame en la roche mise.  
 Et eil a Rome retournerent,  
 360 La mort de la dame conterent  
 Et distrent qu'il l'orent ocise.  
 Et cele, qui fu a la bise  
 Et as ondes qui l'asailloient,  
 Qui deseur le cors li sailloient,  
 365 Damedieus de cuer reclama  
 Come cele qui mout l'ama.

(F. 31 r<sup>2a</sup>)

.En croiz seur la roche se mist,  
 Du bon du cuer plora et dist:  
 „Jhesu Crist, Pere, qui sauvas  
 370 Saint Daniël et qui gardas  
 Sainte Suzane del tesmoing;  
 Biau Sire, qui tiens en ton poing  
 Toute poissance a ton talent:  
 Garde m'ame de deupnement!  
 375 Glorieuse Pucele et sainte,  
 Par qui nostre mort est estainte;  
 Dame, que tous tans ai amee  
 Et comme dame reclamee:  
 Se je vous ai de riens servie,  
 380 Garentissiez issi ma vie  
 Et de cest blasme me getez!  
 Dame, si con vous bien savez  
 Que je n'i ai coupes ne tort  
 En ce dont mise sui a mort;  
 385 Dame, sainte Roïne fine,  
 La qui bonté point ne define;  
 Roïne, qui enluminez  
 Et en droit sentier ramenez  
 Les orfelins desconseilliez  
 390 Et les desvoiez avoiez  
 Et quant que de bon cuer vous prie:  
 Si vous pri ge, dame et amie,  
 Que vous aiez de moi merci,  
 Si que je ne perisse ci.  
 395 Pour ce, dame, a vous me demant  
 Qu'a la vostre aide m'atant.“  
 Tant fu exploree et batue  
 De la paour qu'elle ot eüe  
 Qu'en sa priere s'endormi.  
 400 Amie ot bone et bon ami,  
 Que la Dame de Paradiz  
 Li vint devant en son aviz,  
 Qui li dist: „Ne t'esmaier mie!  
 Je sui la Mere Dieu, Marie,  
 405 Qui par tout en bien te tendré

332-3. Ms. La menerent en vne gastine Et loing de gent pour metre a mort. — 336. Ms. Qui.  
 352. tous *manque*. — 354. Ms. A itant en. — 360. Ms. a la dame. — 361. l' *manque*. — 366. Ms. cele que.  
 377. Ms. qui tous tans tai. — 389. Ms. reconseilliez. — 391. Ms. Touz ceulz qui: prient. — 400. bon *manque*.



Et garderé ta dingneté  
 Maugré celui qui t'a ce fet,  
 Qui chier conperra son forfet.  
 (F. 31 r<sup>b</sup>) Et, quant tu te resveilleras,  
 410 De desous ton chief troveras  
 Une poingnee d'erbe vert,  
 Si te diré de qu'elle sert:  
 Tuit li mesel qui en bevront,  
 Qui de bon cuer confés serout,  
 415 Maintenant seront respasé,  
 Qu'il en avront le col passé,  
 Et saine char recouverront,  
 Si c'uns et autres le verront.  
 Mes touz jours me tieng en memoire,  
 420 Si saches une chose voire:  
 Que cil a bone fin vendra  
 Qui ma memoire maintendra.  
 Une nuit et un jour entier  
 Dormi cele sanz esveillier,  
 425 Et, quant elle fu esveilliee,  
 Point ne se senti travelliee  
 De la dolour qu'elle ot eüe,  
 Ainz fu replanie et peüe,  
 Si qu'elle n'ot ne soif ne fain.  
 430 L'erbe qu'elle tint en sa main  
 Mist a sa bouche et a ses eux;  
 Mout l'ot chiere et si l'ama mieus  
 Qu'el ne feïst l'aneur de Troie.  
 Que que de l'erbe fesoit joie,  
 435 Si vit venant une galie  
 Devers l'île de Sathanie,  
 Qui venoit vers la roche a force  
 Du vent qui la teroit en loche,  
 Si que plaine en estoit la voile  
 440 De boqueran fete et de toile.  
 Dames i ot et autre gent,  
 Qui a un mostier simplement  
 Aloient en pelerinage.  
 Grant paour orent de l'orage  
 445 Et du vent qui ci les prenoit,

Qui vers la roche les menoit,  
 Tant que par force s'acnerent  
 Et la dame seule troverent.  
 Mout en furent esmerveillié;  
 450 Bien cuiderent estre essillié,  
 Car de fantosme se douterent.  
 Tout adés cele part alerent  
 Et viront cele bele et simple,  
 Qui fu en chemise et sauz gimple.  
 455 Mout orent grant pitie de lui,  
 Que bien connurent son anui  
 A la chiere qu'elle ot blesmie,  
 Qui son anui ne celoit mie.  
 En la galie la menerent,  
 460 En merveillant li demenderent  
 Coment elle iert illec venue  
 Et coment elle estoit si nue.  
 Cele, qui couvrir se voloit,  
 Leur dist tout el qu'el ne panssoit.  
 465 Tout maintenant la revestirent  
 Et de viande la refirent;  
 Mout li porterent grant honour  
 Et les dames et li seignour.  
 A son semblant connurent bien  
 470 Qu'en lui avoit assez de bien  
 Et que de bon leu fu venue;  
 De plus ne l'orent connoüe.  
 Tantost de la roche s'esmaurent,  
 Bon vent orent et tant corurent  
 475 Par la droite voie qu'il tindrent  
 Qu'a leur pelerinage vindrent  
 Quant l'empereris fu a terre.  
 Sa chevaunce ne sot ou querre.  
 Ne son mieus pourchacier ne sot;  
 480 N'est merveille qu'apris ne l'ot.  
 Quant les dames ot merciées  
 Chacune plus de cent foïees  
 De l'oneur que li orent fete  
 Et du peril dont l'orent trete.  
 485 Dedenz une cité se mist

(F. 31 v<sup>a</sup>)

- Qui desus la marine sist.  
 A son huis vit une borjoise  
 Enciënne. sage et cortoise;  
 Ostel en charité liquist.  
 490 Cele pas ne l'en escondist,  
 Ainz la herberja volentiers.  
 Avec li fu deus jours entiers;  
 Sa compaignie bien li sist,  
 Car bien entechiee la vist  
 495 Et bien parlent sanz trop parler  
 Et rasis sanz trop aler.  
 Li sires de la terre estoit  
 Mesiaus, qui trop grant plainte avoit.  
 De sa maladie parloient  
 500 Cil qui couroucié en estoient,  
 Tant que cele en oï parler.  
 L'erbe vout a li esprover;  
 Tout maintenant ele i ala,  
 De l'erbe a boivre li donna,  
 (F. 31 v<sup>o</sup>b) 505 Mes il fu bien confés avant.  
 Quant passee l'ot, maintenant  
 Fu curez de s'enfermeté  
 Et revint drus en sa santé,  
 Si que Dieus et cele loèrent  
 510 Tuit cil qui leur seigneur amerent.  
 Mout fu la dame bien venue  
 Et a grant honor receüe;  
 De tous fu servie et amee.  
 (F. 32 r<sup>o</sup>a)  
 Tel fu de li la renomée  
 515 Qu'a lui venoient santé querre  
 Tuit li malade de la terre.  
 D'aler par tout tant se pena  
 Que toute la terre sana,  
 Si que chascun la poursuivoit  
 520 Et chascun pour sainte l'avoit,  
 Car le país enlumina;  
 Dous anz ceste vie mena.  
 Renomée, qui par tout vole,  
 Porta de ses oeuvres parole,  
 525 Tant qu'elle vint a la parsome
- Jusqu'a l'enperiere de Rome,  
 Qui avoit un frere mesel:  
 Si ot defete char et pel  
 Que nus aprouchier ne l'osoit  
 530 Pour son cors, qui si fort puoit.  
 La dame par conseil manda  
 Et as messages commenda  
 Que de l'amener se penassent  
 Et que grant honneur li portassent.  
 535 Il firent tant qu'il la troverent  
 Et avec eus l'en amenerent.  
 A Rome vint mout simplement,  
 Receüe fu bonement,  
 Mes onques nus ne la perçut;  
 540 Ensî ses connoissanz deçut,  
 Qu'il cuidoient qu'el fust finee:  
 Si se fu bien atapinee  
 Que pour riens l'en ne l'avisast,  
 Se l'en seur lui trois jours musast.  
 545 Son seigneur meïmes deçut,  
 Qui a grant honneur la reçut.  
 Devant le mesel fu menee,  
 De gent i ot grant assamblee:  
 La pape meïmes i vint,  
 550 Qui pour sainte fame la tint.  
 La dame un petit sermon fist,  
 Devant tous au malade dist:  
 „Amis, vous devez bien savoir  
 Que nus santé ne puet avoir,  
 555 Se Dieus santé ne li envoie;  
 Et de l'avoire en est la voie  
 Confession et repantance  
 Et en bien garder peuitance.  
 De par Dieu tant m'entremetré  
 560 De vous qu'en santé vous metré,  
 Si lo que vous soiez confés  
 Et bien repantans et en pes,  
 Se vous volez que je vous vaille  
 Et que mes conseus ne vous faille.“  
 565 Il li otroia volentiers,

- Mes ses cuers n'i fu pas entiers,  
 Car pour un pechié se douta.  
 Tous ses pechiez dist et conta  
 Fors celui qu'il fist de la dame  
 570 Pour perir en cors eñ en ame:  
 De son pechié ne gehit mot.  
 Cele, qui sa faintize sot,  
 Li dist: „Amis, ja n'i guarrez,  
 Devant que bien conféz serez.  
 575 Dites tout hors et tout vuidez  
 De ce dont estes entechiez!  
 — J'ai tout dit. — Bien vous i gardez!  
 Or tenez donques, si bevez!  
 Par ce boivre savrez vous bien,  
 580 Se vous avez oublié rien.“  
 Il prist le boivre, si le but,  
 Mes onques pour ce ne s'esmut  
 De la maladie qu'il ot.  
 Et la dame li dist tantost:  
 585 „Come musart vous decevez!  
 Dites tout ce que vous savez.  
 Si avrez vostre guerison.  
 — Si diré la grant mesprison  
 Qui m'est dedans le cors reposte,  
 590 Ce qui de toute joie m'oste?  
 Ce ne porroit pas avenir;  
 Ainz veil comme mesel morir.  
 Ce que je pans je vous diroie?  
 Desmenbrer avent me leroie.  
 595 — Et donques ne guarrez vous mie.  
 — Dè ce ne me chaut, bele amie.  
 Morir puis, que ja nel diré;  
 En enfer avent en yré.“  
 De parole sus li corurent  
 600 Tuit cil qui en la sale furent;  
 Pape et frere tuit l'apelerent  
 Et nice de sans le clamerent.  
 Quant il pour noiant s'amusoit  
 Et quant sa santé refusoit.
- 605 Tant fu engoissiez qu'il leur dist  
 Coment l'enpereris requist  
 De ce que fere ne devoit,  
 Et pour ce enprisoné l'avoit,  
 Et coment a tort la blasma  
 610 Et a son frere l'encusa.  
 Tant que la dame fist demestre  
 Et de santé a la mort metre  
 Pour sa desleauté couvrir:  
 „Ensi a tort ai fet mourir  
 615 La fine, la bone, l'enfiere,  
 La sage, la bone aumosniere,  
 Qui les povres Dieu soustenoit  
 Et qui les bons conseus donnoit.“  
 Ensi reconnut devant tous  
 620 Qu'il estoit traîtres et glous,  
 Quant il son frere avoit trahi  
 Et cele mort et lui honni.  
 Ensi trois honniz en avoit;  
 Si dist bien que l'en le devoit  
 625 Livrer a mort par jugement,  
 Et il l'otroie bonement.  
 Quant il oïrent l'errement,  
 Si se seignerent erroment  
 De la traïson qu'il ot fete,  
 630 Qui ne porroit estre deffete  
 Pour cele qui estoit finee;  
 Trestoute Rome en fu troublee.  
 Quant la novele fu seïe,  
 Qui guieres n'ot esté teüe,  
 635 Grant en fu la plainte et li deulz,  
 Et li enperieres touz ceuz  
 En son cuer en leva son duel  
 Et vousist estre mort son veil  
 Pour sa fame, que tant amoit.  
 640 Que sanz forfet morte l'avoit.  
 Mes pour ce n'en fist nul semblant.  
 Au malade fist maintenant.  
 Tant que il vint en sa santé.

569. Ms. celui qui. 605. Ms. qui leur. — 627. Ms. Qnt. — 632. Ms. Toute. — *Entre les vers 640 et 641, le ms. Bibl. nat., f. fr. 1544 donne les vers suivants, qui semblent être primitifs: Celle vist le duel et lenny Que chascun demennoit pour luy.*

- Selonc la foi li fist bonté,  
 645 Car Damedieus comenda bien  
 Que l'en randist pour le mal bien  
 A celui qui le mal li fet;  
 Et qui nel fet si se forfet.  
 (F. 32 v<sup>a</sup>) Mout fu a Rome grant li deulz,  
 650 Vuide fu de joie et de jeuz  
 Pour la dame que mout amoient,  
 Que par ce fet perdu avoient.  
 Et cele, qui tout esgarda,  
 De soi descouvrir se garda.  
 655 Ausi comme pour congié prendre,  
 Vint a son mari pour apprendre  
 La volenté de son courage. (F. 32 v<sup>b</sup>)  
 Belement li dist comme sage:  
 „Sire enperiere, bien sachiez  
 660 De petit est cil domagez,  
 Quant il pert sa fame ou son buef:  
 Ce courrous ne vaut pas un ocf.  
 Car ce recuevre l'en souvent.  
 Pour une fame en avrez cent,  
 665 Se vous tant avoir en volez;  
 Or ne vous ent desesperez.  
 — J'ai tout perdu quant que j'amoie:  
 Ma fame, ma terre et ma joie,  
 Et a escil en seré mis  
 670 Au voloir de mes anemis,  
 Car pour sa mort despis et hé  
 Moi et ma terre et quant que g'é.  
 Ensi au neant livrez sui  
 Pour le corrous que j'ai de lui.  
 675 — Mes sire, l'amiéz vous tant  
 Con vous en fetes le semblant?  
 — Oïl, et fere le devoie,  
 Car j'en lui la meillour avoie  
 Qui onques fu de mere nee.“  
 680 Cele se fu destapinee  
 Et ot un po levé son vis,  
 Si dist: „Biau frere, biaux amis,  
 Vez me ci, vostre douce amie,  
 A qui Dieus a sauvé la vie  
 685 Et la Dame de Maesté,  
 En qui conduit j'ai puis esté.“  
 Cil l'avisa, si la connut;  
 De bouche et de braz li corut,  
 Si la besa mout doucement  
 690 Plus de cent foiz en un tenant  
 Come cil qui mout l'ot amee,  
 Qui sa perdue ot recouvree.  
 Si furent de joie esperduz  
 Qu'il chaïrent touz estenduz  
 695 Braz a braz sus le pavement.  
 Li apostoiles et la gent  
 Qui pres furent la releverent  
 Et du miracle Dieus loërent  
 Qui mout estoit biaux avenus,  
 700 Et par escrit fu retenus.  
 Et la dame tout maintenant  
 Leur aconta son errement,  
 Con la Vierge la secourut,  
 Qui en dorment li aparut,  
 705 Et de l'erbe et de la gualie  
 Toute leur devisa la vie.  
 Tuit cil de Rome se penerent  
 De joie fere, et en sonerent  
 Li saint que il a soner orent.  
 710 Et clere et lai, quant que il porent,  
 Firent feste trois jours entiers  
 Et en rues et en moustiers.  
 Et li enperiere manda  
 Les trois a qui il commenda  
 715 Cele a decoler, et il vindrent,  
 Qui come mort danpné se tiudent  
 Pour ce qu'ocise pas n'avoient  
 La dame; pour ce se doutoient.  
 Mes cil, qui pour amis les ot,  
 720 Leur fist croistre leur fié tantost  
 A chascun de mil mars d'argent,  
 Et les mercia durement  
 De ce que il orent forfet;

	Mes el forfet orent bien fet.		Pour gaengnier l'amour de cele
723	Et a son frere fist avoir		Qui enenta virge pucele,
	Grant partie de son avoir.	(F. 33 r <sup>a</sup> )	745 Si qu'a la Deïté devine
	Si l'en envioia son mieus querre		Rendi si precieüse et fine
	Et le conjura de sa terre,		S'ame qu'es cieus la corona
	Car son estre ne li sist mie;		Cele qui grant pooir en a.
730	Ensi venja sa felonie.		Qui fol envoie fol atant;
	Et il remest aveques cele,	750	Qui a traïson fere entant
	Qui fame fu Dieu et ancele,		C'ome povre de sens pourchace
	Aveques sa fame et s'amie,		C'e qui a daunpement le chace.
	Qui la bonté n'oblia mie		Nus ne puet ouvrer contre loi
735	Que la Dame sainte et parfete		Qui ne truisse a pou de delai
	Li avoit en la roche fete,	755	Le gerredon de son outrage.
	Qui l'ot ramenee a s'onor		Pour ce di au fol et au sage
	Et a l'amour de son seignor		Que de traïr autrui se gart
	Et du faus blasme mise hors.		Et a ce que j'ai dit regart,
740	Pour lui mist a escil son cors,		Car traïson et traïtour
	Tant l'anora, tant la servi	760	Het Dieus plus qu'autre maufesteur.
	Que tous ses membres aservi		

## M

*Im vergessen don 17 lieds Frawenlobs* Albrecht Paumholezen *gedicht* Die keiserin von Rom.

Berlin, Kgl. Bibl., Cod. Germ. 414, f. 439 r<sup>o</sup> — 442 v<sup>o</sup>.

## I

(F. 439 r<sup>o</sup>)      Zw Rom do sass ein grosmechtiger keisser,  
 der hies Octavianus, was ein reisser  
 des reiches in dy lant so weit;  
 er dint Got innikleiche.  
 Der het ein weib, die was so frumm der ere,  
 das sie daran kunt nymant nit versere;  
 ir weiplich er vnd reinikeitt  
 das kam sie on schwerleiche;  
 darymb sie lob vnd er pesas.  
 Vnd als vns Crist geporen wass,  
 ein herscher aller mechte,

728. Ms. conioia (?). — 745. Ms. Si con. — 746. Ms. Quen dist.  
 I, 4: Ms. innn kleiche. — I, 5: Ms. frumm.

do nom im vir der keiser Got zw lob vnd er  
 ein walfart zw volpringe, die was vber mer,  
 zw der er sich gar schnel pereit,  
 auf das er sie verprechte.

## II

Ein pruder het der keisser, den er patte,  
 das er ein weil reigirt on seiner statt,  
 pis im Got wider hulf zw lant;  
 er sprach: „Pis sorgen ane!“  
 Als pal der keisser kam auf meres flutte,  
 sein pruder eilet hin in stiler hutte,  
 pult vmb die keiserin zw hant;  
 sie sprach: „Dw falscher mane!  
 (F. 439 v<sup>o</sup>) Hat das mein her pefolhen dir?  
 Dein falscheit hilfft dich nit gen mir,  
 darvmb so las darvone!  
 Weipliche er die ist von Got so hoch gefreit,  
 das er nit pesers hie den reinen frawen geit:  
 welch den verleust, in hertem stant  
 mus sie Got darvmb thane.“

## III

In falscher lieb sein hercz so gen ir prane,  
 das er seins pittens nit mocht abegane,  
 wart ir pedencken lang vnd vil,  
 wie sie sich vor im friste.  
 Zw Rom do stunt ein duren in der statte,  
 darauf pirst mon die purger in dem ratte;  
 auf den gab sie im heimlich zil  
 vnd sprach zw im: „Da iste  
 am pesten vns zw enden das.“  
 Zum duren er sich fugen was  
 vnd wart sich heimlich lane  
 da auf den duren zichen, als sie im gepott;  
 zw hant vil sie auf ire knye vnd dancket Got  
 vor freuden, die in ir aufwil,  
 das sy sein frey mocht staene.

## IV

Des dages als der keisser kumen solte,  
 lies sie den aus, vor dem sie sich entholte.  
 Dem keiser er entgegen reit,  
 empfing in schon vnd sere.  
 Der keisser fragt in, wie es da heim stunde.  
 Er sprach: „Gar wol! Dan eins ich dir verkunde  
 von deines weibes listikeit,  
 die mir pracht schant vnd schwere.  
 Si pat mich in geheim zw ir;  
 da ich sie nit geweret schir,  
 wart sie mir feint gar dratte.  
 Zw hant sie mich da auf den duren legen lis,  
 vnd an dem dag, da sie dein zwkunft west gewis,  
 liess mich von dem duren an freit.  
 Merck, pruder, die vudatte!“

## V

(F. 440 r<sup>o</sup>) Der keisser vil in leit vnd zornes rotte  
 vnd schuf zw hant der keiserin den dotte:  
 palt must mon sye in fremder wat  
 furen in walt von dane.  
 In kaim mon sie im walt vmbbringen solde,  
 vnd als mon sie eben euthaupten solde,  
 fil sie auf ire knye so drat,  
 ruft Got gar ernstlich ane,  
 dass er ir paremherzig wer  
 durch seiner pittren marter er,  
 vnd auch Maria reine.  
 Da sie da kniet vnd Got so hoch vnd diff ermant,  
 ritt vur ein fremmder her, dem do was vnpekant  
 ir eleglich not vnd vbel dat.  
 Der reitt hinczw alleine.

## VI

Alss er die keiserin wart onesechen,  
 ruft er sein dinern vnd wart zw in gehen:  
 „Nempt hin die schonen mit gewalt,  
 ich mag ir nit lan dotten.“  
 Die diner namens von der schergen hande;

der her irselber auflost ire pande.  
     vnd schwang sie auf sein pfert gar palt  
         vnd furt sie hin aus noten,  
 schnit ir gar reiche kleider an,  
 dan von gepurd vnd ir persan  
         daucht sie in hoch geporeu;  
 des hilt'er sy in grosser hut vnd hohen eren.  
 Des graffen fraw die det ein kindelein gepern;  
     des nom an sich die wol gestalt  
         zw ziehen vnd peworen.

## VII

Der selbig graff auch einen pruder hette,  
 der legt auch on dey frawen vil der pette,  
     das sie solt da den willen sein,  
         dem sie auch ganz verseitte.  
 Darvmb er sie so ser hassen pegunde,  
 das er mit nichte ir absezzen kunde;  
     doch mit we vnd mit grosser pein  
         er sie grosslich peleitte.  
 Einss dages er do heimelich  
     wardt in die kammer fugen sich,  
         da sie lag mit dem kinde.  
 Das kint er in dem aller pesten schlaff ermort;  
 (F. 440 v<sup>o</sup>) er hub sich auf, dass mon in weder spurt noch hort,  
     auf das sich die vudat allein  
         auf die gedreuen finde.

## VIII

Des morgens man dass kindt ermordet fande.  
 Der morder saumpt sich nit vnd sprach zw hande  
     mit falscher clag sein pruder das,  
         vnd sprach: „Hab dir der lone  
 von der, die dw dort von dem dot erlost,  
 der dw so vil nachhie gedrawet haste.  
     Mit nichte dirs abpitten lass!  
         Schaff, das mon ir dw ane  
 den aller pesten dot anleg  
     vmb willen irer falschen pfeg!“



Der her sprach: „Pruder meine,  
 an irem leibe mon sie nit pedrieben sol,  
 wan in ein wilde insel so wil ich sie wol  
 vervuren. Las, das sie vur was  
 mein ingedenck dw seine!“

## IX

Der graff gab sie ein schiffmon vnd gepotte,  
 das er sie in ein insel seczt on notte;  
 der auf dem mere durch ir schön  
 seinss willenss von ir geret.  
 Doch halff in wider gutt wort noch falsch pette,  
 sunder sie antwurt gutlich durch ir stette:  
 „Lass ab dein clag vnd falsch gedön,  
 wan dw wirst nit geweret;  
 e wil ich sterben in der wilt.“  
 Zw hant seczt er das schone pilt  
 auf ein fels mit geferdte  
 vnd fur von dan. Do schrey die edel keisserin:  
 „Kum mir zw hilf, dw himelische kunigin!  
 Dein hilf mocht mich wol machen kön  
 von meiner grossen schwerdte.“

## X

In solcher angst vnd herzenlieber schwerde  
 wart sie vor leit hinsincken zw der erde  
 vnd schliff. In dem draum ir furkam  
 Maria, die vil reine,  
 vnd sprach: „Ich wil dich leren zw der stunde,  
 das dw die sundersichen machst gesunde  
 mit einer wurcze lobesam.  
 Darymb do grab palt eine  
 vnder dein haupt; die hat solch krafft:  
 wer mit dem aussacz ist pehafft,  
 der wirt darvon verlone.“  
 Da sie erwacht, die wurcz grub sie pehendiklich.  
 In dess ging her ein schiff mit gut; des freit sie sich.  
 In dess sass sie vnd vur gen Ram;  
 gab offlich zw verstane,

## XI

wie sie den aussacz genczlich kunt verdreiben  
mit gottes hilf peid manen vnd den weiben  
an all leipliche schwerikeit.

Nun in der zeit gar hatte  
dess keiserss pruder, der sie het versaget,  
mit dem aussacz gar schwerlichen geplaget.

Er sprach: „O we, meins grossens leit!

Wan kumpt mir die vndatte?“

Des gleich dess graffen pruder was  
ausezig in solycher mas.

Der graff furt in geschwinde  
gen Rom. „Ob mon in durch gross kunst möcht machen rein,  
mit grossem schacz solt disser arezt pegabet sein,“

also liess er in sunderheit  
zw Rom offlich verkunde.

## XII

Dess kam gen hoff wol vir dem keisser here,  
wy das ein fremde fraw herkumen were,  
kunt solche schwer verdreiben gar.

Der keisser nach ir sente.

Die edel ereztiu kam gen hoff zw hande,  
dass sie zw hoff doch nymant nit erkante.

Der keisser sprach: „Fraw, nement war,  
went von in ab pehente  
soliche schwer, dem pruder mein!

Mit einem man ganz selberein  
solt ir pegabet werden.“

Sie sprach: „Keins schacz noch guttess ich darvm peger,  
sunder dem hochsten Got gib ich darin dy er,

(F. 441 v<sup>o</sup>) durch den ich auch mein kunst nit spar.“  
Der keisser mit pegerden

## XIII

nam palt sein pruder, furt in zw der frawen;  
vnd auch der graff vir sein pruder der schawen,  
ob im geholffen wurt durch sy;

das wolt er selb verschalde.  
 Die fraw die stund vur sie vnd sprach: „Wolane!  
 Wolt ir veriehen hy vor ider mane,  
 was ir ye det icz oder ye,  
 euch wirt gehollffen palde.“  
 Dess keiserss pruder offenlich  
 vor allem volck pekennet sich  
 al seiner missedate,  
 pis on allein das er aus lugemhaftem munt  
 die edlen keisserin falschlich versagen kunt;  
 das wolt er auch veriehen ny  
 durch falsch seins herezen ratte.

## XIV

Solich verhaltung mercket die vil gutte;  
 sie sprach: „Mit wissen nit verschweigen dutte,  
 sunder euch vberwindet gar,  
 wolt ir auch werden reine.“  
 Der keisser sprach: „Pruder, weistu noch mere  
 etwass, dass wider mich so groblich were,  
 das offenbar hy vor der schar!  
 Hab forcht vnd sorgen cleine!“  
 Er fiel zw fuss dem keisser reich  
 vnd det veriehen offenleich,  
 wie er die keisserine  
 gegen dem keisser felschlichen verlogen het,  
 darvmb dass sie nit wolt geweren seiner pett.  
 Do das der keisser wart gewar,  
 pedript wurt im sein sine.

## XV

Erst nam die fraw die wurcz vnd schneit sie cleine,  
 davon dess keissers pruder vil vureine  
 auch offenlich zw drincken gab;  
 do wart er rein vnd clare.  
 Dess graffens pruder hub do an zw clagen,  
 was er ye det pey allen seinen dagen,  
 pis auf dass kint; da lis er ab,

---

XIII, 6: Ms. v. r. — XIII, 13: Ms. das edlen; kynt. — XV, 5: do *manque dans le ms.*

vnd schweigsam hett ers gare.  
 (F. 442 r<sup>o</sup>) Die fraue sprach: „Versucht euch pas,  
 vnd wist ir mer, so offnet das!  
 Durch nichte dass nit late!“  
 Dess Kindes mort er erst do offentlich veriach.  
 Die fraw mit irem dranek der wurcz sie in versach,  
 als ich das gschicht gelesen hab.  
 Da wart er rein gar dratte.

## XVI

Gross lob gesprochen wart dem zartten weibe,  
 dass sie so palt macht rein der zweyer leibe  
 an alle schwer mit irer kunst;  
 dess wundert menikleichen.  
 Doch was noch vnerkant die zarte frawe;  
 do nent sie sich vnd sprach zu im: „Nun schawe:  
 eur falschess werben wass vmbsunst;  
 mein er philt ich genzeleichen.“  
 Itlicher gnad von ir pegert;  
 zw fuss vil ir der keisser wert,  
 schon erlich sie empfinde.  
 Der keisser liss ein hoff ausriffen ir zw er.  
 Die fraw die sprach: „Kein mon perurt mich nymer mer;  
 mein hercz in hiezlicher prunst  
 pegert geistlicher dinge.“

## XVII

Nach ir pegirde ir der keisser reiche  
 peleit in ein kloster demutikleiche.  
 Darin erlanget sie von Got  
 die kron der ewikeitte.  
 „Daran gedenc ein reines weib: der eren  
 mit nichte solt dein elich man verkeren,  
 vnd halt ess alss dir Got gepot;  
 piss auch nit so verzeitte!  
 Wan dw schon angelanget werst,  
 gedenc, das dw in widerferst,  
 vnd phalt dein weplich krone,

die dir so hoch vber al kron erhaben ist“,  
 spricht Albrecht Paumholez, pittet Got, den waren Crist,  
 das er vns in der lezten not  
 welle allen pey pestane.

(F. 442 v<sup>o</sup>)

## N

## Der Teichner

(Ms. Dresde, Kgl. öff. Bibl., M 203, pp. 47 b — 53 a).

*Die Rede hat gemacht der Teychner.*

<p>(Pag. 47 b)</p> <p>In der Römer puch man las,          Das ein gewaltiger chunig was;          Der must in ein herfart.          Do stund allez sein gepart,          5 Wem er liez sein frawen pider,          Unz er chem zu land herwider.          Do wart im geraten, wie          Daz ers seinem pruder lie:          Der behielt ims wol mit ern.          10 Damit so must er daunen chern.          Als pald vnd er rait sein strazz,          Do verzaigt der pruder daz,          Daz er was ein pöser man          Vnd auch sucht die frawen an,          15 Daz si seinen willen tät.          Do veriach die frawe stät:          „Waz wolzt an dir selber rechen? (Pag. 48 b)          Wolzt du dein trew am pruder          prechen?</p> <p>(Pag. 48 a)</p> <p>Ob ich denn so pös nu wär          20 Vnd den deinen willen pär,          So gehört es dich nicht an.“          Do sprach er: „Es müz ergan,          Stunden hundert trew ze phant.“          Do sbrach die fraw zehant:          25 „Seind es nicht anders wesen mag,</p>	<p>So vernim, waz ich dir sag:          So haiz ein haymleich wesen pawen,          Daz daz niemand mag geschawen,          Daz der sünden vnd der schant          30 Nempt werd innen in dem lant.“          Daz geschach, er pawt ein vest          An ein heimleich ort, die er wol west.          Do die vest volchomen schain,          Do sprach die frawe rain:          35 „Noch ist nicht gewerens zeit.          Ir schawt, wo ezzen vnd trinkchen          leit,          Daz wir die vest berüsten gar          Vollichleichen auff zway jar:          Ezzen vnd trinkchen müzz wir han.“          40 Er sprach: „Daz ist schir getau.“          Do sprach er zu der guten:          „Du solt nicht lenger frides muten.“          Si sprach: „Ja, die zeit ist hie.“          Vor die frawe in die vest er gie;          45 Sie versperrt in mit dem tor:          Er belaub drinn, si was hievor.          Also must er sein verspart,          Vnz daz sich endt die herfart.          Do der herr nu cham herwider,          50 Auff hub sich die frawe pider,</p>
---	--

XVII, 15: Ms. pey sey pestane.

27. Ms. Sr(?) haiz.



- Das sie nicht g'dacht noch gerüret.  
 Also wart die fraw gefüret  
 (Pag. 50 b) 135 Für irn rechten ehemann,  
 Daz si in legte erzney an.  
 Si chant in wol, er chant ir nicht.  
 Do sprach die frawe gericht:  
 „Es ist alle erzney verlorn,  
 140 Ir müzzt peichtig werdn vorn.  
 Got hat mir die gnad gegeben, (Pag. 51 b)  
 Wer mir peichtet alz sein leben,  
 Der wirt ein gesunter man,  
 Wie sein siechtung ist getan.  
 145 Auch sein peicht sol offen sein,  
 So er lawest mag geschrein,  
 Daz mans vberal gehörn chan.“  
 Do verschrakcht der herr dervan,  
 Daz er offentlich solt peichten  
 150 Vnd sich selb so gar verleichten.  
 Er sprach: „Liebe frawe zart,  
 Wer ich damit wol bewart,  
 Ob ich heymlich peicht ein tail?“  
 Si sprach: „Nain, ez macht nicht  
 hail.“  
 155 Also sagt er sein gewissen  
 Offenbar vnd vnverizzen,  
 Dann daz ain dawecht in ze scharff,  
 (Pag. 51 a) Daz man die frawe ind Teyfer warff;  
 Daz wär leicht vor scham verswigen.  
 160 Doch liez es die frawe nicht ligen;  
 Si sprach: „Herr, bedenkt ew paz:  
 Ir habt vergezzen etzwaz.  
 Wer mir ganz veriehen tut,  
 Der ist zehant gesunt vndjfrut (Pag. 52 a)  
 165 Also versten ich mich dabey,  
 Daz ewr peicht getaitet sey.  
 Davon tut mir auff die tür  
 Vnd lat ez allez samt herfür,  
 Welt ir gesunten leib hie schawen.“  
 170 Also peycht er vor der frawen,  
 Die sein hawsfraw was vnd hiez,  
 Wie er die verderben liez.  
 Alsin drat er des veriach,
- Verswunden was sein vngemach,  
 175 Vnd stund auff an allen pein  
 Vnd gie zum siechen pruder sein.  
 Er sprach: „Lieber pruder, sich!  
 Aller deiner sünden gich  
 Der frawen offenleichen hie,  
 180 So wirstu gesunt als ye.“  
 Do verschrakct er von den pünden,  
 Daz er offentlich solt chünden.  
 Doch pracht in der pruder dran,  
 Daz er hub die peychte an  
 185 Vnd sprach vnz an die stat,  
 Daz er mit seinem falschen rat  
 Het dem pruder daz weib verworn;  
 Do geswayg er vnd lag als vorn.  
 Do sprach die frawe geslecht:  
 190 „Ewr peycht ist nicht gerecht.  
 Hiet ir recht gepeicht von grunt,  
 So stünt ir auf vnd wert gesunt.  
 Wer mir genzleich tut veriehen,  
 Der ist mit der vart gerehen.  
 195 Davon sult ir nichtz versparn;  
 Ir sult es alles offenbarn,  
 Welt ir haben gesunten leib.“  
 Do gedacht er des pruder weib,  
 Daz er peychtig wurd dervan,  
 200 Waz er ir vbels hiet getan.  
 Alsen drat er sich des erchant,  
 Do was er auch gesunt zehant  
 Vnd stund auf an allen schaden.  
 Darnach so wart die frawe geladen  
 205 Hinz der herzoginne man,  
 Der ir vil laides hett getan  
 Vnd begert nu hilf an sey.  
 Do sprach die wandelsfrey:  
 „Ewr siechtung ist also getan,  
 210 Das ew niempt gehelfen chan.  
 Ir müzt offenleichen sagen  
 All ewr sünd von chindestagen.“  
 Do sprach der sündig man:  
 „Wer het ye gehört daran,  
 215 Daz man offentlich solt peychten!“

- Do sprach si zu dem leichten:  
 „Da ist anders nixt an:  
 Welt ir werden ein gesunter man,  
 Ir müzt offnenleichen iehen.  
 220 Die weil ewr peycht ist vngerehen,  
 So seyt ir auch des chrumpen leibes.“  
 Do volgt er dem rat des weybes,  
 Daz er peycht auff alle ort  
 Von dem zwivaltigen mort,  
 225 Wie er des herren chind erstach  
 Vnd das an der frawen rach. (Pag. 58 a)  
 Als pald vnd er daz erschainet,  
 Do was im auch sein leib gerainet.  
 Do die drey wurden berait  
 (Pag. 52 b) 230 Von der möselsüchtichait,  
 Die zwen an eren wurden tot,  
 Daz ins niemand wol derpot.  
 Do sprach manig man dapeyt:  
 „Man solt sein verderben drey  
 235 Vmb die ainige posheit!“  
 Des genieln si auch in arbeit,  
 Daz si der fürste slayffen liez  
 Vnd in die Teyfer werffen hiez,  
 Als si teten der frawen rain.  
 240 Alzo geschach in allen zwain,  
 Daz man sie möselsüchtig vant,  
 Vnd auch sagen musten ir schant  
 Gar offneleich vor layn vud phaffen.
- Es war noch hewt ein edelz straffen,  
 245 Wer die lewt mit lügen beschwachet,  
 Daz den Got zu nixte machet  
 Mit den sunderleichen maylen,  
 Daz den niemand mocht gehaylen;  
 Er must offneleichen iehen,  
 250 Waz im sünden wär geschehen,  
 Oder waz er liegens ye hiet phlogen:  
 So wurde dester myn gelogen.  
 Doch zu lezten Got daz wolt,  
 Daz der herr erchennen solt,  
 255 Daz die ärztinn wär sein weib,  
 Die im da macht gesunten leib.  
 Darnach lebt der herre guet  
 Vnd die frawe gar wolgemut  
 In der werlt, daz ist war,  
 260 Sagt vns die schrift, zway jar  
 Vnd leicht ettlich tag hinfur,  
 Daz sie folgten der natur.  
 Darnach lebten si geistleich,  
 Daz si verdienten daz himelreich:  
 265 Er wart ein mōnch, si ein nonn,  
 Auz der falschen werlt entronn  
 Zu den frewden vnwandelber.  
 Also sprach auch der Teychuer.  
 Also hat das puch ein ende.  
 270 Got behüt uns vor missewende!



## ERRATA

---

- P. 25, n. 1, l. 1: 82 v°, *lisez*: 82 r°.  
P. 26, n. 3, l. 3 d'en bas: *said*, *lisez*: *said*.  
P. 36, l. 6: *d'un*, *lisez*: *d'ung*.  
P. 65, n. 3, l. 2: u der, *lisez*: u. der.
-

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Chapitre I. Classement général des différentes versions . . . . .	3
Chapitre II. Origine du conte . . . . .	7
Chapitre III. Versions orientales . . . . .	9
Chapitre IV. Les <i>Gesta Romanorum</i> . . . . .	23
Chapitre V. Florence de Rome . . . . .	28
Chapitre VI. Le Miracle de la Vierge . . . . .	32
Chapitre VII. Crescentia . . . . .	60
Chapitre VIII. Hildegarde . . . . .	65
Chapitre IX. Conclusion . . . . .	80
Chapitre X. Table alphabétique des versions . . . . .	81

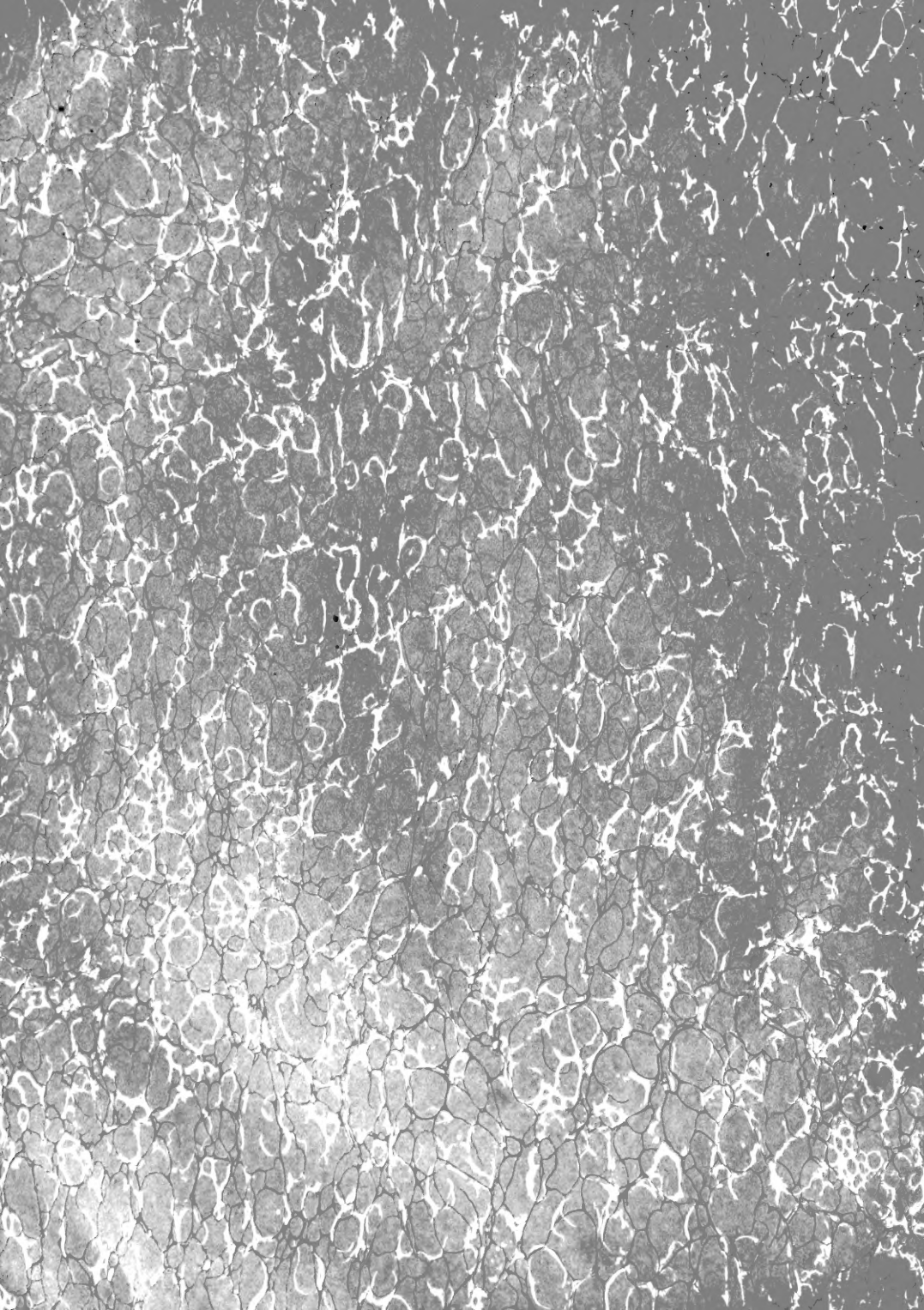
**Appendice:**

<b>A.</b> Version du <i>Maase-Buch</i> , éd. de Wilmersdorf (traduction) . . . . .	97
<b>B.</b> Version d' <i>Al Farag Barda Alsidda</i> , ms. Londres, Brit. Mus. Or. 237 (traduction) . . . . .	99
<b>C.</b> Version des <i>Gesta Romanorum</i> anglo-latins, ms. Londres, Brit. Mus. Harl. 2270 . . . . .	111
<b>D.</b> Version latine en prose du <i>Miracle de la Vierge</i> , ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 14463 . . . . .	116
<b>E.</b> Version latine en prose du <i>Miracle de la Vierge</i> , ms. Londres, Brit. Mus. Harl. 2316 . . . . .	120
<b>F.</b> Version latine en vers du <i>Miracle de la Vierge</i> , ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 17491 . . . . .	122
<b>G.</b> Version française en prose du <i>Miracle de la Vierge</i> , ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1805 . . . . .	129
<b>H.</b> Version des <i>Faiz et miracles de Notre Dame</i> , ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 410 . . . . .	132
<b>I.</b> Version française en vers du <i>Miracle de la Vierge</i> , ms. Paris, Ars. 3516 . . . . .	134
<b>J.</b> Version de l' <i>Alphabetum narrationum</i> d'Étienne de Besançon, ms. Paris, Bibl. nat., f. lat. 15913 . . . . .	149
<b>K.</b> Version de la <i>Stella maris de Miraculis Beate Marie Virginis</i> de Jean de Garlande, ms. Londres, Brit. Mus., Roy. 8. C. IV . . . . .	150
<b>L.</b> Version de la <i>Vie des Pères</i> , ms. Paris, Bibl. nat., f. fr. 1546 . . . . .	151
<b>M.</b> Version d'Albrecht Baumholtz, ms. Berlin, Kgl. Bibl., Cod. Germ. 414 . . . . .	161
<b>N.</b> Version de Der Teichner, ms. Dresde, Kgl. öff. Bibl., M 203 . . . . .	169

---

Errata . . . . .	173
------------------	-----





PN  
873  
W35  
1907  
C.1  
ROBA

